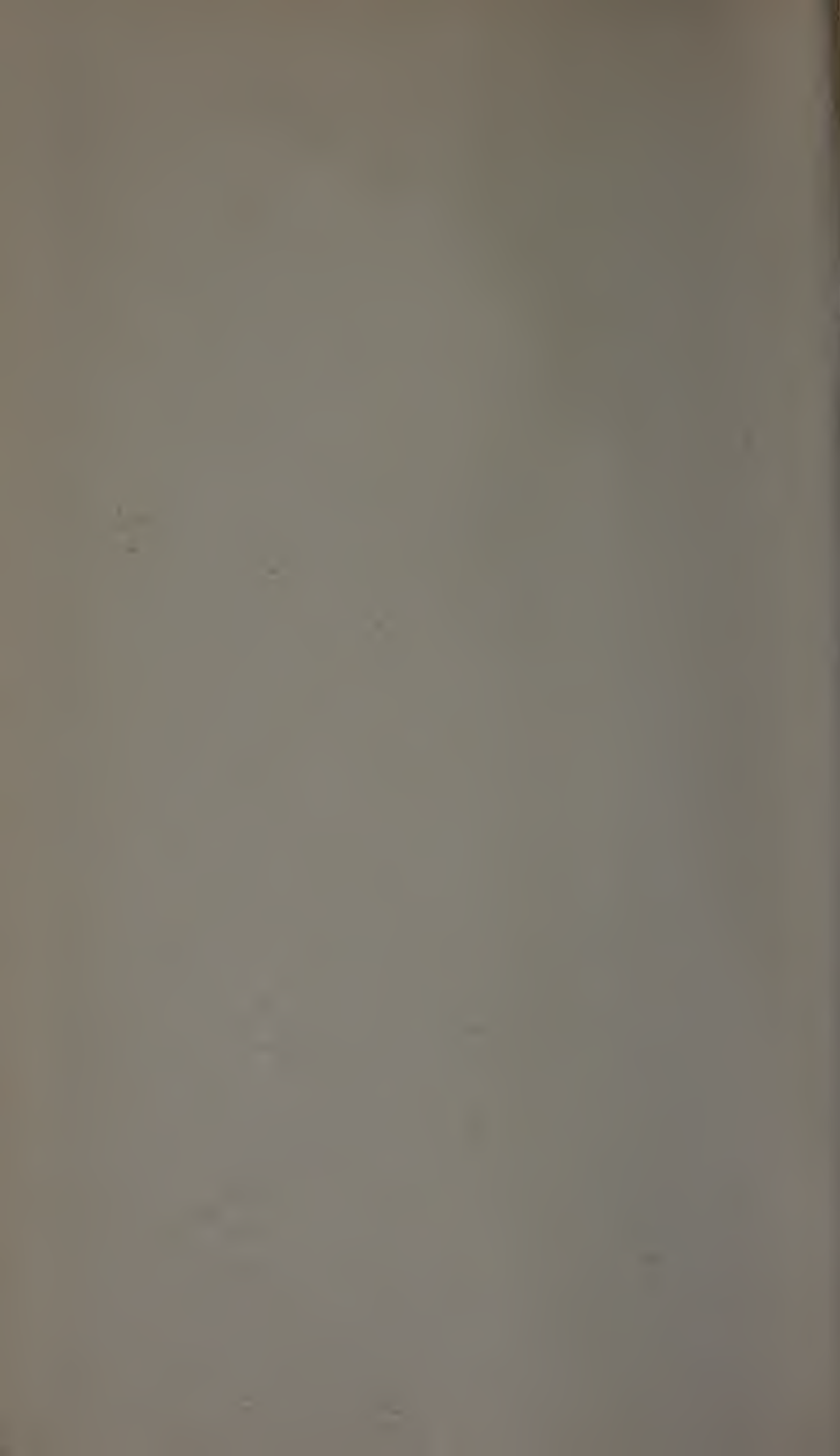


3



COSTER (Samuel).

F. G
G. S

AMSTERDAM, Abraham de Wees. 1630.

S. Costers Iphigenia Trevr-Spel. Den vijfden Druck. Exod. cap. 4. versf. 16. ... Lactantius. ... (*Vignette gravée sur cuivre, copie de celle de l'édition d'Amsterdam 1626*).

t' Amsterdam, Ghedruct by Abraham de Wees, Boeck-verkooper op de Vyge-Dam in 't Nieuwe Testament, 1630.

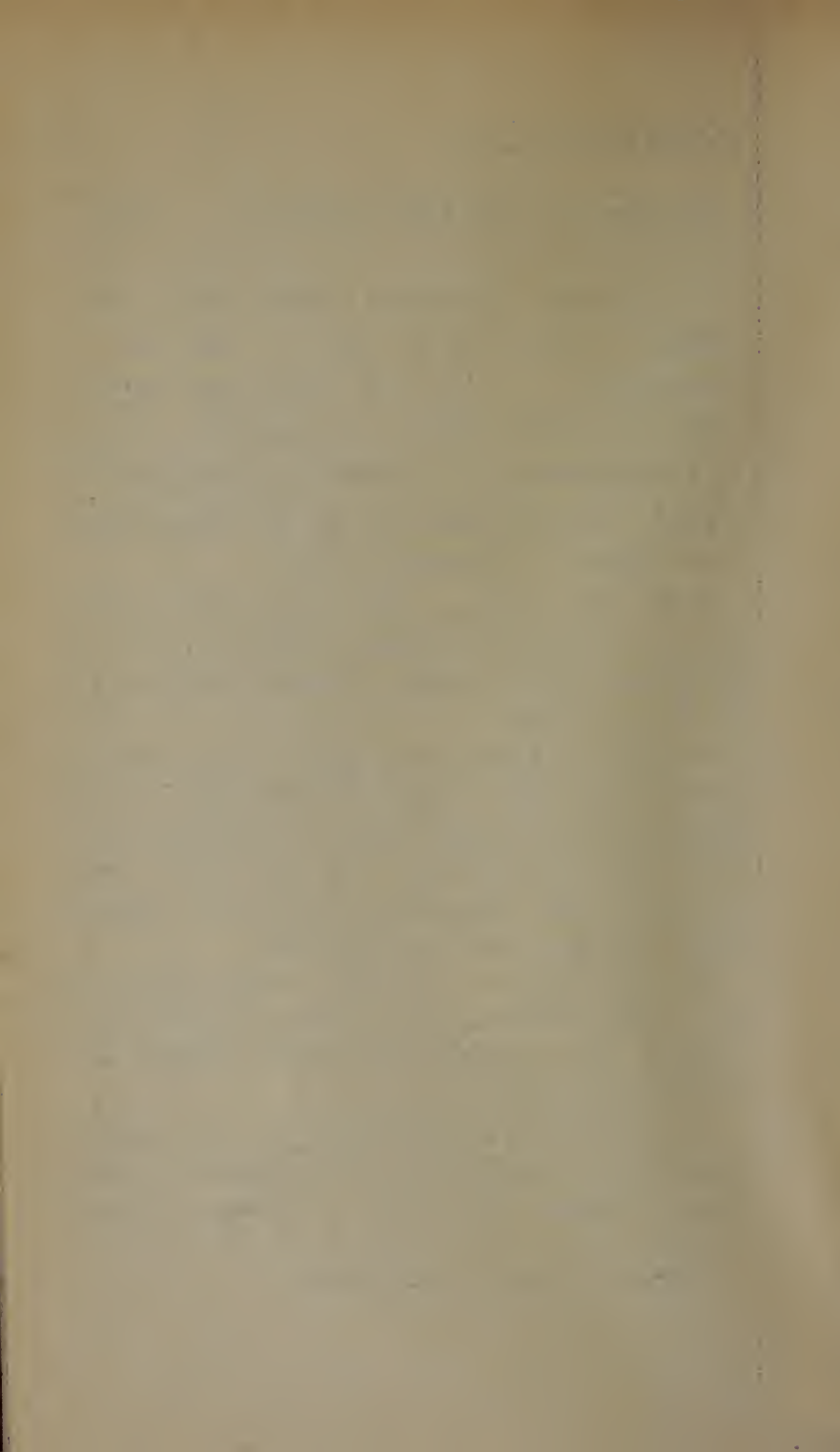
In-8^o, sans chiffres, sign. A2-E5 [E8], 40 ff., plus un f. pour le frontispice *Iphigenia*, gravé en taille-douce par P. Tanjé, d'après le dessin de L. F. D. Car. rom.

Ff. [A] r^o-A3 (par erreur A5) r^o : titre, liste des personnages; avis : 1630. *Dit Treur-Spel is gespeelt op Alder-Heyl'ghen dagh, In 't openbaer, voor volck van allerhande slaggh.*, avis, non daté : *Aende Lasteraers vande Amsterdamsse Academi.*, et : *Inhoudt deses Treur-spels.*, avec l'ancienne date.

Ff. A3 v^o-[E7] r^o : corps de l'ouvrage, signé à la fin : *Samuel Coster. Over-al t'Huys.* et suivi de la mention : *Op nieuws door den Autheur overfien, vermeerdert ende verbeteret.*

L'exemplaire de la *Maatschappij der nederlandsche letterkunde* contient un second frontispice en taille-douce, ajouté, sans nom de graveur, portant

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

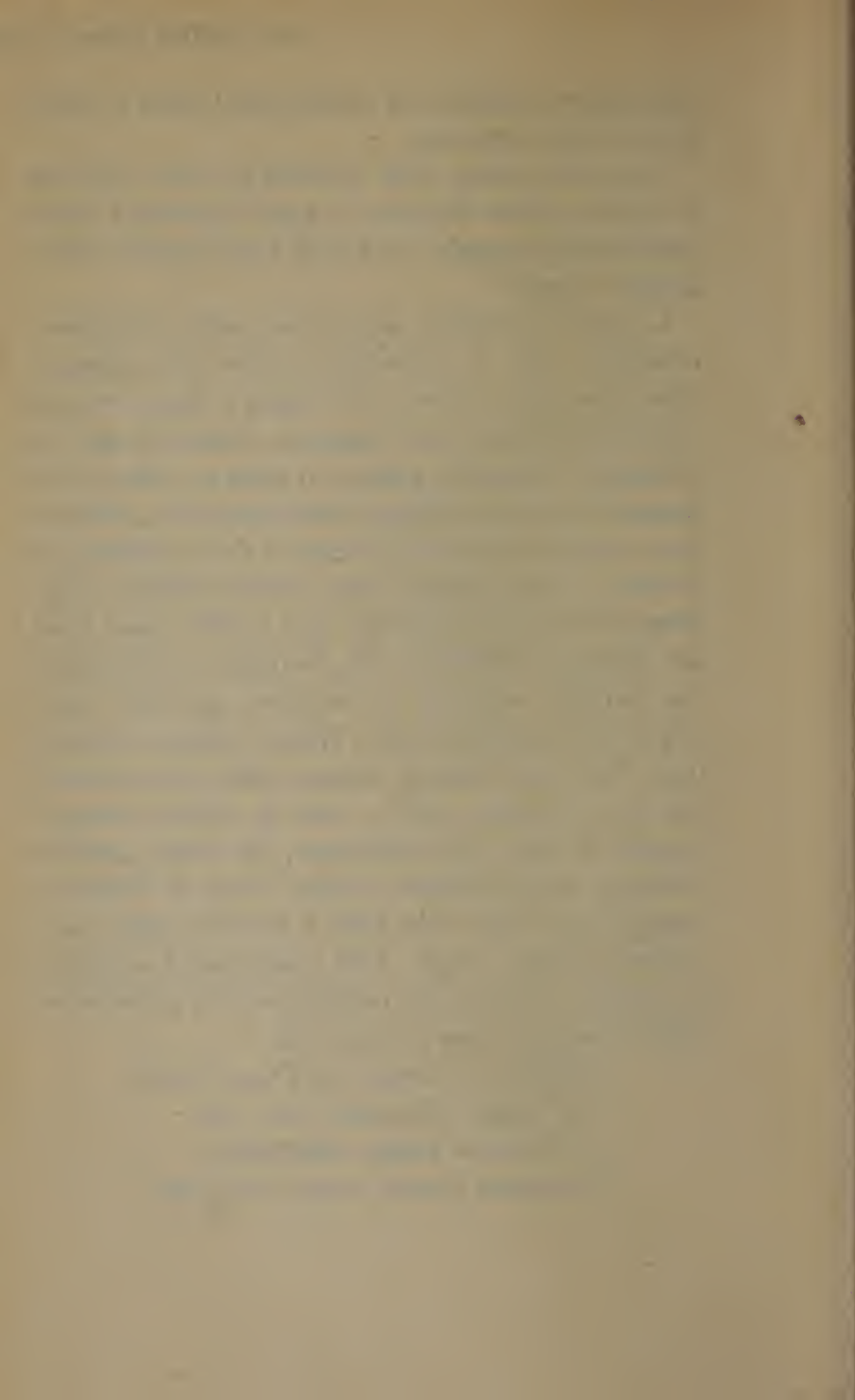


l'inscription *Iphigenie*, et représentant aussi le sacrifice de cette princesse.

Nouvelle édition. Elle contient de plus que celle de 1626, la pièce liminaire : *Aende Lafteraers vande Amsterdamsse Academi.*, et à la fin une nouvelle scène : *Laetste Tooneel*.

La pièce liminaire ajoutée est assez singulière. L'auteur, tout en protestant contre les commentaires dont son œuvre a été l'objet, y donne de plus belle les étrivières à ses ennemis. A côté de son but principal, le bien du pauvre, il avait eu, dit-il, uniquement en vue de railler, avec dignité, les séditieux qui, sous le masque de la vertu et de la sainteté, se servent du bas peuple contre leurs autorités légitimes. Il n'aurait jamais cru que la ville aussi avait des Ulysses ambitieux, des Euripyles prétentieux, des Tersites stupides, si certaines gens par leurs cris et leurs calomnies ne s'étaient reconnus comme tels. C'est tout à fait par hasard, mais par un hasard des plus heureux, qu'il a mis en scène quelques coquins du pays. Ces criaillurs, du reste, méritent quelques remerciements. Grâce à eux, le théâtre a regorgé de monde, et la boîte a été trop petite pour contenir l'argent reçu. S'ils s'intéressent vraiment au sort des pauvres, ils continueront de se démener contre l'auteur et ses œuvres, car :

Verbiedt de lieden het Tonneel (sic),
Soo loopter seven-mael soo veel,
't Verboden wilmen aldermeest,
En teghen streven noopt den gheest.



Wie dan den Yver¹ bluffſchen wil,
 Sie door de vinghers, en ſwijgh ſtil :
 Want wordt ghy op u ſeer gheraectt,
 Soo denck : ick hebter na ghemaectt.

Le *Laatste Tooneel* a été ajouté par Coster pour mettre la pièce au courant des derniers événements de la lutte, à Amsterdam, entre les Gomaristes et les Arminiens : le bannissement de Smout et de Cloppenburch et la menace d'expulsion faite à Trigland par les autorités de la ville. Cloppenburch y est désigné sous le nom latin de *Pultarcis*, Adrien Smout sous celui de *Ariadeps*. Trigland de son côté est identifié avec Euripyle, un personnage qui joue déjà un grand rôle dans la pièce primitive. Non seulement ce dernier fut, lors de la représentation en 1630, habillé et grimé de façon à ressembler à s'y méprendre au *dominé* en question, mais la nouvelle scène finale contient au nom d'Euripyle, par deux fois, une allusion à la qualité d'ancien catholique de Trigland :

Eurypylus, o ghy verleyder der ghewijden

Die 't Griekſche Prieſterschap in twyfelinge brocht
't Sou goet zyn dat ghy u ten leſten eens bedocht,
En eerden die, daer ghy hebt deughden van genooten,
Voor dat ghy word met ſchand ter Temp'len uytge-
[stooten,
Ghelyck ghy eenmael zijt gebengelt, (wel met reen)

¹ L'Académie.



Om guyteryen uyt de Schoolen der Hebreen.

et

Wegh ghy verlopen Paep, wat quelt ons dese guyt.

Klaeght dit Uliffes vry, u guychel-spel is uyt.

La tragédie ainsi modifiée suscita une polémique encore imparfaitement connue. Parmi les pièces publiées contre Coster, il faut citer : *Kleyn proefken van der Arminianen, ende onder desen van Samels* (sic) *Costers Over-al 't huys, bang voor Christi Cruys : Item des Noord-Vaerders Kriins van Breemborg Godloofheden ende wulpsse genade ...* 1631, in-4^o, et, peut-être : *¶ Roeppende Stemme | teghen de Iphigenia Spels verthooningh | ende haer Personagien.*, in-fol. pl. Cette dernière pièce est sans date et d'un vague désespérant, de sorte qu'elle pourrait tout aussi bien se rapporter à la représentation de l'édition de 1626. Le *Kleyn Proefken* s'attaque non seulement à l'*Iphigenia* de Coster, mais aussi à l'*Uytbreydinghe over de Psalmen Davids*, imprimée à Amsterdam, chez Michel Colijn, 1630; à la pièce satirique : *Otter in 't Bollewerk*; à celle intitulée : *Esopus Esels op de stoel*, et au *Sluyp-Doctor, alias, Chirurgijn ende Noordsvaerder Krijn ofte Quirijn van Breemborgh ... Die in verscheyden schriften eñ dichten ... voor de Arminianen yvert ende insonderheyt voor Costers Iphigenia ...* Il est surtout intéressant, parce qu'il nous fait déjà connaître les personnes désignées sous le nom de *Pultarcis* et de *Ariadeps* : *Segt eens / Coster, wien meent ghy met Achilles, die hem op Menelaus zijde door het loopen van Eurypylus* (sic)

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a letter or a report, but the specific content cannot be discerned.]

Ge-Vytert, dat is | (Nota Bene) te Vytert (Utrecht) gheopenbaret heeft? Wien meent ghy met Eurypylus | dien ghy met het ghedicht Papieren gelt verloopē Paep noemt? Wat Steden noemt ghy Troyen, die ghy vol van oproers verclaert? Zijn 't niet de vrienden van Pultarcis, dat is Cloppenburgh, ende van Ariadeps, dat is | Ariaen Smout? Want Pultare beteyckent dat niet cloppen | arx, arcis een Burgh ofte Slot | ende adeps smout of smeer...

Voir : Samuel Coster's werken. Uitgegeven door Dr. R. A. Kollewijn, Haarlem, 1883, p. 220.

La pièce de vers : *Verbiedt de lieden het Tonneel* passe à tort comme étant de Coster. Elle est en réalité de Vondel. Voir *Nederlandsche SPECTATOR*, 1883, p. 134, article de Unger.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abrah. de Wees.

1631.

S. Costers. Iphigenia. Trevr-spel. Den Vierden Druck. Exod. cap. 4. verf. 16, ... Laçantius. ... (*Vignette, la même que celle qui figure sur le titre de l'édition in-8° de 1630*).

Tot Amsterdam. Ghedruckt by Abraham de Wees, Boeck-vercoper op de Vyge-Dam in 't Nieuwe Testament. 1631.

In-8°. Nous n'avons vu de cette édition que 3 ff. : les deux derniers et le 1^{er}. Celui-ci porte : le titre, la liste des personnages, le distique : 1621. *Dit Treur-Spel is ghespeelt op Alder-Heyl'ghen dagh, In 't openbaer, voor volck van allerhande slagh.*, en enfin la réclame du *Inhoud*. Les deux autres ff. comprennent les 13 derniers vers de la quatrième scène du cinquième acte, la cinquième scène du même acte, la scène finale, la signature : *Samuel Coster. Over-al t'Huys.*, et la mention : *Op nieuws door den Autheur oversien, vermeerdert ende verbeteret.*

Sur le titre : *Den Vierden Druck.* au lieu de *Den Sevenden Druck.* Kolléwyn (*Samuel Coster's werken*, 217) attribue cette erreur à la négligence de l'imprimeur. Il développe son idée dans la note 2 au bas de la page : l'édition de 1631, dit-il, pourrait

Leiden : maatsch. nederl. letterk. (Inc.).

Journal of the

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

The first part of the year was spent in the study of the history of the country, and the second part in the study of the natural history of the same.

être une réimpression de celle de 1627. Comme celle-ci portait probablement sur le titre *vierde druck*, le mot *vierde* passa, par erreur, sur la nouvelle édition, qui était en réalité la septième. Cependant, ajoute-t-il, la scène finale accessoire ne saurait être antérieure à 1630, puisqu'on y fait allusion au bannissement de Smout, qui eut lieu le 8 janvier de cette année.

La comparaison des diverses éditions nous permet de donner une explication plus probable. Le corps de l'ouvrage est une réimpression de l'édition d'Amsterdam 1630, qui seule contient déjà la dernière scène, et emploie aussi partout *ae* pour *aa* et *y* pour *ij*. Le premier f. : titre, liste des personnages et distique daté, est imprimé d'après l'édition de 1626. Cette dernière porte sur le titre : *Den Derden Druck*. et au v^o du titre, entre autres, le distique :

1621.

.

Dans la nouvelle édition, les mots *Den Derden Druck* ont été changés en *Den Vierden Druck* et le distique a été simplement réimprimé. Ceci nous paraît décisif, parce que, dans l'édition de 1630, on trouve le même distique avec le millésime 1630, au lieu du millésime 1621.

1870

...

...

...

...

...

...

...

...

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nic. Biestkens. (1617).

Academi. (*Planche reproduite ci-après*).

Op Alderheylighen dagh.

Hoe't in de VVereldt gaat, en hoe't behoort
[te gaan

VVijft Costers Nestor in Iphigenia aan :

Dat zullen vvij alleene spelen voor die luyden

Die 't Land beminnen, en onf' doen ten

[besten duyden.

Voor de Arme VVeefen.

In-fol., 1 f., blanc in-vº.

Carte d'invitation à la représentation de l'*Iphigenia* de Sam. Coster. Nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire. Il appartient au Cabinet des estampes de la ville d'Amsterdam, et porte une note manuscrite du xvii^e siècle conçue comme suit : *Dit bovenstaende biwijs is van Doctev Samuel Koster overal aen de huizen der liefhebbers gezonden, wanneer hij zijn treurspel Iphigenia voor de eerste mael op het Schouwburg zoude vertoonen.*

Notre description est faite d'après un très beau calque, que nous devons à l'obligeance du conservateur du Cabinet. Pour autant que nous en pouvons juger d'après les caractères typogr. calqués, l'original sort des presses de Nic. Biestkens.

Amst. : cabinet des estampes.

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

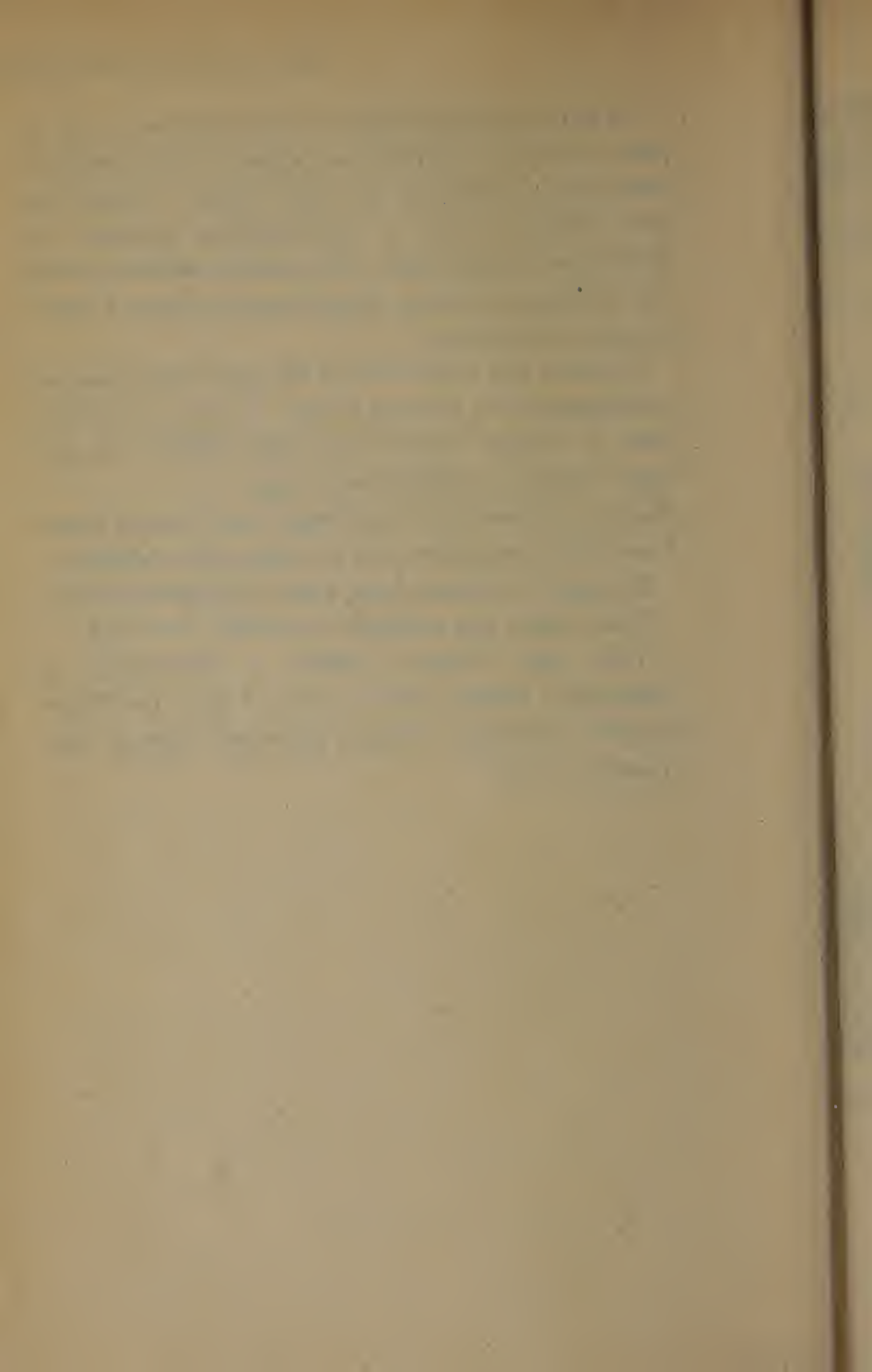
La carte n'est pas datée. Nous croyons qu'elle a paru en 1617, et qu'elle se rapporte à la représentation de la Toussaint de cette année. D'après les deux derniers vers, la représentation projetée ne devait pas être publique. On voulait la donner devant une assistance choisie, appartenant, comme Coster, au parti remontrant.

L'auteur des quatre vers n'est pas connu; ils sont probablement de Samuel Coster. A tort ou à raison, nous y croyons entendre un écho lointain du passage suivant de l'*Iphigenia*, p. 59 :

*Dat vvas de rechte slach, en 't vvaar voor landt en luyden
Van Godt te vvenschen, dat de saken noch op huyden*

*So gingen: vvant dan soud', noch erghe staat-suchts list,
Nocht Papen mis-verstandt ons maken deze twiſt.*

Voir, pour d'autres détails, la description de l'*Iphigenia*, édition in-fol., 1617, et celle du *Nederduytsche Academijs Niemant ghenoeemt, niemant gheblameert*, 1620.







Vignette qui figure dans les ff. liminaux



dition in-folio de l'*Iphigenia*, 1617.



[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nicol. Biestkens.

1618.

Vertoninghen Tot Amſterdam ghedaan door de Nederduytsche Academie, Op den (*sic*) Inkomſte van zijn Excellentie, Maurits Prince van Orangen, &c. In 't Jaar 1618, op den 23^{en}, 24^{en}, 25^{en} dach in Mey. (*Blason de l'Académie de Coster, à Amsterdam; le cartouche contient les figures des neuf Muses*).

T' Amſterdam, By Nicolaes Biestkens, Drucker der Duytsche Academie, inde Lelie onder de Doornen. M DC XVIII.

In-4^o, sans chiffres, sign. A 2 - C 3 [C 4], 12 ff., dont le dernier est blanc au v^o. Car. rom.

F. [A] : titre, blanc au v^o.

Ff. A 2 r^o - [C 4] r^o : *Verklaringhe Aende E. E. Heeren, onze Heeren de Burgemeesteren dezer Stede Amſterdam, over de Vertooninghen gedaen by die vande Nederduytsche Academie, op het schuldich onthaal van zijn Excellentie, Prince van Orangen.*, finissant (f. [C 4] r^o) par la marque typogr. de Biestkens reproduite ci-après.

Description, en prose et en vers, des représentations allégoriques organisées par l'Académie en 1618, à l'occasion de la visite à Amſterdam du prince Maurice de Nassau.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME
BY
NATHANIEL BENTLEY
VOLUME I
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE YEAR 1630
PUBLISHED BY
J. B. ALLEN, 1856

PREMIÈRE JOURNÉE, arrivée du prince, 23 mai
1618 :

Représentations sur dix bateaux à échafaudages (*steygerschuyten*). 1^{er} bateau : trompettes et tambours; 2^e bateau : Mars (le prince Maurice), ayant à sa droite *vvare Godsdienst*, en soie blanche, s'appuyant à gauche sur *Heylig VVereldtlijck Recht*, en soie rouge, et foulant aux pieds *Afgoderye*, *Onge-rechticheyt*, *Haat*, *Na-yveringhe*, *Opgeblasentheydt*, etc. Ce bateau est rattaché aux sept bateaux suivants par un lien couleur orange; 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e bateaux : les provinces de Hollande, de Gueldre, de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Overijssel et de Groningue; 10^e bateau : l'Académie avec ses armoiries, plusieurs personnages (membres de la Société?) et des musiciens. Devant la Cour du Prince, les gens qui montent le bateau chantent en l'honneur de Maurice une chanson sur l'air : *Ick ly in 't hert prin* (sic) *ongevvoo*n.

DEUXIÈME JOURNÉE, 24 mai 1618 :

Série de représentations données par l'Académie dans sa salle ordinaire, à la demande des bourgeois de la ville. 1^{re} scène : cruautés des Espagnols dans les Pays-Bas. *Ghevveldt*, *Twift* et *Bedroch* pénètrent dans nos contrées et forcent *Eendracht*, *Trouvv* et *Onnosfelheydt* à se réfugier au ciel, où elles sont accueillies par des chants de bienvenue; 2^e scène : tyrannie du duc d'Albe; 3^e scène : résistance opposée par le prince d'Orange; 4^e scène : assassinat du prince; 5^e scène : le prince Maurice

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON

FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME
BY
NATHAN OSGOOD
OF BOSTON

BOSTON: PUBLISHED BY
J. B. ALLEN, 1856.

succédant à son père à la tête du pays; 6^e scène : lutte de Maurice contre les Espagnols; 7^e scène : les provinces de Gueldre, de Zutphen et d'Utrecht délivrées du joug espagnol; 8^e scène : Maurice, sous la figure d'Alexandre le Grand, en compagnie de plusieurs autres comtes de Nassau. Ils se promettent de continuer la lutte contre l'étranger; 9^e scène : bataille livrée dans les bruyères de Tiel; 10^e scène : Maurice couronné comme vainqueur de la bataille de Flandre (Nieuport); 11^e scène : divers combats navals livrés aux Espagnols, représentation assez sommaire; 12^e scène : l'Espagnol réduit à demander une trêve; 13^e scène : Maurice, sur un piédestal, au milieu des Provinces-Unies, reçoit les hommages de *Gherechticheydt*, qui déclame une pièce en vers; 14^e scène : l'Académie, accompagnée d'Apollon et des Muses, prononce, en vers, l'éloge du prince. (Cette dernière scène fut suivie de la représentation de la tragédie de Gérard van Velsen).

TROISIÈME JOURNÉE, départ du prince Maurice,
25 mai 1618 :

La Société se rend, avec vingt bateaux, jusqu'à l'Overtoom. 1^{er} bateau : six musiciens; 2^e : le prince d'Orange, assassiné, dans les bras de son épouse; leurs enfants et quelques dames d'honneur; 3^e : trompettes et tambours; 4^e : un oranger soutenu par les trois Grâces; 5^e à 12^e : les bateaux 2-9 du 23 mai; 13^o : corps d'hommes armés; 14^e : les fidèles Néerlandais, habitants des diverses provinces en ancien costume national; 15^e : les nations voi-

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

sines, alliées des Provinces-Unies; 16^e : les nations étrangères qui font le commerce avec les Provinces-Unies; 17^e : les nations subjuguées, et les victoires de Maurice; 18^e : bouffons; 19^e : le dixième bateau du premier jour, l'Académie, organisatrice des représentations; 20^e : chefs et protecteurs de l'Académie.

L'opuscule n'est pas entièrement de Coster. Le chœur : *O Heylighē Drietal vvellekom*, ..., f. B v^o, est emprunté à : P. Cornelisz. HOOFT, *Geeraerdt van Velsen*, Amst., Willem Ianzz., 1613, 1^{er} acte, 2^e scène, ff. [C4] v^o. Les quatre petits vers : *VVic zal in 's Conincks dienst voortaan* ..., f. B 2 v^o, sont le début de la *Rey van Amstellandsche Joffrên* de la même tragédie, f. B 4 r^o. Ils ont cependant subi de légères modifications : les mots *'t booste loon* sont devenus *'tquaatsle loon*; le mot *Prinssen* a été remplacé par le mot *'s Conincks*, parce qu'on voulait désigner le roi d'Espagne qui avait fait mettre à prix la tête du prince d'Orange. Les 28 vers qui occupent presque tout le v^o du f. C 2, sont également de Hooft. C'est la réimpression, avec quelques corrections — je ne parle pas des différences d'orthographes — de la II. *Handelinghe, derde uytkomen*. de : *Achillis en Polyxenas Treur-spel*, Rotterdam, 1614, f. B 3. Ces emprunts n'ont pas lieu de nous étonner. Un jour peut-être on en constatera encore d'autres. Ces représentations en l'honneur du prince d'Orange furent en quelque sorte improvisées, et l'organisateur devait forcément de préférence approprier des chœurs et des chants tout faits. [Voir :

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

(Sam. COSTER), vertoninghen ... inkomste van Maurits. 1618.

Nederlandsche Spectator 1883, p. 134, article de Unger].



Marque typogr. de Biestkens.



[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Nicol. Biestkens.

1618.

Vertoninghen Tot Amsterdam ghedaan door de Nederduytsche Academie, Op de Inkomfte van zijn Excellentie, Maurits, Prince van Orangien, &c. In 't Jaar 1618, op den 23^{en}, 24^{en}, 25^{en} dach in Mey. (*Blason de l'Académie de Coster, à Amsterdam; il est plus grand que celui de la première édition de la même année, et le cartouche contient simplement les armes d'Amsterdam*).

T' Amsterdam, by Nicolaes Bieftkens, Drucker der Duytsche Academie, inde Lelie onder de Doornen. M DC XVIII.

In-4^o, sans chiffres, sign. A 2 - B 3 [B 4], 8 ff. Car. rom.

F. [A] : titre, et préface : *Tot de Liefhebbers van de Nederduytsche Academi.*, sans date, et signée : *Samuel Coster. Meliora latent.*

Ff. A 2 - [B 4] v^o : *Verklaringhe Aan yder een, over de Vertooningen gedaan by die vande Nederduytsche Academie, op het schuldich onthaal van zijn Excellencie, Prince van Orangen.*

Réimpression. La première édition est dédiée aux bourgmestres de la ville d'Amsterdam. Celle-ci est

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

destinée au grand public, et comprend en plus la préface.

Ladite préface contient quelques renseignements intéressants : Les représentations coûtèrent à l'Académie la somme respectable de cent livres, argent de Flandre. Bien que tout-à-fait inoffensives, elles donnèrent lieu à des commentaires malveillants, répandus par certaines gens, à seule fin de noircir l'organisateur, Samuel Coster, aux yeux des autorités. Coster publia cette pièce dans le but de se défendre contre les mensonges de ses adversaires, en montrant à tout le monde ce qu'on avait voulu représenter réellement.

[COSTER (Samuel)?].

AMSTERDAM, Nicolas Biestkens.

1618.

Ghezelschap der Goden vergaert Op de ghewenfte Bruyloft van Apollo, Vader en voeder van Consten en Constenaren, Met De eenighe en eerfte Nederduytsche Academie. Verzaemt op den eerften dach der Oegstmaent/ in 't eerfte Jaer der stichtinghe.



Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

THE ...

...



T' Amsterdam, by Nicolaes Biestkens,
Drucker der Duytscher Academie, inde
Lelie onder de Doornen. 1618.

In-4^o, 1 f. lim. et 11 ff. non cotés, avec les sign.
A-C2 [C3]. Car. rom.

F. lim. : titre; résumé du privilège : *Inhoudt der
vryicheyt des Druckers.*, et liste des personnages.

Ff. A^{ro}-[C3] ^{ro}: *Ghezelschap der Goden ...* finissant
par la marque typographique :



et par la souscription : *T' Amsterdam, By Nicolaes
Biestkens | inde Lelie onder de Doornen. M. DC.
XVIII.*

La dernière p. est blanche.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a title or header.



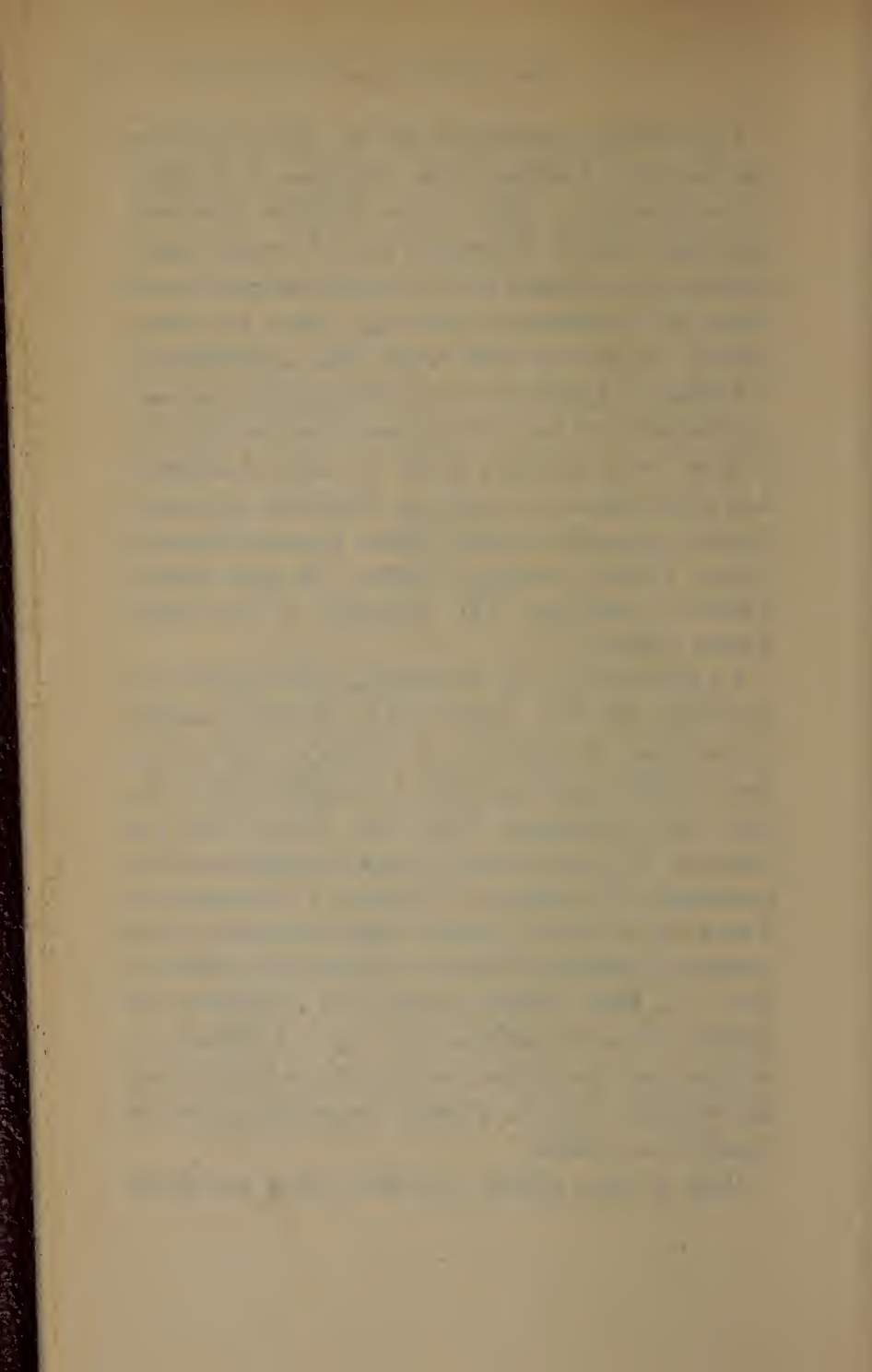
Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or signature.

Le privilège est accordé par les *opper Broederen der Duytscher Academie* à Nic. Biestkens. Il est daté : *ter vergaderinge ... inde zale der Duytscher Academie, opdē lesten dach der Hoymaent| daegs voor onze Jaerlijckse groote vyerdach. 1618.*, et porte, au bas, le petit sceau de l'Académie en cire rouge. Seuls les exemplaires qui portent ledit sceau sont authentiques.

Mariage d'Apollon avec la *Nederduytsche Academie*, représenté le 1^{er} août 1618, premier anniversaire de la pose de la première pierre de ladite Académie. Les personnages sont Apollon, Académie, Mercure, Jupiter, Ganymède, Junon, Pallas, Hymen, Bacchus, Cérès, Diane, Neptune, Plutus, les neuf Muses, Thémis, Esculape, l'IJ, l'Amstel, et un chœur d'êtres célestes.

La pièce débute par un dialogue entre Apollon et Académie. Le dieu, séduit par les grandes qualités d'Académie, la demande en mariage. La vierge, après avoir longtemps hésité à accueillir, elle créature, les hommages d'un être divin, finit par accepter. Puis suivent sept nouvelles scènes ou *Ver-grootingen* : les dieux de l'Olympe, à l'exclusion de Vénus et de Mars, arrivent successivement pour assister au mariage et offrir aux fiancés leurs félicitations. La fête terminée, Erato, sur l'invitation de Jupiter, récite l'épithalame. Le tout est clôturé par un *Rey-liedt*, chanté par les chœurs qui déjà se sont fait entendre dans la *Tweede Vergrooting*, lors de l'arrivée de Jupiter.

Dans la pièce décrite on relève par-ci par-là des



traces de l'hostilité dont l'Académie était l'objet dans les milieux orthodoxes. Celle-ci n'était pas une simple société destinée à donner des représentations dramatiques. Dans l'esprit de Coster et de ses amis, elle devait être une espèce d'école illustre où l'on enseignerait, en langue néerlandaise, autant que possible, toutes les sciences.

Un des membres de la Chambre, Suffridus Sixtinus en avait exposé le programme dans une pièce de circonstance, lors de l'inauguration du local : *S. S. Apollo over de inwydinghe vande Neerlandtsche Academia De Byekorff...*, Amst., 1617, in-4°. Il y promet, par la bouche des Muses, d'enseigner les mathématiques¹, l'astronomie², l'histoire³, la philosophie⁴, l'art d'aimer et l'art de la danse⁵, la mimique⁶, et l'art de faire des vers⁷.

1

Euterpe.

. . .

*Ick zal tot weldaets loon u 't juyste reeck'nen leeren,
Ghetal te trecken af, veelvoudighen, vermeerren,
Smaldeelen, dubbelen, en wat deez' const aencleeft,
Die in u handel u geen cleene voorspoet geeft.
'T ghebruyck van ell', van pont, van roed' noch beter
[wijzen,
De juyste hoogt' te zien van toorn of boom; en 't rijzen
Of 't sacken van ghebouw. Dan noch hoe vele dat
Van zeeck're maeten gaen op 't een of 't ander vat.
'T afsteecken van een sterckt, of van stats stercke vesten :
Deez' dinghen nae de const gheschien altyt ten besten.
Noch hoe m'een teecken best van ronde oft driecant maelt,
Door cromme Winckelhaeck en Passer voor verstaelt.*

. . .

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

C'était là un projet grandiose, qui fut combattu par tous ceux qu'effrayait la vulgarisation des scien-

2

Vrania.

... [spijfen,
'K zal uwe geesten graech met geest'lijk broot gaen
En die nae mijn vermoog' in Yver onderwijfen.
In 's hemels juyste loop en leeren d'oorzaeck van
Eclips in Son oft Maen ter deegh', en noch waer an
Den grooten hemel draeyt, wat starren datter dwaelen,
Welck' onbeweech'lijk staen. Al wat in 's hemels zaelen
Besloten is, vvaer mee de tijt noch svvangher gaet,
Zal'k maecken dat ghy uyt de teecken en verstaet.
Sloft niet van deze konst u d'oeff'ning' t' ondervvinden.
't Zal u oorboorlijk zijn. Door dese zult ghy vinden
Veel Rijcken onbekent, Landtschappen onbetreen.
Met volck'ren rijck van gout en and're dierbaerheen.
Ick zal door mijne const u hebbens-lust verzaeden,
Met gout en zilver blanck, vvaer mede vvel ghelaeden
Ick uwe kielen zal voorspoedich leyden t'huys,
Door golven hooch en brack en d'Oceans ghedruys.

3

Clio.

...
Ick zal u tijtsrol en gheschiedenissen leeren,
Waer in ghy vinden zult wat Kayfers, Princen, Heeren
D'uytheemsche Landen oyt beheerschten met ontzach.
Wat daet Romeyn of Pœn' brocht immer aen den dach.
Hoe teghen 't Persisch' heyr die van Athenen sloeghen.
Hoe Roomer en Sabin in vruntschap t'saem verdroeghen.
Hoe Scipio 't Afrijcks Carthago innenam.
Hoe tot zoo droeven val 't Dardanissh Troya quam.

...

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a letter or document.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.

ces par la langue du peuple. L'enseignement des mathématiques fut organisé presque immédiatement

Hoe Cæsar aende doot quam door heyl-loos verract.

Hoe Cocles Romen heeft behoudeniss' ghebaect.

. . .

4

Terpsichore,

. . .

De leer van al de geen die wijfheyt oyt beminden

V lie te maecten wijs zal ick my onderwinden,

In uwe tael, die daer toe wel bequaemheyt heeft,

Wat Plato' (sic) oft Socrates gheleert 't Athenen heeft.

Wat oorzaeck dat oyt deed' Heraclitus beschreyen

De werelt, en waerom Diog'nes inde weyen

Zijn graeghe maegh' voldeed' met groene blaên en cruyt,

Steets woonend' in een vat, dronck helder waeter uyt

Een ruyghe houten back, en 't weeldich hof versmaede,

Daer Aristippus weer hem lekkerlijck verzaede.

. . .

5

Erato.

. . .

Ick zal u leeren al de gront van vryery. [ghen,

Hoe liefde best gheluckt, en hoe g'h'u (sic) best sult dra-

Zoo dy't verzoeck (van die ghy mint) wort afgheslaghen.

Oock hoe ghy best beweeght het onvermurwde hart,

. . .

Hier toe zal ick u liên gaen leeren goede zeden,

Ray-dansjes zonder tal met tamelijcke treden,

Op juyste wijz' en maet ghestelt, en alle dat;

. . .

6

Polymnia.

. . . hier

Zal ick tot uwer nut gaen speelen op mijn Lier,

Faint header text at the top of the page, possibly including a title or date.

Second block of faint text, appearing as a separate paragraph or section.

Large block of very faint text, possibly containing the main body of the document.

Third block of faint text, possibly a concluding paragraph or a signature area.

Final block of faint text at the bottom of the page, possibly including a footer or additional notes.

après et compta nombre d'élèves. Mais il ne sut se maintenir longtemps. A peine une année après, dans le *Ghezelschap der Goden* décrit en tête de cette notice, Euterpe¹ célèbre à la fois ses succès et sa défaite finale :

*Gheluck en voorspoet vvensch ick u in alle' u dingen,
Hollantsche Volck, hoe noecht u aen miin oeffeningen,
Die ick in 't vverck gestelt heb dit voorleden Iaer,
Door een die 'k in miin schoot ghekoestert had? die daer
Een onvvis tal u vvis en ree te kennen leerde,
Als ghy miin oeffen-plaets meevvaerdeliick vereerde
In zulcken menicht, dat ghy hier op eene tiit
Van zulcke tveemaal duyft en meer gherekent ziit,*

*En leeren wat ghezicht en weezen ghy zult draeghen,
Dat dit schou-ziecke volck hebb' in u doet behaeghen.
Het zy in treur-spel droef met schreyelijck gheclach,
Oft bootskens boertich met haer zinnelijck ghelach.
Wat wesen u best past in blaew-ghelipte tooren
In smaet, in vrees', ontzach en verwelooz' verstooren,
In schrick, verslaeghen en in zoete vlayery,
Liefkoozen, ninnekoosen en pluymstrijckery.*

...

7

Calliope.

...

*Hier hebby de Godin waer van ghy recht ontfangt,
Al 't geene wat ghedicht oft voet of maet belangt.
Wat aerdicheyt ghy kunt in u ghedichten voeghen,
Om met u rijm de jeuckend' ooren te vernoeghen*

...

¹ Feuillet B3 v^o.

THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE
January 10, 1893.

REPORT
OF THE
COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE
IN ANSWER TO A RESOLUTION
PASSED BY THE SENATE
MAY 2, 1891.

ALBANY:
J. B. WOODHEAD, STATE PRINTER,
1893.

THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE
January 10, 1893.

THE STATE OF NEW YORK
IN SENATE
January 10, 1893.

Die d'oeffening altsaem van myne Konst betrachten
 Met naersticheyt. Valsch zal men dan deez' lieden achten
 Voor Konsten-haters. Ghevalt u miin arrebeyt,
 Gheliick als my ghenoecht aen uvve naersticheyt,
 Zo zal ick meer als vvel, in't Iaer dat nu verleden
 Is, mynen arrebeyt tot uvver dienst besteden. [staet?
 Vraegt yemant vvaerom dat miin oeff'ning vword' ge-
 Dat spel had ons de Nijt met haer vergift ghemaeft?

Les cours d'astronomie restèrent à l'état de projet. Uranie, qui avait promis de les organiser, se crut tenue, après avoir offert ses félicitations à Apollon et à Académie, d'expliquer au public ce qui l'avait empêchée de tenir sa parole :

. . . Ghy Maegden

En Iongelingen fier, de Niit (vvaer van ghevvaegde
 Miin lieve Suster) van afgunstich bloet en stam, [quam,
 VWas d'oorzaeck oock dat 't aen miin oeff'ning niet en
 Die ick te leeren vvas verbonden met beloften
 Aen u. 'k en hielt, ick lydet gaeren; ick verkofte
 Maer leugens, vveet ick datmen m'after rugge kriit.
 Maer 't is zoo niet, ick vvacht maer na bequame tiit.
 Ick leggh' al op mijn luym, en zal mijn kracht vervatten,
 Om dan met meerder overvloet eens uyt te spatten
 Ter gier'gher zielen in miin nutte vvetenschap,
 Die u ten Hemel leydt een mackelijcke trap.
 Vergheeft my dat ick mijn beloften dier van vvoorden
 Niet naeghekomen heb zo ty als 't vvel behoorde.
 De niit is in de schult, die heeft ons goedt opset
 (O droeve tijdt!) alleen vyandelijck belet.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Faint text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.

Clio ¹ nous apprend qu'il en fut de même de l'enseignement de l'histoire :

. . . *De tiit-Registers te ontvouwen*
Had ick u, Hollantsch' Volck, belooft 't voorleden Iaer,
En daer en quam noch vverck, noch vvercx geliicken naer.
Dit leytmen my te laft. Maer ey doch om vvat reden?
Heb ick niet alle tiit ghepoogt met vlytichede
Miin Konst te oeff'nen? Neen, geeft eer de Niit de schult
Die my verfteurt heeft, en hebt voor een tiit ghedult :
Ick zal miin langzaemheynt met grooter nut vernieten.
Spijt die, die my afgunstich van miin opzet stieten.

Les renseignements que nous fournit le *Ghezelschap der Goden* sur l'enseignement de l'art d'aimer, l'art de la danse et la mimique sont bien moins précis. On se demande si l'Académie avait réellement l'intention d'organiser de véritables cours, ou bien si ses membres devaient se borner à étudier entre eux et à enseigner ces sciences pratiquement, en cultivant la poésie et en donnant des représentations théâtrales. La vérité est que, en fait, ils se contentaient de cette étude et de cet enseignement pratique, sans se plaindre d'avoir été empêchés par la jalousie ou la malveillance de donner la théorie. Cela se voit surtout bien dans le passage où Erato ¹, chargée par Apollon d'enseigner l'art d'aimer, mais d'aimer honnêtement, rend compte de la façon dont elle a accompli sa mission :

¹ Le livre, par erreur, met ces paroles au nom de Polymnie.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately.

*Hier toe heb ick ghespeelt
Op u Tooneel, vvat ramp onkuysfche Minne teelt
In 's Roomsche Dochters vraeck. En vveer hoe dat ten
[goeden
Ghelucken 't trouwv bestaen der brandender gemoeden
Van twee goe-lieven, die (noch vuyle lust, noch goet
Achtende) zijn den een den anderen in 't ghemoedt
Met vware liefd' ghetreen ...*

Quant à la philosophie, l'Académie avait l'intention dès le début de la célébrer seulement en vers. Elle n'a pas rencontré de contrariété, et, sans récriminer, elle se propose de continuer dans la même voie :
*Gheleertheit is een Gezellinne vande deught, [meught
Iae Suster. Gheert ghy die, Hollantsche Volck, ghy
Die licht bekomen. Ick false u rijck'liick mede deelen,
Ick weetz' uuv met deez Luyt ter zielen in te speelen.
Deez' zal u leeren Socratis gheduldicheyt,
En Aristotelis vvakere naersticheyt
In het gronderen van diepe verborgentheden,
En alle dinghen te verklaren met de reden.
VVat nut Pythagoras met zyne zvvich-konst dee,
En vvaer toe Crates 't Gout en Zilver inde Zee,
Als teghenstryders van de deugt heeft vvech gesmeten.
...*

Le dr R.-A. Kolléwijn² dit du Ghezelschap der Goden: Of het volgende gelegenheidsspel... van de hand van Samuel Coster is, kan niet met zekerheid worden

¹ Le livre dit Calliope au lieu de Erato.

² Samuel Coster's werken, p. 552.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented and verified. The text continues to describe the various methods used to ensure the integrity of the data, including regular audits and cross-checking of entries.

In the second section, the author details the specific procedures for handling discrepancies. It is noted that any inconsistencies should be immediately investigated and resolved. The document provides a step-by-step guide for identifying the source of an error and correcting it to prevent future occurrences.

The third part of the document focuses on the role of the accounting staff. It outlines the responsibilities of each team member and the collaborative nature of the work. The text stresses the need for clear communication and teamwork to ensure that all financial goals are met.

Finally, the document concludes with a summary of the key points discussed. It reiterates the commitment to transparency and accuracy in all financial reporting. The author expresses confidence in the team's ability to manage the company's finances effectively and responsibly.

gezegd. Il semble cependant incliner vers la négative, puisqu'il a rejeté la pièce à la fin du recueil des œuvres de cet auteur. Nous mettons également la pièce au nom de Coster, sans préférence ni pour l'une ni pour l'autre opinion.

L'exemplaire de la *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde* à Leiden contient une planche in-fol. sur cuivre, qui, si elle n'est pas indispensable pour que le livre soit complet, est cependant en rapport intime avec celui-ci, attendu qu'elle représente aussi le mariage d'Apollon avec Académie en présence des Dieux et des Muses, et qu'elle a été faite et publiée à la même époque. Mesurant 375 mm. de long sur 332 de large, elle comprend 40 figures, principales et accessoires. Dans la partie supérieure, au milieu, le blason de l'Académie : la Ruche avec la devise : *Yver*. A gauche et à droite, dans les coins, la figure allégorique de la tragédie et la personnification de la comédie. Entre elles et le blason, une banderole déployée portant, outre la date : *Anno 1618*, les huit vers suivants, groupés deux par deux, et la devise de l'auteur :

*Op s' Oegst-maents eerste dagh ('t is nuw een jaer geleên)
Leyd' men van dit gebouw in kalck den eersten steen ;*

*Tot stichtinge, verweckt van beyts door lust en leer
In 't borgerlyck gemeen : de stat tot lof en eer :*

*Tot deugdelyck en onberispelyck vermaeck
Des ieugts, en d'armen nut : Een loffelycke saeck*

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text appears to be organized into several paragraphs, with some lines indented. The characters are too light and blurry to transcribe accurately.

Additional faint, illegible text at the bottom of the page, continuing the bleed-through from the reverse side. The text is too light to read.

*En dezen dagh (zoo 't hoort) hebben wy nuw geviert
Met dit tonneel, aldus, iae prachtiger verciert.*

Tecum habita.

Du côté droit, Thémis, tenant d'une main le glaive,
de l'autre un livre ouvert, sur lequel les deux vers :

Redenen Rycklyc

Ivert men Blycklijck.

Au bas de la planche, les signatures : *D. v. B.*
(entrelacés) *in* et *CI V* (entrelacés) *fe*, ce qui signifie :
dessiné par David Vinckboons ou Vinckenbooms,
gravé par Claas Jansz. Visscher.

L'explication de la devise : *Tecum habita* n'a pas
encore été donnée. Ne pourrait-on pas l'attribuer à
Samuel Coster? Elle nous semble, tout aussi bien
que la devise néerlandaise : *Over . Al . Thuys .*, faire
allusion à la tortue adoptée comme armoiries par ce
poète.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Cornel. Lodewijksz. vander
Plasse ou Plassen. — (Nicol. Biestkens,
imprim.) 1619.

Duytsche Academi, Tot Amsterdam ghe-
speelt, Op den eersten dach van Oegstmaant,
in 't Jaar 1619. S. A. C. (*Vignette gravée
sur bois : une tortue, avec la devise de Samuel
Coster : Over. Al. Thvys.*).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodo-
vviicksz. vander plaffen, aan de Beurs in de
Italliaansche (*sic*) Bybel. 1619.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 2-B 2 [B 4],
8 ff. Car. goth.

Le titre est blanc au v^o. La pièce, en un acte, de
deux scènes, est en vers, et débute par la liste des
personnages : Académie, Melpomène, Thalie et Ian
Hen, acteurs parlants; Clio, Uranie, Terpsichore,
Euterpe, Erato, Calliope et Polymnie, personnages
muets ou plutôt baïllonnés.

Impression de Nicol. Biestkens, à Amsterdam.

Pièce allégorique de circonstance, représentée le
1^{er} août 1619, second anniversaire de la pose de la
première pierre de l'Académie. C'est un lever de

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

Haarlem : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

Gand : bibl. univ.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a continuation of the document's content.

Third block of faint, illegible text, showing further details or a separate section.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a list of items.

Fifth block of faint, illegible text at the bottom of the page, which may include a signature or a date.

rideau, assez insignifiant, et composé de deux scènes seulement.

Scène première : Académie engage Thalie à maîtriser sa langue pétulante. Les travers du monde sont nombreux et doivent nécessairement mettre en verve un esprit aussi mordant que le sien. Mais on peut railler en général, sans tomber dans des personnalités. Elle n'a qu'à s'abstenir de prononcer des noms, ou de désigner les gens en imitant leur marche ou leur façon de parler et de s'habiller, sinon, il lui arrivera ce qui est arrivé à la plupart de ses sœurs, on la baïllonnera. Ces dernières, certainement, n'étaient guère coupables, mais les temps sont difficiles, dangereux, et elles feront bien de se taire jusqu'à ce que les autorités leur permettent de parler.

Melpomène, sur l'invitation d'Académie, rend compte de ce qu'elle a fait depuis deux ans. Elle a travaillé de son mieux, par ses représentations, au profit de l'orphelinat¹. Les attaques ne lui ont pas manqué, mais elle ne s'effraie pas de si peu, habituée qu'elle est aux soupirs, aux pleurs et au sang. La situation de la Société est satisfaisante. Beaucoup de pièces ont été représentées; d'autres sont à l'étude; le théâtre est abondamment pourvu de costumes, d'armes, de cuirasses, et a pu faire

¹ D'après une convention conclue en 1617, une partie des recettes revenait au *Weeshuys* d'Amsterdam.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or letter.

exécuter les travaux de sculpture et de peinture nécessaires. Melpomène ne se plaint que d'une seule chose, c'est que certaines personnes, malgré le règlement, entrent et sortent quand bon leur semble, tandis que d'autres prennent la licence de venir sur la scène.

Scène deuxième : Tout le personnel défile devant Académie et les Muses, pour prouver que les costumes sont en ordre. Puis Académie invite Melpomène (ou Thalie) à choisir dans le nombre ses acteurs pour donner la véritable représentation du jour.

La scène deuxième est dédoublée. Comme introduction à une tragédie, elle est très sommaire, ne comprenant en tout que cinquante-deux vers, savoir les huit derniers vers du f. B^{vo}, les treize premiers du f. B₂^{ro} et les trente derniers du f. [B₄]^{vo}. Elle finit par le passage suivant :

A. Talia gunt de beurt

V suster dezen dach | 't sal | dunckt me | beter voegen.
Melpomene schickt dan de luyden te vernoegen
Door u geselschap | met yet sichtiglijcks te speelen.

Melp.
Al wat ick ken ben ick gefint haer me te deelen.
Ghelieft het u ick zal terstont
Doen speelen dat leyt haer noch heel vars in de mont.

Aca.
't Ghelieft my wel. Wel aen | begint om tijt te winnen.
Zo ruymt ons dan 't Toneel op dat wy strack beginnen.

La scène deuxième, précédant une comédie, est plus étendue. Elle comprend, outre les huit derniers

vers du f. B v^o, les ff. B 2 et [B 3], le f. [B 4] r^o, et le f. [B 4] v^o ligne une à quatre. On y trouve incorporé un discours facétieux de *Ian Hen*, sur le pouvoir de l'honneur en ce monde, en prose et de trois pages à peu près. Les deux derniers vers sont :

Acad.

Begint te spelen | want het volck dat sit en wacht.

Tali.

Wel an dan jongeluy maeckt dat het volck wat lacht.

Les sept Muses, baïllonnées, et jouant forcément le rôle de personnages muets, sont la personnification des sciences empêchées de faire entendre leur voix au sein de l'Académie. (Voir la description du *Gheselschap der Goden de 1618*). Ici on peut se poser la question : le Magistrat de la ville d'Amsterdam a-t-il formellement défendu la continuation des cours de mathématiques et d'hébreu, ou bien s'est-il borné à donner à l'Académie un de ces conseils salutaires, auxquels on avait parfois recours dans les Provinces-Unies, quand les temps étaient difficiles? Le passage suivant, dans lequel l'Académie s'adresse aux Muses, nous semble donner la réponse ¹ :

Dan | susters | 't spreken is u van uw' aartsche Goden |

De Rechters | nimmer u gerechtelijck verboden |

Dan laat het spreken maar | na dat ken mercken ick |

¹ F. E 3 r^o. Qu'on nous pardonne d'invoquer ce passage assez obscur. Nous n'oserions pas le faire, si nous n'avions constaté que toute difficulté disparaît par l'intervertissement des vers trois et quatre.

1870

...

...

...

...

...

...

...

...

*Slechts wt een valsch gerucht | en inghebeelde schrick.
 Ghy doet daar wel aan | want de saack is vry gewichtich |
 De tijt gevarelijck : dies draacht u toch voorsichtich |
 En swijcht zo lange tot de Heeren u ghebien
 Te spreken | dan sal 't sonder opspraack mogen schien |
 En dat wil noch niet zijn : veel beter dan ghesweghen |
 Dan dat door spreken haat en schande wort verkregen.*

L'ordre doit avoir été formel, quelque extraordinaire que cela paraisse. Quant aux auteurs des bruits alarmants qui ont provoqué les mesures de rigueur des autorités, Coster en parle, mais d'une façon très vague, tout à fait dans l'esprit des conseils qu'il a donnés plus haut à [la pétulante Thalie¹ :

*t' Was ongheleerde nijt |
 Die't speet | dat hier oock soud' de wetenschap haar vlijt |
 Aanwenden | om wt liefd' de burgery te stichten |
 En met de fackel van de duytsche taal toe lichten.
 Toelichten | seg ick | met de rijcke duytsche taal |
 Dat duytsch-man ken in duytsch zo wel doen als een waal
 In walsch | als grieck in griecks | en in latijn latynen :
 Maar die luy die alleen geleerden willen schynen |
 En 't dickwils niet en zijn dan met een yd'le naem |
 Verdroegen 't noode | dat oock and'ren haar bequaam
 En wetende genoeg hier souden openbaren
 Op deze zeetel om den volcke te leeraren.
 Wat isser oorsaack of dat ghy gespeelen zijt
 Verstomt? u onverstandt? ey neen! het is de Nijt |
 Een in-geboren quaat van ongeleerde schalcken |
 Die 't vreesden dat door uwe wetenschap beswalcken*

¹ F. E 3 ro.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

*En in vermindering sou komen haren lof |
By 't volck verkregghen | en sy weten nergens of.
Wel ongeluckich landt daar oordeloose gecken
Door haar geleerde naam zo vele dan verstrecken
Datse d'eenvoudigen het goet doen achten quaat |
Door een voor-oordeel | en wt een besond'ren haat.*

L'auteur laisse cependant entrevoir à son public qu'il en veut ici encore aux ministres contre-remontrants. Une autre attaque, mise dans la bouche de *Ian Hen* qui est monté en chaire pour prononcer son discours, est plus franche ;

*Moye praet | by provisi bin ick al vast op stoel.
Heer stoel, me dunckt dat ick al rie vanje laat-dunckent-
[heyt voel.*

*Lijck ick nou niet wel geliert? en al ben ick puursteken
[mal |
Lijck ick nou niet wel wijs? heer stoel wat vermenghje al?*

Elle est même suffisamment claire pour nous aider à comprendre la portée des paroles prononcées par Académie quand, à la fin du discours de *Ian Hen*, elle félicite celui-ci de sa discrétion :

*Dat maackt ghy noch al heus | maar zijt niet zo vermetel
Dat ghy u onderwindt te spreeken op die zetel
Van dingen van ghewicht | maar beeldt u liever in
Dat ghy die niet verstaat | want 'tis doch zo de zin
Nu van de luyden : dus laet die groote saken
Dat volck bepleyten | die'r om geldt haer werck of maken.*

D'ailleurs nous savons par le dr J.-H. Gallée (*Academie en kerkeraad*, Utrecht, 1878, pp. 13) que le consistoire s'était plaint, auprès du Magistrat, dès

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

le 30 nov. 1617, au sujet des cours d'arithmétique et d'histoire.

Coster, au milieu de sa lutte contre les Contremontrants, n'oublie pas son principal rival de l'*Oude Camer*, Théodore Rodenburgh. Dans le discours facétieux de *Ian Hen*, il le plaisante de sa vanité et s'en prend à sa dernière œuvre *Eglentiers poetens Borst-weringh*, dont on attendait l'apparition :

*Ist niet een groote zotticheyt | een wonderlijcke
vrecht | een onghehoorde blijtschap | diese weet te
storten int harte van een koterus | die zich zelven kan
wijs maken | dat Salomon by hem zijn hoofd niet op
steken darf (sic) wt vreesse van een kap? en dat Demo-
sthenes | by hem geleken | maar een hoddebeck | en
Cicero een stamerbout is? en dat alffer questie was tus-
schen hem en Virgilius | wie Pegasus eerst voor zijn
poort zoude kussen | dat hem de voortocht toe behoort |
en arme bloet | Demosthenes heeft hy noyt ghekent |
Cicero noyt verstaan | Virgilius noyt gesproken | zulks
dat hy daar pas zo veel af weet | als twee stomme zeg-
ghen dat redelijck is.*

*Voorwaar 'tzijn onnatuurlijcke dingen de me Juf-
frow de Eer weet aan te rechten | met doen | spreken | en
schryven | boecken int licht te brengen | oorlogen te be-
stemmen | schanzen te besteken | boecken pampiers te be-
schryven van fortten | bolwercken en borstweeren | gelyck
als wyder haast een wc (sic pour wt) dē pars verwach-
ten | daar de Poëten achter bewaart zullen wezen | niet
anders als ofze met een borstlap van een boeckede koeck
gheharnast waren.*

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander
Plassen. — Nicol. Biestkens, impr. 1619.

S. Costers Isabella Treur-spel. Vertoont
in de Nederduytsche Academie. (*La tortue,*
avec la devise : Over. Al. Thvys., même gra-
vure sur bois que celle de la pièce de Coster
intitulée : Duytsche Academie, 1619).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodo-
vvijskfsz. vander Plaffen, aan de Beurs,
inden Italiaanfchen Bybel. 1619.

In-4^o, 4 ff. lim., 70 pp. chiffrées et 1 f. non coté.
Car. goth.

Ff. lim. : titre; blason de l'Académie de Coster
(le grand, avec les armes d'Amsterdam en tête); pré-
face : *Tot Den Leser.*, non datée et signée : S. A.
Coster.; argument, et liste des personnages.

Pp. 1-70 : le *Treur-spel* annoncé sur le titre, finis-
sant par la mention : *In 't Jaar 1618 is dit Spel ghe-*
speelt op den huysse tot Muyden in de groote zaal, tot
onthaal van zijn Excell. Prince van Orangen.

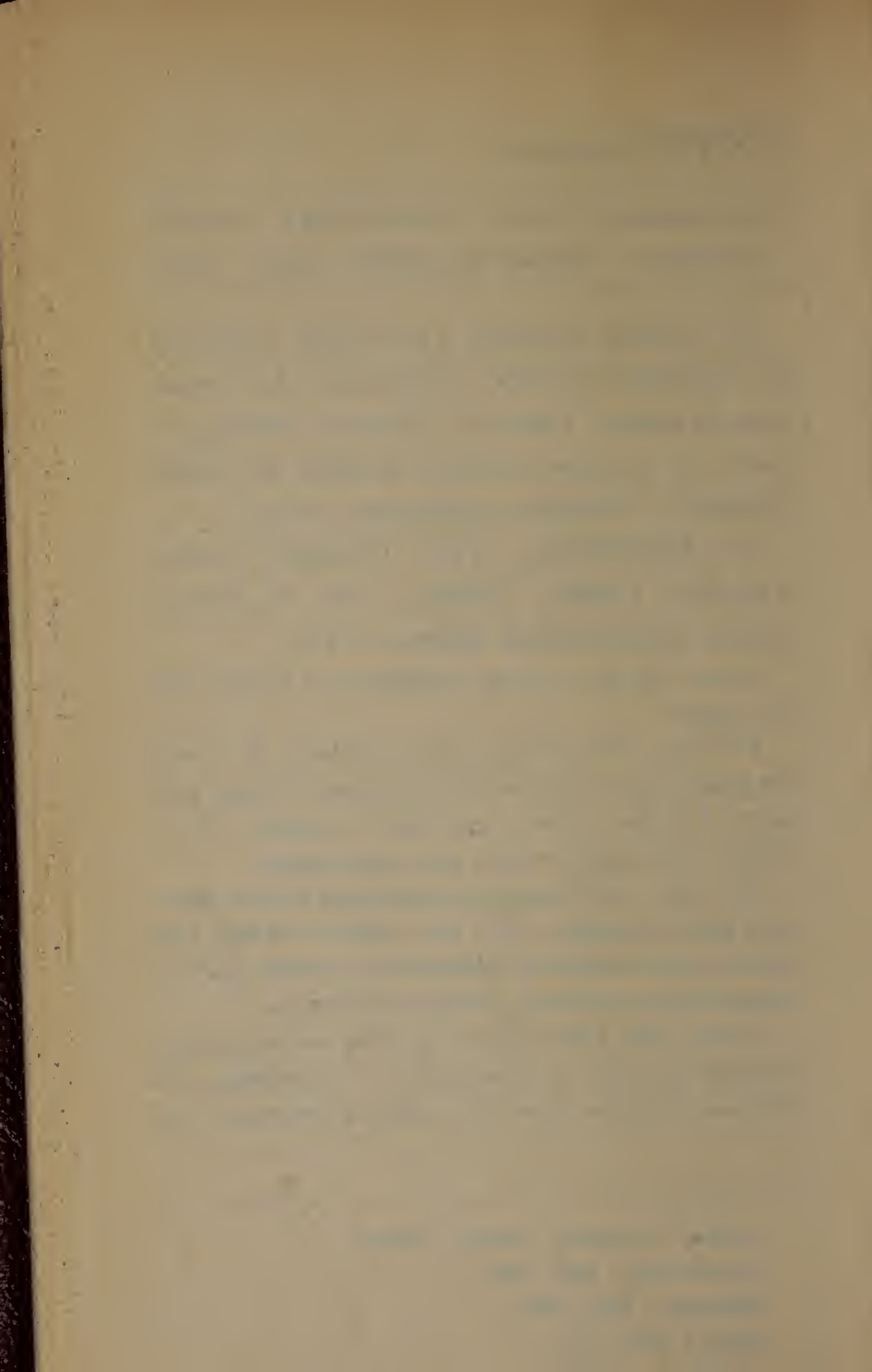
F. non coté, blanc au v^o : liste des *errata*, marque
typogr. qui suit, et souscription : *T'Amsterdam, By*
Nicolaes Bieftkens | inde Lelie onder de Doornen. 1619.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Amsterdam : bibl. univ.

Haarlem : bibl. ville.

Gand : bibl. univ.





Les personnages sont : Isabelle, Rodomont, Zerbin, Mandricart, Théophile, un page, un paysan, une paysanne, *Ian Hen*, sa femme *Labbe-kack*, des groupes de soldats barbaresques et de dames d'honneur, un chœur d'êtres célestes, et un médecin, ce dernier non cité dans la liste des personnages.

Acte I, scène I : Cupidon fait au public l'exposé de son humeur inconstante et mobile, et raconte les folies auxquelles se livrent les mortels blessés de ses flèches.

Acte I, scène I et suivantes : Zerbin, prince écossais, revient en France, de la cour d'Angleterre, où il a refusé la main de l'héritière de la couronne, par amour pour une jeune princesse mahométane convertie au christianisme. Tandis que les deux fiancés se promènent dans la forêt, tout au bonheur de se revoir, ils trouvent, dispersées sur le sol, les armes du célèbre Roland, leur bienfaiteur, qui les a autrefois sauvés des mains d'une bande de brigands. Zerbin, croyant à la mort du héros, recueille pieuse-



[The text in this section is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a letter or a report, with several lines of text per paragraph. The content is completely unreadable.]

ment ces armes, en dresse un trophée muni d'une inscription, puis s'en va avec Isabelle, tout près de là, chez l'ermite Théophile, prier pour l'âme de Roland.

Acte II : Mandricart, prince tartare, accompagné de Doralice, passe par là, découvre le trophée, et s'en empare, malgré l'inscription. Il a endossé la cuirasse, mis le casque, et tient déjà à la main la fameuse épée Durendal, quand réapparaissent Isabelle et Zerbin. Une dispute s'engage entre les deux chevaliers au sujet des armes, puis un combat, dans lequel Zerbin est mortellement blessé. Transporté à l'ermitage, le malheureux ne revient un instant à la vie que pour dire un dernier adieu à sa fiancée.

Acte III : Rodomont, prince sarrasin, brave mais fanfaron, est à la recherche de Mandricart, qui lui a été préféré par la belle Doralice. Il se sent malheureux. Il se répand en menaces contre son rival, contre la terre, l'enfer et les cieux. Dans sa fureur, il se jette avec sa suite sur quelques paysans inoffensifs qu'il prend ou feint de prendre pour des soldats. Grisé par cette action d'éclat, il ne se connaît plus : il se prétend né d'une génération spontanée, et non pas d'une femme comme un homme ordinaire.

Isabelle, dans sa douleur, s'est vouée au service de Dieu. Rodomont veut l'obliger à accueillir ses hommages. Elle résiste, soutenue par l'ermite. Le sarrasin, furieux, tue Théophile. Amené cependant peu à peu à écouter le récit des malheurs d'Isabelle

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

il se sent touché. Il saisit ses armes, monte à cheval et veut mériter les bonnes grâces de la dame par la mort de Mandricart.

Acte IV : L'esprit de Zerbin apparaît à Isabelle. Plus que jamais, la princesse est résolue à mourir plutôt que d'appartenir à un autre. Quand, peu après, Rodomont revient de la poursuite du chevalier, elle s'attache à lui faire croire qu'elle connaît une plante merveilleuse, dont le suc rend le corps invulnérable. Le remède, dit-elle, est infailible; je suis prête à le prouver à mes risques et périls. Il vous appartient, si vous jurez de respecter mon deuil et mes vœux. Rodomont, qui a bu plus que de coutume, accepte tout, promet tout, bien résolu à ne pas tenir sa parole.

Acte V : Isabelle, munie de la plante merveilleuse, vient rejoindre Rodomont pour subir l'épreuve suprême. Les préparatifs sont enfin terminés. Rodomont, l'esprit obscurci par l'ivresse, frappe la princesse et lui abat la tête d'un seul coup. Le ciel s'ouvre. Un chœur d'anges descend, met en fuite Rodomont désespéré, et transporte au ciel les corps d'Isabelle et de Zerbin.

En dehors du chœur d'anges, à la fin de la pièce, on trouve encore des chansons intercalées dans l'acte II, scène II, et dans l'acte V, scènes IV et VI.

Dans notre analyse, nous n'avons pu faire mention du médecin, de *Ian Hen* ni de *Labbekack*, qui figurent à diverses reprises dans la tragédie : acte III, scène II; acte IV, scènes III et IV; acte V, scènes I,

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

II et III. Leurs faits et gestes, leur langage grossier et burlesque forment un hors d'œuvre ultra-naturaliste, mis, violemment et quand même, en rapport avec l'action principale.

L'*Isabella* n'est pas, en son entier, l'œuvre de Coster. Celui-ci, dans sa préface, en attribue le plan et l'introduction ou première scène à un autre poète qu'il ne nomme pas : *Daar ghy my voor aan-ziet dat en ben ick niet : de Voor-reden van het Spel meent ghy miin te ziin. Neen, de Poet zal die door den al-dvvingenden Cupido uyt laten spreken : my heeft hy ghesonden u te segghen dat by (sic, pour hy) Ariosten niet stip ghevolght en heeft. Vraacht ghy de vvaarom? hy heeft het niet vwillen doen; en om dat het een versfierung is, behoeft hy't niet te doen; maar ontleent den vriendelijcken Italiaan alleen stof, om daar van alsulck maxsel van een Spel te bootsen, als hy, de ouden volgende, verstaat dat het vvel is, dat is, dat het speelt op een Toneel, en op een tijdt, vvant die dat niet en doet, begaat even grooten misflach als een Schilder, die de Stadt van Amsterdam in 't voor-veerk van een stuck ghestelt heeft, ende in 't verschiet Haarlem zo sterck uytghe-maact, datmen de luyden aan de vvagēs by de Sparre-vvouwver poort met de droncke voer-luyden om de vracht ziet staan krackeelen.*

La part qui ne revient pas à Coster est de Pierre Cornelisz. Hooft. Elle est un peu plus grande que le dit la préface; elle comprend aussi la scène II et le premier vers de la scène III. Cela ressort du manuscrit de Hooft, publié par J. Van Vloten

Main body of faint, illegible text, possibly a list or a series of entries.

dans : *P.-C. Hoofts brieven ...*, Leiden, 1855-58, I, pp. 395-407, et réimprimé plus tard dans : *Gedichten van P. Cz. Hooft. Eerste volledige uitgave gedeeltelijk naar des dichters eigen handschrift, met aanteekeningen van P. Leendertz Wz.*, Amst., 1871-1875, II, pp. 395-408.

D'après l'opinion générale, la tragédie fut représentée pour la première fois en 1618, 24 ou 25 mai, lors de la réception du prince Maurice au château de Hooft, à Muiden.

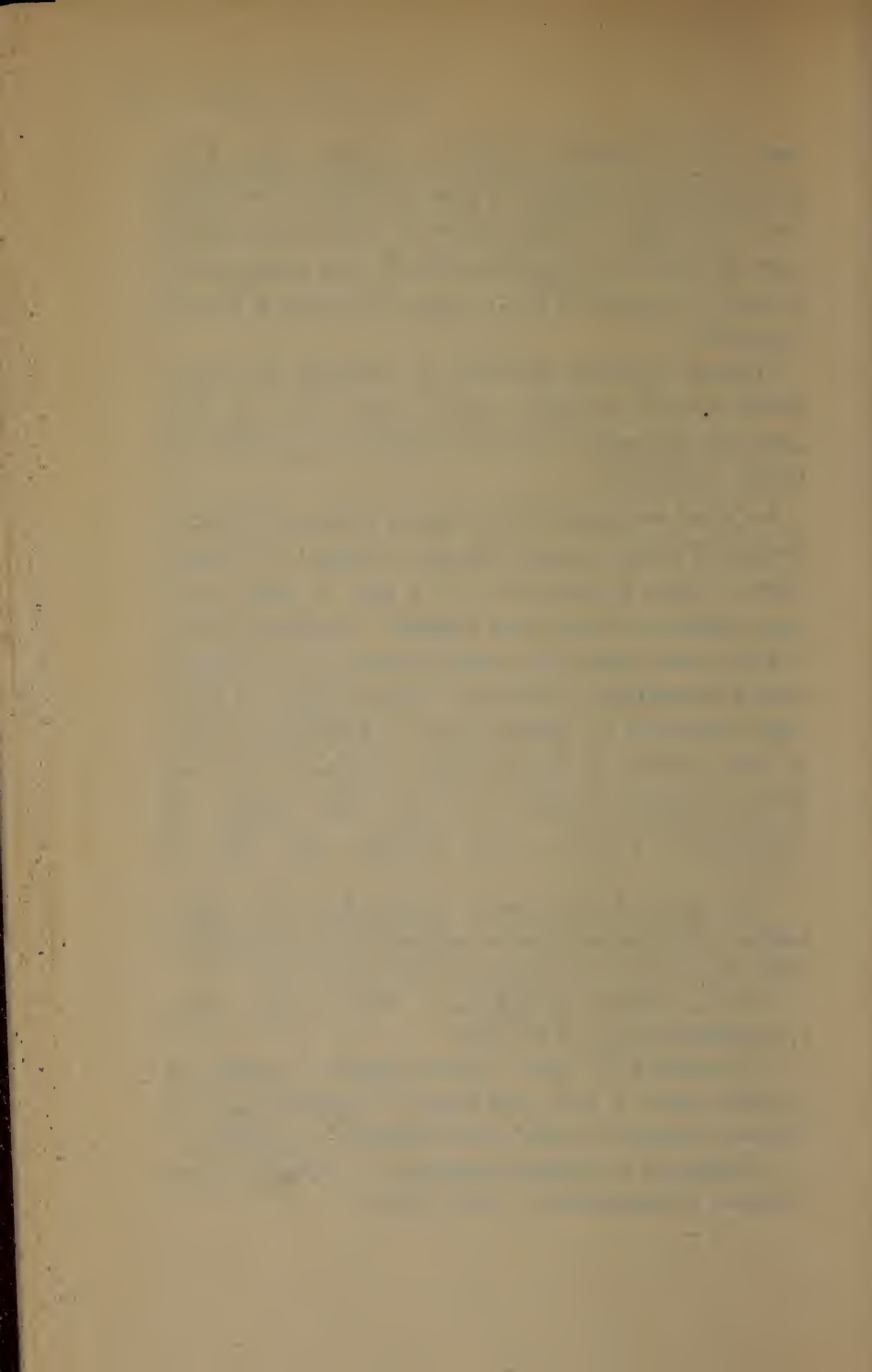
Le sujet est emprunté au grand poème d'Arioste, *Orlando Furioso*, comme dit avec raison le dr Jonckbloet¹ contre Leendertz² qui a pris la pièce pour une traduction libre d'une tragédie³ du poète italien. Il a été aussi traité, à la même époque, par un autre auteur dramatique, Théodore Rodenburgh⁴, le principal champion de l'*Oude Camer* d'Amsterdam dans sa lutte contre la *Nederduytsche Academi*. On s'est même demandé laquelle de ces deux pièces est antérieure à l'autre, et les opinions sont loin de

¹ W.-J.-A. JONCKBLOET, *geschiedenis der nederlandsche letterkunde in de zeventiende eeuw*, Groningue, 1881, I, p. 171; Groningue, 1889, I, p. 166.

² P.-C. HOOFT, *gedichten ...*, Amst., 1871-1875, I, introduction, pp. LX-LXI.

³ Leendertz dit par erreur *blijspel*, comédie. Il prétend aussi, à tort, que Coster s'exprime dans la préface comme s'il était seul l'auteur de la pièce.

⁴ *Rodomont en Isabella treur-spel ...*, Amst., Jean Evertsz. Cloppenburg, 1618. In-4°.



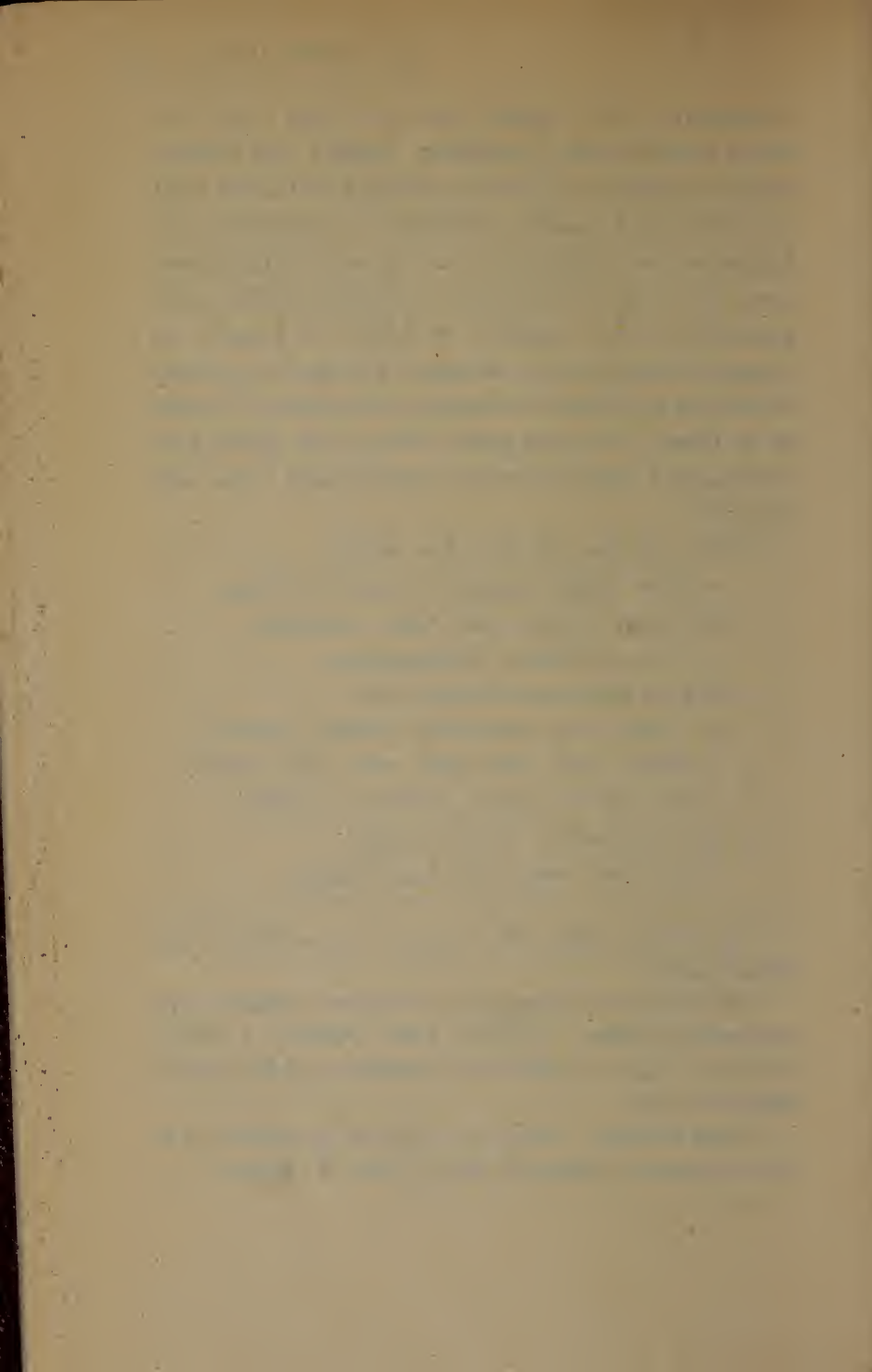
s'accorder. A.-C. Loffelt, dans un article ¹ plein de dures vérités pour l'Académie, avance que Rodenburgh, touché au vif par les critiques de Coster dans la préface de l'Isabella, entreprit la composition du *Rodomont en Isabella*, pour se mesurer directement avec son rival, et montrer en quelque sorte qu'on pouvait à la fois captiver et édifier le peuple, en d'autres termes, qu'un langage grossier et obscène n'était pas un élément nécessaire de succès. A l'appui de sa thèse, il ne peut guère citer qu'un passage de Tegnagel ², poète presque contemporain ³ des faits discutés :

- « Maer wie fie ick daer foo eeren,
 « Yder schijnt draeght voor hem sorg,
 « Wil zyn by zyn (*sic*) niet ontbeeren.
 « 't Is de Ridder Rodenborgh.
 « Die in vier-en-veertigh uren,
 « 't Spel, als twee-paer spellen, maeckt,
 « 't Welck oock wis geen eeuw fal dueren
 « Om dat het gheen fant-aer raeckt;
 « En gheboudt is fonder palen,
 « Dies het werk niet kan bestaen,

¹ *De Gids*, 1874, vol. III, p. 120, article : *Een tooneelstudie*.

² *De geest van Tegnagel, in de andere wereldt by de verstorvene poëten*, Leiden, Jean Pietersz., 1658, in-12°, f. A4 r°. Loffelt ne reproduit que les quatre derniers vers.

³ *Oud-Holland*, 1883, pp. 197-214, article : *Mathews Gansneb Tegnagel door J.-H.-W. Unger*.



- « Vlugh van gheest, en rijck van talen,
 « Arm van rijmen wel ghedaen.
 « Eeven op al-fulcke wijfe
 « Maeckt hy oock zyn Ifabel
 « Teghens Kofsters, waerdt om Prijfen,
 « Die om wel schreef, niet om snel, »

. . .

Le dr Jonckbloet, rejetant le passage de Tengnagel comme erroné, prétend que la pièce de Coster est postérieure. Il invoque plusieurs arguments. D'abord le choix du sujet : les Académistes qui avaient l'habitude de chercher leurs héros dans l'antiquité, doivent avoir eu une raison pour composer une tragédie romantique; ensuite le fait que la pièce de Rodenburgh avait déjà paru au commencement de l'année 1618, avant l'arrivée du prince Maurice, qui motiva la première représentation de l'*Isabella* au château de Hooft, à Muiden; enfin la teneur de la préface de l'*Isabella* qui ne serait qu'une critique continue du *Rodomont en Isabella* et de ses administrateurs :

« Mijn Heeren, dit Spel heet Ifabella, en daar
 « vvort niet meerder in vertoõt als hy stelt dat op
 « eene tijt, en op eene plaats gefchiet is : de lydende
 « perfoõ is onnofel, daar vvort niet in gerevekalt vā
 « byzinnigen die tegēs hare fchaduvve fchynen te
 « fpreken : nocht an de andere zyde fnorcken de
 « ontfinde dollen, gene an den andere hāgende
 « redenen; elck fpreect gāgbare tale, fonder dat de
 « Hollantfche met het lenen vā vvtheēfche vvoor-

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
RESEARCH REPORT NO. 100
BY
J. H. GOLDSTEIN AND
R. F. W. WILSON
1954

The following is a summary of the results of the study of the effect of the concentration of the reactants on the rate of the reaction between hydrogen peroxide and potassium permanganate in sulfuric acid solution. The reaction is known to be first order with respect to the permanganate ion and second order with respect to the hydrogen peroxide. The rate constant, k , was determined from the initial rates of reaction at various concentrations of the reactants. The values of k were found to be independent of the concentration of the reactants, indicating that the reaction is first order with respect to the permanganate ion and second order with respect to the hydrogen peroxide. The activation energy of the reaction was determined from the Arrhenius plot of $\ln k$ versus $1/T$. The activation energy was found to be 14.5 kcal/mole.

The rate of reaction was measured by the change in the optical density of the solution at a wavelength of 525 m μ . The reaction was carried out in a 100 ml. solution of 0.1 M sulfuric acid at 25°C. The concentration of the permanganate ion was varied from 0.001 M to 0.01 M, and the concentration of the hydrogen peroxide was varied from 0.01 M to 0.1 M. The rate constant, k , was determined from the initial rates of reaction. The values of k were found to be independent of the concentration of the reactants, indicating that the reaction is first order with respect to the permanganate ion and second order with respect to the hydrogen peroxide. The activation energy of the reaction was determined from the Arrhenius plot of $\ln k$ versus $1/T$. The activation energy was found to be 14.5 kcal/mole.

« den onteert vvort; de vvaardy vā yder is niet
 « geheel, maar so veel als den Poet doenlick ge-
 « vveeft is, vvaar genomen.

« . . . veel vvaarder achten [de vvetende aan-
 « schouveren] een goet vaars daar een geheele
 « maant over gebloet is, als sommige duysenden
 « van beufelinghen in vveynich uren by den ande-
 « ren gekrabbelt, die zo vol letter falen, boeck-staaf
 « falen, en koppel falen zijn, dat, al vvas het geheele
 « Oceanus Iuris vvit papier, zo foudet noch niet
 « ghenoech zijn om alle de misflagen met hare
 « ontvverringen te begapen. Ick vveet vvel dat oor-
 « deloofse menschen, ja die de naam oock voeren
 « van geleert, noch evenvvel met hare Latijnsche
 « knippel-veerskens zeer loffelick daar van spreec-
 « ken, 't ooch hebbende alleen op het snel, en niet
 « op het haar onbekende vvel. Dan deze slachten
 « de smakelose veraafden, die de schielick gegroeyde
 « paddestoelē, veel eerder geloof ick vvt nieufigie-
 « richeydt, als om de kauvv diefe over haar hebben
 « ter maaltijdt voor vvat leckers aan laten dienen,
 « in plaatse van voedtsame, eetbare en langdurige
 « spyse. »

Le premier argument n'a pas grande valeur. On peut, avec Loffelt, supposer que Coster aurait tenté, dans l'*Isabella*, de produire une pièce dans le genre romantique, pour enlever à l'*Oude Camer* une partie de son public. Le second argument ne serait pas à dédaigner, si l'auteur avait ajouté où il a trouvé la preuve de son affirmation. Car cette preuve ne se

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations. The text outlines various methods for collecting and organizing data, including the use of spreadsheets and databases. It also highlights the need for regular audits and reviews to identify any discrepancies or areas for improvement. The second part of the document focuses on the role of communication in the success of the organization. It stresses that clear and effective communication is crucial for ensuring that all team members are aligned with the organization's goals and objectives. The text provides guidelines for developing communication strategies, including the use of regular meetings, reports, and newsletters. It also discusses the importance of listening to feedback from employees and stakeholders to make necessary adjustments. The final part of the document discusses the importance of continuous learning and development. It emphasizes that the organization must invest in training and development programs to ensure that its employees have the skills and knowledge needed to succeed in a rapidly changing market. The text outlines various methods for identifying training needs and developing effective training programs, including on-the-job training, workshops, and seminars. It also discusses the importance of evaluating the effectiveness of training programs and making adjustments as needed.

trouve pas dans le livre même, la dédicace étant sans date, et l'adresse et la souscription ne comprenant que le simple millésime 1618. Le troisième argument est autrement sérieux. Toutes les critiques qui se rencontrent formulées dans la préface de l'*Isabella* de Coster, se trouvent justifiées par le contenu de la tragédie de Rodenburgh, texte et accessoires.

L'insensé qui semble s'entretenir avec son ombre, les *ontfinde dollen* qui se répandent en propos décousus, c'est Roland, furieux d'être supplanté par Médor dans le cœur d'Angélique :

- « Maer Roelands hert door-snijd deez' al te droeve
[maer/
« O onrechtvaerde Goden! is dit zegghen waer?
« Barft aerde/ Hem'len scheurt/ en laet de Duyv'len
[ryzen/
« Zo schrick'lijck dat de Duyv'len voor malkander
[yzen/
« Laet Medor Duyvel zijn in Belzebubse schijn/
« En stouten Roeland zelven Cebres monster zijn/
« Ja ramml'en inde hel met yzelijcke dond'ren/
« Dat zelfs het legioen der nick'ren moet verwond'ren.
« Knarft tanden/ kelen schriidt/ en balckt uyt met
[ghedruys.
« Daer komt Angelica, en Medor schut de fluys.
« Wijn Carons boot gheladen met verdoemde zielen/
« Voor 't autae van Arepo voor Lucifer knielen/
« En Yephacon die treckt Angelica in 't boodt.
« Daer leydt de Africaen/ en daer leydt Medor doodt/

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1898.

Secretary of the State: William C. Clegg.
Comptroller: William C. Clegg.
Treasurer: William C. Clegg.
Attorney General: William C. Clegg.
Commissioner of Education: William C. Clegg.
Commissioner of Agriculture: William C. Clegg.
Commissioner of Labor: William C. Clegg.
Commissioner of Charities and Corrections: William C. Clegg.
Commissioner of the State Land Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Canal Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Marine Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Fish and Game Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Forestry Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Parks and Recreation Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Works Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.

Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.

Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Health Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Safety Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Welfare Office: William C. Clegg.
Commissioner of the State Public Education Office: William C. Clegg.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text, appearing to be the beginning of a paragraph.

Third block of faint, illegible text, continuing the paragraph.

Fourth block of faint, illegible text, continuing the paragraph.

Fifth block of faint, illegible text, continuing the paragraph.

Sixth block of faint, illegible text, continuing the paragraph.

Seventh block of faint, illegible text, continuing the paragraph.

1893

Les *koppel falen*, fautes dans la formation des mots composés, se retrouvent dans les expressions : *strael-Hemels-kracht*; *woorden-ziele-beeldē*; *neyginghs wezens beeldt*; *d'azems-amber-lucht*; *'t aenschijns| of 's hands-wit*; *heurs kunstens-beeld*; *murmureeringh-spraeck*; *strenghel-narmich*; *ziele-stelers woorden*; *over-evenaert*; *herte-breker-maer*; *Ziel-waerdich-Engel-vrouw*; *zonne-ooghen*; *Uw hertens-azems lucht*; *herte-tranens-vliet*; *ziele-roofter vrouw*; *Diademe-Vrouw*, et autres.

Nous ne parlons pas des *letter falen* et des *boeckstaef falen*, celles-ci étant assez communes dans la plupart des écrits de l'époque.

Quant au coup de griffe que Coster donne aux poètes latins qui admirent pareilles productions, *'t ooch hebbende alleen op het snel, en niet op het haar onbekende vel*, il est à l'adresse de *I. F. P.* et de *Io. C. S. P. M.*, qui ont, encore dans le *Rodomont en Isabella*, fait l'éloge de l'auteur et de la rapidité avec laquelle il a composé cette tragédie.

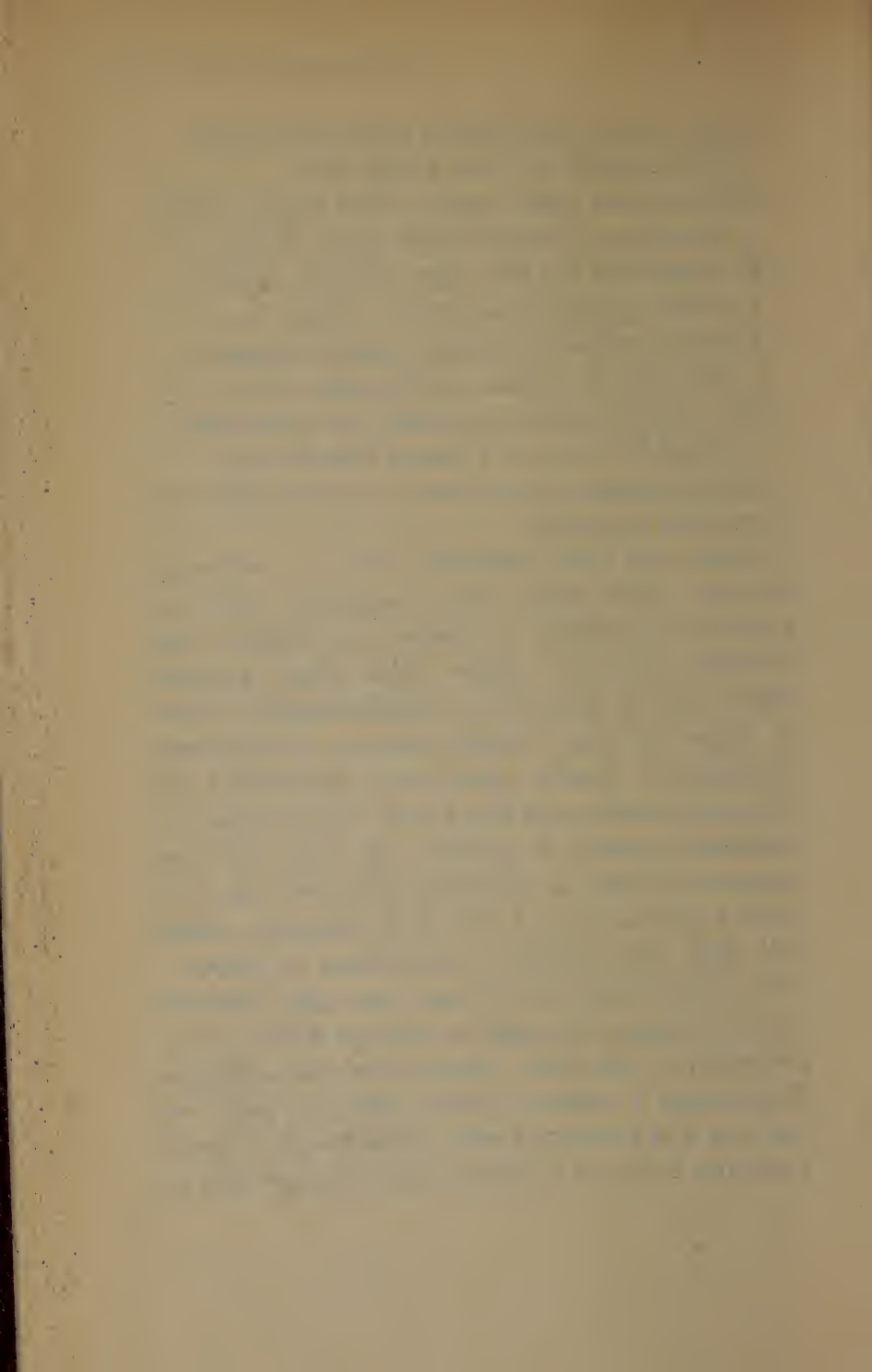
Malgré tout cela nous ne pouvons croire que Jonckbloet ait raison sur toute la ligne. Le passage suivant de la pièce de vers de *Io. C.* donne, d'après nous, beaucoup à réfléchir :

- « Ut violæ primo vernanti vere virefcunt,
- « Rodenburgh genio fic viret Artis honos.
- « I fortis, Contemne Momos, Contemne Chymeræ
- « Invida castra Deæ, fic tibi tutus eris,
- « Te Phœbus fobolem te Delphica numina caram
- « Proclamant prolem, te probus omnis amat.

- « Qui te Rodenbvrgh stimulis profcindit iniquis,
 « Iure fodalitij vi tibi junctus erit.
 « Nescis? causa patet, quatuor quod respuit annis
 « Alter opus, quatuor tu ipse diebus habes.
 « In Rodomont tua sola viget victoria victrix;
 « Et tibi parta manet gloria, victor io.
 « Victor io compefcit Avis jam garrula linguam,
 « Nam jacit in rapidos invida verba Notos.
 « Sat cito si bene fat qui scripsit, is aptior effct,
 « Scripsiffet, fero nos Phrijges Heu sapimus.

Nous croyons que les choses se sont passées de la manière que voici :

Hooft, qui était familiarisé avec la littérature italienne, avait depuis assez longtemps choisi les aventures d'*Isabella*, racontées par Arioste dans l'*Orlando Furioso*, comme sujet d'une tragédie traitée dans le genre de la tragédie antique. Faute de temps ou pour d'autres raisons, il abandonna l'entreprise à Coster, après avoir simplement fait les deux premières scènes. Coster n'y travailla que lentement, partant du principe que « les vrais connaisseurs donnent la préférence à un seul bon vers qu'on a mis un mois à faire et à retoucher, plutôt qu'à mille vers médiocres fourmillant de fautes ». Dans l'intervalle, l'*Oude Camer*, par une indiscretion quelconque, fut mise au courant de ce qui se préparait. Un des chefs, Regnier Ewoutsz., engagea Rodenburgh à traiter le même sujet pour jouer un bon tour à la chambre rivale. Rodenburgh ne se fit pas prier. Il se mit à l'œuvre avec son activité et sa



facilité ordinaires, termina sa tragédie au bout de quatre jours, l'envoya sous presse et la fit mettre en vente, alors que la pièce de Coster n'était encore ni imprimée, ni représentée.

Cette façon d'envisager la question laisse debout l'affirmation de Tegnagel à côté des arguments de Jonckbloet, même si tous étaient également fondés. Elle a en outre l'avantage, nous paraît-il, d'expliquer le double cri de victoire poussé par *Io. C.* en l'honneur de l'auteur du *Rodomont*, son allusion à la lenteur de l'ennemi de Rodenburgh : *fero nos Phrijges Heu sapimus*, et sa raillerie sanglante : « Et dire, Rodenburgh, que ton dénigreur te tient par un trait de famille ? Tu ne comprends pas ? La chose saute aux yeux. Il met quatre ans à produire une œuvre que tu fais en quatre jours ¹ ».

¹ La revue *Oud-Holland*, XIII, 1895, p. 163 (article remarquable du dr. J.-A. Worp sur *Dirk Rodenburgh*), reproduit un acte important qui cadre fort bien avec notre manière de voir. Cet acte, daté du 6 avril 1618, fut signifié à un des acteurs de l'Académie, Jacob Melisz., par le notaire Jacobus Gysberti, au nom de Théodore Rodenburgh. Melisz., sortant de son rôle, avait dit, sur la scène, qu'il ferait bien représenter une pièce, mais qu'il remettait l'affaire de deux mois pour que Rodenburgh eût l'occasion de l'imiter. Ce dernier, froissé, fit demander si Melisz. avait parlé en son propre nom ou au nom de Samuel Coster ; il voulait intenter une action à l'un ou à l'autre d'après la réponse. Les paroles de Melisz. signifiaient, sans

On aura remarqué qu'en passant en revue, à la suite de Coster, tous les défauts mis à charge de l'auteur du *Rodomont en Isabella*, nous avons gardé le silence sur la question des unités. C'est que nous n'avons pas cru devoir souscrire sans réserve à l'opinion exprimée à ce sujet par Jonckbloet :

aucun doute, qu'il voulait donner à Rodenburgh l'occasion de faire encore une fois ce qu'il avait fait pour la tragédie *Isabella* de Coster. L'apparition de la tragédie *Rodomont en Isabella* serait donc antérieure au 6 avril 1618, tandis que l'*Isabella*, réservée peut-être pour la visite du prince Maurice, ne fut jouée, pour la première fois, que le 24 ou 25 mai suivant, et publiée seulement en 1619. Voici du reste le texte de l'acte : « Also Theodore Rodenburgh te vooren is gecomen dat gy Jacob Melisz., onder 't habyt van een boertige parsonagie tot diverse malen op u tooneel zeer schempich hebt gesproocken schandiliserende syn naem met spottige onbehoorlycke manieren van spreecken hebt gebruyct, en onder anderen zyn name vilipendieuselyck afgeschildert, Ja onder anderen dat gy nu wel een spel soudt spelen maar twe maenten uytschort omdat de Ridder Rodenburch dat na mach maken, ende also de voorn. Rodenburch sulcx niet staet te lyden, zo doet hy u met desen affvragen off gy 't selve gesegt hebt uyt u selven, dan off u meester Coster dat heeft belast te seggen, om zyn actie tegen hem off tegen u te institueeren, protesteerende van injurien ende van alle costen schaden en intressen als naer rechten. »

1867

...

...

...

« In de eerste plaats verwyrt men (Coster) hem (Rodenburgh) het gebrek aan eenheid van tijd en plaats, en komt daar zeer voornaam tegen op :

«« ... Mijn Heeren, dit spel heet *Isabella*, en daar wort niet meerder in vertoont als hy stelt dat op *eene* tijdt, en op *eene* plaats geschiet is ... »»

La tragédie de Rodenburgh est construite de telle façon qu'on peut y voir une tentative de rapprochement vers la tragédie classique. L'action se déroule dans l'espace d'une seule journée, aussi bien que dans l'*Isabella* de Hooft et Coster. L'unité de lieu pour ne pas être observée d'une façon absolue, est cependant respectée d'une façon relative. Les quatre premiers actes se jouent dans un même endroit, sur la lisière d'un bois, à proximité d'un ermitage. Les faits des deux autres actes se passent à quelque distance de là. Le changement n'est trahi que par les deux premiers vers du cinquième acte :

« HEREM. Ick achte dat me-Vrouwe moede is en mat /
My dunckt me-Vrou 't is best ghy hier wat
[neder zat / »

rapprochés des vers qui terminent l'acte précédent :

« (ISABE.) Laet ons na 't Klooster gaen? HER. Als 't u
[ghelieft Me-vrouw.

ISABE. Mijn Heer / ick ben ghereed.

HEREM. Laet ons allengskens wand'len.

ISABE. En op de wech wy noch yets stichtichs
[moghen hand'len. »

Ces deux passages biffés, et remplacés par quelques autres vers, la pièce peut se représenter d'un bout à l'autre sans le moindre changement de décor.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

Aussi ne croyons-nous pas que Coster, dans la question des unités, vise la tragédie de Rodenburgh. La préface de l'*Isabella*, qu'on ne le perde pas de vue, est composée de deux parties différentes, qui se confondent plus ou moins : l'exposé de la théorie suivie par Hooft et Coster dans leur tragédie à eux, et la critique de ceux qui, comme Rodenburgh et autres, s'éloignent de cette théorie par ignorance ou par dédain. Jonckbloet n'a pas songé à établir nettement la limite entre ces deux parties, et a donné ainsi trop d'extension à la critique de Coster. La théorie, ou partie positive de la préface, comprend : 1^o, le passage cité au commencement de notre notice comme preuve que le plan et tout au moins l'introduction de l'*Isabella* ne sont pas de Coster ; 2^o, le commencement de la seconde citation, contenant précisément le passage où il est question pour la seconde fois des deux unités ; 3^o, les mots qui suivent immédiatement après, lesquels sont aussi loin d'être un trait contre la tragédie de Rodenburgh : *de lydende persoō is onnosel* ; 4^o, le passage commençant par : *Die vveten vyil ...* et finissant par ... *vvaargenomē moet vworden*. La partie négative, c'est-à-dire la critique à l'adresse de Rodenburgh et des autres hétérodoxes littéraires comprend tout le reste de la préface, et, à plus forte raison, tout le reste de nos citations.

Coster, d'ailleurs, était un nouveau converti dans la question, et il aurait eu fort mauvaise grâce à chicaner Rodenburgh pour une vétille, lui qui, dans l'*Itys*, avait pris avec les unités toutes les libertés possibles.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice, and that these documents should be stored in a secure and accessible location. The text also mentions the need for regular audits to ensure the integrity of the financial data.

In addition, the document outlines the procedures for handling discrepancies and errors. It states that any irregularities should be investigated immediately and reported to the appropriate authorities. The text also provides guidance on how to prevent such issues from occurring in the first place, such as by implementing strict controls and double-checking all entries.

The second part of the document focuses on the role of management in ensuring the success of the organization. It highlights the importance of clear communication, effective delegation, and a strong team spirit. The text also discusses the need for continuous learning and development, as well as the importance of staying up-to-date on industry trends and best practices.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for improving overall performance. These include setting clear goals, monitoring progress, and seeking feedback from employees and customers. The text also encourages a culture of innovation and risk-taking, as well as a commitment to ethical and responsible business practices.

In summary, this document provides a comprehensive overview of the key factors that contribute to organizational success. It offers practical advice and guidance on how to manage resources effectively, handle challenges, and achieve long-term growth. The text is intended to serve as a valuable resource for anyone involved in the management and operation of a business.

Dr. J. K. Smith

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander
Plasse ou vander Plassen. 1627.

S. Costers Isabella Treur=Spel. Vertoont in de Nederduytsche Academie. (*La tortue, même vignette que celle de l'édition d'Amsterdam*, 1619).

T' Amsterdam, Voor Cornelis Lodowijcksz vander Plasse, aan de Beurs, inden Italiaanfchen Bybel. 1627.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. (··) 2-(··) 3 [(··) 4], A-F 3 [F 4], 28 ff. Car. goth.

Ff. [(··)] r^o-[(··) 4] v^o : titre, blanc au v^o; préface; argument, et liste des personnages.

Ff. *Ai*-[F 4] v^o : corps de l'ouvrage, finissant par la mention : *In 't Iaer 1618 is dit Spel ghespeelt op den huysen tot Muyden ...*

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1619.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Utrecht : bibl. univ.

The first part of the report is devoted to a general
 description of the country and its resources. It
 is followed by a detailed account of the
 various industries and occupations of the
 people. The report then proceeds to a
 description of the climate and the
 diseases which are prevalent in the
 country. The last part of the report
 contains a list of the names of the
 various places and a description of
 the principal buildings and
 monuments.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Thomasz. Sergeant.

1634.

S. Costers Isabella Treur=Spel, Vertoont in de Nederduytsche Academie. Ende hervat op de Amsterdamsche Camer, op Kermis, A°. 1634. (*La tortue, même vignette que celle des éditions de 1619 et 1627*).

t' Amsterdam, Ghedruckt by Iacob Thomasz Sergeant, woonende inde Thuynstraet / in S. Joris. Anno 1634.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2], 26 ff. Car. goth.

Ff. [A]r° - [A 3]v° : titre; blason de l'Académie de Coster; préface; argument, et liste des personnages.

Ff. [A 4]r° - [G 2]v° : corps de l'ouvrage, finissant par la déclaration : *In 't Jaer 1618 is dit Spel ghespeelt ...*

Réimpression des éditions de 1619 et 1627. Le blason, au v° du titre, est celui de la première de ces deux éditions.

Haarlem : bibl. ville.

Gand : bibl. univ.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs, but the characters are too light and blurry to be transcribed accurately.

65

Faint text at the bottom right of the page, possibly a signature or a date, which is illegible due to fading.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Thierry Cornelisz. Houthaeck.

1634.

S. Costers Isabella Treur-Spel, Vertoont in de Nederduytsche Academie. Ende hervat op de Amsterdamsche Camer, op Kermis, A°. 1634. (*Même vignette que celle de l'édition d'Amsterdam, 1634, qui porte l'adresse de Jacq. Thomasz. Sergeant*).

t' Amsterdam, Voor Dirck Cornelisz Houthaeck, Boeckvercooper op de Nieuwezijds Kolck/ in 't Bourgoens Cruys. Anno 1634.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2], 26 ff. Car. goth.

C'est l'édition d'Amsterdam, Jacq. Thomasz. Sergeant, 1634, avec une autre adresse.

The following is a list of the names of the
 persons who have been admitted to the
 membership of the Society since the
 last meeting, and the date of their
 admission. The names are given in
 alphabetical order, and the date of
 admission is given in parentheses.
 The names of the persons who have
 been admitted to the membership of
 the Society since the last meeting
 are given in alphabetical order, and
 the date of their admission is given
 in parentheses.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Paul Matthijsz., pour Thierry
Cornelisz. Houthaeck. 1644.

S. Costers Isabella Treur=Spel. Vertoont op de Amsterdamsche Schouburgh. (*Vignette gravée sur bois : la ruche de l'Académie, posée sur une tortue, emblème de Sam. Coster. Au-dessous, la devise du même Coster : Over al Thuys.*).

t' Amsterdam. By Paulus Matthijsz. Ghe-
druckt. Voor Dirck Cornelisz. Houthaeck,
Boeckvercooper op de Nieuwe-zijds Kolck/
in 't Bourgoens Cruys. Anno 1644.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 2 - G [G 2],
26 ff. Car. goth.

Ff. [A]r^o - A 3 v^o : titre, blanc au v^o; préface;
argument, et liste des personnages.

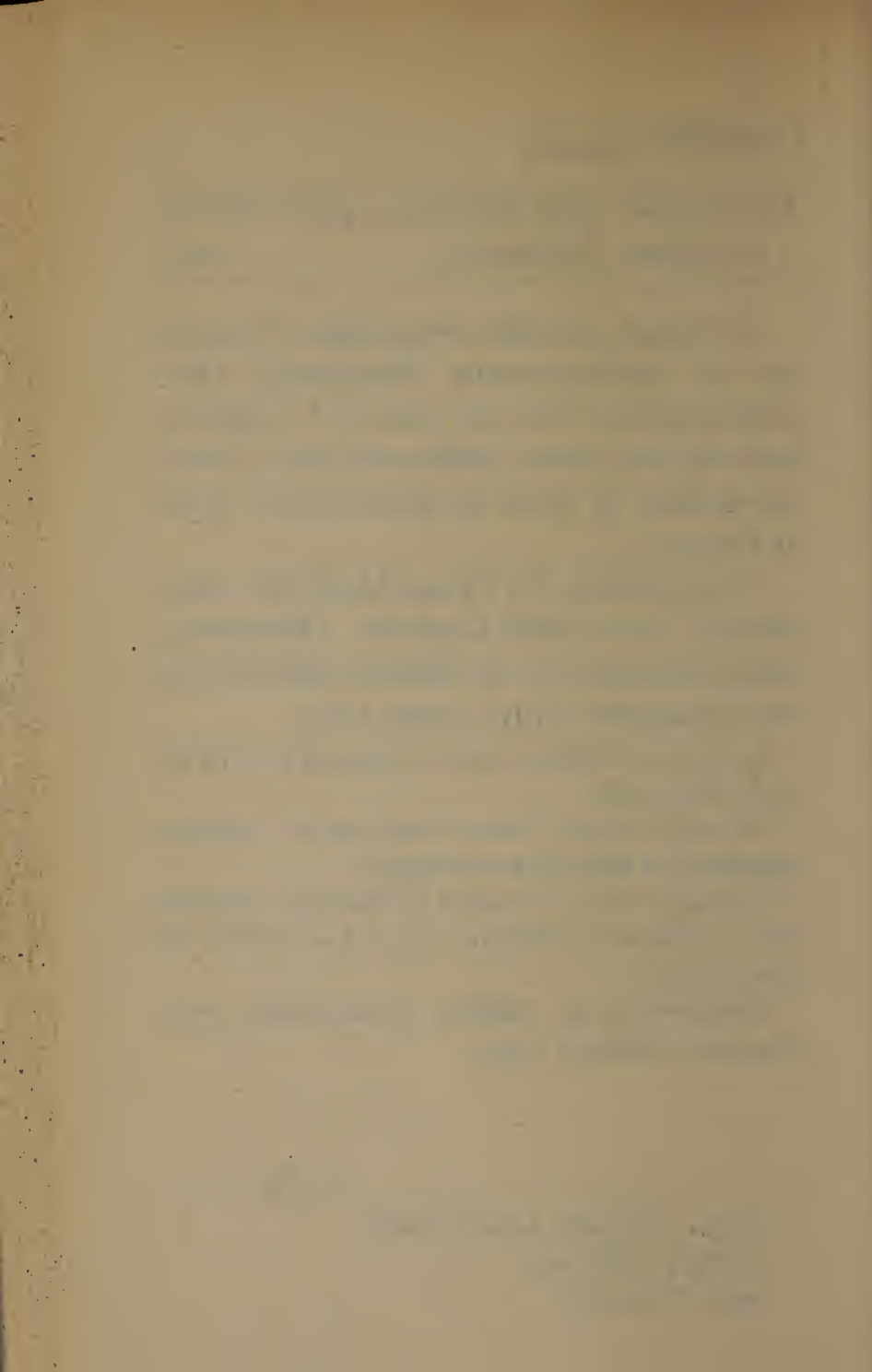
Ff. [A 4]r^o - [G 2]v^o : corps de l'ouvrage, finissant
par la déclaration ordinaire : *In 't Jaar 1618 is dit
Spel ghesfeelt ...*

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, Jacq.
Thomasz. Sergeant, 1634.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Gand : bibl. univ.



COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Lescaille.

1666.

S. Kusters Isabella Treurspel. Vertoont op d'Amsterdamfche Schouwburg. Den laaften Druck, van vele misftellingen verbeteret.



t' Amsterdam, By Jacob Lescaille, Boeckverkooper op de Middeldam, naaft de Vis-marckt, in 't jaar 1666.

In-8^o, 71 pp. chiffrées et 1 p. blanche. Car. rom.

Les 6 premières pp. comprennent les pièces lim. : titre; préface; argument, et liste des personnages.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1634. L'orthographe a été quelque peu modernisée. Certains mots ont subi le même sort, tel que *Mijn Vrouw*, qui est devenu *Mevrou* ou *Me-vrou*. Il existe de cette

Amsterdam : bibl. univ. (1^{re} espèce).

La Haye : bibl. roy. (2^e espèce).

édition deux espèces d'exemplaires, ne différant entre elles que par le titre. Dans le titre, réimprimé, de la seconde espèce toute marque fait défaut; un point virgule (;) suit le mot *Druck*, et la deuxième ligne de l'adresse se termine par la syllabe *Mid-*, et non plus par le mot *Middel-*.

Une autre particularité, sur laquelle J.-H. Unger a, le premier, appelé l'attention, c'est que l'éditeur a, par déférence, évité autant que possible l'emploi du mot *God*. Le mot *goddelijck* même a parfois été remplacé. C'est à peine si les mots *godloos*, *godloos-hey*t, *goden* et *goôn* ont trouvé grâce. Voir : *Nederl. Spectator*, 1883, p. 133, 1^{re} col.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Guillaume Jansz. Cloppenburg. — Nicol. Biestkens, imprim. 1619.

S. Costers Polyxena Treur-fpel. Vertoont in de Nederduytsche Academie. (*Vignette emblématique, gravée sur bois : une tortue, avec la devise de Sam. Coster ; Over. Al. Thvys.*).

T' Amsterdam, Voor V Villem Ianfz. Cloppenburg, Boeckverkooper aande Beurs, inde vergulde Chroniick. 1619.

In-4^o, 4 ff. lim., 77 [par erreur 85] pp. chiffrées et 1 p. non cotée. Car. goth. Plusieurs erreurs dans la pagination : la p. 73 n'a pas de chiffre ; les pp. 74-77 sont numérotées 82-85, etc.

Ff. lim. : titre, blanc au v^o ; argument : *Inhoudt.*, non daté et signé : *Over al t'huys. S. Coster.* ; grand blason de l'Académie de Coster, et liste des personnages de la tragédie.

Pp. chiffrées : corps de l'ouvrage.

P. non cotée : marque typogr. de Biestkens reproduite plus loin, et souscription : *T' Amsterdam, By Nicolaas Biestkens / Boeckdrucker der Duytsche Academie, in de Lelie onder de Doornen.* 1619.

Les personnages sont : Andromaque, Astyanax, Hécube, Polyxène, Polydore, Polymnestor, Aga-

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

Haarlem : bibl. ville.

memnon, Ulysse, Pyrrhus, Mantis, Ibis, et les chœurs des Thraces, des Grecs et des Troyens.

Acte I : Les Grecs maîtres de Troie, Andromaque cache son fils Astyanax dans la tombe d'Hector pour le soustraire à la fureur de l'ennemi. Ulysse, implacable, trouve l'enfant et le tue sous les yeux de sa mère.

Cependant le bruit de la chute de Troie s'est répandu en Thrace. Le roi Polymnestor est consterné. Il a accueilli le fils cadet et les trésors de Priam, que celui-ci avait éloignés en prévision de la prise de la ville. Il redoute que la sympathie témoignée au prince troyen ne soit interprétée comme un acte d'hostilité envers les Grecs. Le jeune Polydore, lui, est tourmenté de sombres pressentiments dont ne peuvent le distraire les plaisirs de la Cour.

Acte II : Polymnestor, ayant consulté le devin Mantis, apprend que la destruction de Troie est un fait accompli, que les Grecs, en route pour rentrer dans leur patrie, aborderont bientôt en Thrace. Par cupidité autant que pour plaire au vainqueur, il tue le jeune prince de sa propre main, et fait jeter le cadavre dans la mer. Les Grecs à peine débarqués, Ulysse apprend de Mantis la mort de Polydore. Il gagne le prêtre à ses vues à prix d'argent, et prépare avec lui la perte de Polyxène, sœur de Polydore, et prisonnière des Grecs avec sa mère Hécube. Hécube, brisée de douleur et de fatigue, s'endort sous l'influence des chants plaintifs de ses dames d'honneur.

Acte III : La reine endormie a une double vision : l'esprit de Polydore criant vengeance, puis un loup furieux qui lui vient arracher des bras son agneau le plus cher. A son réveil, l'âme troublée, elle se demande quels nouveaux malheurs peuvent l'attendre. L'esprit d'Achille, c'est-à-dire Mantis travesti, apparaît aux Grecs pendant le sacrifice, et exige que Polyxène lui soit immolée en expiation de la trahison dont il a été victime. Agamemnon se revolte à l'idée du nouveau meurtre réclamé au nom de la religion, mais ne peut rien, seul, contre tous les autres chefs de l'armée.

Acte IV : Hécube en est encore à chercher le sens de son rêve, quand Ulysse vient lui annoncer le sort réservé à Polyxène. On lui arrache sa fille de ses bras pour la mener au supplice. Défaillance, et nouvelle apparition de Polydore ensanglanté. La malheureuse mère recouvre ses esprits, et se sent envahi peu à peu d'un vague désir de vengeance.

Acte V : Pyrrhus, fils d'Achille, est désigné pour immoler la princesse. Il attend la victime avec anxiété. Et quand elle est là, c'est elle qui doit l'encourager à porter le coup fatal. Hécube, avertie par Agamemnon, vient prendre possession du corps sanglant. Elle attend, pour lui rendre les derniers honneurs, le retour de ses femmes, quand celles-ci, au lieu d'eau, lui apportent le cadavre de Polydore, rejeté par la mer. Ses désirs de vengeance se précisent. Le nom de l'assassin lui monte à la bouche. Sous prétexte de lui apprendre où elle a caché ses derniers trésors, elle attire Polymnestor dans un

guet-apens, où, aidée de ses femmes, elle lui crève les yeux. Aux cris du roi accourent les gardes, qui égorgent et Hécube et les autres Troyennes.

Coster traite dans sa *Polyxena* le même sujet qu'Euripide dans l'*Hécube*. Il a incontestablement connu cette œuvre, mais il suit sa propre voie. Aussi est-il loin de la noble simplicité et de l'intensité de sentiment de son devancier. Il est verbeux du commencement à la fin, donne trop d'importance aux parties accessoires, et sacrifie ainsi à la fois et l'unité de temps, et l'unité de lieu et l'unité d'action. Malgré tous ces défauts, nous regardons cette pièce comme la meilleure des tragédies de l'auteur.

La *Polyxena* contient quelques critiques à l'adresse du clergé en Hollande, mais elles sont bien anodines comparées à celles qu'on rencontre dans l'*Iphigenia*.



Marque typogr. de N. Biestkens.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abraham de Wees.

1630.

S. Costers. Polyxena. Treur-Spel. Ver-
toont inde Nederduytsche Academie.



t' Amstelredam. Gedrukt by Abraham
de Wees, Boeckverkooper op de Vygedam
int Nieuwe Testament. 1630.

In-8^o, sans chiffres, avec les sign. [A] A 4 - F [F 4],
44 ff., y compris un f. blanc à la fin. Car. rom.

Ff. [A] r^o - [A 3] v^o : titre; liste des personnages;
figure gravée en taille-douce : l'immolation de
Polyxène; quatre vers néerlandais explicatifs, et
argument signé comme à l'ordinaire.

Ff. A 4 r^o - [F 3] : corps de l'ouvrage.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1619.
L'orthographe n'est pas toujours la même. L'impri-
meur ici ne fait aucune distinction entre l'*ij* et l'*y*.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Abrah. de Wees.

1644.

S. Costers Polyxena. Trevrspel. De vierde Druck, door den Autheur overfien en verbeteret. (*L'immolation de Polyxène, figure en taille-douce, la même que celle insérée dans les liminaires de l'édition d'Amsterdam, 1630.*)

t' Amstelredam, Gedruckt voor Abraham de Wees, Boeckverkooper op den Middeldam, in 't Nieuwe Testament. 1644.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 2-I 2, 34 ff. Car. rom.

Ff. [A] 1^o-A 2 v^o : titre, blanc au v^o; argument, et liste des personnages.

F. A 3 1^o-I 2 v^o : corps de l'ouvrage.

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1630. On y constate une certaine confusion dans l'emploi de l'y et de l'ij.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

Haarlem : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

Bruxelles : bibl. roy.

Gand : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corneille Lodewijcksz. vander
Plasse ou vander Plassen. — Nicol.
Biestkens, impr. 1620.

Nederduytsche Academij's Niemandt ghe-
noemt/ niemant gheblameert. Ghespeelt
den eersten dagh van Oest maant, op het
derde Iaar-ghety. Kneppel onder de Hoen-
deren. VVanneer-men yet berispt in't hon-
dert daar vvat an,,is, Dat treckt hem
niemandt aan dan die de rechte man,,is.
Door S. A. Coster. (*Gravure sur bois : une
tortue, avec la devise de Coster : Over. Al.
Thvys.*).

T' Amsterdam, Voor Cornelis vander
Plaffen/ 1620.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A2-C[C2],
10 ff., dont le dernier est blanc au v^o. Car. goth.

F. [A] : titre, liste des personnages et gravure sur
bois : les trois Grâces dansant au son du luth d'un
poète couronné.

Ff. A2r^o-C[C2]r^o : comédie, commençant par le
titre de départ : *Academie.* et finissant par les mots :
Elck is uytlegger van zijn eygen vwoorden.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

Haarlem : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

Gand : bibl. univ.

Les personnages sont : *Academie*, *Spiit*, *Loghen*, *Achterclap*, *Bedrogh*, *Tiidt*, *VVaarheydt*, *Rederiicker H.* et *Rederiicker B.*

ANALYSE. *Scène première*: Conjuración entre *Spiit*, *Loghen*, *Achterclap* et *Bedrogh*, contre leur ennemie commune, l'*Academie* de Samuel Coster. *Bedrogh* dirige les opérations. C'est elle qui recommande aux autres de s'abstenir de toute violence. C'est aussi elle qui s'engage à indiquer à ses compagnes l'endroit où l'on trouvera le déguisement, les masques et les armes nécessaires. Quand *Spiit*, brûlant d'impatience, demande de plus amples renseignements, elle lui répond, étonnée de son ignorance :

Maar gaat te kust te keur | wy staan hier tusschen beyden |
Daar de Blasoenen zijn | gaat vraaght daar naa't ghe-
En ghy zult vinden dat dat volck u daar bemint: [zint/
Zy zullen u van als zoo rijckelijck stofferen |

Als ghy na volle wensch van haar niet zoudt begeeren |
Wanneerse maar verstaan dat ghy met Haat en Nijdt
Dus inghenomen op den Academy zijt.

Ghy met u tween gaat daar | daar zijnsel wel zo rijck'lijck
Van alle ding voorzien | en oock ist yder blijcklijck
Dat uwe beeltenis ghegrift staat in het hert [wert.
Van meest elck een | van wien die plaats ghehandthaaft
En Achterclap ghy mooght by dat volck u verschaffen |
Dat haar zoo kints gheneert met achter-rugg' te blaffen.

Bedrogh se charge du principal rôle. Elle se présente auprès d'*Academie* pour lui demander d'être accueillie comme membre :

En ick | terwijl ick ben dus statelijck ghekleedt |

*En lijck een cieraat (als de Werelt niet bet weet)
 Om op een braaf Toneel | als dit is | my te toonen |
 Zal met beveynst ghelaat versoecken in te woonen
 Met d'Academy | om | mijn susters | u een slach
 Te voeghen | seer bedeckt | waar dat ick ken of mach.*

Scène II : Academie se plaint des mensonges et des calomnies dont elle a été l'objet, depuis les trois années de son existence :

*Hier zetten ick my neer drie jaren nu gheleen |
 Ghelijck als dat zeer wel bekendt is yder een |
 En van die tijdt af heeft de Leughen met haar kallen |
 En vuyle Achterklap ghezocht dat ick mocht vallen.*

Mais les efforts de ses ennemis ont été vains. En dépit de tant d'attaques, elle est toujours debout, estimée de tout ce qui est respectable :

*Dan ziet hier sit ick vast | ten hoone vande Nijt |
 Tot spot den Achterklap | de Leughentaal ter spijt ;
 De Stadt tot lof en eer | den Arremen tot voordeel |
 Het Volck tot leer en lust : dan meest de luy van oordeel |
 Die my beschermen | en handt-haven mijne zaack.*

Bedrogh l'accoste en ce moment. Elle demande, dans les termes les plus humbles, d'être admise comme membre :

*Ïck ben uw' dienaers | in rymen en in speelen
 Wel afgherecht op veel verscheydene Toneelen :
 En om dat ick uw' roem zoo loflijck heb ghehoort |
 Ben ick om hier te komen | waarde Vrouw' | bekoort |
 Om uwe waardicheyt mijn dienste aan te bieden.*

Academie est bien disposée, mais voudrait des preuves de son talent :

*Ghy Maghet zoo ghy zijt | ghelijck ghy zegt | ghewent
Te komen op 't Toneel | zoo toont ons wat ghy kent :*

Sur quoi *Bedrogh*, après quelques mots d'introduction, lui récite la tirade de Nestor, que nous avons reproduite dans la description de l'*Iphigenia* :

*In boerticheyt ben ick zoo zeer wel niet bedreven
Als wel in defticheyt | die 'k speelden al mijn leven ;
Dies zal ick u me-Vrouw' uyt-spreken een ghedicht |
Al over lang gherijmt | dan noyt en quam't in't licht.
't Spreeckt van regeering : 't is een algory ghenomen |
Ghelijck ghy hooren zult van paarden te betomen.
Aan 't opperste gebied' heeft d'Onderdaan gheen deel |*

...

Academie, charmée, lui demande si, une fois admise, elle a l'intention de se conduire comme membre dévoué de la famille :

V taal en wezen staat my wonderlijk wel aan.

Wilt ghy in stilte | als een goede onderdaan |

Beloven | alst betaamt | nu by ons in te wonen |

En uw' bequamicheyt met yver te betoonen

Waar dat ghy kendt of meucht? zoo zeght dan daar
[op ja.

La réponse est un oui bien senti, immédiatement suivi d'un correctif, un *a-parte* très malveillant. Puis *Bedrogh*, portant la conversation sur un autre terrain, fait force promesses comme auteur dramatique :

Mevrouw' ick heb voor u een Treur-spel oock ghereedt |

Dat nieuwers anders dient dan hier alleen besteedt |

Vermits het speel-ghelt is tot voordeel vanden Armen |

Waar over yeder zich medogend' moet erbarmen.
 De Weeskens zijn't | die van haar arremood' en pijn |
 Ghelijck als dickwils beurt | in 't minst gheen oorfaack
 [zijn.

Daarom hoort yeder oock tot haar te zijn gheneghen |
 En oock tot u | om dat ghy arrebeyt te deghen
 Met goeden yver | om den armen te spysen
 Door vrolijk stichten | dat een hoope bloets mispysen.
 Me-vrouw' belieft het u dat ick mijn spel ga halen |
 Om die al-ree ghenoten vrientschap te betalen :
 Die 'k niet betalen ken dan met ghenegenthey.

Scène III : Les quatre conjurées de nouveau réunies, exposent les résultats de leurs menées. *Loghen* se croyait jusqu'ici de première force dans l'art de mentir, mais là où *Bedrogh* l'a envoyée, elle s'est sentie une simple élève. Parmi les armes qu'on y a mis à sa disposition, il faut citer avant tout, une lettre, pleine de fiel et de contre-vérités, et dont elle se flatte de faire, moyennant quelques commentaires, une arme tranchante. *Spiit* a rencontré des dispositions de diverses natures :

Het volck is alderley | ick vonder goen en quaen :
 Maar achter het Toneel vond' ick een rekel staan
 Die dapper rockende | en speck daar inne groeyden
 Doe 'k qualijck sprack. Dan doch 'k zach dat het
 [and're moeyden
 Doe'k d'Academi voor een hoer schold' en een beest :
 Maar deze deuch-niet zey dat hetse lang gheweest.

Bedrogh ne trouve pas de termes assez forts pour plaisanter la naïve crédulité d'*Academie* :

Voorwaar zy is te goet| ey zoete slechte sloof|
 Die 't best van yeder hoopt| en licht is van gheloof|
 Dies raacktse lichtelijck door een verzierde loghen|
 Door my in 't voet-zandt| en zelfs isse al bedroghen
 Door my| want zy ghelooft en meent dat mijn gedicht
 Op haar Toneel| eylaas! zal komen in het licht|
 Ghelijck ick haar| om in haar vrientschap te gheraken|
 (Ten eersten mits ick quam) wist abel wijs te maken.
 Wat haast| ick weet wel bet| men speelt mijn spel niet
 [meer|
 Ick heb van haar al wech al 'tgheen dat ick begeer.

Après ces rapports successifs, on prend les dernières dispositions pour aller attaquer et ruiner *Academie*.

Scène IV, de quatre vers seulement : Arrivée devant les bâtimens de l'*Académie*, la bande entend le bruit de la joie qui règne à l'intérieur.

Scène V : Les conjurées entrent avec fracas et commencent l'assaut. Mais *Academie* leur tient tête. Reconnaisant *Bedrogh*, qui se distingue par sa rage impuissante, elle la prend à partie, et lui reproche sa mauvaise foi :

Ey snoode toveres! die nu bedeckt'lijck werckt|
 Dat onder vrientschaps schijn. Ist dat dat ghy be-
 [loofden
 Met schoone woorden| daar ghy mijn verstandt me
 [roofden?
 My sweerende ghetrouw' te zijn in alle dingh|
 En zyt ontrouw' in als| met valsche rekeningh.
 Met het na-kaken van veel vry ghesproken woorden|

*Zoeckt ghy my na u aart dus schellems te vermoorden?
 Versocht ghy daarom myne vriendschap met een brief/
 Zoo zeer ootmoedelijck? die'k| 't zy u leet of lief/
 Elck toonen zal. Van hier| van hier| ghy moet ver-
 [hensen.*

Fy| nu gheloof ick van mijn leven gheen meer menssen.

Scène VI : Au fort de la lutte apparaissent *Tiit* et *Waarheyt* pour démasquer les ennemies d'*Academie*. *Tiit* blâme ceux qui ont toléré cet assaut de calomnies, alors qu'ils auraient dû interposer leur autorité. *Waarheyt*, de son côté, déclare que jamais *Academie* ne s'abaissera à répondre par le mensonge aux mensonges de ses assaillants. Après quoi, *Tiit* reprend une dernière fois la parole pour engager « cette femme fière et longanime » à dédaigner les attaques dont elle est l'objet.

Scène VII, de 16 vers : *Academie* triomphe de ses ennemies en déroute :

*Noch achterklap| o guyts! noch loghen mach my
 [deeren niet/
 O neen gheringhe bloets| 't raackt aan mijn koude
 [kleeren niet.*

*'k Weet dat de leughentaal en achterklap vol nijt
 't Hier niet by laten zal| maar barsten zal van spijt.
 Dan al de leughenaars en guyts die my benijden
 Die doen haar best vry datse my de rug in rijden.
 Jck zal wel blyven staan| elck snapt vry wat hy mach/
 Altoos komt met de tijdt de waarheyt aan den dagh :*

Puis, pour porter un dernier coup aux personnes visées, tout en dégageant sa responsabilité, elle ajoute :

Of ick in't hondert yet berispe | daar wat an is |
 Dat treckt hem niemant aan dan die de rechte man is :
 Maar daarmen namen speelt daar wordt de man onteert |
 Maar daarmen niemant noemt wordt niemant ghebla-
 [meert |
 Dies mach hem yder een voor sulcke dinghen wachten |
 Want dat maar boeven doen die goede luy verachten.

Scène VIII : Rederiicker H. (Hollander?) et Rederiicker B. (Brabander?) déclinent toute participation aux calomnies qui ont été répandues contre *Academie*. Le premier, pour éviter le contact de tant d'infamie, veut quitter l'*Oude Kamer*, avec tout ce qu'il y a de gens honorables. Mais *Academie* le lui déconseille, son départ devant entraîner la chute de la société, au grand détriment des pauvres vieillards, qui bénéficient de ses représentations. Sur l'observation de *Rederiicker H.* qu'alors elle, *Academie*, a eu tort aussi d'abandonner l'*Oude Kamer*, *Academie* répond par ces vers qui terminent la pièce :

O neen | ick liet als doe de Kamer wel in handen
 Van goede mannen | die 'k vertroude dat in schanden
 Ter ghener uren die verlaten souden | maar
 Ick worde metter tijdt heel anders nu ghewaar |
 Hoe wel haar opset was die nimmermeer verloren
 Te laten gaan | maar met haar schouderen te schoren :
 Eensdeels om 't Gods-huys | en oock eensdeels om de
 [plaats |
 Dan meestendeel op dat door haar beleyt de maats
 Tot oeff'ning' vande kunst ghetrocken mochten worden |
 Dan 't was vergheefs hoe zeer de mannen dat aan
 [porden |

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is mostly unreadable due to low contrast and blurring.

't Welck | als het reden is | benam haar al haar lust
 Van 't Rederijcken | en zij houden nu haar rust.
 Dan ghy moet zoo niet doen | maar dese plaats bewaren
 En doen den ruwen hoop de penninghen vergaren |
 Daar van zy | als zy zijn verarremt en veroudt |
 Noch moghen hebben een noodruftich (sic) onderhoudt |
 Want zoo daar een goedt deel het vellen en het feylen
 Niet staackt | 't mach 't Gods-huys niet ontryen noch
 [ontseylen.

Het gheen hier is gheseyt ten quaatsten niet en duyt |
 Want 't raackt de goeden niet. Gaat heen het spel is uyt.

Pièce représentée le 1^r août 1620, à l'occasion du troisième anniversaire de la fondation de l'*Academie*. Elle expose les contrariétés que la Chambre a rencontrées dans le cours de son existence. Moralité dans la forme, elle est en réalité une satire très personnelle. Les personnages mis en scène, malgré leurs noms allégoriques, malgré leur déguisement féminin, sont des êtres concrets, des hommes qui ont posé des actes déterminés et qu'on peut suivre sans trop de difficultés. Le titre : *Niemand ghenoeemt / niemand gheblameert*, nous a l'air d'une simple plaisanterie ou d'une mesure de prudence de la part de l'auteur, qui, avec intention, avait dépeint les coupables de telle sorte que leurs noms vissent sur les lèvres de tous les spectateurs.

Les endroits où les ennemis de l'*Academie* trouvaient ou espéraient trouver le plus d'adhérents étaient :

Daar de Blasoenen zijn ...

c'est-à-dire les deux autres Chambres de rhétorique d'Amsterdam, à qui portaient ombrage les succès de la société rivale nouvellement fondée.

Loghen a opéré dans l'*Oude Kamer*. Il y a trouvé des haines intenses contre l'ancien membre scissionnaire, Coster, et contre sa création. Aussi en revient-il passé maître en l'art de mentir.

Spiit a visité la *Brabantsche Kamer*. Les membres ne lui furent, en général, pas favorables. Il n'y rencontra qu'un seul véritable partisan, le maroufle (*rekel*) qui se tenait derrière la scène, et qui renchérissait encore sur le mal que lui, *Spiit*, racontait de l'Académie.

Spiit est un *opgeblasen leur*, un *bleeck vijft door de Spijt*, le *backus zonder kleur*, qui, à cause d'un mot désagréable, prononcé par un sot qu'on ne veut pas nommer, a porté sur lui un couteau une année durant. Il se vantait hautement de vouloir frapper le coupable, dès qu'il le rencontrerait seul, mais l'occasion ne s'en présenta jamais. Plus tard, il montra son humeur violente contre un plus grand sot encore, si bien que, sans l'intervention de bons amis, il eût été banni de la ville. Mais l'ingrat oublia ce bienfait, et s'attaqua dans la suite à celui qui l'avait sauvé :

*Dit denkt hy niet / maar scheldt den gheenen voor een guyt
En voor een schellem die'm / doe'y was in duyzent vrezen/
Meer vriendschaps alst betaamt heeft in zijn quaat bewe-
Dan't rouden noyt een vroom en deuchdelijk gemoet / [zen.
Dat hy met raat en daat zijn vyandt dede goet.*

Loghen a rapporté de l'*Oude Kamer* une lettre diffamatoire pour l'Académie :

. . . een brief vol dieffsche guyteryen

En loghens . . . ,

au moyen de laquelle il se fait fort de renverser son ennemie :

Ick zal haar vallen doen door kracht van dezen brief.

Achterclap, ayant un peu opéré partout dans l'obscurité, est plus difficile à reconnaître. Jusqu'à la sixième scène, il n'est que vaguement esquissé par un bout de conversation, faisant suite au vers qui précède :

Acht.

En ick met achterclap en schamperlijck bespotten.

Bed.

*Daaghs op de bierbanck | en des nachts in de revotten |
En hoere-kuffen | daar noyteerlijck mensch en guam (sic).*

Il faut que *Tiit* et *Waarheyt*, viennent, vers la fin de la pièce, achever le portrait. Car c'est bien à lui que *Waarheyt* s'adresse, en disant :

Ey achteloose mensch die u tot leegheyt gheeft |

En arrem zijnde noch soo kostelijcke leeft

By volck van uws ghelijck | met vol en sat te suypen |

Om dan heel schaamteloos tot kuffen in te sluypen |

Daar ghy het gheldt (u van de goede luy vereert

Tot nootdruft in u huys) onnuttelijck verteert :

En als die luyden zien u reuckeloose leven

En des ghedwonghen zijn om u niet meer te gheven |

Soo spreeckt ghy qualijck | alst d'ondanckbaren betaamt |

Ja zoo verbolghen dat een yder het hem schaamt.

*Bedaart eer 't is te laat | en wil van 'tselschap sçheyden |
 Dat u | o wulpsche mensch | zoekt godtloos te verleyden |
 Blijft zitten wercken thuys en wint u broodt met eeren |
 Daar ghy met wijf en kind het jaar langh af moocht
 teeren.*

Bedrogh, le coryphée de la bande, n'est pas oublié. Il a fait partie de cette *Academie* dont il a juré la ruine. Il a demandé son admission comme membre, sous les dehors les plus hypocrites, feignant de vouloir mettre ses talents au service de la Chambre. Car il était acteur et poète à la fois :

. . . *in rymen en in speelen*

Wel afgherecht op veel versçheydene Toneelen :

Comme acteur, il cultivait le genre sérieux. Comme poète, il est auteur d'une tragédie qu'il a promis, mensongèrement, de faire représenter sur la scène de l'*Academie*. Sa qualité de membre de la Société ne lui a servi qu'à espionner ce qui s'y passait, qu'à recueillir méchamment, pour les répéter ailleurs, les paroles inconsidérées prononcées dans l'intimité. Son manège finit par être découvert, et il fut expulsé de la Chambre.

Comme on le voit, tout cela est exclusivement dirigé contre les ennemis de l'*Academie*, anciens membres de celle-ci, ou gens intrigant contre elle dans les autres Chambres de rhétorique à Amsterdam. De critiques ouvertes ou d'allusions à l'adresse des ministres contre-remonstrants il n'y a pas apparence. Mais le discours de Nestor sur le pouvoir civil et le pouvoir spirituel? Pourquoi l'auteur l'a-t-il mis, de

préférence à tout autre, dans la bouche d'un des acteurs? N'est ce pas, comme le croit le dr Jonckbloet, dans le but de porter sur la scène, pour la première fois et en quelque sorte subrepticement, un passage capital de l'*Iphigenia*, en attendant qu'on ose représenter la pièce entière?

Nous ne le pensons pas, parce que, considérée ainsi, cette tirade est un hors d'œuvre rompant l'unité du *Niemant ghenoeemt, niemant gheblameert*. Celui-ci, dans son ensemble, est une espèce de revue, représentant des faits passés, sans désignation de noms, mais suffisamment claire par elle-même pour être comprise des spectateurs. Les faits et gestes de *Bedrogh* rentrent dans ce cadre tout aussi bien que ceux des autres personnages. Si *Bedrogh* sollicite son admission à l'Académie, c'est que l'autre *Bedrogh*, celui qu'on veut mettre au pilori, en a fait tout autant. Si *Bedrogh* déclame un poème nouveau, la célèbre tirade de Nestor, c'est que la personne visée, le traître exclu de l'Académie, a aussi, ou bien déclamé ce nouveau poème lors de son admission, ou bien joué, comme début à l'Académie, le rôle de Nestor, dans la première représentation de l'*Iphigenia*. Or, comme on ne conçoit pas qu'un auteur-acteur de grande expérience

Wel afgherecht op veel verscheydene Toneelen, ait été soumis à une épreuve préparatoire dans le vrai sens du mot, il est plus que probable que c'est à la dernière alternative qu'on doit s'arrêter.

On voit d'ici l'importance de cette nouvelle façon

d'envisager la question. Les fameux vers prononcés par *Bedrogh* :

*Dies zal ick u me-Vrouw' uyt-spreken een ghedicht /
Al over lang gherijmt | dan noyt en quam 't in't licht,*
qui étaient regardés jusqu'ici comme une vérité d'actualité, deviennent une vérité du passé. Au lieu d'être la preuve, comme le croit le dr Jonckbloet, que l'*Iphigenia* n'a été portée sur la scène qu'après la pièce de circonstance de 1620, ils prouveraient au contraire qu'elle avait eu bel et bien une représentation antérieure, celle où *Bedrogh* tenait le rôle de Nestor.

Jonckbloet, il est vrai, ne se borne pas à soutenir que la première représentation de l'*Iphigenia* est postérieure au *Niemant ghenoeemt, niemant geblameert*. Il précise, il lui assigne la date du 1^{er} novembre 1621, citant comme preuve le distique daté suivant, emprunté à l'*Iphigenia* de 1626 :

1621.

*Dit Treur-Spel is ghespeelt op Alder-Heyl'gen dagh,
In 't openbaar, voor volck van allerhande slagh.*

Il ramène à cette même représentation la fameuse carte d'invitation dont nous avons déjà parlé dans notre description de l'*Iphigenia* in-fol. de 1617 :

Op Alderheylighen dag.

*Hoe 't in de VVereldt gaat, en hoe 't behoort te gaan
VVijst Costers Nestor in Iphigenia aan :
Dat zullen vvy alleene spelen voor die luyden
Die 't Land beminnen, en onf' doen ten besten duyden.*

Et à l'appui de son opinion, il établit : 1^o, que la

carte en question ne porte pas de date, que si Wybrants, Gallée et Kolleywyn l'ont utilisée comme portant le millésime 1617, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pas vu la pièce; 2^o, que la carte ne saurait être de 1617, que la planche dont elle est ornée n'existait pas encore à cette époque, puisqu'elle ne figure pas dans l'édition in-4^o au millésime 1617; 3^o, que la situation politique à Amsterdam était telle que la représentation de l'*Iphigenia* aurait entraînée des poursuites.

Mais ici encore il y a bien des observations à faire. La carte d'invitation étant sans millésime, la représentation y annoncée ne saurait être identifiée avec la représentation de 1621, que pour autant que les termes de la carte et ceux du distique de 1621 imposent cette identification. Or le seul point de contact, d'après nous, entre les deux pièces est la date *Op Alder-heylyghen dagh*, chose de mince importance, puisque la nouvelle représentation de l'*Iphigenia* en 1630 eut lieu également le jour de la Toussaint. Les autres termes employés sont si dissemblables que les deux pièces ne sauraient se rapporter au même fait. Dans le distique il est question d'une représentation publique, devant un auditoire mêlé. Dans la carte il s'agit d'une représentation privée devant une assistance patriote, disposée à rendre justice aux intentions de l'auteur. La représentation privée, à n'en pas douter, est antérieure à l'autre, c'est-à-dire antérieure au 1^{er} novembre 1621. Mais quand a-t-elle eu lieu, au juste? le 1^{er} novembre

1617, 1618, 1619 ou 1620, avant ou après la représentation du *Niemant ghenoeemt, niemant gheblameert*, 1^{er} août 1620? Si l'interprétation donnée par Jonckbloet au début de la tirade de Nestor était la vraie, nous opterions pour la dernière date. Si notre opinion, déduite de la tendance générale de la pièce, était fondée, nous donnerions la préférence au 1^{er} novembre 1617. La première représentation, d'après nous, doit être rapprochée autant que possible de l'apparition de la première édition. La situation politique ne saurait être regardée comme un obstacle absolu, attendu que cette représentation n'a pas été publique. Enfin la gravure sur bois qui, selon Jonckbloet, n'existait pas, existait bel et bien, puisqu'elle se rencontre dans l'édition in-fol. de 1617. Si elle ne figure pas dans l'édition in-4^o, qui porte le même millésime, c'est uniquement parce que le bois original était trop grand pour un in-4^o, et que la copie réduite en taille-douce, qui a été employée pour les éditions in-4^o postérieures, n'avait pas encore été exécutée.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander
Plasse ou vander Plassen. 1627.

S. Costers Boere-klvcht van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuysen : Op het Woordt, 't Krom hout brandt soo vvel alst recht, alst by de vyer ken komen. (*Gravure sur bois : une tortue, avec la devise de Coster : Over. Al. Thvys.*).

t'Amstelredam. Voor Cornelis Lodowijcksz. van der Plasse, Boeckvercooper op de hoeck van de Beurs / inden Jtaliaenfchen Bybel. 1627.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 2-F 3 [F 4], 24 ff., dont le dernier est blanc au v^o. Car. goth.

Ff. [A] r^o-A 2 v^o : titre, blanc au v^o; préface, non datée et signée : *C. L. vander Plasse.; Reghel. Het Krom hout brant soo wel alst recht, Alst by de Vyer ken komen.*, et liste des personnages.

Ff. A 3-[F 4] r^o : [*Boere-klvcht*], finissant par la devise : *Injuria ulciscenda obliuione fecit.*, et signée : *S. Coster.*

PERSONNAGES : *Theeuwis*, paysan; *Barent van Grevelinckhuysen*, hobereau; dame *Meyken van Grevelinckhuysen*, sa femme; *Anne Kome Wouters*, femme

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Haarlem : bibl. ville.

de *Theeuwis*; maître *Bartelt*, avocat; *Ian Soetelaer*, loueur de chevaux; *Krijn de Ionckers*, domestique de *Barent*; *Bely*, servante de *Meyken*; *Keesjen*, fils de *Theeuwis*; deux mendiants; deux chanteurs; un rhétoricien, et deux témoins.

ANALYSE : *Première partie, première sortie* : *Theeuwis* doit fournir du bois à brûler au seigneur *Barent van Grevenlinckhuysen* à la Haye. Il se met à charger le chariot, mais, paresseux, il feint une chute, et abandonne ce pénible travail à sa femme et à ses valets. Il est plus empressé à partir avec sa charretée pour La Haye, bien qu'il lui déplaise souverainement d'y aller avec son fils, comme le désire sa femme jalouse et défiante.

Deuxième sortie : *Dame van Grevelinckhuysen* se plaint amèrement de son mari, homme taciturne, indifférent, froid. La servante, sa confidente, ne comprend vraiment pas que sa maîtresse veuille passer sa vie avec un homme pareil. La conversation est interrompue par le domestique. Furieux d'avoir été grondé par son maître, il vient chercher querelle à la servante. Madame le met à la raison, puis rentre pour apaiser son irascible mari.

Deuxième partie, première sortie : *Barent*, hobereau bouffi d'orgueil, menace de chasser son domestique. Il parle une langue singulière tenant le milieu entre l'allemand et le néerlandais.

Deuxième sortie : *Krijn* et *Bely* se querellent de nouveau. *Barent* intervient, se montre aimable pour son domestique et part avec lui pour la chasse.

Troisième sortie : Lorsque *Theeuwis* arrive avec son bois à destination, *Meyken van Grevelinckhuysen* se trouve par hasard à la fenêtre de sa chambre. Le rusé paysan, émerveillé de sa beauté, rêve à haute voix, et fait entendre que, pour les faveurs de la noble dame, il sacrifierait volontiers son chariot et ses chevaux. Madame, qui a tout entendu, mande le rustre amoureux. Après quelque hésitation, celui-ci obéit à l'invitation, laissant son fils se tirer d'affaire comme il peut. *Meyken*, de son côté, sort un instant pour faire chercher au plus tôt *Ian Soetelaer*, à qui elle veut vendre les chevaux, qu'elle regarde déjà comme siens.

Troisième partie, première sortie : *Bely* se présente devant *Ian Soetelaer* et s'acquitte de la commission de sa maîtresse. Trouvant le maquignon trop galant, elle se venge en lui noircissant la figure.

Deuxième sortie : La dame *van Grevelinckhuysen*, entrée en possession du chariot et des chevaux, se débarrasse au plus tôt de l'ancien propriétaire. Ce dernier est très perplexe. Que dira sa femme? Que diront ses amis s'ils apprennent ce qui s'est passé? Et le bailli, ne parlera-t-il pas de prison? Avisant l'avocat *Bartelt*, il se croit sauvé. Il se trompe. Le praticien ne veut pas l'écouter. Sous un flux de paroles sans fin, il lui fait comprendre qu'il n'a pas le temps, qu'il doit se rendre en toute hâte à la Cour, et que c'est là qu'on doit venir le consulter.

Quatrième partie, première sortie : *Theeuwis* se

The first part of the document is a letter from the Secretary of the Board of Education to the Board of Trustees of the University of the State of New York. The letter is dated January 15, 1875, and is addressed to the Board of Trustees. The letter discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The letter also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The letter also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The second part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 15, 1875, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The third part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 15, 1875, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

présente au rendez-vous, mais constate, avec colère, que l'homme de loi malgré toute sa science ne saurait le sauver.

Deuxième sortie : Meyken van Grevelinckhuysen, inquiète de ne pas voir arriver *Ian Soetelaer*, l'envoie quérir une seconde fois. Malheureusement sa messagère, la servante, perd son temps à écouter deux mendiants, chantant dans la rue.

Cinquième partie, première sortie : Theeuwis, à la recherche de son fils, tombe sur l'avocat. Menacé d'être dénoncé, il lui promet deux nobles d'argent. Il est sur le point de payer, quand la brusque arrivée du mari trompé le force d'abandonner toute sa bourse.

Deuxième sortie : Barent de retour de la chasse s'étonne de retrouver le paysan encore à cette heure. Le malheureux lui expose ses tribulations. Madame a été bien peu raisonnable. Sous prétexte que tout le bois fourni n'est pas parfaitement droit, elle a fait saisir les chevaux et le chariot. *Barent* n'en croit rien. Sa femme est bien trop honnête pour faire pareille chose. L'avocat pense qu'elle a voulu s'amuser aux dépens du paysan. C'est là aussi l'avis du gentilhomme, qui fait rendre à *Theeuwis* son bien, cela en présence de *Meyken*, furieuse, mais muette. Quand un instant après *Keesje* vient demander son père, madame s'est déjà remise de son dépit. Elle renseigne le jeune homme, et le charge de faire à son père bien des compliments.

Troisième sortie : Voilà enfin Ian Soetelaer, tout à

l'idée de faire un bon coup. Son bonheur ne dure guère; les chevaux sont partis. L'avocat se croit être le seul qui ne soit pas dupé : lui au moins est payé de sa peine. Il retire la bourse pour compter l'argent escroqué au paysan, mais ne trouve que des pierres. Quel malheur! Si le bruit allait se répandre qu'il s'est laissé rouler ainsi par un rustre! Sa position ne serait pas tenable. Jamais il n'oserait plus remettre les pieds à la Cour; il n'aurait plus qu'à quitter La Haye. Il présente à boire à *Soetelaer* pour gagner son silence, mais le maquignon refuse : une pareille farce, tout le monde doit la connaître. *Soetelaer* s'adresse à un rhétoricien qui lui compose à la hâte une chanson sur un air connu. Comme c'est l'époque du carnaval, il trouve facilement les chanteurs nécessaires. Et bientôt il jouit du malin plaisir d'entendre chanter les aventures de *Theeuwis* devant la porte même de la noble dame *van Grevelinckhuysen*.

La farce fut jouée pour la première fois, paraît-il, à Amsterdam, en 1612, par l'ancienne Chambre (*Ouwe Camer*) *In Liefd' bloeyende*. Elle eut une nouvelle représentation en 1627, par les soins de la Chambre brabançonne, *Vyt levender Ionst*, de la même ville. Corn. vander Plasse se proposait à cette époque de faire imprimer, du même auteur, encore trois ou quatre pièces qu'il possédait en manuscrit.

Nous croyons utile de reproduire un passage de la *Boere-klucht*, se rapportant à l'habitude, chez les catholiques des Provinces Septentrionales, de venir

en Flandre, dans le Brabant, ou au Quartier ¹ pour faire leurs Pâques ou pour se faire confirmer :

De ander bedelaar.

Wel willewe ruylen? Bely. 'k Moet me daer op noch
[*wat beraen.*

Maer jey luy| waer gaeje nou heen| afje tijt van hier.

De een bedelaar.

Maer nae Vlaenderen| en in Brabant| en in dat quartier.

Dan comen de goe Hollanders daer met hopen

Om teghen Paesschen te biechten| en de vormdoeck te
[*laten knoopen |*

Och die sien dan soo devoot| datjet u leve daghen niet
[*ghelooft |*

Doe'ck het eerst sach meend ick| datse allegaer niet pijn
[*int hoeft*

Waren ghequelt| daer nae begon ick beter te leeren :

Want ick hoorde van de luy| dat Heerroom dat het gaen
[*practiseren |*

Om 'tvolcx ghelt te cryghen in sijn onversadelijcke kist.

Bely. Je hanght de huyck na de wijndt| hier bin je
[*Geus en ginder Papijt |*

¹ Une partie de l'ancien duché de Gueldre.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Corn. Lodewijcksz. vander
Plasse. 1633.

S. Costers Boere-klucht, Van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuysen : Op het woordt : 't Krom hout brandt foo vvel alst recht, alst by de vyer ken komen. Op 't nieuw verbetert door den voorz Author. (*Même gravure sur bois que sur le titre de l'édition de 1627*).

T'Amstelredam, Voor Cornelis Lodowijckfz : vander Plasse, Boeck-verkooper / woonende op de hoeck van de Beurs / inden Jtaliaenschen Bybel / Anno 1633.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 2-F 3 [F 4], 24 ff., dont le dernier est blanc au v^o. Car. goth.

Les deux premiers ff. comprennent le titre, blanc au v^o; la préface, non datée, et signée : *C. L. vander Plasse*; le *Reghel* ..., et la liste des personnages. Le reste est occupé par la *Boere-Klucht.*, signée à la fin : *Injuria ulciscenda oblivione fecit. S. Coster.*

Nouvelle édition, faite sur celle de 1627, et corrigée par l'auteur, à en croire le titre. Elle contient de plus la chanson de quatre vers au r^o du f. A 3. L'orthographe diffère souvent de celle du modèle. Si

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

Utrecht : bibl. univ.

Gand : bibl. univ.

plusieurs fautes ont été corrigées, quelques nouvelles erreurs par contre ont été commises. La préface a subi des modifications. Elle nous apprend que la *Boere-klucht* fut représentée à Amsterdam, en 1612 par l'*Ouwe Kamer*, en 1633 par l'Académie de Coster. On n'y parle plus de la représentation à la Chambre brabançonne, 1627.

Les quatre vers nouveaux sont :

Tanghdeloofse bolle Trijn
Die wringht de Kaes met wangten,
Die wat van d'ontyge zijn
Dat zijn haer beste klangten.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Thierrri Cornelisz. Houthaeck.

1633.

S. Costers. Boere-klucht Van Teeuwis de Boer / en men Juffer van Grevelinckhuysen : Op het Woordt, 't Krom hout brandt soo vvel alst recht, Alst by de vyer ken komen. Door den Auteur overfien ende verbeteret. (*Armes d'Amsterdam; gravure sur bois*).

't Amsterdam. Voor Dirck Cornelisz. Houthaeck Boeckverkooper op de Nieuwe zijds Kolck. 1633.

In-4°, sans chiffres, avec les sign. A 2 - F 3 [F 4], 24 ff. Car. goth.

Ff. [A] - A 2 v° : titre; sonnet en neerlandais, signé : T. K. H.; préface : *Tot den Leser.*, non datée et signée : D. C. Houthaeck.; *Reghel. Het Krom hout brant soo vvel alst recht, Alst by de Vyer ken komen.*, et liste des personnages.

Ff. A 2 r° - [F 4] r° : [*Boere-Klucht*], signée à la fin : *In juria (sic) ulciscenda oblivione fecit. S. Coster.*

Nouvelle édition, faite sur celle de 1627. D'après le titre et la préface, elle aurait été revue par l'auteur. Si cela est vrai, Coster ne l'a pas fait avec tout le soin voulu. On constate beaucoup de modifi-

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Gand : bibl. univ.

cations d'orthographe, un certain nombre de véritables corrections, et plusieurs erreurs négligées. Quant aux vers qui, omis auparavant, auraient été ajoutés, ils ne sont guère nombreux, quoi qu'en dise Houthaeck. Nous n'en avons découvert que huit en tout, la chanson chantée par la paysanne (r^o du f. A 3) :

*Wel wie wil hoore singhen, Al watter is gheschiet
Van een soo loosen boerman, Die sijn vroutjen in dolen*
[liet.

et les vers suivants, qui se rencontrent respectivement aux ff. B 3 v^o, E 3 r^o, E 3 v^o et [E 4] v^o :

*Eijn hi-derdeel (sic) vom swien ghesode keerls spijsse
Of sou hy wel indie Kerck op een banck legghen slapen /
Ongeleerde daden sijn maer enckle verkeertheyt.*

et
En ick wenschie allegaer een vrolijcke vastelevont /.

La chanson ajoutée occupe la même place que les quatre nouveaux vers de l'édition de vander Plasse de la même année : *Tanghdeloose bolle Trijn ...* La préface, comme celle de l'édition de 1627, fait mention de la représentation de 1612 et de celle de 1627. Mais cette dernière n'est que vaguement désignée par les mots : *eenighe faren daer naer herspeelt ...*

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Nicol. van Ravesteyn, pour
Thierri Cornelisz. Houthaeck. 1642.

S. Costers, Boere-Klucht Van Teeuwis de Boer/ en men Juffer van Grevelinck-huyfen : Op het Woordt, 't Krom-hout brandt foo wel alft recht, Als't by de vyer ken komen. Door den Autheur overfien ende verbetert. (*Armes d'Amsterdam; gravure sur bois*).

t'Amsteldam, Gedruckt by Nicolaes van Ravesteyn, Voor Dirck Cornelisz Houthaeck, Boeckverkooper op de Nieuwe-zijdts Kolck/ Anno 1642.

In-4^o, sans chiffres, avec les sign. A 3-F 3 [F 4], 24 ff. Car. goth.

Ff. [A] r^o- A 2 v^o : titre; sonnet signé : T. K. H.; préface de Thierri Houthaeck; *Reghel ...*, et liste des personnages.

Ff. A 3 r^o- [F 4] r^o : [*Boere-Klucht*], signée à la fin : *In juria (sic) ulciscenda oblivione fecit. S. Coster.*

F. [F 4] v^o : gravure sur bois représentant le blason de l'Académie et de l'*Oude Kamer* après leur fusion : une ruche posée sur une tortue, avec les armes d'Amsterdam et la devise : *Door Yüer in liefde Bloiende.*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Haarlem : bibl. ville.

Réimpression, page pour page, de l'édition d'Amsterdam, Thierrri Cornelisz. Houthaeck, 1633. Elle ne s'en éloigne, le plus souvent, que par des différences d'orthographe. La préface est la même, mais elle fait, en plus, mention de la représentation qui eut lieu en 1642, au *Schouburgh* d'Amsterdam, par les soins de *Door Yver in Liefd' Bloeyende*.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jacques Lescaille.

1663.

S. Costers Teeuwis de Boer, en men Juffer van Grevelinckhuysen : Op het Woordt, 't Krom-hout brandt soo wel als 't recht, Als't by de vyer ken komen. Den jongsten Druk, van nieuws oversien en verbeteret. Gespeelt op d'Amsterdamsche Schouwburgh.



t'Amsterdam, By Jacob Lescaille, Boekverkooper op de Middeldam, naast de Vismarkt, 1663.

In-8^o, sans chiffres, avec les sign. A 2-D 5 [D 8], 32 ff. Car. rom.

F. [A] : titre, et liste des personnages.

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

La Haye : bibl. roy.

Amsterdam : bibl. univ.

F. A 2 r^o - [D 8] v^o : [*Teeuwis de Boer*], signé à la fin : *In juria (sic) ulciscenda oblivione fecit S. Coster.*

Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1642.
L'orthographe a parfois subi des modifications.
Deux des pièces lim. ont été supprimées.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, R.-W.-P. de Vries. Amers-
foort, A.-M. Slothouwer. 1891.

Dr. Samuel Coster's Boere-Klucht Met Eene Inleiding En Aanteekeningen Voorzien Door R. K. Kuipers Leeraar aan de H. B. School te Gorinchem. (*Petit ornement typographique*).

Amsterdam R. W. P. De Vries 1891.

In-8°, ix et 91 pp. chiffrées. Car. rom.

Pp. [I]-vi : titre, différent du titre de la couverture reproduit ci-dessus : *Nederlandsche Blijspelen*. Dr. Samuel Coster's Boere-Klucht van eene inleiding en aanteekeningen voorzien Door R. K. Kuipers. Amersfoort, A. M. Slothouwer., et notice introductive.

Pp. [vii]-ix et pp. 1-91 : reproduction de l'édition de 1627 de la *Boere-Klucht*, y compris le titre, la préface de vander Plasse : *Tot den Leser.*, le *Reghel* ..., et la liste des personnages.

Édition donnée par R.-K. Kuipers, avec notes explicatives au bas des pages. Le commentateur a suivi, en général, le texte adopté par le dr. R.-A. Kollewijn dans : *Samuel Coster's werken* ..., Haarlem, 1883. Il ne s'en éloigne que pour faire une correction imposée par l'évidence. On peut lui reprocher, comme à Kollewijn, de ne pas avoir fait

La Haye : bibl. roy.

ressortir le vers et la rime, quand ceux-ci sont cachés dans les anciennes éditions par un défaut dans l'arrangement typographique. Par exemple, pp. 4, 5, 37 et 38 :

« Jonge, Jonghe, ic wed hij alweer slaept die besuchte
guyt.

Teeuwis treedt binnen, en seyt.

*Jou leckertgen. Keesgen van binnen. Och och mijn
gouden vaertgen.*

Teeuwis uyt.

*Her, her dan, der uyt jou bengeltie. Keesgen uyt koo-
mende seyt.*

...

*Nou lustich dan. Keesgen. Wel hey ick bin immers al
op.*

*Theeuw. Voort dan scherluyn. Keesgen. Wat paerden
sal ick dan neemen.*

Theeuw. Maer de jonge blaen, met de bonte ruyn.

...

*Een Stalknecht, of soo een Kabouter dieme wel ras
Sel wysen waer hy woont : God geefje gen dagh.*

*J. Soetel. Die geefsterje elf. Bely. Waer woont Jan
Soetelaer hier?*

*J. Soetel. Ick ben de man self. Wel wat wilje me seg-
gen, soete bolle meysjen?*

...

[COSTER (Samuel)].

S. l. n. n. d'impr.

1630.

De Schets Van Dvc D'Alva, Die de Hollanders balhoorigh maackt. Senec. Tro. Violentum imperium nemo continuit diu. Moderata durant. Dat is : Strenghe Heeren en dienen niet lang. (*Fleuron gravé sur bois, haut de 52, et large de 50 mm.*).

Anno M. DC. XXX.

In-4^o, sans chiffres, sign. A 2 - A 3 [A 4], 4 ff. Car. goth.

F. [A] : titre reproduit ci-dessus, et *Druck-Faut in 't Pampiere Geld aldus te beteren.*, de dix-huit vers, avec la signature : O. O. O. O. O.

Ff. A 2 r^o - [A 4] v^o : *De Schets Van Dvc D'Alva.*, poème de 166 vers, signé : *Meliora latent.*

Il existe de la même année deux éditions qui se ressemblent beaucoup. Dans celle qui nous occupe, et qui est citée dans : J.-K. vander WULP, *catalogus van de tractaten, pamfletten ... aanwezig in de bibliothek van Isaac Meulman*, n^o 2146, nous avons constaté les signes distinctifs suivants :

1^o, vignette de 52 mm. sur 50, et sentence : *Strenghe Heeren en dienen niet lang.*, l'une et l'autre sur le titre.

2^o, emploi de *y* à la fin des monosyllabes, et de *ij*

Amsterdam : bibl. univ.

Gand : bibl. univ.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

à l'intérieur de tout mot et à la fin des mots polysyllabiques : *by, hy, Fy*, etc., *zijn, tijd, grijsen, Monarchij*, etc. Il y a cependant quelques exceptions : *eertyds, zwygt*, etc.

3^o, emploi prédominant de *ae* au lieu de *aa* : *vaerdigheyd, aerdigheyd, naem, waer, daer, Maets, verjaeght, Staeten, haeren*, etc.

4^o, erreurs typographiques dans les mots suivants : *verscheld* pour *verscheeld* (f. [A] v^o), *eerfgenaem* (f. A 2 r^o), *bewsarlijcke zaken* (f. A 2 v^o), *zal hebben op gelt* pour *zal hebben op gelet* (f. A 3 v^o), *Arcenium* pour *Arcenicum* (f. [A 4] r^o), *wan* pour *want* (id.), *better* pour *beter* (id.), *keert* pour *kreet* (id.), *plats* pour *plaats* (f. [A 4] v^o).

5^o, orthographe du mot *Advocaet* (f. [A 4] r^o et v^o).

6^o, quelques vers défectueux : *Waer in men niet en leeft dat aen dat gruwelijck stuck* (f. A 3 v^o), *Daer haer weer-partij| gelov' het| zorghvuldigh* (f. A 3 v^o), et *Den Prins| den Adel| en de Burgers te brassen* (f. A 4 v^o), *Haer Wetten scheuren| en op niemand te passen* : (id.).

Le *Druck-Faut in 't Pampiere Geld*, pièce satirique, se rapporte à une note marginale (*Doen tyranniseerde Koning Philips, nu Koning Broeckhoven*) d'un poème de Vondel : *Haec libertatis ergo. Pappiere gelt. Geoffert op het autae der Hollandsche Vryheit.*, qui avait paru, in-fol. plano, dans le cours de la même année 1630. Nous ne connaissons pas d'édition antérieure du *Druck-Faut*. La pièce figure aussi dans la *Poesy* de Vondel, 2^e partie, Schiedam, 1647, p. 24, et

Schiedam, 1660, p. 27, avec la signature S. K. Dans la *Poezy* de Franeker, 1682, elle est classée sous la rubrique : *J. V. Vondels oude rymen, ook zulke die den Dichter t' onrecht zijn toegeschreven, of daer men aen twijffelt*. Comme elle n'est pas signée, elle a dû passer souvent comme étant de Vondel. Dans : *J. van Vondels hekeldigten, met aantekeningen, uit 's digters mondt opgeschreven ...*, Amersfoort, 1705, pp. 15 et 16, elle est de nouveau signée : S. K. Van Lennep (1857) l'a conservé dans les *Werken* de Vondel, III, pp. 77-78, à la suite du *Libertatis ergo ...*, mais comme œuvre probable de Coster. Kollewijn, dans les *Werken* de Coster, l'attribue à Coster sans aucune réserve, et cela avec raison. Il y reproduit le texte de Franeker, 1682, d'après une découpe qui fait partie de la collection des œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde* de Leiden. (Voir, pour d'autres détails, la liste des œuvres de Coster).

La *Schets Van Duc D'Alva* est un violent pamphlet contre les Calvinistes orthodoxes ou Contre-remontrants. Le sens en est à peu près celui-ci : Après qu'ils ont tant souffert des placards de Charles-Quint et de Philippe II, voici les Néerlandais menacés, par les prétentions du Synode de Dordrecht, de perdre le plus grand bien que leurs pères leur ont laissé, la liberté religieuse :

Dat is in Christ-geloof elck leef na zijn gevoelen |.

L'intolérance n'a pas seulement armé le bras des catholiques. Le fanatisme protestant aussi à des

crimes à se reprocher. Les Remontrants seuls, partisans de la tolérance, n'ont pas les mains tachées de sang. On leur reproche, il est vrai, la conjuration de Stoutenburg contre Maurice de Nassau, mais c'est là le fait, non de Remontrants agissant par fanatisme religieux, mais de fils poursuivant la vengeance de leur père injustement exécuté. Arcenium¹ et les siens ont inventé cette accusation pour rendre odieux leurs adversaires, et justifier les persécutions dont ceux-ci sont l'objet. Mais les persécutions existaient dès 1618, avant toute tentative criminelle. Et pourquoi? Arcenium se taira. Il préfère profiter de la folie de quelques désespérés, pour accuser les Remontrants d'être les partisans de l'Espagne. Mieux vaudrait, pour la Hollande, que lui ne se fût pas laissé acheter par l'or de la France. Étranger, venu pauvre dans nos provinces, il a, en échange des bienfaits reçus, déchaîné et entretenu la discorde dans sa nouvelle patrie. Il espère, l'ambitieux, que les événements habilement exploités, le mèneront à la dignité d'avocat de Hollande.

Ce pamphlet est également dû à Samuel Coster. L'honneur de l'avoir découvert appartient à M^r J.-H.-W. Unger, l'auteur de la bibliographie de Vondel. Unger² dit avec raison que la même devise *Meliora latent* figure, à la suite du nom de Coster, sous la préface de la seconde édition de : *Vertoninghen tot*

¹ François van Aersen.

² *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 142.

Amsterdam ghedaan door de Nederduytsche Academie, op de inkomste van zijn Excellentie, Maurits, prince van Orangien, &c. in 't iaer 1618, op den 23^{en}, 24^{en}, 25^{en} dach in Mey, Amst., Nic. Biestkens, 1618, in-4^o.

L'une et l'autre pièce de Coster furent vivement attaquées dans : *VVondere clachten van Arminia Vryheyts Papieren-Geldt, over de vreemde kueren ende procedueren, door haren man Gamaliel Rasende-Mans Protest : samt oock door de Schets van duc d'Alff, Vorm, Tvee Stinck-Visschen, ende Den Herault met believe van hare peters ende peeten na haer vaders doot aen haer ghepleecht : met hare wondere gheboorte ende opvoedinghe. Int iaer ons Heeren 1630. (P.-A. TIELE, biblioth. van nederl. pamphletten, n^o 2415).*

Dans le *Catalogus* de la collection de pamphlets d'Isaac Meulman, il est dit, à tort, que c'est contre cette dernière pièce qu'est dirigée la *Schets van Duc d'Alva*.

[COSTER (Samuel)].

S. l. ni n. d'impr.

1630.

De Schets Van Dvc D'Alva, Die de Hollanders balhoorigh maackt. Senec. Tro. Violentum imperium nemo continuit diu. Moderata durant. Dat is : Strenghe Heeren rechten niet lang. (*Fleuron de 46 mm. sur 39*).

Anno M. DC. XXX.

In-4^o, sans chiffres, sign. A2-A3 [A4], 4 ff. Car. goth.

F. [A] : titre reproduit, et *Druck-Faut in 't Pam-piere Geld aldus te beteren.*, avec la sign. : O.O.O.O.O.

F. A 2^{ro}-[A 4] v^o : *De Schets Van Dvc d'Alva.*, poème signé : *Meliora latent.*

Nouvelle édition de l'année 1630. Elle se distingue par les signes caractéristiques suivants :

1^o, sentence sur le titre : *Strenghe Heeren rechten niet lang.*, suivie d'une vignette longue de 46, large de 39 mm.

2^o, confusion dans l'emploi de l'y et de l'ij à la fin des monosyllabes : *by, hy, Fy, zy, my, gy* à côté de *mij, zij, wij.*

3^o, emploi prédominant de *aa* au lieu de *ae* : *vaardicheyd, naam, waar, daar, Maats, verjaaght, Staaten, Waar, gaaf*, etc.

4^o, erreurs typographiques dans certains mots :

Leiden : bibl. univ.

Leiden : bibl. Thysius.

La Haye : bibl. roy.

... daer voor 't onnosel sturven Zo veele vroomen pour
... daer voor onnosel sturven Zo veele vroomen (f. A 2 r^o),
varstand pour verstand (f. A 2 v^o).

5^o, orthographe du mot *Avocaat* (f. [A 4] r^o et v^o).

6^o, correction des erreurs de l'autre édition de la même année.

7^o, vers défectueux suivant : *Die| doe'm Studenten
dwang ontzeyd wierd| en zeyde|* pour *Die| doe'm
Studenten dwang ontzeyd wierd| zeyde.*

8^o, correction des vers défectueux signalés dans la description précédente : *Waer in men niet en leeft dat
aen dat gruulijck stuck; Daar haare weer-partij| gelove
het| zorghvuldigh; Den Prins| den Adel| en de Bur-
gers te verbassen|*, et *Haar Wetten schevren| en op
niemand niet te passen.*

L'exactitude relative de cette édition nous porte à croire qu'elle est postérieure à celle déjà décrite.

Nous devons la connaissance de cette seconde édition à Mr J.-N.-M. Kleerkooper, à Leiden.

[COSTER (Samuel)].

AMSTERDAM, Jean Banningh.

1648.

Korte Verklaring van de Ses Eerste Ver-
toningen, Gedaen binnen Amſterdam, op de
Eeuwige Vrede. Den 5 Iunij 1648.

t' Amſterdam Gedruckt voor Ian Banningh
Boeckvercooper by de beurs 1648.

In-fol. plano. Car. rom. et car. goth.

Entre le titre proprement dit et l'adresse, le texte, c'est-à-dire la description des représentations faites à Amsterdam le 5 juin 1648, à l'occasion de la conclusion de la paix de Munster, dite paix perpétuelle. Il existe deux tirages de la même édition. L'un est signé : *Dr: S. Coster.*; le second est sans signature. Le premier contient entre autres six pièces de quatre vers néerlandais, imprimées respectivement sous les descriptions des différentes *Vertoningen*. Dans le second, les quatre vers manquent sous l'exposé de la *vijfde Vertoning* et de la *Sefte Vertoning*.

Les représentations allégoriques données à l'occasion de la conclusion de la paix de Munster, furent au nombre de dix-huit, six organisées par Samuel Coster, six par Gérard Brandt et six par Jean Vos. La pièce décrite ne concerne que les représentations soignées par Coster. Celles-ci avaient respective-

Leiden : maatsch. nederl. letterk. (tirage signé).

La Haye : bibl. roy. (tirage non signé).

Haarlem : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

ment pour sujet : 1, les vertus princières de Guillaume d'Orange, caché sous la forme d'Amphion ; 2, Numa ou Maurice de Nassau organisant le culte de la religion ; 3, le prince Frédéric-Henri comparé à Fabius Maximus ; 4, les bienfaits de la paix due à Auguste ou Guillaume II ; 5, Argus aux cent yeux, image des États de Hollande veillant à la sécurité du pays ; 6, Mars chargé de chaînes, Vulcain abandonnant la fabrication des armes, la soldatesque payée, licenciée et forcée de se remettre aux travaux de la paix. Voir, pour plus de détails : Gér. BRANDT, *gedichten, uitgegeven door N. B. A.*, Rotterdam, 1649, et Samuel COSTER's *werken ...*, Haarlem, 1883, pp. 594 et 595.

COSTER (Samuel).

AMSTERDAM, Jean Banningh.

1648.

Korte Verklaringh van de Ses Eerste Ver-
toningen, Gedaen binnen Amſterdam, op de
Eeuwige Vrede. Door laſt der E. E. Heeren
Burgemeesteren, t' Amſterdam op de Markt
vertoont zyn (*sic*), den 5 Iunij 1648. Door
Dr. Samuel Coster. Den tweeden Druck.
(*Armes de la ville d'Amsterdam*).

t' Amſterdam, Gedruckt voor Ian Ban-
ningh, Boeck-verkooper, by de Beurs,
Anno 1648.

In-4^o, sans chiffres, sign. A 2 - A 3 [A 4], 4 ff.

Réimpression de l'édition in-fol. signée du nom de
l'auteur.

Le v^o du titre est blanc. Chacune des pages res-
tantes est occupée par la description d'une *vertoning*.
Comme dans l'édition modèle, les en-têtes de ces
descriptions sont : ... *In het Midde-Toneel.*; *In het
tweede Toneel Zijnde de Rechter-zijde, word ver-
toont.*; *Derde Vertoningh. An de Slinker-zijde is ge-
stelt : Fabius Maximus.*; *De Vierde Vertoningh. Weder in
de midde, en Beelt-uyt.*; *De Vijfde Vertoningh. Ter
Rechter-zijde.*, et *De Sefte Vertoningh, Ter Slincker-
zijde.* A la fin (v^o du f. [A 4]), sous la dernière des-
cription, la signature : *Dr. S. Coster.*

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Haarlem : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

COSTER (Samuel).

S. l. ni n. d'impr.

S. d.

Korte Verklaring Van De Zes Eerste Ver-
tooningen, Gedaen Binnen Amsterdam, Op
De Eeuwige Vreede, Door Last der E. E.
Heeren Burgemeesteren. Door Dr. Samuel
Coster.

In-4^o, sans chiffres, sign. A 2-A 3 [A 4], 4 ff.

Le v^o du titre est blanc. A la fin (f. [A 4] v^o), la
signature : *Dr. S. Coster.* et la mention : *Uit.*

Nouvelle impression. Les en-têtes, abrégés et
régularisés, sont : *De Eerste Vertooning Beelde Uyt,*
De Tweede Vertooning Beelde Uyt, etc. La dernière
seule fait exception, et ne contient que les mots :
De Zeste Vertooning.

Nouvelle édition, de tout point conforme, dans
son aspect général, à l'édition qui fait partie du
recueil : *Olyf-krans der vreede, door de doorluchtigste*
geesten, en geleerdste mannen, deezes tijds, gevlochten.
Met een byvoeging van de Bouw-zang, op het stadt-huis,
door J. v. vondel. En het Gekroonde Amsterdam,
door R. Anslo ... t' Amsterdam, uit de drukkerij van
Tymen Houthaak. Voor Gerrit van Goedesberg, boek-
verkooper op 't Water. MDC XLIX. Les deux édi-
tions ont, l'une et l'autre, le même titre, sans
différence aucune dans l'orthographe et la division

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

en lignes; une p. blanche au v^o du titre; une description sur chacune des pages restantes; les mêmes en-têtes régularisés pour les cinq premières descriptions : *De Eerste Vertoonig Beelde Uyt.*, *De Tweede Vertoonig Beelde Uyt.*, etc.; le même en-tête moins régulier au-dessus de la sixième et dernière description : *De Zeste Vertoonig*; enfin la même signature finale : *Dr. S. Coster.*, suivie du mot : *Uit.*

L'une des éditions procède nécessairement de l'autre. Mais la question est de savoir laquelle des deux est antérieure. Pour notre part nous assignons la priorité, sans aucune hésitation, à l'édition qui fait partie de l'*Olyf-krans* de 1649. Dans celle-ci, le titre tronqué, sans indication de ville, d'imprimeur et de date, est parfaitement à sa place. Il y occupe le rang de titre en sous-ordre, comme tous les autres titres, également sans adresse, des différentes pièces qui composent le recueil. Dans l'édition séparée, par contre, le titre sans adresse est extraordinaire, et peut être considéré comme provenant de l'imitation servile d'un modèle donné.

L'étude comparative de l'orthographe des éditions en question et de l'édition in-4^o de 1648, vient corroborer notre opinion. L'édition de 1649 suit assez fidèlement celle de 1648. Celle sans date ne s'éloigne presque jamais de celle de 1649. Quand elle le fait, elle ne se rapproche pas, excepté une seule fois, de l'édition de 1648. Elle suit sa propre voie, et plus d'une fois la modification adoptée prouve la postériorité de la pièce, par exemple :

l'emploi de l'y au lieu de l'ij, dans *tyds, zyn, vyfde, vergrypen*; l'emploi de l's rond au lieu de l'f long au milieu des mots *Wijsheydt* et *Wysheydt*; la substitution du mot *moeyte* au mot moins correct *moeyten*; la séparation des mots *in de*, liés auparavant; la suppression de la virgule dans l'expression

... *ik weet, hoe listich elk getracht*

Heeft ...

L'exception dont nous avons parlé plus haut, concerne le mot *mochte* dans l'expression : *op dat allerley slag van volkeren hier in vrede en vryheydt mochte wonen ...* Le mot est au singulier comme dans l'édition in-4^o de 1648, alors que, dans l'édition de 1649, il est au pluriel. Ce seul cas a d'autant moins d'importance que l'emploi du singulier constitue ici une espèce de correction.

M^r J.-H.-W. Unger (*Nederlandsche Spectator*, 1883, pp. 134 et 135), se fondant sur l'aspect du papier et des caractères, prétend que la pièce est imprimée à la fin du xvii^e ou au commencement du xviii^e siècle. Nous ne serions pas éloignés de nous rallier à cette opinion, si les deux termes extrêmes n'étaient pas un peu trop rapprochés.

Il se peut fort bien que l'exemplaire de Leiden soit unique, et qu'il aît été imprimé sur les ordres d'un collectionneur qui désirait avoir les œuvres de Coster au complet. Il est relié à la fin d'un recueil contenant encore *Teewis de Boer*, 1633; *Tiisken vander Schilden*, 1642; *Ithys*, 1643; *Isabella*, 1644; *Polyxena*, 1644; *Teewis de Boer*, 1642, et une série de découpures empruntées à des livres imprimés de 1620 à 1660.

Samuel Coster's Werken. Uitgegeven
Door Dr. R. A. Kollewijn.

Haarlem. — De Erven F. Bohn. 1883.

In-8°, xvi-640 pp. chiffrées. Car. rom.

Pp. lim. : faux titre; titre reproduit; *Voorbericht.*,
daté de Deventer, 25 décembre '82, et signé: *Dr. R.*
A. Kollewijn., et *Inleiding.*

Pp. [1]-70 : *Boere-klucht Van Teeuwis De Boer,*
En Men Juffer Van Grevelinckhuysen.

Pp. [71]-140 : *Ithys. Treurspel.*

Pp. [141]-213 : *Spel Vande Rijcke-Man.*

Pp. [215]-294 : *Iphigenia. Treur-spel.*

Pp. [295]-370 : *Isabella. Treurspel.*

Pp. [371]-450 : *Polyxena. Treur-spel.*

Pp. [451]-488 : *Duytsche Academi.*

Pp. [489]-550 : *Spel Van Tiisken Vander Schilden.*

Pp. [551]-575 : *Ghezelschap der Goden, vergaert*
op de ghewenste Bruyloft van Apollo, Met de eenighe
en eerste Nederduytsche Academie.

Pp. [577]-594 : *Vertoninghen Tot Amsterdam ghe-*
daan door de Nederduytsche Academie, Op de Inkomste
van zijn Excellentie, Maurits, Prince van Orangien,
etc. In 't Jaar 1618, op den 23 (sic), 24^{en}, 25^{en} dach
in Mey ...

Leiden : maatsch. nederl. letterk.

Deventer : bibl. ville.

Utrecht : bibl. univ.

Anvers : bibl. ville.

Gand : bibl. univ.

Pp. [595]-602 : *Korte Verklaring Vande Ses Eerste Vertoningen, Gedaen binnen Amsterdam, op de Eeuwige Vrede. Den 5 Iunij 1648.*

Pp. [603]-618 : *Gedichten.*, comprenant : α, *Kley-nigheys Lof.*, imprimé d'après le texte qui figure dans : *Verscheyde nederduytsche gedichten, het tweede deel verzamelt door J. V. M.*, Amsterdam, Lodewyck Spillebout, 1653, p. 46; β, *Lof Van 'T Landtleven.*, emprunté par Kollewijn au même recueil, p. 128; γ, *Voor de Bank van Leening, de Historie daar Jozef 't Egiptisch koorn uit deelt; door Mr. Hendrik de Keizer.* Deux vers, probablement une inscription faite pour la banque en question. D'après une note au bas de la page, l'inscription serait de 1616, époque à laquelle Henri de Keizer installa le lombard dans le *Turfhuis der Huiszitten aan de oude zijde*. Kollewijn n'indique pas d'où il a tiré la pièce. Il l'a trouvée, avec celle qui suit, dans les découpures, reliées avec plusieurs autres œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederl. letterkunde* de Leiden. La découpeure en question provient du *Bloemkrans van verscheiden gedichten*, Amst., 1659, in-8°; δ, *Op Een Rol van Den Ridder Dirk van Rodenburg, Gegeven Aan Thomas Gerritsen de Keizer Om van hem gespeelt te worden ...* La pièce dit entre autres : *Leert eerst uw' A, B, ter degen, Leer dan eerst voor al wel spellen; Jouw Syntax moet gij oock weten, Daar gij niet van hebt vergeten.* et *Leert van haar de maat en gronden.* D'après une autre note de la même page, cette épigramme serait de la fin de 1616 ou du commence-

ment de 1617, et se rapporterait à la querelle littéraire de Coster avec Rodenburgh, auteur dramatique comme lui. Nous croyons qu'elle n'est pas antérieure à l'inauguration de l'Académie, seconde moitié de 1617, qu'elle pourrait même être des derniers mois de cette année. L'*Eerste deel* de la *Melibea* de Rodenburgh parut vers le commencement de l'année 1618. A la fin d'un sonnet, inséré dans les ff. lim. et signé : *In hoop verblydt.*, il est dit : *Ken hy geen A. B. C. hy ken wel moy boeckstaven.*, allusion évidente à l'attaque de Coster. Dans le *Rodomont en Isabella*, qui parut probablement au mois de mars 1618, un poète inconnu exprime son admiration pour le talent de Rodenburgh en débutant par ces mots : *Littera nota tibi est : & Grammaticam bene nosti Hoc licet insulfus Rhetor ita esse neget.* Dans le *Voor-spel* du *Wraeckgierigs treurspel*, imprimé dans le cours de l'année 1618, le chevalier lui-même parle de l'insulte subie comme d'un fait récent :

... M. Ad. *Noch moet ick u zegghen,
Hoe dat, men my onlanghs verleen, te last gingh legghen,
Dat ick in myne kunst was een A. B. C. Klerck,
En dat ick voet noch maet en hadd' in al mijn werck.*

Horat.

*Hoe? zeyt men dat van u? M. Ad. Ia dursten 't oock
[wel schryven*

*Op dat het immer in gheheugenis mocht blijven,
Ghelijck 't oock blyven zal, want ick vergheet niet haest,
Doch die 't my schreef, zo 'tschijnt, die reutelt, of die
[raest.*

*En dunckt u niet, als ick dit zegghen dus most hooren,
Dat hy wel waerdich was dit lemmet om zijn ooren
Te hebben? Hora. Dubbel over. M. Ad. En 't is niet*

[gheschiet,

*Vermits het moed'ge Paert en acht de keffingh niet
Van bluffers, want de bluffers eynd'lijck moede werden,
En 't Paert in moedicheyt, ken hun wel overherden.*

Maer weet ghy wel waerom de blaffert duerich keft?

Om dat hy 't Peerdens moed tot tooren niet verheft.

En brinzen doet van spijt, mits hy 't Paert tracht te

[byten,

*Maer 't stil-staen van het Paert, kent 't (sic) blaffen wel
Horatius zo heb ick oock met hem ghedaen, [verslyten :*

En treck my zijn ghekakel oock in 't minst niet aen.

Zo veel mijn kunst belanght, dat ken een yder weten,

Hoe-wel hy zeyt dat ick daer niet van heb vergheten :

Comme on le voit, la pièce a déjà été imprimée à cette époque. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver où. Nous ne connaissons pas d'édition antérieure à celle qui figure dans le *Bloemkrans van verscheiden gedichten*, Amsterdam, 1659, in-8°, p. 198; 3, *Lof-dicht.*, poésie tirée des ff. lim. de : G. van HOGENDORP, *trver-spel van de moordt, begaen aen Wilhem by der gratie Gods, Prince van Oraengien, etc.* ... Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1617; 5, *'Tboeck Tot Den Leser.*, emprunté aux ff. lim. de : G. A. BREDEROODS *spaanschen Brabander Ierolimo...*, Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1618; 7, *Lijk-dicht Op Brederode*. Réimpression de la pièce qui figure dans le *Groot lied-boeck* de Bredero, p. [1] de

la 3^e pagination; 9, *Grafschrift, Op ... Johan van Olden Barnevelt*. Kollewijn ne connaît la pièce que par une découpure appartenant à la *Maatschappij* déjà mentionnée. Se basant sur le titre courant de deux feuillets, auxquels appartient cette découpure, il croit que celle-ci provient d'un recueil intitulé : *Verscheide Gedichten*, différent des *Verscheyde nederduytsche gedichten*. Le titre réel du livre est : *Bloemkrans van verscheyden gedichten*, Amst., 1659, in-8°, p. 35; 1, *Lof-dicht Ter Eeren Van Den Gheleerden Heer Heyndrick Storm, Raadt ende Advocaet, Fiskaal der Admiraliteyt tot Amsterdam*. Reproduction du texte qui se rencontre dans : *M. Annaeus Lucanus, van 't borger oorlogh der Romeynen ...*, Amst., 1620, in-8°; 2, *Drukfaut in 't Papiere Geldt Aldus te verbeteren*. Réimpression de la pièce qui figure dans : *VONDEL, poëzy of verscheide gedichten ...*, Franeker, 1682, II, p. 195; 3, ... *Sonnet Tot Den Lezer*. Conforme au texte du *Bloemkrans*, Amst., 1659, p. 32. La note ajoutée à la suite du *Grafschrift*, lettre 9, peut se répéter ici; 4, *Op Het Verkiezen van den Heer Jacob Van Wassenaer, Heer van Opdam, Hensbroek, &c. tot L. Ammiraal van Holland, &c.* Probablement de c. 1653, année de la nomination de Van Wassenaer en qualité de lieutenant-amiral. Imprimé d'après une découpure appartenant à la *Maatschappij* déjà citée, et provenant, apparemment, du *Hollandsche Parnas* de Van Domselaer, Amst., 1660, in-8°, p. 583; 5, *Aen Johan Koenerding*. Imprimé d'après une découpure de même nature, mais provenant, sans doute, du

Landts-levens-lof de Jean Koenerding, Amst., 1658, in-4°, p. 20. La pièce se rattache probablement, d'après le dr Kollewijn, à la polémique qui éclata entre Westerbaen et Vondel, lorsque celui-ci se fut converti au catholicisme ; ξ, *Liedeken, Op de wijze : Cornette Musicaal.*, signé : *By my, die ick zy*. Se trouve ajouté à la collection des œuvres de Coster, appartenant à la *Maatschappij der nederlandsche letterkunde* de Leiden, mais le dr Kollewijn est d'avis que la pièce n'est pas de cet auteur.

Pp. [619]-622 : *Voorrede Tot De Spelen van Gerbrand Adriaensz Bredero Amsterdammer. t' Amsterdam, Voor Cornelis Lodewijcksz. vander Plasse ... 1617.*

Pp. [623]-626 : *Bijlage. Brieven van en aan S. Coster*. Se compose de quatre lettres, deux de Coster à Nicolas Fontanus et deux de Fontanus. La première seule, de Coster, est datée : *Amsteld. Ianuarii 1639.*

Pp. [627]-638 : *Aanteekeningen En Verbeteringen.*

Pp, [639] et 640 : table du contenu.

Les différentes œuvres de Coster, excepté le groupe des *Gedichten* et les autres accessoires, sont précédées d'une préface. Dans les pièces qui ont eu plusieurs éditions, Kollewijn prend pour base de son travail la première édition, quitte à corriger le texte d'après les autres quand il y a erreur évidente. Dans l'*Ithys* il a cependant préféré la deuxième édition. Pour l'*Iphigenia* il a dû se contenter de la deuxième de 1617, la première, l'in-folio de cette année, lui étant inconnue. Au bas des pages, il a donné les variantes des différentes éditions dont il n'a pas adopté le texte et parfois quelques notes historiques ou bibliographiques.

SAMUEL COSTER.

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

Spel van Tiisken vander Schilden ... Tot Amsterdam, by Willem Ianzz., 1613. In-4^o.

Idem. Tot Delf, by Ian Andriefz., 1615. In-4^o.

Idem. Tot Amsterdam, ghedruckt voor Dirck Cornelisz. Houthaeck, 1642. In-4^o.

Spel vande rijcke-man ... t'Amsterdam, by Cornelis Lodewijckfz. vander Plaffen, 1615. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, voor Cornelis Lodovvijckfz. vander Plaffen, 1621. In-4^o.

De clucht van Meyster Berendt. [t'Amsterdam, by Cornelis Lodewijckfz. vander Plaffen, 1615]. In-4^o. — A la suite de : *Spel vande rijcke-man ...*

Idem. [t'Amsterdam, voor Cornelis Lodovvijckfz. vander Plaffen, 1621]. In-4^o. — Id.

... Itys Trevrspel. t'Amsterdam, by Cornelis Lodewijckfz. vander Plaffe, 1615. In-4^o.

Idem. t'Amstelredam, Nicolaes Bieftkens, 1618. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, voor Cornelis vander Plaffen, 1619. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, voor Dirck Cornelifz. Houthaeck, 1643. In-4^o.

Samvel Costers Iphigenia Treur-spel ... t'Amsterdam, by Nicolaas Bieftkens, 1617. In-fol.

Idem. Na de copy, 't Amsterdam, by Nicolaas Bieftkens, 1617. In-4^o.

*Idem. Amsterdam, 1619. In-4^o. — [Vander AA, *biograph. woordenboek*, III, p. 766].

Idem. Den derden druck. Na de cotype tot Amsterdam, by Nicolaes Bieftkens, 1626. In-4^o.

*Idem. Amsterdam, 1627. In-4^o. — [CATALOGUS *der letterkundige nalatenschap van wijlen Jacobus Koning*, 1833, 2^e vol., p. 319].

Idem. Den vijfden druck. t'Amsterdam, ghedruct by Abraham de Wees, 1630. In-8^o.

*Idem. Den sesten druck. Amsterdam, Abraham de Wees, 1630. In-8^o. — [Samuel COSTER's *werken*, Haarlem, 1883, p. 217]. Existe au *British museum*.

Idem. Den vierden druck. Tot Amsterdam, ghedruckt by Abraham de Wees, 1631. In-8^o.

Academi. Op Alderheylighen dagh. Hoe't in de vvereldt gaat, en hoe't behoort te gaan ... [Amst., Nicol. Bieftkens, 1617]. In-fol.

Vertoninghen, tot Amsterdam ghedaan door de nederduytsche Academie, op den (*sic*) inkomste van ... Maurits prince van Orangen, &c. in 't iaar 1618 ... t'Amsterdam, by Nicolaes Bieftkens, 1618. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, by Nicolaes Bieftkens, 1618. In-4^o. — Autre édition de la même année.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

Ghezelfchap der Goden vergaert op de ghewenfte bruyloft van Apollo, vader en voeder van conften en conftenaren, met de eenighe en eerfte Nederduytsche Academie ... T'Amsterdam, by Nicolaes Biestkens, 1618. In-4^o.

Duytsche Academi, tot Amsterdam ghespeelt, op den eerften dach van Oegstmaant, in 't iaar 1619. S. A. C. T'Amsterdam, voor Cornelis Lodovviickfsz. vander plaffen ... 1619. In-4^o.

*Idem. 1629. In-4^o. — [Dans : *Het EEUWGETIJDJE van den Amst. schouwburg*, 2^e vol., d'après : *Alphabetisch OVERZICHT der tooneelstukken in de bibliotheek van Johs Hilman*, n^o 344]. Cette édition n'existe pas. *Het Eeuwgetijde* est un recueil factice appartenant à la bibliothèque de l'université d'Amsterdam. Il est composé de plusieurs pièces, imprimées à des époques différentes. Le *Duytsche Academie* qui en fait partie, est un exemplaire de l'édition de 1619.

S. Costers Isabella Treur-spel ... T'Amsterdam, voor Cornelis Lodovvijckfsz. vander Plaffen. — Amsterdam, Nicolaes Bieftkens, impr., 1619. In-4^o.

Idem. T'Amsterdam, voor Cornelis Lodowijckfsz vander Plaffe, 1627. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, ghedruckt by Iacob Thomasz Sergeant, 1634. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, Dirck Cornelisz Houthaeck, 1634. In-4^o. — C'est l'édition précédente avec une autre adresse.



Idem. t'Amsterdam, by Paulus Matthijfz. Ghedruckt voor Dirck Cornelifz. Houthaeck, 1644. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, by Jacob Lefcaille, 1666. In-8^o.

S. Costers Polyxena Treur-fpel ... t'Amsterdam, voor VVillem Ianfz. Cloppenburch. — Amsterdam, Nicolaas Bieftkens, impr., 1619. In-4^o.

Idem. t'Amstelredam, gedrukt by Abraham de Wees, 1630. In-8^o.

Idem. t'Amstelredam, ghedruckt voor Abraham de Wees, 1644. In-4^o.

Nederduytfche Academijs Niemand ghenoeemt, niemant gheblameert ... Door S. A. Coster. t'Amsterdam, voor Cornelis vander Plaffen, 1620. In-4^o.

S. Costers boere-klvcht, van Teeuwis de Boer, en men juffer van Grevelinckhuysen: op het woordt, 't Krom hout brandt foo vvel alft recht, alft by de vyer ken komen. t'Amstelredam, voor Cornelis Lodowijckfz. van der Plaffe, 1627. In-4^o.

Idem. T'Amstelredam, voor Cornelis Lodowijckfz: vander Plaffe, 1633. In-4^o.

Idem. 't Amsterdam, voor Dirck Cornelifz. Houthaeck, 1633. In-4^o.

Idem. t'Amsteldam, gedrukt by Nicolaes van Ravefteyn, voor Dirck Cornelifz Hout-haeck, 1642. In-4^o.

Idem. t'Amsterdam, by Jacob Lefcaille, 1663. In-8^o.

Received of the Treasurer of the State of New York
the sum of \$1000.00 for the year 1875

Given in full for the purchase of
the land in the town of
the County of

This receipt is valid for all purposes
and is not subject to audit
by the State Comptroller

Witness my hand and the seal of the State
at Albany this 1st day of

1875

By the Governor

*Idem. Amsterdam, Jac. Lescaille, 1668. — [NAAMLIJST *der tooneelspellen behoorende onder de privilegie van den Amsterdamschen Schouwburg*]. Cette édition n'existe pas. Le millésime 1668 est une faute pour 1663.

Idem. Amsterdam, R. W. P. De Vries, 1891. In-8°.

De schets van dvc d'Alva, die de Hollanders balhoorigh maackt ... Strenghe heeren en dienen niet lang ... S. l. ni n. d'impr., 1630. In-4°.

Idem. Strenghe heeren rechten niet lang ... S. l. ni n. d'impr., 1630. In-4°.

Korte verklaring vande ses eerste vertoningen, gedaen binnen Amsterdam, op de eevwige vrede. Den 5 Iunij 1648. t'Amsterdam, voor Ian Banningh, 1648. In-fol. plano. — Deux tirages.

Idem. t'Amsterdam, gedruckt voor Ian Banningh, 1648. In-4°.

Idem. [Amsterdam, Tym. Houthaak, voor Gerrit van Goedesberg, 1649]. In-12°. — Dans : OLYFKRANS *der vrede* ..., pp. [267-274].

Idem. S. l. ni nom d'impr. ni d. In-4°.

Idem. [Amsterdam, by Gillis Barbon en Willem Gla, 1748]. In-4°. — Dans OLYFKRANS *der vrede* ..., Amst., [1748], pp. 111-114.

Idem. [Amsterdam, gebroeders Binger, 1859]. In-8°. — Dans : *De werken van VONDEL*, édition Van Lennep, t. V, *Nalezing*, pp. 15-17.

1870
The first of the year was a very
successful one for the
company. The sales were
very good and the
profits were high.

The second of the year was
also a very successful one
for the company. The sales
were very good and the
profits were high.

The third of the year was
also a very successful one
for the company. The sales
were very good and the
profits were high.

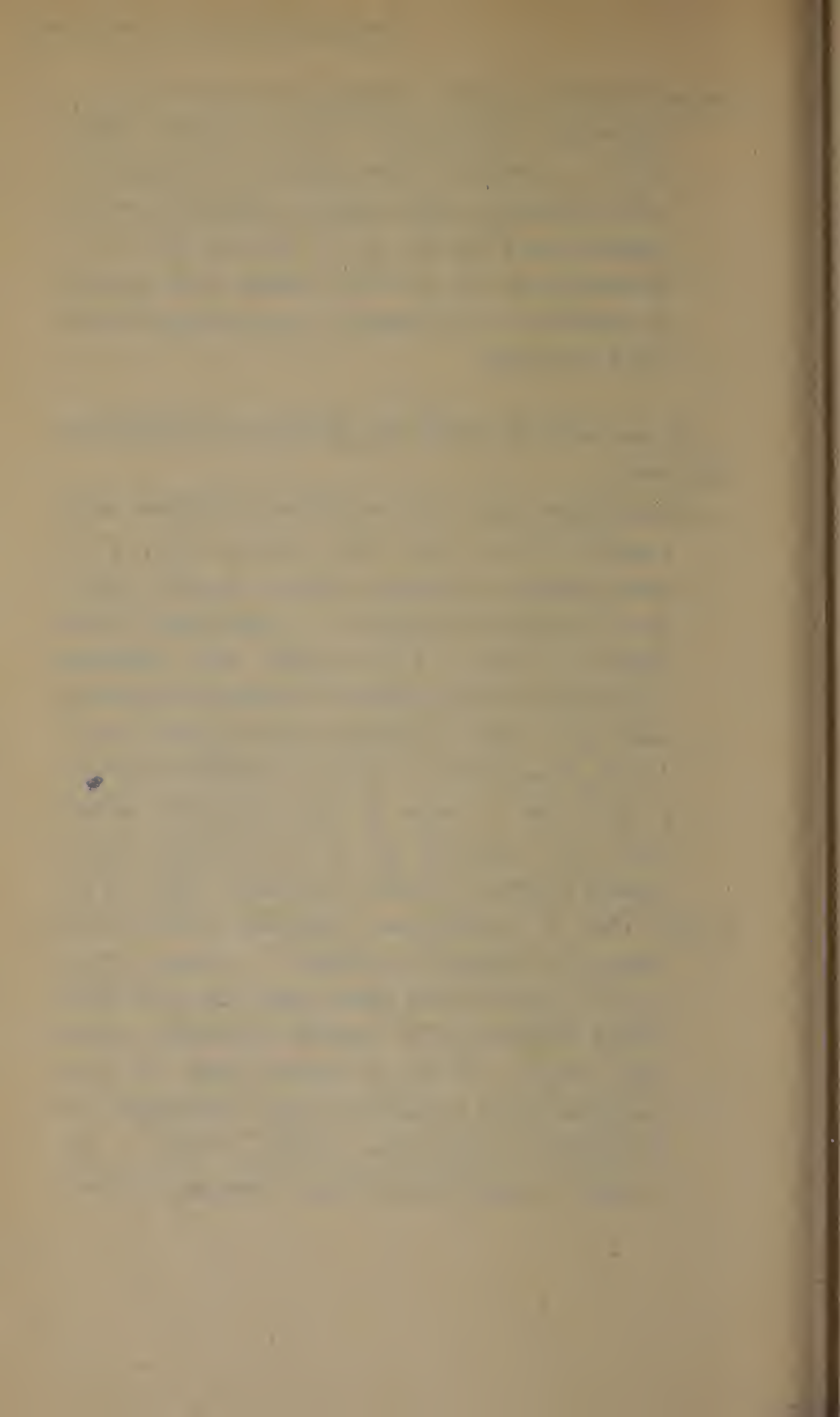
The fourth of the year was
also a very successful one
for the company. The sales
were very good and the
profits were high.

The fifth of the year was
also a very successful one
for the company. The sales
were very good and the
profits were high.

Samuel Coster's werken. Uitgegeven door Dr. R. A. Kollewijn. Haarlem, de erven F. Bohn. 1883. In-8°. — Destiné à faire partie de : *Drie dichters uit de zeventiende eeuw opnieuw uitgegeven en toegelicht door Prof. Dr. H. E. Moltzer, Dr. R. A. Kollewijn en Dr. Jan Ten Brink*. Les œuvres de Brederoo et de Starter, qui devaient suivre, n'ont pas paru.

On rencontre de Coster les pièces de vers détachées suivantes :

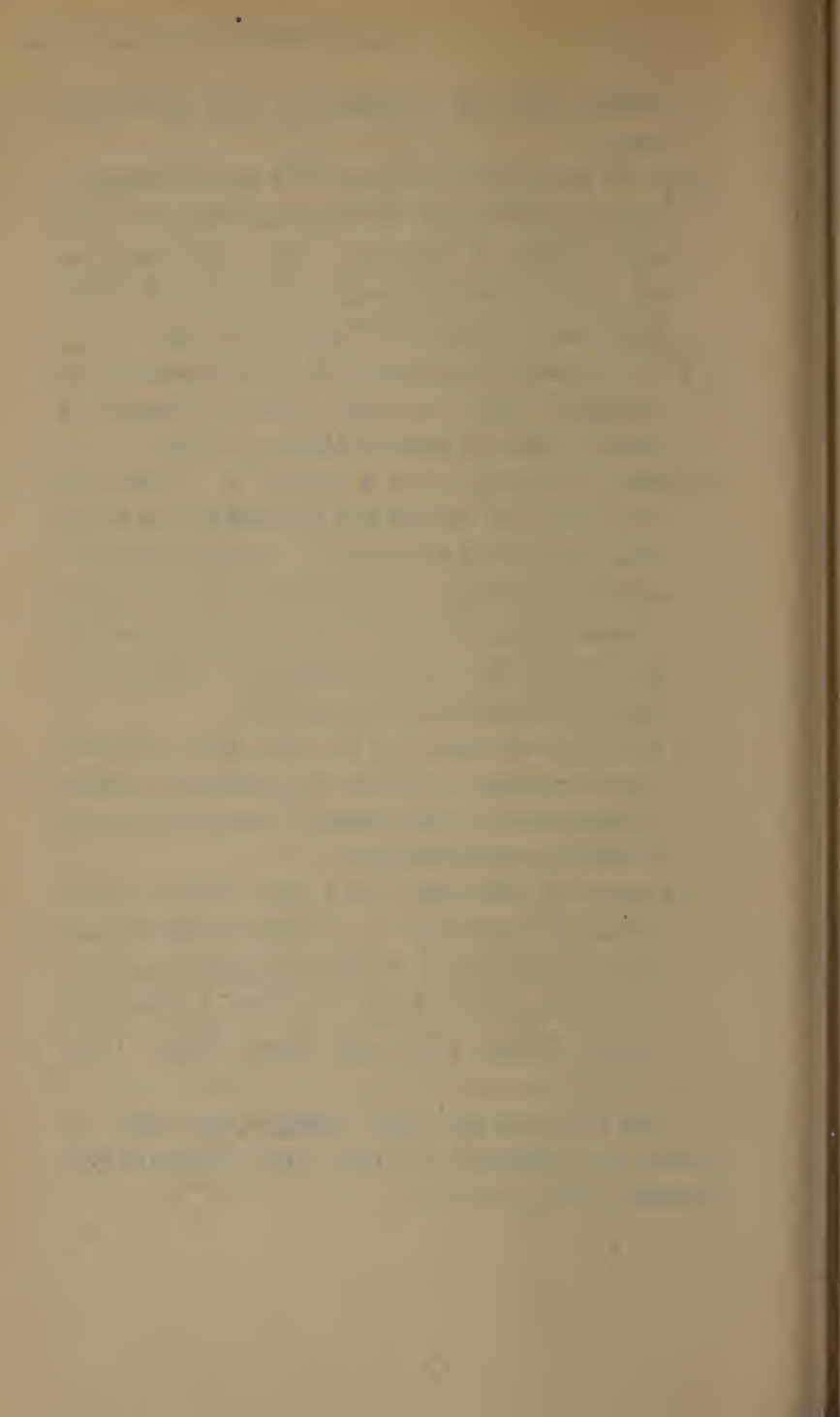
- α, *Kleinigheys lof.*, dans les diverses éditions de la tragédie *Ithys*, 1615, 1618, 1619 et 1643; puis, avec plusieurs variantes, dans le recueil : *APOLLO of ghesang der Musen ...*, Amsterdam, Dirck Pietersz., 1615, f. P3 v°; enfin, avec quelques variantes seulement, dans : *Verscheyde nederduytsche GEDICHTEN, het tweede deel verzameld door J. V. M.*, Amsterdam, Lodewyck Spillebout, 1653, p. 46. C'est le texte de cette dernière édition qui a été reproduit par le dr Kollewijn dans : *Samuel COSTER's werken*, Haarlem, 1883, in-8°.
- ε, *Lof Van 'T Landtleven*. Imprimée d'abord dans *APOLLO of ghesang der Musen ...*, Amst., 1615, f. [4] r°, cette pièce figure aussi dans les différentes éditions de la tragédie *Polyxena*, 1619, 1630, 1644, à la fin du second acte, et, avec quelques rares variantes, dans : *Verscheyde nederduytsche GEDICHTEN*, Amst., 1653, t. II, p. 128. Le texte donné dans : *Samuel COSTER's*



werken, 1883, est conforme à cette édition de 1653.

- γ, *Op een rol van den Ridder Dirk van Rodenburg, gegeven aan Thomas Gerritsen de Keizer om van hem gespeelt te worden.*, dans : BLOEMKRANS van verscheiden gedichten, Amsterdam, Louwijs Spillebout, 1659, in-8^o, pp. 198 et 199.
- δ, *Voor de Bank van leening, de Historie daar Jozef 't egiptisch koorn uit deelt; door Mr. Hendrik de Keizer.*, dans le même recueil, p. 199.
- ε, Pièce de dix-huit vers à l'éloge de : *Truer-spel van de moordt, begaen aen Wilhem by der gratie Gods, prince van Oraengien ... Ghedicht door G. van HOGHENDORP*, Amsterdam, Corn. vander Plasse, 1617, et Amst., Nic. van Ravesteyn, pour Dirck Cornelisz. Houthaeck, 1639, in-4^o, dans les liminaires de la tragédie.
- ζ, *'Tboeck tot den leser.*, de 14 vers, dans le *Spaenschen Brabander Ierolimo* de Brederoo, édition d'Amsterdam, Corn. Vander Plasse, 1618, in-4^o, et éditions subséquentes¹.
- η, *Lijkdicht op Brederode.*, de 4 vers, dans les *Lijkdichten* à la suite de : *G. A. Brederood's Stomme Ridder, ghespeelt op de Nederduytsche Academie, in 't jaer ...* 1618, Amst., Cornelis Lodewijcksz vander Plasse, 1619, sans sign.; dans : *Groot*

¹ Elle ne figure pas dans l'édition sans date, imprimée probablement en 1617. Voir : *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 141.



liedt-boeck de Brederoo, Amst., Corn. Lodewyx van der Plasse, 1622, in-4^o obl., p. 1 de la 3^e pagination, avec la signature S. C., à côté du portrait de Brederoo gravé par HG. (Hessel Gerrits); dans : *Alle de spelen van Gerbrand Adriaenff BREDEROO ...*, Rotterdam, Pierre van Waesberge, (1622), in-4^o, c'est-à-dire dans les *Lijckdichten* imprimés à la suite du *Stommen Ridder*, f. Sff 2 r^o (pièce 3, sans signature); à la suite du *Stommen Ridder*, 1633 (d'après J.-H.-W. Unger); dans : *Alle de wercken ... van ... BREDEROO ...*, Amst., Corn. Luidewijckz vanden Plasse, 1638, in-4^o, et Amsterdam, Joost Hartgers, 1644, in-8^o, toujours dans les *Lijck-dichten* imprimés à la suite du *Stommen Ridder* (sans sign.).

- 2, *Grafschrift, op den hooggeleerden, verstandigen ridder en advocaat van Holland, &c. Johan van Olden Barnevelt.*, 4 vers signés : S. Koster., dans : *BLOEMKRANS van verscheiden gedichten*, Amst., Louwijs Spillebout, 1659, in-8^o, p. 35. Nous croyons qu'il doit y avoir une édition antérieure.
- 1, *Lof-dicht ter eeren van den gheleerden heer Heyndrick Storm, Raedt ende Advocaet, Fiscaal der Admiraliteyt tot Amsterdam.*, de 16 vers, dans : *M. Annaeus LVCANVS, van 't borger oorlogh der Romeynen ... overgeset in Nederlands rijm-dicht door D. Heyndrik Storm*, Amsterdam, 1620, in-8^o, peut-être aussi dans l'édition in-4^o d'Amst., (1617?) et, probablement, dans l'édition in-8^o de 1640 du même ouvrage.

The first part of the document is a letter from the Secretary of the Board of Education to the Board of Trustees of the University of the State of New York. The letter is dated January 10, 1870, and is addressed to the Board of Trustees. The letter discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The letter also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The second part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 10, 1870, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The third part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 10, 1870, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The fourth part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 10, 1870, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

The fifth part of the document is a report from the Board of Education to the Board of Trustees. The report is dated January 10, 1870, and is addressed to the Board of Trustees. The report discusses the progress of the Board of Education and the various reports that have been submitted to the Board of Trustees. The report also discusses the various reports that have been submitted to the Board of Trustees.

- κ, *Druck-Faut in't Pampiere Geld aldus te beteren.*, de 18 vers, au v^o du titre de : *De schets van duc d'Alva, die de Hollanders balhoorigh maackt ...*, s. l. ni n. d'impr., 1630, in-4^o (pièce signée : O.O.O.O.O.); puis dans : VONDEL, *poesy ...*, II, Schiedam, 1647, in-12^o, p. 24, et Schiedam, 1660, in-8^o, p. 27; dans : VONDEL, *poëzy of verscheide gedichten ...*, Franeker, Leonard Strik, 1682, in-4^o, II, p. 679; dans : VONDEL, *hekeldigten ...*, Amersfoort, 1705, in-8^o, pp. 15 et 16¹; et dans : VONDEL, *werken*, édit. de van Lennep, Amst., 1855-59, III, p. 77.
- λ, *Sonnet tot den lezer.*, de 14 vers, et signé du nom de Coster, dans : Reinald Scot, *ondecking van tovery, eerst bescreven in engelsch ... verduyscht door Thomas Basson ...*, Leiden, Thomas Basson, 1609, et Leiden, Guill. Christiaens, 1637; puis dans : BLOEMKRANS *van verscheide gedichten*, Amst., 1659, p. 32.
- μ, *Op het verkiezen van den heer Jacob Van Wasse-naer ... tot L. Admiraal van Holland, &c.*, pièce de 8 vers, signée : S. Koster., dans : *Hollantsche*

¹ Unger, dans le *Nederlandsche Spectator*, 1883, p. 142, prétend que la pièce se retrouve dans les différentes éditions qui portent l'adresse de Amersfoort. D'après la *Bibliographie van Vondels werken*, du même auteur, pp. 5-9, il y a des *Hekeldichten* avec l'adresse de Amersfoort, cinq éditions de 1705, quatre de 1707, et deux de 1736. Nous n'avons vu que celle de 1705, décrit au n^o 10, p. 6 de cette *Bibliographie*.

[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a letter or a report, but the specific content cannot be discerned.]

PARNAS, *of verscheide gedichten ... door T. van Domselaer verzamelt, ...* Amsterdam, Jacob Lescaille, 1660, in-8^o, I, p. 583.

ν, *Aen Iohan Koenerding.*, de 8 vers, dans : LANDTS-LEVENS-LOF. *Aen Jufvrouw Petronella Kats door J.K. (J. Koenerding). Met eenige byveersen van verscheyde poeten*, Amst., Gabriel à Roy, pour Dirck Vinckenbrinck, 1658, in-4^o, p. 20.

ξ, *Liedeken, Op de wijze : Cornette Musicaal.* Pièce signée de la devise : *By my, die ick zy.*, et composée en l'honneur de Jean van Oldenbarnevelt exécuté en 1619. Une ancienne impression, découpée, fait partie de la collection des œuvres de Coster appartenant à la *Maatschappij der Nederl. letterkunde* à Leiden. Kollewijn, pour cette raison, l'a fait réimprimer dans les *Werken* de Coster. Il ajoute cependant que, eu égard au style, au début et à la signature, il croit qu'elle n'est pas de Coster. Nous devons à M^r J.-N.-M. Kleerkooper de Leiden plusieurs renseignements complémentaires, dont voici le résumé : 1^o, la découpeure de la *Maatschappij* susdite provient de l'ouvrage : (Corn. Bosch?), *historie van het leven en sterven van heer Johan van Olden-Barnevelt ... door een liefhebber der waerheyt ... In 't jaer onses Heeren, anno 1648*, in-4^o, ff. Lll 2^{vo} et Lll 3^{ro}, à la fin du vol.; 2^o, dans l'*Historie* et dans les *Werken*, la *Liedeken* est incomplète du 7^e vers du 4^e couplet : *Op haar | die onbedacht |*; 3^o, la même *Liedeken*, complète, a

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is too light to transcribe accurately.

d'abord paru dans : *Trøer-dichten over het iammerlijck om-brenghen des edelen ende vviijdt-be-roemden helds Iohan van Oldenbarnevelt ... Gedruckt int jaer 1620.*, recueil de six pièces de vers, dont une en latin et cinq en néerlandais. De ce nombre deux seulement sont signées, celle qui nous occupe (*By my ...*) et le *Iaardicht* de deux lignes qui suit (sign. : *D. O. M.*); 4^o, les six pièces sont probablement d'un seul auteur, et il n'y a aucune raison pour identifier celui-ci avec Sam. Coster.

o, *Lof-dicht*. en l'honneur de Brederoo, de 18 vers et signé : S. C., dans les liminaires de : G. A. BREDEROO, *groot-lied-boeck ...*, Amst., 1622, in-4^o obl., ff. lim., et dans le *Nederlandsche Spectator*, 1883, pp. 141 et 142.

On rencontre encore une préface de Coster en tête de : *Alle de spelen van Gerbrand Adriaensz BREDEROO ...*, Amsterdam, Corn. Lodewijcksz. vanden Plasse, 1617, in-4^o, et (avec quelques variantes) Rotterdam, Pieter van Waesberge, 1622, in-4^o.

Enfin deux lettres de Coster à Nic. Fontanus ont été intercalées dans l'ouvrage : *Responsionum et curationum medicinalium liber unus. Autore Nicolao FONTANO, Ioh. filio, medico Amstelodamensi*, Amst., Joan. Janssonius, 1639, ff. 10-16.

Le *Schets van dvc d'Alva*, avec le *Druck-Faut*, et le *Lof-dicht* en l'honneur de Brederoo sont les seules pièces qui n'aient pas été reproduites par Kollewijn dans les *Werken* de Coster, 1883.

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME

BY
NATHANIEL PHIPPS
OF BOSTON

IN TWO VOLUMES.
THE SECOND VOLUME.

BOSTON:
PRINTED AND SOLD BY
J. B. ALLEN, 100 NASSAU ST.

1856.

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME

BY
NATHANIEL PHIPPS
OF BOSTON

IN TWO VOLUMES.
THE SECOND VOLUME.

BOSTON:
PRINTED AND SOLD BY
J. B. ALLEN, 100 NASSAU ST.

1856.

COORNHERT (Dirck Volckertsz.).

S. l. ni n. d'impr.

s. d.

Abrahams || Auffgang. || durch || Djttrich
Volckhert Corn=|| Hertz niederländifch be=||
fchrieben. || Diff hat gemacht in feinem Auff-
gang || ohne Pein vnd Schmertz / || Der von
Menfchen verworffne / vnd || von GOTT Er=
Coren=Hertz. ||

In-12°, sign. Aij-Fvj [Fvij], 68 ff. non chiff. Car.
goth.

Traduction allemande. Les chansons aussi ont
été traduites, mais la dédicace à Arn. van Wachten-
donk et l'acrostiche au nom de Jean Taets van
Ameronghen manquent.

A la fin le distique :

Von DIR Aus Zu GOTT Ein :

In IHM ist die RUH allein.

Les mots reproduits en caractères italiques sont
imprimés en car. goth. ; les autres mots en car.
rom. Il s'agit probablement d'un anagramme, que
nous n'avons pu déchiffrer.

Cette traduction allemande de *Abrahams Wtganck*
doit être très rare. L'exemplaire appartenant à la
bibliothèque de l'université de Breslau est le seul
qui nous aît été signalé.

CARION (Jean). — Amb.[roise] Mag.[irus].

ANVERS, Jean van Liesvelt. (1559).

Een vremde ende feer won||derlijcke
Prophetie / beschreuen door den hoochge-
leerden en=||de vermaerden Doctoer M.
Joannem Carion Astronomijn || des Kuer-
uorfts van Brandenborch. || (*Filet*). Jtem
noch een schoone ende clare Reuolutie op
defen teghen=||woordighen iare van neghen
en vijftighen / door den hooch=||gheleerden
ende experten Doctoer ende Mathe=||mati-
cum M. Amb. Mag. || M. D. LIX. ||

TANDEM



ENATAT

The first part of the book is devoted to a general history of the United States from the discovery of the continent to the present time. The second part is a history of the individual states, and the third part is a history of the federal government.



Gheprint Thantvverpen || By Hans van Liefveldt ghefvvoren Boeckprintere, binnen der voor-||noemder stadt, vvonende op die Cammerpoort brugghe, in || den schilt van Artoys, met consent ende permifsie || der Conincklijcker Maiest. || Onderteeckent. P. de Lens. ||

In-4^o, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Contient un : *Prologhe Oft || Voorredene.* ||, finissant comme suit : *Daeromme wie ooren heeft om te hooren die hoore.* ||, la pronostication concernant la situation politique de cette époque, et puis, trois autres pronostications : 1^o, ¶ *Dese nauolghende Prophetie | is ouer hondert iaren geschre||uen tot Madeborcht (Magdebourg) in Latijnscher talen | eñ luyt als hier na||volcht.*, signée : *Abbas Ioachim ...*; 2^o, ¶ *Item ick vinde noch een bediedelijcke Prophetije | die welc=||ke claerlijcken aldus luydende is in onser talen.*, terminée par ces mots : *Pudicus facie regnabit vbique.*; 3^o, ¶ *Een corte reuolutie gecalculeert opt Jaer duysent vijf hon||dert ende neghenenvijftich. Door M. A. M. (Magister Ambrosius Magirus).* A la fin, l'approbation, datée de Bruxelles, le 12 nov. 1558, et signée : *P. de Lens.*

CHAPTER I
THE EARLY HISTORY OF THE UNITED STATES

THE first European settlement in North America was made by Christopher Columbus in 1492. He discovered the continent of America, and his discovery led to the exploration and settlement of the continent by other Europeans.

The first English settlement in North America was made by the Pilgrims in 1620. They came to the continent to escape religious persecution in England, and they established the colony of Plymouth in Massachusetts.

The first French settlement in North America was made by the French in 1608. They came to the continent to trade with the Indians, and they established the colony of Quebec in Canada.

The first Spanish settlement in North America was made by the Spanish in 1565. They came to the continent to establish a colony, and they established the colony of St. Augustine in Florida.

The first American settlement in North America was made by the Americans in 1776. They came to the continent to establish a new nation, and they established the United States of America.

CESSINO (Zenobio).

ANVERS, Jacq. van Liesvelt.

(1536).

Die blijde eñ triūmphāte íncoē=||fte des
aldermoghensten/ Onuerwinlijcstē Heer/
Heere Kaer=||le van Oostenrijcke eñ van
spainingen/ bider Gods gena||dē Rooms Key-
fer die vijfste van diē name Altijt || vermeer-
der des Rijcx. geschiet dē .v. dach in || april
binnen Roomē. anno .xv.c.xxxvi. ||. (*Gravure sur bois, sans nom de graveur*).

In-4^o, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

La gravure au titre représente l'empereur passant sous un arc de triomphe. Au v^o du titre, un autre titre plus détaillé : *Die blijde eñ triūphante incoemste des alder mo=||ghensten/ onuerwinlijcsten/ victorieuften/ eñ zeere gheluckichstē Heere/ Heere || Kaerle vā Oostenrijcke eñ vā Spainingen/ bider Gods ghenadē Rooms Key||fer die vijfste vā dien name Altijt vermeerdere des Rijcx/ In die zeere vermaer=||de triūphant eñ heylichste stadt van Roomen/ met oick der significatien ofte be||duydenissen int particuliere der archen triumphal eñ ander misterien van antijske figueren || So in profa so in latijnsche veersen. 2c. || ¶ Welcke triumphante incoemste bijden scrijuer der seluer gesonden geweest is aen den || edelen welgheborē Heere (Heere) alixandere de medecis behoude sone ons*

Leiden : bibl. Thysius.

Gand : bibl. univ.

REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

IN WHICH IS CONTAINED THE HISTORY OF HIS REIGN FROM HIS CORONATION TO HIS DEATH

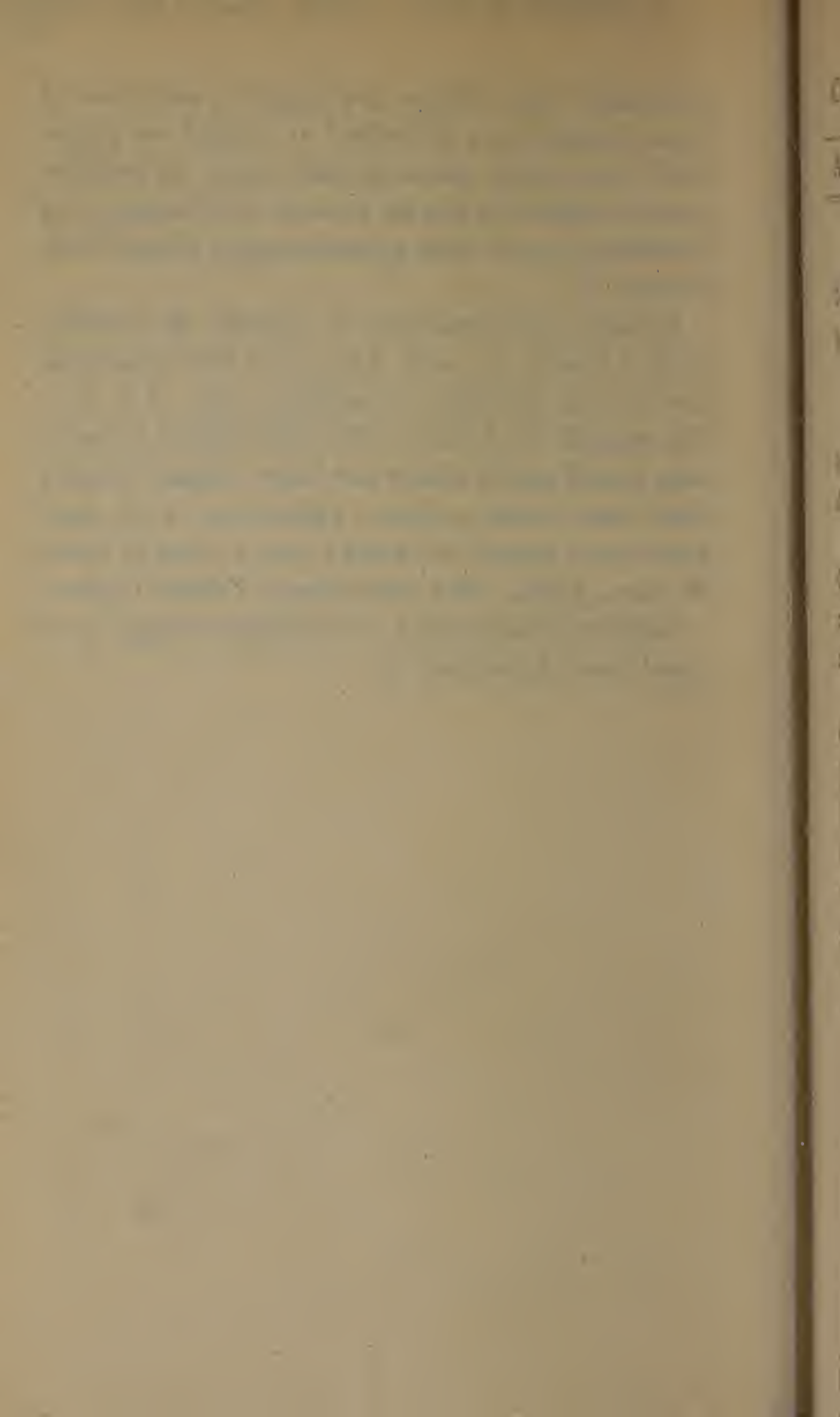
BY JOHN BURNET

IN TWO VOLUMES

*gheuadichs (sic) Hee||ren des Keyfers voorscreuen eñ
eerste Hertoghe van florentien | 2c. gelijk een yeghe-
lijck || leser byden naeruolgenden briue | eñ andersins
moghen verstaen. || ¶ Aen die ghenade des Hertoghen van
Florentien mijnen alder goedertierensten Hee||re | ende
meestere. ||*

Relation circonstanciée de l'entrée de Charles-
Quint à Rome, le 5 avril 1536, avec une description
des arcs de triomphe, inscriptions, etc. A la fin :
*Die conclusie des scriuers || Dit vstaē hebben | so laet ic
uwer genadē iugerē watter der seluer afdunct | eñ die ||
hādē uwer edelhz cussende | gebiedic mi in de goede
gratie uwer genadē Wt Romē || den .v. dach vā April.
M. ccccc. xxxvi. aldus onderteikent | Zanobio Cessino. ||*

*Gheprint Tantwerpē op die cāmerpoortbrugge bi mi
Jacob van Liefuelt (sic). ||*



CORONATIE (Die) vande K. M. ... te Boloingien.

ANVERS, Jacq. van Liesvelt.

(1530).

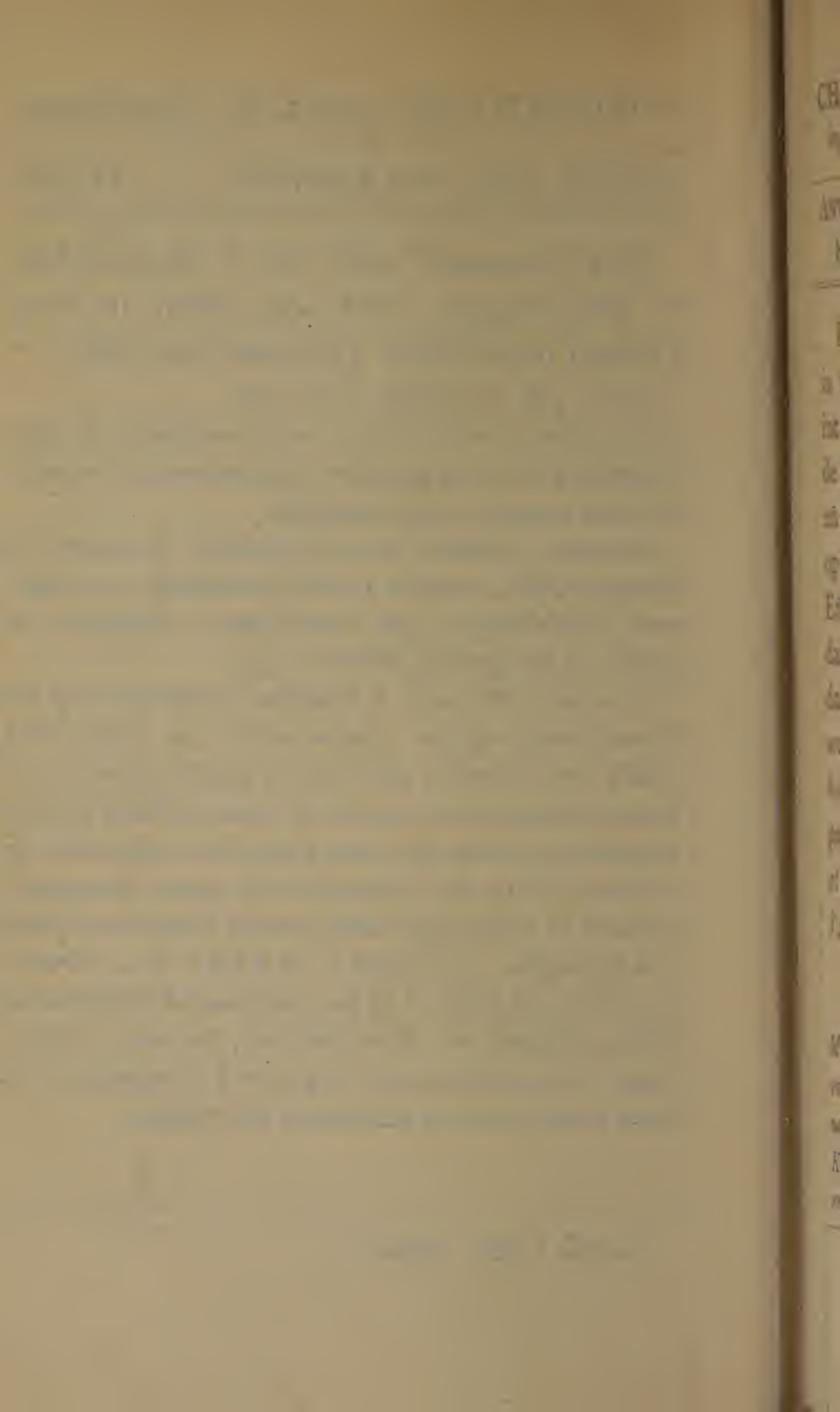
Die Coronatie vāde. K. || M. gheschiet te Bo=||loingien. Den .xxij. dach in Fe=||bruario nv leſt ledē. || (*Gravure sur bois*).

In-4^o, 4 ff. non chiff. Car. goth.

La gravure sur le titre, un assemblage de deux fragments d'autres gravures, représente la rencontre de deux princes, avec leur suite.

Relation détaillée des cérémonies du sacre de Charles-Quint, comme roi de Lombardie et empereur d'Allemagne, qui eurent lieu à Bologne, du mardi 22 au jeudi 24 février 1530.

A la fin, l'adresse : ¶ *Gheprint Tantwerpen op die Camerpoort||brugghe. Jnden schilt van Artoys Bi || Jacob van Liesvelt||*, suivie d'une grande gravure sur bois, représentant les armes de Charles-Quint comme empereur, portées par deux génies. Le même bois se voit sur le titre de : *DORDINANCIE vander incomſten / ghedaen by onsen keyſer ende coninck Kaerle jnde ſtadt van Bolongien ... M. CCCCC. eñ XXſX. in ... Nouember*, pièce qui porte, à la fin, l'adresse de l'imprimeur Mich. [Hillen] van Hoochstraten, Anvers, 18 déc. 1529. Les caractères qui ont servi à l'impression des deux opuscules sont également les mêmes.



CHARLES-QUINT. Hoe de Keyf. maieft.
ingecomen is te Moenighen ...

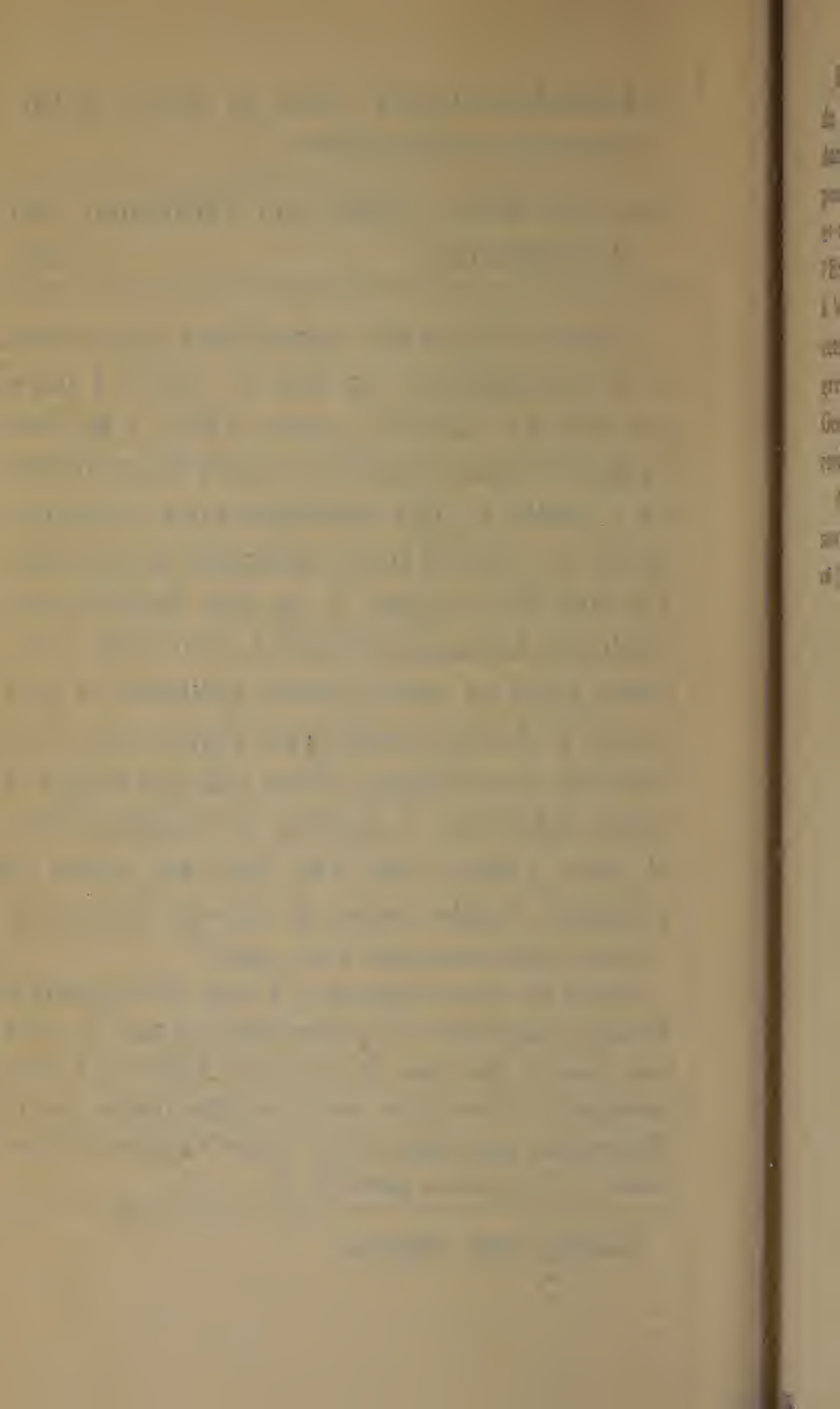
ANVERS, Mich. (Hillen ou Hillenius) van
Hoochstraten. 1530.

Hoe de Keyferlike maie=||steyt ingecomen
is te Moenighen/ op den .x. dach || Junij
int iaer M. CCCCC. ende XXX. || ¶ Hoe
de Keyferlijcke maiesteyt vandē Kuervorsten
eñ || vorstē in sijn incoemste voer Aufburch
op dē .xv. dach || Junij ontfangen is geweest.
Eñ hoe die omganc || op den feestelijcken
dach des lichaems Christi || Jesu/ den .xvi.
dach Junij te Auf=||burch gehoudē is ge-
weest. || (*L'aigle germanique placée entre trois
bordures à arabesques. Dans celle qui occupe la
partie supérieure, le portrait de Charles-Quint,
et deux génies, dont l'un tient les armes de
l'Empire, l'autre celles de la ville d'Anvers*).

In-4^o, 4 ff. non chiff. Car. goth.

Divisé en deux chapitres : ¶ *Hoe de Keyferlijcke
Maiesteyt ingeredē is te || Moenighen op den .x. dach
van Junij || int Jaer M. CCCCC. XXX. ||*; ¶ *Dese
naulgende Kuervorsten ende Vor=||sten sijn eer dat de
Keyferlijcke maiesteyt quā || te voeren Taufburch inghe-
reden eñ || ghecomen gheweest. ||*

Leiden : bibl. Thysius.



Le 1^{er} chap. est un récit de l'arrivée (10 juin) et de l'entrée triomphale (11 juin) de Charles-Quint dans la ville de Meiningen, au cours de son voyage pour se rendre à la diète d'Augsbourg (20 juin). Le 2^e chap. est une relation de l'entrée solennelle de l'Empereur à Augsbourg (15 juin) et de sa présence à la procession du St. Sacrement (16 juin). C'est à cette procession que les princes protestants (le landgrave de Hesse, le duc de Lunebourg, le marquis Georges de Brandebourg et le comte d'Anhalt) avaient refusé d'assister.

A la fin : ¶ *Gheprent Tantwerpen by my Michiel van Hooch* || *straten inde Rape. Jnt iaer M. CCCCC. en* || *XXX. op dē .xviiiij. dach vā Julio.* ||

CHARLES-QUINT. Rómifcher Keyferlicher
und Catholifcher Maiest. ... fryd bey Nizea
capitulirt

S. l. ni n. d'impr.

(juin 1538).

Rómifcher Keyferlicher || vnd Catholi-
fcher Maieftet vnfer aller Her=||ren / vnd
des Kónigs van Franckreych / zehen || jãriger
fryd bey Nizea capitulirt vnd be=||fchloffen /
den xvij. Junij / anno || 1538. ||

In-4º, sign. a ij - b [bij], 6 ff. non chiff. Car. goth.

Traduction allemande des articles de la trêve
conclue au mois de juin 1538, à Nice, entre Charles-
Quint et François I, roi de France.

Le vo du titre et la dernière p. sont blancs.

CHUNRADE (Heriman).

DOUAI, Balth. Bellère.

1635.

Discovrs Parenetique Ov Admonition, Tovchant L'Avthorité Des Rois Et Des Princes, Et Les Causés Des Gverres Dans L'Evrope. Par Heriman Chunrade, Cheualier, Baron de Fridenburg, Comte Palatin, Vray moyen à tous fujets de sa Majesté Catholique, & des autres Rois & Princes, pour se maintenir soubz leur obeyffance contre tous esprits libertins & ennemis des Monarchies. Enuoyé Avx Rois Et Avx Princes : Tranflaté du Latin en François.

A Dovay, De l'Imprimerie de Baltazar Bellere l'an 1635. || Auec grace & Priuilege. ||

In-4^o, sign. †2 - †3 [†4] et A2 - C3 [C4], 4 ff. non chiffr., 20 pp. chiffr. 3-22, et 1 f. non chiffr. à la fin. Car. rom.

Au v^o du titre, deux extraits, l'un du Sommaire du monde de Pierre Bertius (*Breviarium totius orbis terrarum*, Lut. Par., 1625, pp. 2-3), l'autre de Ch. Jovie, *traicté des Indulgences*.

Les six autres pp. non chiffr. renferment la préface : *Au Lecteur Catholique S.*, et les pp. chiffr., le *Discours Parenetique*. Au r^o du f. non chiffré à la

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

fin : *Sommaire De Ce discours.*, et au v^o de ce f. : *Sommaire du Priuilege*, donné à Georges Colveneere *Preuoft de l'Eglise Collegialle de S. Pierre ... Professeur ... en l'Vniuersité de Douay ...*, daté de Bruxelles, le 5 août 1634, et *Signé Prats*.

Dans une note, à la fin, Georges Colveneere transporte le privilège donné en sa faveur à Balth. Bellère, imprimeur à Douai.

L'auteur entreprend de mettre en garde les rois et les princes contre l'élément démocratique et hérétique qui devient envahissant, qui s'efforce de battre en brèche la religion catholique, et dont l'intention avouée est de renverser toute autorité établie.

Dans l'exemplaire de la bibliothèque de l'université de Gand, sept corrections manuscrites ont été faites, en écriture de l'époque.

CENSORINUS. (Ed. Er. Puteanus).

LOUVAIN, Ph. van Dormael.

1628.

Censorini || De || Die Natali || Liber. ||
Doctrinæ rarioris Thesaurus. || Ab || E. Puteano Bamelrodio || publicè Lovanii explicandus. || (*Marque : Pégase et lauriers; grav. en taille-douce*).

Lovanii, || Typis Philippi Dormalii, ||
cIo. IoC. xxviii. ||

In-4^o, 4 ff. lim., 87 pp. ch. Les pp. 50, 51, 54, 55 sont marquées par erreur 58, 59, 62, 63.

La préface est datée de Louvain, *die Intercalari, Anno || Christi Censuali ∞. IoC. xxviii. || : Eryci Puteani BamelrodI || Ad Lectionem || Censorini || Invitativncvla.* Censorinus a été remis au jour par Manutius et Vinetus et, ensuite, par Carrion et Lindenbrog. Il est encore peu connu et, cependant, il renferme des trésors. Erycius publiera bientôt des notes sur le texte.

Pp. 1 - à la fin : *Censorini Liber || De || Die Natali, || Ad Q. Cærellivm.* Texte latin, sans notes.

Édition publiée par Puteanus pour ses élèves.

Bruxelles : bibl. roy.

Londres : brit. mus.

COPIE auctentijck gefcreuē ... in Belgrado ...

ANVERS, Adrien van Berghen.

1532.

¶ Copie auctentijck ge||fcreuē den. XX.
dach vā || Augusto Jn Belgrado aen die
Keyferlike || Maiefteyt / hem auiferende die
manierlic=||heyt vanden grootē Turck/ eñ
in wat || ordine hi in Belgrado quam/ || met
meer ander gefchie||deniffen ꝛc. || 1532. ||
(*Grav. sur bois : l'entrée des Turcs dans la
ville de Belgrade*).

In-4°, 4 ff. non chiff. Car. goth.

Relation de l'entrée de Soliman II dans la ville de
Belgrade, le 20 août 1532. Divisée comme suit :
titre de départ : ¶ *Jtem hier na volcht ... etc.*, suivi
de 8 paragraphes, intitulés : 1°, *Jtem hier na volcht ||
die ghereescappe.*; 2°, *Jtem in wat maniere || die Turck
inne quam in Belgrado.*; 3°, *Hier volcht die geree=||
scappte ouer die stroom Danuby.*; 4°, *Hier na volget
heyr || ter Zee vanden Turck.*; 5°, ¶ *Hier na volcht
des || K. M. ordinancietes (sic) Zee.*; 6°, ¶ *Jtem hier
na volcht || dat Heyr te lande vander. K. M.*; 7°,
¶ *Jtem het volck van || Coninck Ferdinando.*; 8°,
¶ *Die Rijcksteden.*

A la fin : *Jtem alsoe is die Copia van eenē brief
gecomen te Venegien den || xxiiij. Septembris aen die
heerlicheyt van Venegien / wt de welcke || ick dye Copie*

*hebbe ghenomen met haesten wt Italiaens in || Vlaems/
aldus is daer eenich erruere int spellē dat verbe||tert
bidde ick v vriendelick | ghescreuen met haeste || den
.v. dach van October binnen Venegien. || M. CCCCC.
XXXƷƷ. ||*

¶ *Gheprent Tantwerpen in die Camerstrate int Gul-
den Missael || by mi Adriaen van Berghen. Anno
.M. CCCCC. (sic, pour 1532) den .xxv. dach in
Octobri. ||*

¶ *Leeft dit | cortelinghe suldy noch hebben wat
tuffchen den Turck || ende die .K. M. geschiet is. ||*

La gravure du titre représente exactement l'entrée telle qu'elle est décrite dans l'opuscule. Il semble donc que cette gravure ait été faite pour la pièce même. La dernière page est blanche.

CAMBRY (Jeanne de).

TOURNAI, Adrien Quinqué.

1627.

Traicté De La Rvine De L'Amovr Propre Et Dv Bâtiment De L'Amovr Divin Diuifé en quatre liures Par D. Ienne de Cambry Religieuse de l'Ordre St. Augustin, a present Soeur Ienne Marie de la Presentation Recluse, lez Lille. Edition seconde reueüe et augmentée.

A Tovrnay de l'Imprimerie d'Adrien Quinqué Auec grace et priuilege. M. DC. XXVII.

In-8°, 22 ff. lim., 542 pp. chiffrées et 9 ff. non cotés. Notes margin. Car. rom.

Ff. lim. : titre gravé sur cuivre; épître dédicatoire : *A La Serenissime Princesse Madame Isabelle, Claire, Eugenie ... Infante D'Espagne.*, non datée, mais signée : *Michel De Cambry.*; *Advertissement Au Lecteur. Je pensois ...*, signé : *I. Boucher Docteur en Theol. Chanoine & Archidiacre de Tournay.*; *Preface De L'Avthevr. Ames deuotes ...*, sans date ni signature; stances de P. R. S. Du Plessis; quatre sonnets par Gaspard d'Ennetières, seigneur de Beaumé; trois strophes par Jean d'Ennetières, seigneur du Maisnil; pièce de vers signée : ... *C. B. S. Sr. du Baillet.*;

Gand : bibl. univ.

table des chapitres; privilège et deux approbations, datés respectivement de Bruxelles, sans millésime, de Tournai, 3 avril 1627, de Tournai, 15 févr. 1627, et signés : *Le Comte., I. Boucher ... Archidiacre de Tournay.* et *F. Charles Veron ... Definiteur des PP. Augustins és pays bas.* L'encadrement du titre comprend plusieurs figures : à gauche, *Amor Divin*; à droite, *Devotio*; dans la partie supérieure, saint Augustin, à genoux devant la Vierge qui porte sur le bras l'enfant Jésus. Sur une banderolle, entre Jésus et saint Augustin, les mots : *Tuosq; tuasq; semper ptegam* (sic).

Pp. chiffrées 1-194 : première partie ou livre premier : *De La Rvine De L'Amovr Propre. Partie Premiere. Le Vif Pourtraict De L'Amovr Propre. Où est clairement demonstré d'où il procede, ce qu'il est, quels sont ses effets, & comment on le peut aneantir ...*

Pp. chiffrées [195]-542 : seconde partie : *Le Bastiment De L'Amovr Divin Divisé En Trois Livres ...* Ces trois livres occupent les pp. 197-310 (*Le Sainct Repos De L'Ame Fidelle ...*), 311-408 (*Le Secret Purgatoire De L'Ame Fidelle ...*), 409-542 (*Le Sacré Cabinet Du Tres-Pvr Amovr diuin ...*)

Ff. non cotés à la fin : table alphabétique des matières.

Nouvelle édition, revue et augmentée par l'auteur même, Jeanne de Cambry, devenue recluse depuis deux ans sous le nom de sœur Jeanne Marie de la Présentation. J. Boucher, dans son *Advertissement*, nous apprend que l'ancien début du titre : *Antherolo-*

Jeanne de CAMBRY, traicté de la rvine de l'amovr propre. 1627.

gie, a été supprimé, comme moins nécessaire, le livre n'étant plus anonyme.


Michel de Cambry, signataire de l'épître dédicatoire, était le père de Jeanne, comme le montre le contenu de la pièce.

Vendu 11 fr. Vander Schelden, Gand, janv. 1897.

CHARLES-QUINT.

S. l. ni n. d'impr.

(1529).

Ein Ernftliche rede || Kai. Ma. Caroli
des Funff=||ten / die er zu den Hispani||ern
gethan hat van fei||nem abfchiedt / vnd ||
was er ihm in Wel=||fchem vnd Deudfchem ||
land zu endern vnd || zu thun hat fur=||ge-
nomen. ||  ||

In-4^o, 4 ff. non chiffr. Car. goth.

Le titre donne à entendre que c'est un discours de Charles-Quint, tenu en Espagne, avant son départ pour l'Italie et l'Allemagne, 27 juillet 1529. Dans ce discours, l'empereur annonce le motif pour lequel il entreprend ce voyage. D'abord il doit protéger la religion, employer sa mansuétude et son énergie pour venir en aide aux villes en détresse, et pacifier les princes chrétiens. Ensuite il doit mettre un frein au luxe, à l'ambition, à l'avarice, à la superstition, à l'hérésie, etc. Il est obligé de venir en aide à l'Italie, et surtout à la ville de Rome, pillée par ses soldats pendant son absence et à son insu. Il prend Dieu à témoin qu'il ne lui est jamais arrivé chose plus désagréable que ce pillage, et il fera son possible pour rendre à la ville tout ce qu'on lui a enlevé. Il veut faire la paix avec les princes chrétiens et turcs, etc.

Le titre est placé dans un large encadrement gravé sur bois, sans nom de graveur, où est représenté le jugement de Pâris. Cet encadrement a probablement servi antérieurement pour un roman de chevalerie.

COPIE d'vnes lettres... a Monf. le Vifcomte de
Gand ...

S. l. ni n. d'imp.

1579.

Copie, || D'Vnes Lettres || efcrites a
Monfeigneur le Vif-||comte de Gand : Gou-
verneur du Pays & || Comté d'Arthois &
de Hefdin. Ge-||neral de la Cheuallerie
des E-||ftatz, &c. Par vn bon Pa-||triot
Arthifien. || (*Fleuron*).

Imprimé, Anno 1579. ||

In-4^o 12 ff., avec les sign. Aij - Cij [Civ]. Car.
rom.

Conseils donnés par un Artésien au vicomte de
Gand, gouverneur de l'Artois, pour l'engager à
prendre vigoureusement en main la défense du pays.
Il accuse don Juan d'Autriche et les Gantois d'avoir
enfreint les stipulations de la *Pacification de Gand*;
il examine quelle sera la situation de l'Artois pen-
dant la lutte entre les Flamands, les Wallons et les
Espagnols; il incrimine les sires de La Motte et de
Cappres. Ce mémoire pitoyablement rédigé, en prose
et en vers, est daté d'Arras, 1^r févr. 1579.

La triom-||phante Entrata di Carlo. v. Imperadore Au=||guſto : in Lalma Citta di Roma : con il || ſignificato delli Archi Triompha||li : ⁊ delle Figure Antiche in || Profa ⁊ Verſi Latini. || (*Armes impériales*).

In-4^o, ſign. Aii - [A iiij], 4 ff. non chiffr. Car. rom.

La relation ſe termine comme ſuit, au v^o du 4^e f. : *Di Roma alli. VI. d'Aprile. M. D. XXXVI. || D. V. Iluſtriff.* [il duca di Fiorenza] || *Humiliſſimo. Seruitore.* || *Zanobio Ceſſino* ||.

C'eſt d'après cette édition, probablement l'originale, qu'a été publiée la traduction néerlandaiſe, aſſez libre, intitulée : *Die blijde en triumphāte incoēſte des ... Heere Kaerle van Ooſtenrijcke ... binnen Roomē. añño .xv. c. xxxvi.*

CATOIR (Pierre).

GAND, Gér. van Salenson.

(1566).

☞ Almanack || eñ Prognosticatie vanden ||
Jare ons Heerē .M.D. eñ .LXVJJ. gecalcu=||
leert eñ ghepractifeert op dē Meridiaen der ||
feer vermaerder stadt van Ghendt / By
M. || Pieter Catoir / een vast liefhebber der
Astro||nomien / Residerende binnen der seluer
stede || aldaer op de Coremerct Byder van-
ghe=||nisse inde Cyffer schole. ||

(Armoiries de Pierre Catoir).

☞ Gheprent tot Ghendt op die Hoogh-
poorte || naest der Munte / by Gheeraert van ||
Salenson / inden Bybel. || Ondertee kent De
Langhe. ||

Pet. in-16^o, sans chiff. ni récl., sign. A. ij. - B. ij.
[B. viij.], 16 ff. Car. goth. Lettres rouges et noires.

Au v^o du dernier f., la marque typ. reproduite
ci-après.

Les 3 premiers ff. et le r^o du 4^e cont. le titre,
l'explication des signes de l'almanach, la liste des
signes du zodiaque, l'heure des marées, les éclipses
du soleil et de la lune, &c. Le reste du vol. ne com-
prend que le calendrier; à chaque quartier de la

lune, il y a quelques prédictions sur la pluie et le beau temps.

C'est un almanach placard tiré en format de poche. Il en a existé assurément aussi des exemplaires de format in-fol. plano.

Coté 12 fr., cat. Vyt, nov. 1866, n^o 234.



Marque typogr. de Gér. van Salenson.

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gérard van Salenson. —

(ANVERS) Gilles vanden Rade, impr.

(1572).

(*Fleuron*) Almanach ende Prognosticatie vanden Jaren ons Heeren M. CCCCC. LXXJJJ. (*Fleuron*) ||

¶ Ghemaect ende ghecalculeert op den meridiaen van Ghendt / by Meester Pieter Catoir Mathematicus / || residerende binnen Wettre op de Hoochstrate / recht ouer de roofe / inde groote schole. ||

¶ Te Ghendt, by de weduwe van Gheeraert van Salenson / op de hoochpoort inden Bybel. || Met consente vanden Houe / onderteeckent J. de la Torre. Typis Ægid. Radæi. ||

In-fol. plano à 7 col. longit. Car. goth. Lettres rouges et noires. La 7^e col. cont. les instructions ordinaires sur l'emploi du calendrier, et de plus : *Nota voor de Voyagiers ter zee*. Tout à la fin, les armoiries de Pierre Catoir.

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gér. van Salenson. — (ANVERS),
G. vanden Rade, impr. (1573).

Almanach ende Prognosticatie vanden
Jare ons Heeren M. CCCCC. LXXJJJJ. ||

☞ Te Ghendt op de Hoochpoort in den
Bybel / by de weduwe van Gheeraert van
Salenson. Met consente vanden Houe onder-
teeckent, I. de Vvitte ende I. de la Torre.
Typis Aegidij vanden Rade. ||

In-fol., à 7 col. longit. Car. goth. Lettres rouges
et noires. A la fin de la 7^e col., les armoiries de
Pierre Catoir et la souscription : ☞ *Ghecalculeert
ende ghemaect op die || vermaerde stadt van Ghendt /
door M. || Pieter Catoir / Mathematicus / re=||siderende
te Wettere aldaer || leerende Aritmetica eñ || Geo-
metria. ||*

CATOIR (Pierre).

GAND, v^e Gér. van Salenson. — (ANVERS),
G. vanden Rade, impr. (1574).

Almanach ende Prognosticatie vanden
Iare ons Heeren, M. CCCCC. LXXV. ||

In-fol. plano à 7 col. longit. Car. goth. Lettres
rouges et noires. A la fin de la 7^e col., les armoiries
de Pierre Catoir, et : *Ghemaect eñ / ghecalculeert op ||
den Meridiaen || vā dat edel graef || schap van Vlaen ||
deren bi M. Pie || ter Catoir / Ma = || thematicus ge = || borē
van Ghent || residerende bin || nē der stadt van || Wettre
leerende || aldaer / cijffer / boeckhouden / landmeten /
wyn = || meten / ende andere scientien in Mathema = || tica. ||*

*Te Ghendt / || op d'Hoochpoort inden Bybel / by de
wedu = || we van Gheraert van Salenson. || Met Gratie
ende Consente vanden Houe / || Onderteeckent J. Bly-
leuen. || Typis Radæi. ||*

CHAMBRES de rhétorique. Anvers.

ANVERS.

Chambres de rhétorique à Anvers : de Violieren ; de Goudbloeme ; de Olyftack ; etc.

La Chambre la plus ancienne d'Anvers est la Chambre DE VIOLIEREN, quelquefois aussi nommée *De Violettebloem*. La date de sa fondation est très incertaine. Il y a des auteurs qui la font remonter à la fin du xiv^e ou au commencement du xv^e siècle, mais nous croyons que son existence légale ne date que de 1480, année où la Chambre fut incorporée à la confrérie de St-Luc. Il est vrai que les rhétoriciens d'Anvers jouaient déjà en 1455 devant la cour de Philippe-le-Bon, et que leur présence est signalée à Malines en 1458 et à Lierre en 1472, mais rien n'indique qu'à cette époque la Chambre était déjà régulièrement organisée. Il est probable que la devise de la Chambre, *Wt jonsten versaemt*, date de la même année 1480, et qu'elle rappelle en quelque sorte la réunion des deux corporations. L'année même de son organisation (1480), la Chambre participe à un concours à Louvain, et à un autre à Furnes ; dans les deux concours elle gagne le 1^{er} prix. En 1486, à l'occasion d'une visite faite aux Pays-Bas par l'empereur Frédéric III et son fils Maximilien, puis à l'occasion de l'avènement de Philippe-le-Beau, la Chambre donne des repré-

sentations qui ont un grand retentissement. En 1490, le magistrat d'Anvers accorde à la Chambre *De Violieren*, ainsi qu'à une autre Chambre anversoise, *De Goubloeme*, un subside annuel de 12 flor. du Rhin, de 20 sous; la même année la ville octroie encore aux deux Chambres un autre subside annuel de 3 livr. de gros. En 1491, un concours a lieu à Anvers en l'honneur de St Jérôme. La même année, les *Violieren* gagnent un prix à Malines et un 1^{er} prix à Bruxelles. En 1492, nous les trouvons à Lierre; en 1493, encore à Bruxelles. Au concours organisé pendant cette année à Malines, sur l'ordre de Philippe-le-Beau, la Chambre apparaît avec un char sur lequel figure St Luc peignant le portrait de la Ste Vierge. Elle donne des représentations l'année suivante en l'honneur de l'empereur Maximilien, de Blanche-Marie, son épouse, et de Philippe-le-Beau, lesquels étaient venus visiter Anvers. Une pièce jouée à cette dernière occasion comptait 2800 vers. En 1495, la Chambre reçoit du Pape, une bulle, l'autorisant à installer une confrérie de N.-D. des Sept-Douleurs. En 1496, la Chambre organise un grand concours sur cette question : *Welc het meeste misterie ende wonderlyckste werck was, dat God oyt dede tot des menschen zalicheyt.* 25 Chambres y prennent part. Celle de Lierre, *D'Ongheleerden*, remporte le 1^{er} prix, avec la réponse : *D'uytstortinge van Christus bloet.* (Voir, pour les réponses des autres Chambres : *Het Taelverbond*, 1853, pp. 227-230, art. de J.-B. VANDER STRAELEN).

Les prix du concours s'élevaient ensemble à 31 marcs d'argent. La même année, les *Violieren* gagnent le prix de l'entrée à Termonde. En 1504, le magistrat sanctionne les privilèges et les règlements de la Chambre de rhétorique et des autres gildes. A cette occasion il est décidé que 75 membres de la Chambre seront désormais exonérés du service de la garde bourgeoise. En 1506, nous trouvons la Chambre à Malines, puis (1510), nous la rencontrons, avec une autre Chambre d'Anvers, *De Goubloeme*, à Herenthals. Dans le cours de cette dernière année, une dispute s'élève entre les deux Chambres au sujet de la priorité : l'affaire est jugée par le magistrat en faveur des *Violieren*. En 1515, les *Violieren* assistent, au nombre de 600, à un concours organisé par la Chambre *De Peoene*, à Malines, et gagnent le 1^{er} prix de l'entrée. En 1520, à l'occasion de l'entrée de Charles-Quint, une fête est donnée par la Chambre; les dépenses s'élèvent à la somme de 78 livres de gros. En 1529, les *Violieren* gagnent trois prix à Louvain et plusieurs prix à Gand. En 1532 et 1535, ils gagnent des prix à Malines. La Chambre assiste au concours de Gand de 1539 et y remporte le 1^{er} prix. La question était : *Welc den mensche stervende meesten troost es?* Les *Violieren* avaient répondu : *De verryzenes des vleeschs*. En 1541, la Chambre gagne le 1^{er} prix à Diest. En 1551, elle joue *Tspel vanden wellustighen mensche*, composé par Jean vanden Berghe, dit van Diest, facteur de la Chambre. En 1556, de grandes fêtes sont organisées par la Chambre pour célébrer l'entrée

de Philippe II, à Anvers, et la tenue du Chapitre de la Toison-d'or présidée par le Roi. La même année, la Chambre joue devant le Roi la pièce de Pierre de Herpener : *Een factie oft spel ... tot verheuginge der ghemeynten, door de blijde tijdinge des bestandts*. En 1561, quelques petites sociétés de rhétorique établies à Anvers (*de papgulden*), et parmi celles-ci la société : *Het Lelicken van Calvarien*, sont supprimées. La même année a lieu le splendide *Landjuweel* au sujet duquel nous avons donné quelques détails dans la description du recueil publié à cette occasion. (Voir : *SPELEN van sinne ... Anvers, G. Silvius, 1562*). L'année suivante, la Chambre assiste au concours organisé par *De Corenbloem*, à Bruxelles. En 1566, le prince d'Orange, membre de la Chambre, convoque les trois Chambres anversoises (*De Violieren, De Goubloeme et De Olyftack*), pour délibérer sur les moyens à employer en vue de faire cesser les *Haeghpreeken*. La Chambre *De Violieren*, comme la plupart des Chambres à cette époque, était suspecte d'hérésie et non sans raison. Son facteur, Guill. van Haecht, était le traducteur des psaumes luthériens; un de ses membres, Pierre Schuddematte, fut pendu pour cause d'hérésie (1547), et un des patrons du *Landjuweel* de 1561, Ant. van Stralen, fut décapité pour la même cause (1568). La Chambre n'en continue pas moins paisiblement ses travaux pendant les troubles du xv^e siècle. Après la Trêve de 1609, elle prend un nouvel élan. En 1618, les trois Chambres d'Anvers sont reconstituées et leurs statuts revus et approuvés

par le magistrat. Le nouveau règlement de la Chambre *De Violieren* est, de fait, le même que celui de 1480, mais on réduit à 50 le nombre des exemptions pour la garde bourgeoise. Dans un concours organisé par *De Olyftack*; la même année, les *Violieren* gagnent trois prix. En 1620, la Chambre assiste au concours de Malines et y remporte plusieurs prix, entre autres celui du blason. (Les animaux et les plantes de ce blason étaient peints par Breughel *de velours*, et les figures par Henri Balen ou Franç. Francken). Jusqu'en 1638, la Chambre est dans un état très prospère, mais à partir de cette année elle commence à déchoir. Sa fusion avec la Chambre *De Olyftack*, en 1640, lui donne de nouvelles forces, et bien que dans une situation beaucoup moins brillante qu'autrefois, elle continue à vivre jusqu'en 1660. A partir de cette date, le nom de : *De Violieren* disparaît, et, depuis lors, il n'est plus question de cette Chambre, dont les épaves s'incorporent à l'*Olyftack*, devenue l'associée de la confrérie de St-Luc. Dans une requête au magistrat, présentée en 1643 par la Chambre *De Goubloem*, celle-ci dit entre autres : *dat de Violieren midts de menigte van ambachten eñ natien die daer onder schuylen meer voor een ambacht is te reputeren als voor een camer van rhetorica*. Voir, pour le blason de cette Chambre : SPELEN van zinne, Gand, 1539, f. P3 10; SPELEN van zinne, Anvers, 1562, f. Ci v0; *Vlaemsche School*, IX, p. 13; *Belg. Museum*, I, p. 140; E. van EVEN, *het Landjuweel van Antwerpen in 1561*; etc.

De GOUBLOEME ou *De Goudbloeme* [le souci ou calendule], sous l'invocation de la Ste Vierge. Devise : *In deuchden Groeyende*. L'histoire de l'origine de cette Chambre n'est pas plus connue que celle de la Chambre *De Violieren*. Bien qu'elle existât probablement depuis longtemps déjà, nous la trouvons citée pour la 1^{re} fois en 1490, alors qu'elle donne des représentations, en même temps que les *Violieren*. A cette époque, les deux Chambres recevaient de la ville un subside annuel de 12 flor. du Rhin, et un autre subside de 3 livres de gros. En 1490, la Chambre assiste à un concours ouvert par la *Ienettebloeme*, à Lierre; en 1506 et 1507, elle va fraterniser avec la Chambre : *Den groeyenden Boom*, dans la même ville. En 1510, la Chambre assiste, avec 400 de ses membres, à un concours organisé par la Chambre *De Kanwoerde*, à Herenthals; en 1515, à un concours ouvert par *De Peoene*, à Malines, en 1535, encore à un concours à Malines, et, en 1541, à un concours organisé par *De Lelyblom*, à Diest. En 1556, *De Goubloeme* rivalise avec les autres Chambres anversoises pour célébrer l'entrée de Philippe II. Cette année le nombre de ses membres s'augmente de 50 personnes. En 1561, elle assiste au concours ouvert par les *Violieren*. La réponse de la *Goubloeme* à la question : *Wat den mensch aldermeest tot conste verweect*, est : *Loffelycke fame mits eerlyk gewin*. En 1564, la ville accorde à la Chambre un subside de 100 flor. de 20 *stuvers*, comme intervention dans les frais de 800 flor. faits par la Chambre aux fins d'as-

sister convenablement à un concours à Hulst, dans la Flandre zélandaise). De toutes les Chambres de Flandre et du Brabant, *De Goubloeme* fut la seule qui assista à ce concours. En 1565, la Chambre est à Bruxelles, et y gagne le 1^r prix; les frais s'élèvent à la somme de 1450 flor.; le magistrat y intervient pour 400 flor. En 1570, la ville double le subside annuel de 12 flor. octroyé à la Chambre depuis 1490. En 1582, la ville paye une certaine somme à la confrérie de St-Luc, dont les membres avaient peint le théâtre de la Chambre. La même année, à l'occasion de l'entrée du duc d'Alençon à Anvers, la Chambre joue une pièce intitulée : *Hoe God den koning Saul verwerpende, hem Samuel David doet zalven*. Il paraît qu'à partir de cette époque, la Chambre tomba quelque peu en décadence. En 1616, elle est reconstituée; le subside annuel payé par la ville est diminué de moitié et ramené à la somme de 12 flor. comme avant l'année 1570. En 1618, elle loue, pour un an et demi, *de groote boven voorcamere* de la taverne de Jean Smidt « in den hert », située à la place de Meir, au prix de 96 flor. par an. Parmi les conditions stipulées dans le bail figure celle-ci : « Item soo »
 » wanneer drye, vier oft meer vanden gulde op de »
 » camere begeerden hun maeltyt te houden, sal de »
 » voorse verhuerder gehouden wesen hun lieden te »
 » tracteren met kiekene, capoenen, patrysen, snep- »
 » pen, oesters en diergelycke spyse gesoden en ge- »
 » braden, naer het saisoen en tyt vand' jare en daer »
 » toe te geven bier, vier en licht, voor een gulden

» elck man, behoudens den wyn buyten betalende.
 » Item sullen de voorse huerders gehouden wesen
 » voor eene courtoisie te geven aen de huysvrouwe
 » des verhuers eene mouffle eens, vande weerd
 » van sesse guldens ». (Voir : *De Vlaemsche School*,
 1860, p. 163, art. de J.-B. VANDER STRAELLEN). En
 1620, la Chambre assiste au concours de Malines, et
 en 1623, nous ignorons sous quel prétexte, elle fait
 frapper une médaille, dont on trouve une reproduc-
 tion dans l'art. cité de J.-B. vander Straelen. En
 1630, elle adopte un nouveau règlement : « alsoo men
 » heeft bemerckt verscheyden ongeregeltheden, ende
 » cleyne liefde dier is tusschen ettelycke personagien
 » der gulde van Onse Lieve Vrouwe genaempt de
 » Goudblom ». A l'occasion de l'entrée à Anvers du
 Cardinal-Infant Ferdinand, la Chambre donne une
 représentation, au lieu dit « het Meulegat », dont les
 frais s'élèvent à la somme de 500 florins. En sep-
 tembre 1636, le local de la *Goubloeme* est envahi, au
 milieu d'une représentation, par 300 ou 400 person-
 nes. La foule est mécontente de ce que la Chambre
 donne des représentations pendant une épidémie :
*Myne heeren ordonneeven van niet te spelen dan voor de
 liefhebbers alleen, gedurende den tijt der contagieuse
 ziekte*. En 1637, la Chambre sollicite de la ville l'usage
 du local situé au-dessus de la bourse, local anté-
 rieurement occupé par l'*Olyftack* qui est dissoute.
 Le magistrat ne donne pas suite à cette requête.
 La demande est renouvelée en 1643. La Chambre
 expose qu'elle a à sa charge un facteur qui reçoit

40 flor., et un loyer de 100 flor. Elle demande que le subside annuel soit porté à 36 flor., ou bien que la ville lui fournisse un local pour ses assemblées, et octroie franchise de droits pour trois aimes de vin et six tonneaux de bière. La ville leur accorde une pension de 24 flor. pendant huit ans, et la franchise sollicitée, sauf à payer le *poorters accyns*. Rien n'est connu au sujet des derniers jours de la Chambre, laquelle n'existe plus en 1690. Voir, pour le blason de la *Goubloeme* : SPELEN van sinne, Anvers, 1562, f. *Nij vo*; *Belg. museum*, I, p. 40, et *Vlaemsche School*, IX, p. 13.

DE OLYFTACK [la branche d'olivier], ayant pour devise : *Ecce gratia*; sous l'invocation du St Esprit. Primitivement cette Chambre portait le nom de : *De ongeachte*. Elle ne reçut son existence légale qu'en 1510. Son principal fondateur était Georges de Formenteel, avocat à Anvers, et la plupart de ses membres étaient *satynwerckers*, ou, suivant une note manuscrite, *schrynwerckers*, et célibataires. Selon ses privilèges, les membres de la Chambre jouissaient, jusqu'au nombre de 150 hommes, de l'exemption du service dans les autres gildes, mais ce chiffre fut réduit à 75 en 1553, et à 50 en 1619.

En 1515, *De Olyftack* participe au concours organisé par *De Peoene*, à Malines, et en 1521, à un concours qui eut lieu à Diest. En 1527, la Chambre fraternise avec le *Ienettebloeme*, à Lierre; en 1541, elle se rend à Diest, et, en 1561, elle participe, avec

grande pompe, au *Landjuweel* organisé par les *Violieren*. A cette dernière fête, leur réponse à la question proposée fut : *Den gheest Godts*. En 1565, la Chambre prend part au concours organisé par le *Corenbloeme*, à Bruxelles; à cette occasion, elle reçoit de la ville un subside de 200 flor. carolus. En 1582, la Chambre contribue, avec les autres Chambres anversoises, à rehausser l'éclat des fêtes données en l'honneur du duc d'Anjou et d'Alençon. Son théâtre était placé à l'angle de la place de Meir et de la *Clarenstraet*. Il paraît cependant qu'à cette époque la situation de la Chambre n'était rien moins que brillante, et bien qu'une réorganisation, (due surtout à l'initiative de Jean Moerman, maître d'école de la cathédrale d'Anvers), eût lieu dans le cours de l'année suivante (1583), on n'entend plus parler d'elle avant sa reconstitution en 1615. La même année, la Chambre posa à ses membres, au nombre de 76, la question : *Door wat middel den mensch comt ter wysheydt ende const?* Voici un extrait d'une lettre écrite par J. vanden Hove, prince de l'*Olyftack*, et adressée à la Chambre *Den groeyenden Boom*, à Lierre, au sujet de cette question : *Alsoo ... syn wy geresolveert, alle maenden eene caerte uyt te geven* (aux membres de la Chambre *Den Olyftack*), *daer van ick de eerste hun lieder gegeven, u lieder mede deelachtigh hebbe willen maecken, doordien ick verstaen aldaer cloecke liefhebbers syn ...; indien iemande geliefft daer oppe iets te stellen, tegen halff vasten, sal ons aengenaem ende willecom wesen. Den Prince vander Goes, heeft aen onsen Facteur eene caertte*

doen stellen, om overal uytgesonden te worden, met eerlycke pryzen, maer dit wordt maer alleen gedaen om de const in treyn te houden, ende datse allenskens alle geschuymde uytheimsche woorden soudē achterhaelen, want onse taele ryck ende vloeiende genoeg is. Ik hebbe myne caertte nieuwērs willen sendē, maer door dien gy lieden soo naer geseten syt, ende dat ick aldaer veel vriendschap ontvāgen hebbe gehad ... als ick aldaer met myne compagnie geweest, ende ettelycke daeghen garnisoen gehouden hebbe, doen de gemuytineerde daer weder meynden te comen nestelen, soo hebbe ick niet connen gelaeten dese tegenwoordige caertte over te seynden offt imant daeroppe beliefdē wat te stellen ... La Chambre de Lierre répondit à l'appel et gagna les trois premiers prix. A partir de sa reconstitution, en 1615, la Chambre prospère; elle reçoit beaucoup de dons, et ses fêtes religieuses et privées sont célébrées avec une magnificence extraordinaire. Dans un compte de la Chambre de la même époque nous trouvons quelques détails curieux au sujet des honoraires payés à son facteur, Jean Ysermans : ... aen den facteur voor het treurspel Cleopatra te maken en een vereerspel, lang samen 2044 regels, daerin begrepen eenige kaerten of omzenddichten, tegen eenen gulden zestien stuyvers 't honderd, in het geheel voor dichtloon zes-entertig guldens en twaalf stuyvers (1616). — Aen den zelfden voor het rollen (la transcription des rôles) van 1582 regels tot zes stuyvers 't honderd, in 't geheel vyf guldens en dertien stuyvers (1616). — Aen den zelfden facteur Hans Ysermans voor 't maken van een vereerspel

lang 408 regels, en het treurspel van Cyrus, lang 1924 regels, samen 2332 regels, tot eenen gulden zestien stuyvers 't honderd, de somme van twee en veertig guldens, en voor het rollen ... van dezelfde tooneelstukken tot zes stuyvers de honderd regels, in 't geheel zeven guldens (1617). — Aen den zelfden facteur ... voor het maken van de Pastoralle en andere tooneelspelen en sonnetten ..., twee en tachtig guldens twaelf en een halven stuyver, waeronder den loon aen den hermaker van de accoustre-
 menten of tooneelkleedsels, begrepen is (1619). Dans les comptes de 1617-1619, on trouve encore signalée une médaille en or offerte par la Chambre à son facteur : Aen Wierck(?) Somers ... voor 't maken van den gouden penning voor den facteur Hans Ysermans, we-
 gende 1 once $1\frac{1}{2}$ engelsche, tegen 34 gulden 10 stuyvers de once fl. 37.1 $\frac{3}{4}$.
 Voor het fatsoen van den zelfden penning. 8.10.
 En voor de gouden ketting 5.15.

51.6 $\frac{3}{4}$.

En 1618, le règlement de la Chambre est modifié (*Vlaemsche School*, 1863, pp. 20-22), et en 1620, la Chambre assiste au concours de Malines, où elle gagne 68 livres d'étain, représentant 10 prix. En 1624, la Chambre expose au magistrat qu'elle est lésée dans ses privilèges, à tel point *dat er vele eenen grouwel van Rhetorica krygen ende de Camer verlaten, sonder hunne doodschuld te betalen*. Elle prie le magistrat de vouloir ordonner : *dat al wie daer uyt scheyden wil gehouden sy de schuld, naer advenante van syn part, te betalen, item de doodschult*. Le magistrat accueille favorablement

cette requête. Dans les comptes de la Chambre figure, à l'année 1629, un poste indiquant que le subside de la ville est payé, mais nous n'avons pu découvrir depuis quand et jusqu'à quelle époque la Chambre reçut ce subside. En 1639, l'*Olyftack* joue encore la pièce *De gulzigheyd*, composée par son facteur Guill. Ogier, mais dès lors elle est dans une décadence telle que la Chambre *De Goubloeme* sollicite (déjà en 1637) du magistrat l'usage de son local situé au-dessus de la bourse, en déclarant que l'*Olyftack* n'existe plus de fait. En 1644, la Chambre demande au magistrat la permission de faire payer une entrée à ceux qui désirent assister à ses représentations, *ten eynde door geene quade jongens verstoord te worden*. En 1660, l'*Olyftack* est réuni à la gilde de St-Luc. En 1664, les peintres et les rhétoriciens associés célèbrent, pour la 1^{re} fois, la fête de leur patron St Luc, dans leur nouveau local au-dessus de la bourse. En 1700, l'*Olyftack* assiste encore à un concours organisé par la Chambre *De dry Santinnen*, à Bruges, où elle est représentée notamment par son facteur G.-J. Kerrickx et son épouse Barbe Ogier, mais après cette date elle ne donne plus signe de vie. Voir, pour le blason de cette Chambre : *Spelen van sinnen*, Anvers, 1562, f. H 3 v^o; *Vlaemsche School*, IX, p. 13; *Belg. Museum*, I, p. 140.

Outre les trois Chambres principales, *De Vio-
lieren*, *De Goubloeme* et *De Olyftack*, la ville d'An-
vers possédait encore quelques petites Chambres de

rhétorique non privilégiées, ordinairement indiquées sous le nom de *paßgilden*. La Chambre la plus ancienne de ces *paßgilden* était : 'T *Lelyken van Calvarien*, ayant pour devise : *In liefde groeyende*. Toutes ces Chambres furent supprimées en 1560, à la suite d'une plainte contre 'T *Lelyken*, dont les membres avaient joués des pièces contre l'église catholique : *grouwelijcke abominatien*, [waarin zij] *de minnebroeders en den Heiligen Vader beschimpt en de eerbaerheid der nonnen en bagynen* [hadden] *besproken*. En 1563, la Chambre 'T *lelyken van Calvarien* avait sollicité du magistrat *t'accorderen haere camere ende residentie te mogen houden gelyck voirtijds*, mais le magistrat leur répondit : *dat de suppl. deser aengaende sullen hebben patientie*, ce qui n'empêcha pas la Chambre d'assister encore cette année (1563) au concours organisé par le *Corenbloeme*, à Bruxelles. Sa réponse à la question : *Wat dat de landen can houden in rusten?* était : *Door de rechte liefde commet al in vrede*. Dans sa requête au magistrat, la Chambre exposait qu'elle avait plus de trente années d'existence, ce qui porte la date de sa fondation à 1532 environ. Après 1563, il n'est plus question de 'T *lelyken*.

J.-F. Willems (*Belgisch Museum*, I, p. 155) mentionne, d'après le manuscrit de Gérard conservé à la bibliothèque royale à La Haye, une Chambre nommée *De Vlierbloem* [la fleur de sureau]. Voici cette citation : « On lit dans une chronique MS. d'Anvers, qu'en » août 1510 ceux de la chambre nommée *Vlierboom* » et leur chef, nommé Jooste van Berchem ... se » rendirent, au nombre de 400 ou environ, à Heren- » thals, pour y jouer ». Il y a ici erreur; au lieu de *Vlierbloem*, il faut lire *De Violierbloem* ou *De*

CHAMBRES de rhétorique. Alost.

ALOST.

Chambres de rhétorique à Alost : Catharinisten; Barbaristen; etc.

La Chambre *Ste-Catharina*, quelquefois aussi nommée *De Laurierkamer*, à cause de la branche de laurier que ses membres portaient comme signe distinctif, avait longtemps prétendu être la plus ancienne Chambre de la Flandre. Elle faisait remonter sa fondation à l'année 1107, et affirmait que plusieurs de ses membres avaient participés à la croisade organisée par Philippe d'Alsace, en 1175. La Chambre basait ses prétention sur sa devise : *Amor vincit*, dans laquelle on voulait voir le chronogramme *aMor VInCIt*. F.-A. Snellaert, bien que mettant en doute les affirmations de la Chambre, ajoute cependant qu'elles pouvaient s'expliquer peut-être de la manière suivante : « Pelgrimmen, uit het » Heilig Land gekomen, zullen in die plaats (Alost) » eenige mysterien vertoond hebben, en de overleving » ring heeft voor vaste gezelschappen beschouwd » wat eigenlijk maar toevallige bijeenkomsten waren » van enkele personen. Wellicht ook was Aalst eenen » tijd lang de verblijfplaats van eenige menestrels ». (F.-A. SNELLAERT, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, 4^e éd., p. 70). Si l'époque de la fondation de la Chambre *Ste-Catharina* est probléma-

tique, il est certain qu'il y avait déjà des rhétoriciens à Alost en 1413 : *Item so waren ghedroncken in de processie bi denghenen, die int spel ghingen...* (Comptes de la ville, 1413-1414). Cinq années plus tard, les rhétoriciens jouèrent *een spel op de marct, in personagen van den kerstenen ende heydenen*, et reçurent de la ville une indemnité de 20 escalins par., mais rien ne prouve qu'il s'agissait de la Chambre Ste-Catharina. Il appert des comptes communaux que peu de temps après existaient à Alost plusieurs sociétés de rhétorique, dont celle dite *De ghesellen van de stede* était la principale; les autres étaient : la société de la *Nieustraet* et celle de la *Molenstraet* (1446), *De jonghe ghesellen* (1447, 1449 et 1451), la société de la *Pontstraet* (1454) et celle de la *Zoutstraet* (1458). En 1499, nous y trouvons encore *De ghesellen vanden werve*, qui jouent *eene schoone figure met levende personagen*, et, en 1569, les *Ghesellen vande Capellestraet*, qui jouent *een spel van ghenouchten achter straten vp een slede*. En 1430, les rhétoriciens d'Alost représentent *een spel vanden heleghe Cruce, dat swaer ende lanc was*. Ce jeu avait pour auteur *Willem den Pannemaker*, auquel la ville donna une rémunération de 3 livr. 12 s. A la même occasion, le peintre Nicolas Polet reçut quelques commandes extraordinaires. Pendant tout le reste du xve siècle, les rhétoriciens d'Alost s'attachent à rehausser, par des représentations, l'éclat des processions et des autres fêtes religieuses et civiles. Nous trouvons citées entre autres les pièces sui-

vantes : *Ons Heeren geboorte* (1434); *Ons Liefs Heeren Passie* (ce mystère joué en 1442, 1445, 1447 et 1451 exigea 80 personnages); *Tspel vanden oordeele* (1446, avec 60 exécutants); *Tspel van 't kint van Aelst* (1461); *Tspel van Ons Heeren verrisenisse en vander doot van Pylatus* (1463); *Ons Heeren vpvuert* (1467); *De destruxie van Jherusalem* (1473). Outre ces pièces, les comptes de la ville parlent encore de quantité d'autres représentations données en plusieurs circonstances, notamment en 1476, *een waghenspel*; en 1478, *scoone ende vele ghenouchlike esbattementen*, à l'occasion de la visite que firent à la ville d'Alost l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne; en 1515 : *De cruusinghe ons Heeren et Marien claghe*; en 1519 et en 1520 : *O. L. V. seven weeden*; en 1525, à l'occasion de la victoire remportée par Charles-Quint sur le roi de France, à Pavie, etc. Bien que, selon toute probabilité, la plupart des pièces représentées au xve siècle fussent jouées par les membres de *Ste-Catharina*, dont Guillaume de Pannemaker était sans doute facteur, le nom de cette Chambre n'apparaît dans les comptes de la ville qu'à l'année 1481. A partir de cette date, elle y est mentionnée sous le titre : *De ghesellen vander rethorycke int gulde van Sente Kathelinen*, et elle reçoit, non pas de droit, mais *wt gratien*, un subside annuel de 18 liv. par. et un autel dans l'église paroissiale. Cet autel fut renouvelé en 1598, et la ville paya alors un nouveau subside de 700 flor. Quelques auteurs croient que les Catherinistes reçurent leur règlement en 1475

de l'évêque de Cambrai, en même temps qu'une autre Chambre d'Alost, *Ste-Barbara*. Ce n'est pas impossible, mais leur règlement ne fut ratifié par le magistrat qu'en 1503. En 1483, la Chambre accompagne la confrérie de l'arbalète, à Hulst, et, en 1492, elle assiste à la réunion de toutes les Chambres du pays, tenue à Malines. En 1494, nous la trouvons à Audenarde, et, en 1496, elle participe au concours d'Anvers; elle y gagne trois coupes et un chapelet. En 1498, les Catherinistes sont à Gand *daer sy laeghen meer dan xv daghen*, et où ils reçoivent comme prix un vase en argent. En 1499, nous les rencontrons de nouveau à Anvers. En 1525, ils jouent à Audenarde, circonstance qui implique la fin du différent qui avait éclaté douze ans auparavant, entre une Chambre d'Audenarde et une Chambre d'Alost, au sujet du facteur Josse van Coye que la Chambre alostoise voulait embaucher. Il est assez remarquable que les rhétoriciens d'Alost ne prirent aucune part au *Landjuweel* de Gand, en 1539. Les comptes de la ville contiennent à ce sujet un article intéressant, qui prouve que les rhétoriciens d'Alost, malgré leur abstention, savaient néanmoins recevoir et régaler leurs confrères d'autres localités, qui passaient par leur ville pour se rendre au concours de Gand : « *betaelt uut laste van scepenen ... den prince, deken ende ghezwoorne van Ste Katherijne ... in hulpen ende subsidien vanden grooten costen, die tzelve gulden dit jaer hebben moeten dooghen int converseren ende frequenteren van diversche guldebroeders van andere steden, nemende*

heurl. passage ende deurlijt alhier naer Ghendt vm prijs te winnen, xx livr. par. En 1543, les Catherinistes sont à Anvers et y obtiennent un prix. En 1545, ils se rendent à Grammont, où ils gagnent le 1^{er} prix, et ils y retournent en 1548, avec la Chambre-sœur *Ste-Barbara*. En 1550, ils visitent de nouveau Anvers, et y remportent le 1^{er} prix, et, en 1562, on les trouve à Bruxelles, avec les Barberistes. Leur présence est encore signalée plusieurs fois à Ninove et à Termonde, à Termonde notamment en 1450, 1477, 1480, 1521, 1530, 1533 et 1536. En 1476, le siège de la Chambre *Ste-Catharina* était « *in de dry coninghen* »; en 1505, la Chambre occupait *eene camere ende huuskene* au grand marché, et, en 1636, elle avait un local à côté de celui appelé *de dry coninghen*, situé dans la *Nieustraet*. C'est probablement ce local qui fut décoré en 1649 par Dirck Damman. La ville paya à celui-ci, pour 13 figures (*dertien figueren*), la somme de 26 livr. par. Pendant le xviii^e siècle la Chambre donna ses représentations à l'hôtel de ville, où elle avait fait construire, à ses frais, un théâtre. Les Chambres alostoises reconnues orthodoxes continuèrent paisiblement leurs travaux pendant les troubles du xvi^e siècle, jusqu'à la fin de l'année 1566, date à laquelle la Chambre *Ste-Catharina* fut fermée, et le subside de 18 livr. par., qu'elle recevait depuis 1481, retiré. En 1572, la Chambre fut réouverte sous certaines conditions, mais déjà en 1586-1587 l'autorisation provisoire était accompagnée d'un avis des commissaires, tendant à fermer la Chambre définitivement : *Commissarissen, omme diversche redenen*,

en verstaen niet datmen t gulden vande retoryke zal onderhouden, nochte hemlieden oock consenteren eenighe camer ofte vergaderinghe, nemaer verclaeren. dat d'intentie van zyne M^t is, datmen deselve aboliere.

L'avis des commissaires n'eut aucune suite fâcheuse pour les rhétoriciens, car ils assistaient à la procession du St-Sacrement en 1592, et, en 1596, la ville leur alloua une somme de 180 livr. par. pour la restauration de leur local. Vers la même époque, la Chambre reçut de la ville un autre subside, de 200 livr. par., pour un tableau représentant Ste Catherine et destiné à être placé sur l'autel de la Chambre. En 1637, Philippe IV autorisa la Chambre Ste Catharina à contracter un emprunt de 64 livr. de gros. Charles de Bremaecker avança les fonds, et le capital lui fut remboursé en 1663. En 1639, les deux Chambres reçurent chacune de la ville une somme de 110 livr. par. pour avoir assisté à la procession, et en 1655, la Chambre des Catherinistes fut gratifiée d'une relique de sa patronne. En 1667, les Français s'emparèrent du local de la Chambre Ste-Catherine, et en 1670, le magistrat d'Alost accorda un subside de 48 livres par. pour faire nettoyer et restaurer ce local. Bien que les Catherinistes aient participé à plusieurs concours et gagné souvent des prix, ils n'ont jamais organisé eux-mêmes un *Landjuweel*. Nous n'avons pu découvrir comment ils ont pu se soustraire à l'usage, devenu règle, que toute Chambre qui avait gagnée un prix dans un concours, était tenue d'organiser à son tour un autre

concours. A la fin du xvii^e et pendant le cours du xviii^e siècle, la Chambre n'eut qu'un rôle effacé. Le 25 nov. 1750, elle joue : *Zegepraal van Lisandera ende Julio ... Treurspel ... door J. F. Canaert.*

Voir, pour le blason de la Chambre Ste-Catharina, et pour la liste de ses princes et doyens depuis 1533 : F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, vol. XX, pp. 150 et 200-202, et pour le programme d'une représentation de la pièce *Tristeon en Rosida* organisée par cette Chambre vers la fin du xvi^e ou au commencement du xviii^e siècle : *ANNALES de la société d'émulation de l'histoire et des antiquités de la Flandre Occiden.*, 3^e série, VIII, pp. 419-424.

Ste-Barbara, ou *De Barbaristen*, ou quelquefois *De Waerheidskinderen*. Devise : *Vicit vim veritas*. Les statuts de cette Chambre furent approuvés par l'évêque de Cambrai en 1497, et confirmés par le magistrat d'Alost en 1503. Un acte officiel prouve cependant que, déjà en 1485, la Chambre était complètement organisée, et qu'à cette époque elle avait une chapelle dans l'église collégiale avec un rétable d'autel peint par un certain Goricke (Géry) den Bru (Jörg, Joris ou Georges Brue? Voir : NAGLER, *die Monogrammatisten*, I, p. 708, et III, p. 805). Voici le texte de cet acte :
 « Scepenen ordineren, dat de gheswoorne ende pro-
 » viseurs van Ste Barbelen gulde zullen contenteren,
 » betalen ende ghenouch doen Goricke den Bru,
 » scildere, vander somme van xxx s. gr., die sy hem

» sculdich bleven zijn in resten ter causen vanden
 » stoffeersele van Ste-Barbelen tafle, binnen acht
 » daghen eerstcommende op heerlike executien ...
 » Actum xxviii junij » (*Schepenenboek* van 1487, bl. 90).
 La confrérie étant tombée en décadence, quelques
 membres sollicitèrent du magistrat un nouveau règle-
 ment et le renouvellement de leur octroi, ce qui leur
 fut accordé le 16 oct. 1539. Il appert du 1^{er} article de
 ce règlement que c'étaient les pelletiers qui formaient
 la Chambre Ste-Barbe. (Voir, pour le règlement et les
 additions : *ANNALES de la Société d'émulation ... de la
 Flandre Occidentale*, à Bruges, XXV, pp. 407-414).
 Les femmes étaient admises. Bien que la Chambre
 fût reconnue par le magistrat, les comptes de la
 ville ne font pas mention des Barberistes avant
 l'année 1548. Cette année, ils reçurent un subside de
 24 livr. par. à l'occasion d'une fraternisation avec les
 rhétoriciens de Sotteghem, lesquels « de stede quamen
 » besoucken ende verblijden metter conste van reto-
 » ricke, spelende schoone historien uutten ouden
 » testamente ende zeker esbattementen ». La même
 année la Chambre participa, avec les Catherinistes,
 au concours de Grammont, et, en 1562, deux membres
 de la Chambre prirent part au concours organisé par
 le *Corenbloeme*, de Bruxelles. En 1556, les deux Cham-
 bres alostoises reçurent chacune un subside de 2 livr.
 par., « die elc huerer int faict van rethorique de
 » heeren, ter tafle sittende, quamen bescincken met
 » een spel van recreatien », et la même année les
 Barberistes reçurent un nouveau subside de 12 livr.

par. pour la représentation de la pièce : *Die destructie van Jherusalem*. La Chambre est encore citée en 1561 et 1566. En cette dernière année elle fut fermée, comme toutes les autres chambres du pays, par suite des événements politiques. Quelques années plus tard les Barberistes reprennent leurs travaux. En 1626, ils jouent : *Amans Trevr-spel*, et en 1628 : *Abimelech's droefeyndigh-spel*. A la fin du programme de cette dernière représentation, on lit : *De Sluyt-reden. Bedanckt de eerwaardighe toehoorders van haerlieder goede stilte ...* signé : *F. vander Beken*. Il paraît cependant qu'on ne leur accorda à cette époque aucun subside, si ce n'est en cette dernière année, quand la ville leur donna 18 livr. par. pour une moralité jouée le jour du carnaval. Plus tard, la Chambre apparaît quelquefois dans les comptes, notamment en 1639 et en 1642. Pendant plusieurs années, elle prend part à la fête de mai conjointement avec les Catherinistes. Dès le milieu du XVII^e siècle, la participation des Chambres aux fêtes religieuses diminue, mais en revanche les représentations dans les locaux des sociétés augmentent, et c'est à partir de cette époque que la Chambre des Barberistes commence à jouir plus amplement des subsides accordés par la ville. En 1664, elle reçoit une indemnité de 120 livr. par., et en 1679 un don de 200 livr. par., ce qui n'empêche pas la Chambre de se plaindre de la parcimonie et de l'hostilité du magistrat (1681). Dans une requête portant cette date, elle expose qu'en 1680 les Catherinistes avaient obtenu

un subside de 200 livr. par. pour avoir joué la Passion, tandis que les Barberistes n'étaient favorisés en rien, bien qu'ils eussent représenté trois pièces : *Het lyden vanden H. Eustacius*, *Het vromigh spel vanden H. Philemon Appolinius*, et *Den droevigen val van David*. Dès lors la ville ne paie, à l'une et à l'autre Chambre, que les frais de placement du théâtre. En 1681, les Barberistes représentent la tragédie *Don Jeronimo*. Le 27 févr. 1701, la Chambre prend une décision, par laquelle son règlement est renforcé et la contribution mensuelle des membres fixée à 3 sols. Primitivement la Chambre tenait ses réunions au *Schrobberstoren*, mais vers le milieu du xvi^e siècle elle s'établit dans un local situé dans la *Zoutstraat*, faisant partie d'une maison appartenant à Jacques vanden Bossche, et aboutissant à *Ferry van Raffelghem aan deen zyde, ende thuus hier te voren ghenoeemt den Witten Leeuw an dander*. Pour tout loyer la Chambre payait annuellement la moitié d'une rente de 3 livr. 8 escal. 9 deniers. Elle n'y resta pas longtemps. Peu après, elle s'installa dans une maison située dans le *Nazarethstraat*, près de la maison des Sœurs grises. Cette maison, qui avait une chapelle, fut détruite pendant les troubles du xvi^e siècle et reconstruite en 1626. En 1663, les Barberistes achetaient de la ville un beau local au coin du Grand Marché et de la *Nieuwstraat*, ayant servi antérieurement de boucherie. Incendié par les soldats de Louis XIV, ce local fut de nouveau la proie des flammes en 1744, au moment où il était occupé par une compagnie de

soldats anglais. Au mois de nov. 1750, la Chambre joue *Cyrus*, sur un théâtre dressé à l'hôtel de ville, et que l'une et l'autre Chambre employait alternativement. Ce théâtre fut démoli en 1767, parce que, par son emplacement et son issue défectueuse, il était un danger permanent pour les archives et les spectateurs. Vers la même époque, la ville accorda à la Chambre un subside pour la reconstruction de son local, à la condition qu'il servirait, en cas de besoin, de logement pour les militaires de passage.

Jusqu'en 1656, les reliques de Ste Barbe avaient été portées dans les processions. En 1657, les Catherinistes, également en possession de quelques reliques de leur patronne, depuis 1655, revendiquèrent non seulement le droit de faire paraître dans le cortège la châsse de Ste Catherine, mais réclamèrent en outre la priorité, en invoquant leur ancienneté. De là disputes et scandales pendant la procession de 1657. Pour empêcher le retour de pareil désordres, le magistrat résolut, l'année suivante, que désormais les Chambres de rhétorique ne figureraient plus dans les processions. Nous croyons que cet événement a été la cause primordiale de l'animosité acharnée qui existait entre les deux Chambres alostoises, et qui dura jusqu'à la dissolution de la Chambre Ste-Catherine, vers 1830. L'animosité était poussée à ce point, que, pendant de longues années, toute alliance entre les enfants des membres des deux Chambres ennemies était devenue impossible.

Dans les cérémonies, les Barberistes portaient une

branche de romarin, les Catherinistes, une branche de laurier. On rencontre parfois, mais rarement, la chambre *Ste-Catharina* sous la dénomination : *De Laurierkamer*. Celle des *Barbaristen* n'est mentionnée sous aucune autre qualification. Les emblèmes du romarin et du laurier, probablement adoptés après 1657, ne servaient apparemment que de signe distinctif entre les deux sociétés rivales. Ils ne figurent pas sur leur blason.

Voir, pour le blason de la chambre *Ste-Barbara* : F. DE POTTER et J. BROECKAERT, *geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, XX, p. 203, et, pour la liste de ses princes et doyens depuis l'année 1549, les pp. 236-238 du même ouvrage. Trois pièces de vers signées : *Niet hebben is verdriet, Schept by maten* et *D'betrouwen is al* (Mich. Coucken), provenant de cette Chambre, sont imprimées dans les *Annales de la Société d'émulation* de Bruges, 3^e série, VIII, pp. 415-416.

De iverige jongheydt, peut-être une sous-division de la Chambre *Ste-Catharina*, donna des représentations en 1749.

Ste-Anna. Cette société s'organisa au dernier quart du XVIII^e siècle. Elle prit part à un concours à Termonde, en 1821.

Nous rencontrons encore à Alost la société : *Yverzuchtig*, qui participa à un concours à Wetteren, en 1797, et une société, sous la devise : *Concordia res parvae crescunt*, qui organisa un concours, en 1799.

Nous ignorons s'il existe quelque rapport entre les quatre Chambres citées en dernier lieu.

Une Chambre ayant pour titre : *'t Gebroken rad* (G.-J.-J. VAN MELCKEBEKE, *geschiedkundige aentekeningen rakende ... De Peoene*, Malines, 1862, p. 18) n'a jamais existée. Il s'agit évidemment de celle de *Ste-Catharina*, dont le blason porte une roue cassée, l'instrument de la passion de *Ste Catherine*.

COUET (Jacques).

DEVENTER, Jean Evertsz. Cloppenburg,
Cloppenburch ou Cloppenborch. 1600.

T' Saemen-sprekinge || Gehovden Te ||
Nancy, tuffchen eenen Docteur der Je=
fuiten ende eenen Capuchiner Monic aen
d'eene / ende || twee Dienaeren des Godde-
lijcken Woorts aen d'ander || fijde. Jnde
tegenwoordicheyt van de Suster des Co=
ninx van Vrancrijk / des Hertogen van
Lotthe=||ringe / ende anderer Perfoonen. Jn
de || Francoysche fpraeke beschreven || door
Iaques Couet || van Parijs. || 3. Efdr.
Cap. 3. || Sterc is de VVijn : De Coninck is
stercker : De Vrouwen fijn || stercker : De
vvaerheyt dan noch overvvint die alle. ||
Hoe en foude dan de Princeffe niet onover-
winnelijck blij=||ven / aengesien de waerheyt
aen haere fijde is? || Hier is noch by-ge-
voecht || Een vvaerachtich verhael vande
T'faemen-||spre-kinghe (*sic*) ghehouden te
Fontainebleau den || vierden dach in Meye
Añ. 1600. tuffchen Philips || de Mornay

La Haye : bibl. roy.

Heere van Pleffis, ende Iacques Bif-||schop
van Eureux, in de tegenwoordic=||heyt des
Conincx van Vranc=||rijck. ||

Tot Deventer || By Jan Everfsz. Cloppen-
borch / Or=||dinarius Drucker des Lants
van || Over-Jffel. / Añ. 1600. ||

In-8^o, 6 ff. lim., 202 pp. chiffrées, 1 p. non cotée
et 1 p. blanche. Notes margin. Car. goth.

Ff. lim. : titre, blanc au v^o; épître dédicatoire :
*Den Edelen | Eerentfesten | Wij=||sen... Heeren Rid-
derschap ende Steden des Lant=||schaps van Over-Jffel |
representerende de || Staten des selven Landes...*, datée
de Deventer, le 3 sept. 1600, et signée : *Jan Everfsz.
Cloppenborch.*; préface du traducteur, sans date et
signée : *W. B.*; extrait de Tertullien, avec traduc-
tion néerlandaise.

Pp. chiffrées : 1^o (1-130), *Een tsamen-sprekinge | ge-
houden || binnen Nancy | ...*; 2^o (131-151, suivies d'une
p. blanche), série de textes latins, qui, traduits en
néerlandais, ont été cités dans la pièce précédente;
3^o ([153] - 202), *Waerachtich ver=||hael van de T'sae-
men-sprekinge gehou=||den te Fontainebleau den vierden
dach in || Meye Añ. 1600. tusschen Philips de Mor=||
nay Heere van Pleffis | ende Jacques || Bisschop van
Eureux | in de te=||genwoordicheyt des Co=||nincx van
Vranc=||rijck. || Cyprianus L. 4. Epist. 2. || Scias hoc
semper esse opus Diaboli, ut ser-||uos Dei mendacio
laceret, et opinionibus || falsis gloriosum nomen infam-
et, || ut quæ conscientia luce cla-||rescunt, alienis*

rumo-||ribus sordiden-||tur. || Ghedruckt tot Deventer by Jan Eversz. || Cloppenborch / Añ. 1600. ||. Cette partie commence par une préface non datée.

P. non cotée : *errata*.

La *T'Saemen-sprekinge* est la traduction de : Jacques COUET, *la conférence faicte a Nancy entre un docteur Jésuite accompagné d'un Capuchin, et deux Ministres de la parole de Dieu ... Basle, 1600, in-8o.* [British museum, n° 860, d. 31]. Le *Waerachtich verhael* est très probablement la traduction abrégée de : *Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau le quatriesme de mai MDC.*, attribué par la *Nouvelle biographie générale* de Hoefler à Philippe de Mornay même. Il est, sans aucun doute, dirigé contre l'ouvrage suivant attribué à Du Perron, évêque d'Évreux : *Discours véritable de l'ordre et forme qui a esté gardée en l'assemblée faicte à Fontainebleau par le congé du Roy, pour l'effect de la conférence accordée, entre Monsieur l'euesque d'Evreux & le Sr du Plessis Mornay ... touchant la preuve des faucetesz remarquées par ledict Sr d'Evreux en 500. passages, citez par ledict Sr du Plessis, au liure qu'il a n'aguères composé, & mis en lumiere, contre le saint Sacrement de l'autel & sacrifice de la messe.* P. M. N. R. S. D. PP. Anvers, Jérôme Verdussen, 1600, in-8o.

Le traducteur-abréviateur, désigné à la fin de la préface par les initiales *W. B.*, n'est autre que Willem Baudaert ou Baudartius. Cela ressort de l'autobiographie de Baudartius, qui a été publiée dans la *Kronijk van het historisch gezelschap te Utrecht. Vijfde jaargang*, 1849, pp. 226-249.

CRUDELTÀ (L'inudite ...) nella città di Ruremonda.

ROME, héritiers Ant. Blado.

1572.

L'Invdite || Et Monstrvo||se Crvdelta ||
Vsate Da Gli Heretici || Contra Li Ministri ||
Di Dio, || Nella espugnatione della Città di
Ruremonda in Fiandra (*sic*) || il di 23. di
Luglio. 1572. || (*Petite estampe représentant le
supplique d'une femme brûlée vive par des soldats
en armes. Au pied du bûcher, un homme
accroupi attisant le foyer*).

In Roma per li heredi di Antonio Blado
Stampatori Camerali. || Cou (*sic*) lientia (*sic*)
delli superiori. ||

Pet. in-4^o, 4 ff. n. ch., avec les sign. A 2 - [A 4].
Car. rom.

F. [A 1] : titre. Le v^o est blanc.

F. A 2, r^o, en tête : *Breue historia, dell' abomi-
nanda & effecrabile, & Barbara ex-||pugnacione della
Citta di Ruremonda in Fiandra, nella || quale apieno
s'espone l'inaudita crudeltà & Barba-||rie del Prencipe
d'Oringes, nelli ministri di Dio || & sacre Virgine,
nobili e Cittadini, etiā-||dio della sua fattione de
Gheusi cau||ta da lettere & relatiōi d'alcuni || Gentil-
huomini degni de fe||de, che da quelle sca-||parono
adi. 23. || di Luglio. || 1572. ||*

Cette plaquette donne, sous forme d'épître adressée « *dalla Zopa di Mofa alli 28. de Luglio 1572.* », de nombreux détails sur les atrocités commises par les soldats du Taciturne, lors de la prise de Ruremonde, le 23 juillet 1572. En voici l'analyse : La place fut vaillamment défendue par un jeune et courageux capitaine (de Barlaymont, surnommé le Floyon), assisté d'un peu plus de 140 arquebusiers français et de quelques bourgeois. Cette poignée d'hommes résista à plusieurs assauts sanglants, mais dut céder devant le nombre des assiégeants et devant la puissance de leur artillerie. Les soldats ennemis ayant forcé l'entrée de la ville, se ruèrent contre la demeure de l'évêque (Guillaume Lindanus), qui avait heureusement pu s'enfuir, pillèrent et saccagèrent tout, anéantissant notamment la bibliothèque. Puis, ils firent irruption en l'église des chanoines réguliers. Le sacristain et le cuisinier furent massacrés, plusieurs chanoines horriblement mutilés. Le père Arnold, célèbre par ses connaissances médicales, dut payer cent thalers pour sa rançon ; puis, au mépris de la foi jurée, il fut mis à mort. Les assaillants se portèrent ensuite vers le couvent des chartreux. Ils immolèrent, en premier lieu, le portier, lui arrachèrent les viscères, mutilèrent son corps et l'exposèrent nu aux regards des passants. Puis, ils pénétrèrent dans la chapelle, où ils trouvèrent les religieux agenouillés au pied du maître-autel. Ils en massacrèrent plusieurs sans pitié ; d'autres furent cruellement blessés. Ils s'emparèrent du père procureur,

homme d'une rare vertu, et le revêtirent par dérision de ses habillements sacerdotaux; puis, porteurs, les uns et les autres, de divers ornements religieux, ils l'escortèrent processionnellement, croix en tête, à travers la ville. Le malheureux fut horriblement maltraité; frappé à mort et finalement pendu à la porte du monastère des franciscains. Ce couvent fut le théâtre de scènes analogues. Le supérieur, Georges Alnaldant fut pendu. Plusieurs moines souffrirent le martyre. Un chartreux parvint à fuir, à l'intervention d'un soldat allemand, qui, ému de compassion, changea de vêtements avec lui et l'aida à gagner la campagne. Le confesseur de l'évêque et les deux vicaires de la cathédrale, Barthélémy de Venraïdt (Venraaij) et Godefroid Strallense (van Straelen), endurèrent une mort affreuse. D'autres prêtres furent tués, blessés, ou durent payer une rançon énorme. Le doyen de la cathédrale fut frappé à la tête, aux épaules et à la poitrine. Il dut payer mille talents (*sic*) pour avoir la vie sauve. Le prieur des croisiers fut attaché comme un chien, à une chaîne, sous un chariot. Les protestants firent preuve également d'une aveugle cruauté à l'égard de la garnison.

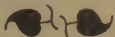
L'évêque Lindanus parvint à passer la Meuse à Hoob (Dol) et à gagner Meersen et Maestricht. La présente lettre pourrait bien avoir été adressée à Rome par un personnage de sa suite.

Sur ces événements, voir : JOS. HABETS, *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond*, Ruremonde, 1890, t. II, pages 66 et suivantes.

CAMBRY (Jeanne de).

TOURNAI, v^e Adrien Quinqué.

1656.

Traité || De L'Excellence || De La || Soli-
tvde || Composé par Dame Ienne De Cam-
bry || Religieuse de l'Ordre de S. Augustin, ||
Du depuis Sœur Ienne Marie de || la Presen-
tation, Recluse. || Avec vn petit Exercice
(premier *sic*) piece de ses œu-||ures) pour
acquérir l'amour de Dieu, mis au || iour
l'an 1621, sans exprefion de fon || nom;
ains d'une Fille spirituelle || à sa Com-
paigne. ||  ||.

A Tournay, || De l'Imprimerie de la Vefue
Adrien || Qvinqué, à l'enfeigne de S. Pierre ||
& Saint Paul, 1656. ||

In-8^o, 14 ff. n. ch. avec les sign. [A 1] - [B 6],
52 pp. ch. La pagination s'arrête à la p. 47; les
pp. [48-52] sont pour les tables. Car. ital. et rom.;
notes margin.

F. [A 1] : titre, blanc au v^o.

Ff. A 2 - B 4 : épître dédicatoire en prose, adressée
A Reverend Seigneur || Messire || André Catulle ||
Prestre, || Licentié Es Loix, || Premier Archidiacre, ||
Chanoine, || Et Vicair General || De l'Ill^{me} Et Reve-
rend^{me} || Evesque A Tournay. ||, par : *P. de Cambry*
Prêtre, || Licentié ès Loix, Cha-||noine de Renaix. ||

Le frère de l'auteur imprime ce traité pour complaire à plusieurs personnes pieuses et dévotes qui l'en ont requis et sollicité. Avant d'être recluse, sa sœur a été, pendant environ vingt ans, dame cloîtrière dans le monastère de N.-D.-des-Prés, de l'ordre de St. Augustin, à Tournai. De son vivant, elle a toujours attribué à André Catulle « *la grace d'auoir été... mise en la solitude qu'elle auoit si chaudement desiré.*


Ff. [B5 r^o - B6 r^o] : *L'Autheur || Au Lecteur.* || Épître-préface en prose, impr. en ital. Au v^o du f. [B6], appr. de Matthias Naveus (s. d.) et de Guill. Séguier (de Tournai, le 9 février 1656).

Pp. 1-47 : corps de l'ouvrage. Traité en 14 chapitres.

Pp. [48-49] : *Table Des Chapitres.*

Pp. [50-52] : *Table Des Matières.*

Au bas de la p. [52] : réclame du traité suivant, comprenant 2 ff. lim. n. ch. La pagination s'arrête à la p. 41; les pp. [42-43] sont pour la table et la p. [44] est blanche.

F. [A 1] : titre spécial : *Petit || Exercice || Pour Pouvoir || Acquerir || L'Amour De Dieu. || Composé par Dame Ienne De Cambry, || Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin, || à l'instance d'une sienne Compaigne du même Ordre. ||*  *|| A Tournay, || De l'Imprimerie de la Vefue Adrien || Qvinqvé, à l'enseigne de || S. Pierre & S. Paul 1656. ||*

F. [A 1] : titre, blanc au v^o.

F. A 2 : *L'Imprimeur || Au Lecteur.* || Cet ouvrage

a vu le jour, pour la première fois, en 1621 : « *sous le || nom d'une fille deuote à une sienne || compaigne, sans autrement exprimer || celui de l'Autheur, que pour bonnes || raisons l'on n'a pas trouué lors à pro-|| pos de diuulguer...* L'imprimeur en a vu la minute écrite de la propre main de l'auteur, de même que celle de toutes ses autres productions. La division en chapitres est nouvelle.

Pp. 1-41 : corps de l'ouvrage comprenant sept chapitres.

Cette édition du *Petit Exercice* n'est pas mentionnée dans notre liste sommaire des œuvres de Jeanne de Cambry. Un exemplaire en a été vendu 42 fr., cat. cte G. de Nedonchel, Gand, mars 1903, n° 124.

COOPMANSCHAP (Gheestelijcke).

GAND, Gaultier Manilius.

[1619].

Gheestelijcke || Coopmanschap. || Om bin-
nen den tijt van een || Jaer / zoo veel te
verdienen als || binnen thien Jaeren. || Ghe-
lijck uwen zin gheweest is dat ghy van ||
Godt foudt dolen, zoo zuldy Thien-||mael
zoo vele, wederom bekeerende, || hem
zoecken. Baruch. 4. v. 28. || (*Marque typogr.*).

Te Ghendt, || By Gaultier Manilius /
wonende te || Putte inde witte Duyue / by
t' Belfort. ||

In-8^o, 8 pp. Car. goth.

« Négoce spirituel, pour gagner en un an autant
qu'en dix ans ». Traité ascétique dans le genre des
œuvres de Corn. Vrancx, décédé en 1615. A la fin,
la censure approbative de l'évêque de Gand, Jacques
Boonen : *Optima est hæc Negotiatio, & vt omnes || eam
discant typis vulgandam censeo. Adum || Gandavi*
II. Decemb. 1619. || *Iacobus Episcopus Gandensis.* ||

Vendu II fr., cat. J. de Jonghe, Bruxelles,
nov. 1860, n^o 149.

CRONICQUES ABREGIES.

(ANVERS, G. Vorsterman).

(1527).

¶ Cronicques Abregies || depuis lan trefze iufques a lan vingtfept. Par||lant des guerres faictes entre pluseurs || prinches Crestiens. Et de pluseurs || aultres chofes aduenuez du||rant le dit tamps. || ¶ Auec vng chant royal au los de Lempereur. || Nouuellement imprimee et corrigiez (*sic*). || (*Marque : double aigle ; au-dessous : un ornement en forme de frise*).

In-4^o, sign. A.ii - A.iii. [A.iiii], 4 ff. S. d. ni n. d'impr. Car. goth. Le dernier f., qui est le seul rempli au r^o et au v^o, a 35 lignes.

Le titre est reproduit dans l'album du cat. du c^{te} de Lignerolles.

La chronique comprend 46 strophes de 8 vers de six syllabes.

La pièce qui y fait suite a 4 strophes de 11 vers décasyllabiques.

Texte à deux col. sauf le bas du r^o et tout le v^o du dernier f.

1^{re} strophe de la chronique :

*L An mil. V. cēs et trefze
les anglois descēdirēt*

Paris : bibl. bon J. de Rothschild.

*tournay prirēt a laisse
 Et Therrouenne ardirent
 Ce faict sen retournirent
 En laissant leurs escus
 Et par tout se vantirent
 Dauoir franchois vaincus.*

La chronique se termine au r^o du dernier f. par cette strophe :

¶ *Prions dieu pour to^r ceulx.
 Aymans le bien publique
 Ad fin que au moyen de eulx
 aions tamps pacifique.
 Cy fine la replicque
 du tamps rude et diuers.
 Quy plus scaict sy lesplicque,
 en ensuyuant ces vers.*
 ¶ *Fin de ces Cronicquez.*

Vient ensuite au bas du même f. :

¶ *Chant Royal au los de Lempereur*
 ¶ *Salomon ieune obtint par bien orer
 Gloire et honneur richesse et sapience
 De bon conseil se voulut decorer
 Dont il acquist magnificence¹
 Quil surmonta tous aultres en richesse
 En sapience | en triomphe | en largesse.*

¹ Il faudrait : *si grant magnificence.*

*Son regne fut tant doulx et magnificque
 Que on lappela par tout roy pacificque.
 Sa bnote (sic) fut vers dieu tant precieuse.*

vo

*Quil voelt par luy son temple mirificque
 Edifier de forme specieuse.*

Dernière strophe de cette seconde pièce :

¶ *Son doibt cesar pour ses vertus loer
 Auoir conuient espaigne en reuerence
 Dieu la volut de tant grans biens doer.
 Que que de grans maulz dire on la poelt carence
 Cest la mere damene gentileffe
 La genetrice et fleur de hardieffe
 Tesmoing en est la conqueste autenticque
 De gernade | et la victoire bellicque.
 Contre franchois | par laquelle enuieuse
 Guerre ara fin | et espaigne almificque.
 Arasans fin gloire victorieuse. Finit.*

Tout cela est dans le genre des œuvres de Nicaise Ladam ; mais rien ne prouve que ce soit de lui. Brunet, *manuel* (5^e éd.) 1^{er} vol., col. 1866, donne par erreur 8 ff. à cet opuscul. — Cat. ct^e de Lignerolles, Paris, 1894, n^o 1185. Vendu 115 fr. (Exemplaire d'A. Audenet et de J. Coppinger).

COMMINES (Philippe de), sr d'Argenton.

STRASBOURG, Josias Rihel.

S. d.

a) Philippi Cominaei || Equitis, De Re=||
bus Gestis Ludovici Vn=||decimi, Galliarum
regis, & Caroli, || Burgundiæ Ducis, Com=||
mentarij. || Ex Gallico Facti Latini, || à
Ioanne Sleidano. || Adiecta Est Brevis
Quaedam Il-||lustratio rerum, & Galliæ
descriptio. || (*Marque typogr. de Rihel, repro-*
duite dans : HEITZ et BARACK, elsässische
Büchermarken..., table XXXI, n° 8).

Argentorati Excudebat Iosias Rihelius. ||

In-8°, 4 ff. lim., 355 pp. chiffrées, 4 pp. non
cotées et 1 p. blanche. Car. ital.

Ff. lim. : titre, blanc au v°; épître-préface de
Sleidanus à Jean-Frédéric, duc de Saxe, et à
Philippe, landgrave de Hesse, de Strasbourg, cal.
de janvier 1545.

Pp. 1-3 : épître-préface de l'auteur à l'archevêque
de Vienne en Dauphiné, Angelo Cattho.

Pp. 4-335 : [*De rebus gestis Ludovici undecimi*],
10 livres.

Pp. 336-355 : Description de la France, commen-
çant par l'en-tête : *Ioannes Sleidanus || Ledori S. D.* ||
et finissant par la date : *Argentina, 22. Februarij. ||*
M. D. XLV. ||

Dilbeek : coll. abbé Le Clercq.

Pp. non cotées : relevé des passages les plus importants.

b) Philipi Cominaei, || Equitis, de Ca-||
 rolo, Octavo, || Galliaë rege, & bello
 Neapoli=||tano, Commentarij. || Ioanne Sleidano, Interprete. || Acceffit breuis quædam explicatio rerum, || & authoris uita. ||
(Marque de Rihel, reproduite dans l'ouvrage déjà cité de Heitz et Barack, table XXIX, n° 5).

Argentorati Excv-||debat Iofias Rihelius. ||

In-8°, 8 ff. lim., et 96 ff. chiffrés. Car. ital.

Ff. lim. : titre, et épître-préface de Sleidanus à Édouard Seymour, duc de Sommerset, Strasbourg, mai 1548.

Ff. chiffrés 1 r° - 91 r° : [*De Carolo octavo ... commentarii*], 5 livres.

Ff. 91 r° - 96 v° : annotations, sous l'en-tête : *Ioannes Sleida=||nus Lectori. S. D.*||, et datées de Strasbourg, vi des cal. de juin 1548.

Impression sans date. Elle n'est pas antérieure à 1558, époque à laquelle Josias Rihel, après s'être séparé de son frère Wendelin, commença à imprimer pour son propre compte. C'est probablement d'après elle que fut imprimée l'édition de Paris, André Wechel, 1561.

CAIUS-JULIUS CÆSAR.

LES COMMENTAIRES.

(1485-1489).

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin.

PARIS, (Pierre Levet). S. d. [1485-1489].

Les commentaires || de iules cefar ||

In-fol., 114 ff. dont le dern. est bl., sans chiff. ni récl., 35 et 36 lignes à la page, sign. a.iii. - p.ii. [p.iii.], car. goth., à 2 coll., avec figures sur bois. Le dern. f. bl. manque à presque tous les exemplaires; il se trouve dans l'exemplaire de la bibl. Sainte-Geneviève à Paris, où il tient au cahier imprimé et en fait partie intégrante.

F. [a.i.] : titre, bl. au v^o. Le titre a été reproduit par Claudin, *histoire de l'imprimerie*, t. I, p. 417. Lettre de début, grande L ornée à boucles avec une palme au milieu.

Ff. [a.ii.] - a.iii. r^o : épître dédicatoire en prose, non datée, de l'auteur : *A treschristien et tresexcel-
lent pri=||ce. Charles huitiesme de ce nom roy de ||
frāce. Robert ministre general de lor||dre de sainte
trinite et redēption des || prisonniers christiens dit et
desire en || toute humilite honneur gloire et lon=||gue
vie.*||. Tout le f. [a.ii] a été reproduit en fac-similé par Claudin, t. II, p. 418. Au-dessus de la dédicace, presque toute la page est occupée par une grande estampe fort curieuse et dans laquelle on voit Robert Gaguin, avec la croix des Trinitaires sur la poitrine, offrant son livre au roi Charles VIII, assis sur le trône et entouré de hauts dignitaires et gentils-

Bruxelles : bibl. roy. (incun. 1759) (incompl. du titre).

Paris : bibl. nat. (Rés. J. 273).

Paris : bibl. mazarine.

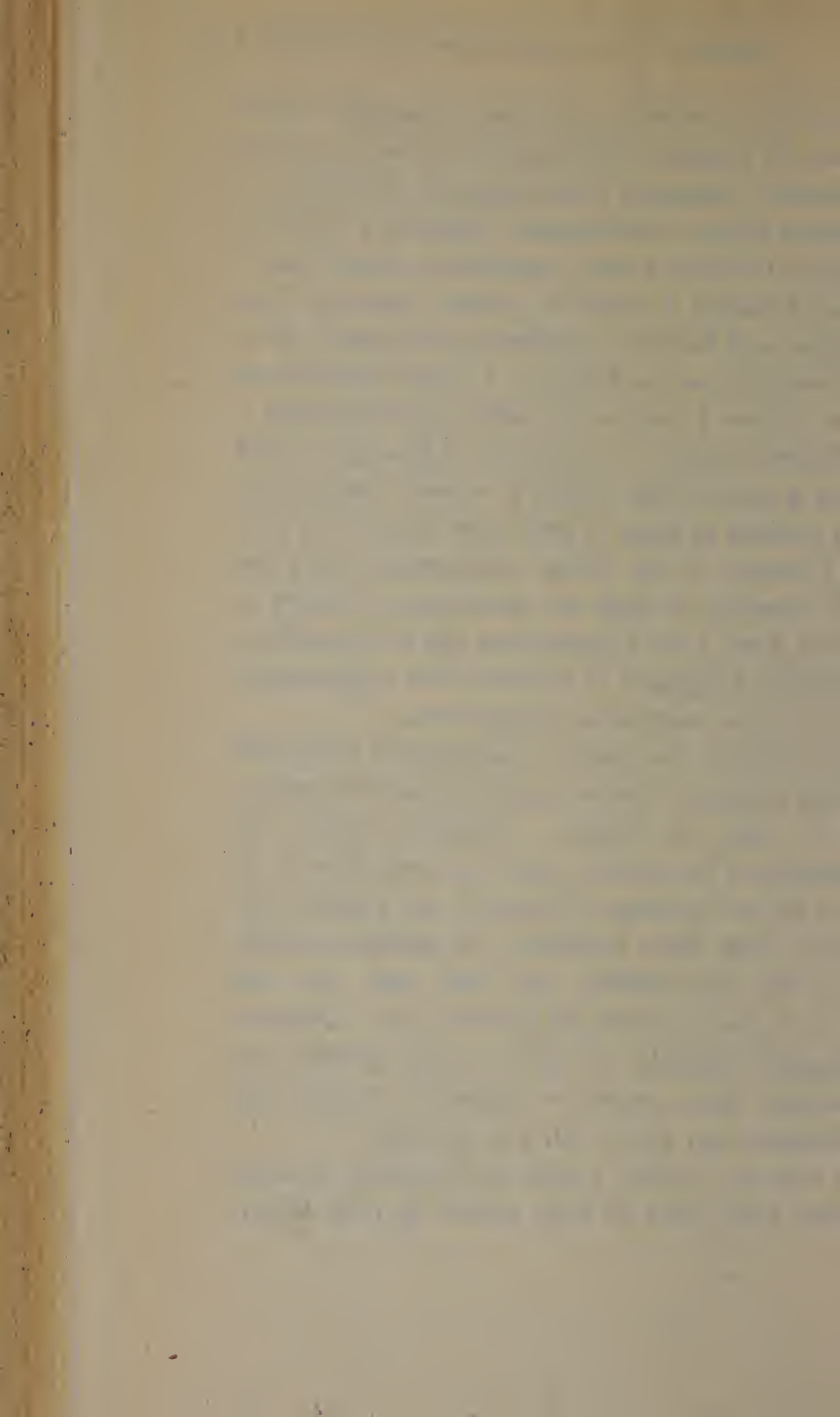
Paris : bibl. Ste-Geneviève.

hommes de sa maison. « On peut considérer cette planche, dit l'éminent bibliographe parisien, comme un véritable document d'iconographie historique ».

L'épître donne d'intéressants détails sur les rapports que l'auteur a eus, jusqu'alors, avec le roi : « ... *iay beaucoup || craint de prendre entree et congnoiffā || ce en si haulte et excellente court cōme || est la vostre doubtant que ma petiteffe || ne peust actaindre ne aduenir a faire || chose en la quelle vostre haultesse ⁊ ma || ieste print plaisir ⁊ delectacion iusques || a ce que puis na gueres il vous a pleu || receuoir debonnairement ⁊ prendre en || gre le petit livre des faiz du glorieux || empeur et roy saint charlemaine mis || par moy et translate de latin en fran= || coys / et outre ce quil vous pleut a me || commander que ie acheuasse et acom= || plisse diligēment la traslacion des cō || mentaires iulles cesar par moy pieca || commencée... »*

La traduction des *faiz* de Charlemagne à laquelle il est fait allusion ci-dessus paraît absolument perdue. Dans la suite de l'épître, « Gaguin résume très heureusement les leçons que l'on peut tirer de la lecture de cet ouvrage (César), et en profite pour donner, d'une façon indirecte, de judicieuses indications sur la conduite que doit tenir un chef d'État, en paix comme en guerre ». (L. Thuasne, *R. Gaguini epistole*, t. II, p. 500). L'épître est reproduite avec notes et apparat critique par L. Thuasne, *op. cit.*, t. II, pp. 299-307.

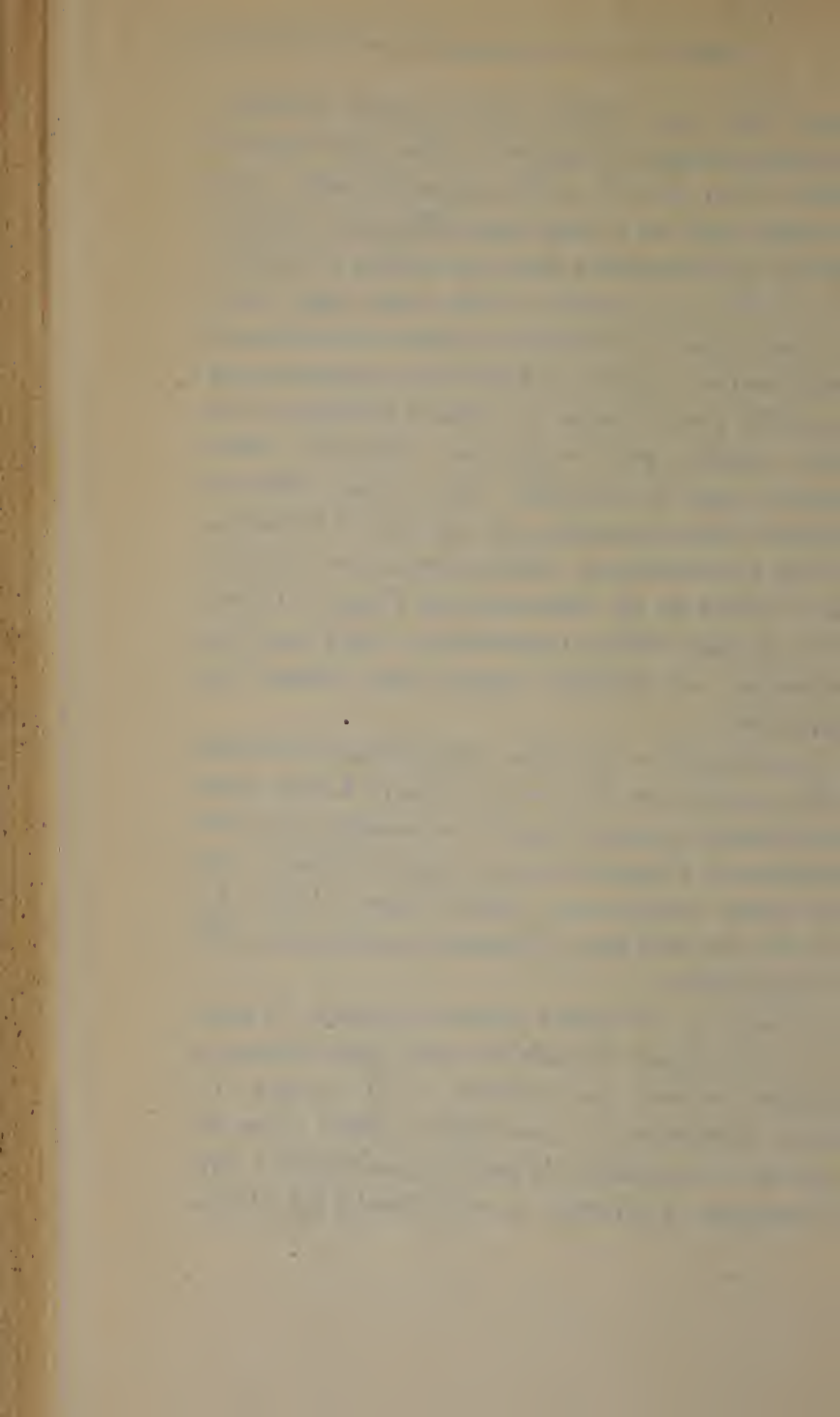
Ff. a. iii v^o - [p. iii.] : corps de l'ouvrage. Traduction des huit livres *de bello gallico* de Jules César.



Chaque livre est précédé d'une grande estampe. Certaines planches se répètent : celles des livres II et VIII, IV et VII, V et VI, respectivement, sont identiques. Il y en a donc cinq différentes. Claudin en donne des fac-similés dans son *histoire de l'imprimerie*, t. II, pp. 419-421, et dit : elles sont d'une autre main (que la première, en tête de la dédicace) et représentent l'œuvre du dessinateur anonyme qui a travaillé pour l'atelier de *Saint-Christophe*. Ces figures avaient paru auparavant dans un autre ouvrage. Sauf la première, nous avons retrouvé toutes les autres planches qui ont servi à l'illustration des commentaires, identiquement les mêmes, dans *L'Istoire de la Destruction de Troye la Grant*, œuvre de Jean Millet, imprimée en 1484 par Jean Bonhomme, au matériel duquel elles avaient été empruntées ».

« Les caractères du César, dit également Claudin (t. II, p. 422), sont bien ceux de Pierre Levet, ainsi qu'on peut le constater par les fac-similés que nous présentons et l'alphabet de son type de bâtarde, que nous avons comparé et vérifié lettre à lettre. La date de 1485 doit être, à quelques mois près, celle de l'impression ».

La dern. p. n'a qu'une colonne de texte, le reste est bl., et 7 lignes et demie de texte. Vient ensuite le colophon, reprod. par Claudin, t. II, p. 422 : *Cy finist la translacion des commē||taires iulius cesar sur le fait de la con=||queste du pays de gaule faicte & mise en || francoys et presentee au roy Charles || huitiesme*



de frāce par frere Robert gaguin docteur en decret et general miniſtre de lordre des freres de ſaincte trinite et redemption des priſonniers chriſtiens lan Mil. CCCC. octante cinq ||. « La date 1485, dit Mr L. Delisle, *Journal des ſavants*, 1894, p. 232 (comptendu de Marais et Dufresne, *catalogue des incunables de la b. mazarine*, p. 35 du tirage à part), n'est point celle de l'impression : elle doit se rapporter soit à la révision de l'œuvre, soit à la présentation au roi Charles VIII ».

Sur la valeur scientifique de l'ouvrage, voir P. de Vaissière, *de Roberti Gaguini vita*, pages 81-82.

Le Ms. de présentation de ce traité est conservé à la bibliothèque nationale de Paris sous la côte : fonds fr. 728. Il renferme de nombreuses corrections autographes de Gaguin. La miniature de présentation, Gaguin offrant son livre au roi, a été décrite par P. Paris, *les mss. français de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1842, t. V, p. 427. Cf. L. Thuasne, *op. cit.*, t. II, p. 306 et t. I, p. 61, note 4 : « La bibliothèque nationale possède un second exemplaire de cette traduction, fr. 1392. Il en existe également un très bel exemplaire sur vélin, orné de miniatures, à la Laurentienne de Florence (pluteus LXII, cod. VIII). La peinture de dédicace a été reproduite par E. Müntz : *La Renaissance en Italie et en France*, Paris, 1885, in-8°, p. 476 bis. Cet exemplaire offert aux prieurs de la République florentine le fut vraisemblablement par Gaguin lui-même, lors de son passage à Florence l'année suivante (mai 1486) ».

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin.

PARIS, (P. Le Caron pour) Ant. Vérard.

S. d. [c. 1489].

Les commentaires || de iulius cesar. ||

In-fol., 114 ff. dont le dern. est bl., sans chiff. ni récl., à 35-36 lignes à la page; sign. a. iii - p. ii [p. iv], car. goth. à 2 coll. avec figures sur bois.

Édition conforme à celle de 1485, que nous avons décrite.

L'estampe, placée au-dessus de l'épître dédicatoire, a été remplacée ici par une autre planche, d'un sujet analogue, laquelle parut, dit Claudin, t. II, p. 423, en 1489, en tête du *Livre de Politiques* d'Aristote, traduit par Nicole Oresme, et que l'on retrouvera ensuite plus d'une fois dans d'autres livres de Vérard. Voir fac-similé dans Claudin, t. II, p. 422.

A part cette différence, les autres estampes sont les mêmes que celles qui figurent dans l'édition de 1485; toutefois elles ne se trouvent pas placées dans le même ordre.

Les caractères absolument différents sont ceux de Pierre le Caron, ainsi que l'ont prouvé Proctor et Claudin : voir Claudin, t. II, p. 77.

Au vo du f. [p. iii], 1^e col., 9^e ligne : *Cy finist la translation des cōmen||taires iulius cesar sur le faict de la con||q̄ste du pays de gaule faicte ⁊ mise en || francois et presentee au roy Charles || huitiesme de frāce par frere Robert ga=||guin docteur en decret et general*

Bruxelles : bibl. roy.

Paris : bibl. mazarine.

Londres : brit. mus.

Rome : bibl. corsiniana.

Paris : bibl. nat.

*mini||stre de lordre des freres de sainte trini=||te ⁊
redemption des prisonniers chri=||tiens. Lan Mil.
CCCC. octante viii. ||*

Vient ensuite, le huitain :

*Lises liseurs attrait et entendes
Et ne iuges a cerueau estourdy
Soit biē soit mal que auant regardes
Leuure en latin dont ce liuure est parti
Vous trouueres que ie lay conuertty
Selon le sens des mos et de la lettre
Et mon francois en latin assorti
Le pl^o au brief q̄ le tout se peut mettre.*

Même f., 2^e colonne : marque typographique d'Ant. Vérard, de Paris, semblable à celle que reproduit Claudin, t. II, p. 424; vient ensuite la souscription : *Imprime a paris par Anthoine verard || libraire demourant sur le pont nostredame a || lymage saint Johan leuangeliste | ou au pa||lais au premier pillier de la grant salle pres la || chappelle ou on châte la messe de messeigne=||urs les presidens. ||*. Reprod. par Claudin, t. I, p. 423 et t. II, p. 77.

En réalité, Vérard n'a jamais été imprimeur et c'est par complaisance que Le Caron a signé le présent ouvrage d'un autre nom que le sien (Claudin, t. I, p. 423).

D'après Claudin, t. II, pages 421 et 423, l'exemplaire du British Museum aurait sa dédicace datée de 1488 et le huitain du f. [p.iii] n'existerait pas. Dans les exemplaires de Bruxelles et de Paris que

nous avons eus entre les mains, la dédicace ne porte aucune date et le huitain figure tel que nous venons de le transcrire.

Claudin, t. II, pages 423-424, décrit également une troisième édition du César de Gaguin publiée par Vérard et il en donne deux fac-similés. Il existe un exemplaire de cette édition au British Museum. Nous ne l'avons pas eu entre les mains.

Cette édition ne contient aucun bois, la dédicace est datée de 1488. Le libellé final porte : ¶ *Cy finist la translation des commentaires iulius cesar sur || le fait de la conqueste du pays de gaule faicte & mise en francoys || et presentee au roy Charles huitiesme de france par frere Robert || gaguin docteur en Decret et general ministre de lordre des freres || de sainte trinite et redemption des prisonniers crestiës. Lan Mil || CCCC. octante. viii. ||.* (Suit le huitain : *Lisez liseurs...*).

Au dern. f. : ¶ *Imprimé a paris par Anthoine verad (sic) libraire Demourant || aupres De petit pont a lymaige saint Joha leuāgeliste | ou au || palais au premier pillier De la grāt salle pres la chappelle ou on || chante la messe De messeigneurs les presidens. ||.* (Marque typographique de Vérard : voir le fac-similé de Claudin, t. II, p. 424). Pour la date, même observation que pour l'ed. princeps.

En réalité, cette fois encore le livre a été imprimé non par Vérard, mais par l'un des typographes subventionnés par lui : « Il n'y a point de date, dit Claudin, mais comme l'adresse de Vérard est indiquée *auprès de Petit Pont*, elle est postérieure à 1499, l'année de la chute du pont Notre-Dame, après laquelle Vérard a changé de demeure ».

PARIS, veuve Michel Le Noir.

S. d. [après 1520].

¶ Les oeuvres Et briefues || expositions
de Julius cefar sur le faict des batailles de
Gaule. ||. (*Estampe : l'auteur présente son livre
au roi; l'exécution est mauvaise*).

In-4^o, sans chiff., 129 ff., sign. A.ii. - DD.i.
[DD.ii.].

F. [A] : titre; au v^o, la dédicace, même texte
que dans les éditions précédentes, mais adressée au
roi Louis XII, et le corps de l'ouvrage.

Au v^o du f^o DD.i. le colophon : ¶ *Cy finist la
translation des œuures et commētaires || Julius cefar
sur le faict de la conqueste du pays de gau=||le faicte et
mise en francoys et presentee au roy de Fran||ce.
Imprime nouuellement a Paris par la veufue feu ||
Michel le Noir demourant en la grant rue saint
Jacq̄s a lenseigne de la Rose blanche couronnee ||.*
Vient ensuite le huitain :

¶ *Lisez liseurs attrait et entendez.*

Et ne jugez a cerueau estourdy

augmenté de huit vers :

.
Le plus au brief que le tout se peult faire.

Pourtant s'il est de briefue exposicion

Retenez bien nobles hommes francoys,

Comment Cefar en grant succession

*Fut doux, begnin, humble, saige et courtoys.
Jamais ne fist oultraige aux Gauloys,
Mais aux mauuais fut tousjours cordial
Leur pardonnant tous a chacune fois
De bon amour comme ung prince royal.*

Le dern. f. renferme au r^o la table; au v^o, une estampe représentant une classe (?), professeur et élèves.

L'imprimeur Michel Le Noir mourut le 29 septembre 1520.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét.
de Laigue.

PARIS, Pierre Vidoue pour P. Le Preux et
G. Du Pré. 1531.

Les Commentaires || De Ivles
Cesar ||

De la guerre Ciuile Fueillet premier. ||

De la guerre Alexandrine Fueillet 1. ||

De la guerre Daffrique Fueillet lxxvi. ||

De la guerre Despaigne Fueillet lxxxvi. ||

Tranſlatez par noble homme Eſtienne ||

Delaigue dict Beauuoys. || Des batailles

& conqueſtz faiçtz par Cefar au || pays de

Gaule. || Tranſlatez par feu de bonne me-

moire || Robert Gaguin general de lordre ||

de la ſaincte Trinite. || Auec les portraiçtz

& deſcriptiōs des || lieux, fortz, pontz,

machines, & aul=||tres choſes dōt eſt faiçt

mentiō || es preſens cōmentaires. || Enſemble

les nōs des lieux, villes, & peu=||ples du

pays de Gaule. || Auec Priuilege du Roy

noſtre ſire. || On les vend a Paris en la

grand rue ſainct || Iaques deuāt les Matu-

rins en la bou=||tique de Poncet le preux. ||

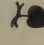
Liège : bibl. univ. (Incomplet).

Londres : brit. mus.

Paris : bibl. nat. (J 648, I).

M. D. XXXI. || Galliot Du Pre. ||. (*Titre en rouge et noir, dans un encadrement renaissance; dans l'encadrement du bas, marque typographique de Galiot Du Pré, n° 946 de Silvestre*).

In-fol., 12 ff. lim. sans chiff. et 95 ff. chiff.; puis, viennent 99 ff. ch. pour la guerre de Gaule. En outre, 1 f. n. ch., bl. au r^o, portant au v^o la marque de Galiot Du Pré, (n° 47 de Silvestre). En dessous de la marque : *Avec le priuilege du roy nostre sire* ||

Les ff. lim. comprennent le titre; une gravure représentant les fleurs de lys, au-dessus du privilège du roi, daté de Paris, le 21 mars 1530; la table des matières et chapitres [intercalée dans l'ex. de Paris, bibl. nat., au milieu du privilège]; l'épître en prose d'É. de Laigue à messire Philippe Chabot, amiral; puis une suite de planches avec texte, intitulée :  *Les protraictz* (sic) *des choses memorables des commentaires de Cesar.* || [7 planches]; la table des noms de lieux, villes, et peuples du pays de Gaule.

Voici la division du 1^{er} volume : Ff. I à XLIX, r^o : guerre civile. — Ff. XLIX, v^o à LXV, v^o : guerre d'Alexandrie. — Ff. LXVI à LXXXVI, r^o : guerre d'Afrique. — Ff. LXXXVI, v^o à XCV : guerre d'Espagne. — Au v^o du f. XCV, belle estampe représentant : *Bataille ronde.* — *Bataille de poïte.* — *Baïtaille* (sic) *de feu.* — *Batail. de fourche.* — Car. rom. dans le corps de l'ouvrage et grandes majus-

cules ornées. Chaque livre est terminé par un cul-de-lampe et le titre de chaque livre imprimé en belle page encadrée. Notes marginales.

Au début des ff. complémentaires (I - XCIX) : page dans un encadrement. Au-dessus : *Les Commentaires Et Briefues Descriptions || de Iules Cesar, sur le fait des batailles & conquestes de || Gaule : translatez de latin en vulgaire Francoys, par fre=||re Robert Guaguin docteur en decret, & ministre ge||neral des freres de la sainde trinite, & redem=||ption des prisonniers chrestiens. || A treschrestien & tresexcellēt prince, Charles || huytiesme de ce nom Roy de France. || Cy commence le liure...*

Corps de l'ouvrage. Car. rom., notes margin. Majusc. ornées; au début de chaque livre, petite estampe.

En réalité, le texte de Gaguin constitue un second volume. Il reproduit l'édition de 1488; toutefois les chapitres sont précédés de sommaires.

Au bas du f. XCIX : *Ce present euure des commentaires de Iules Cesar, tant des || guerres ciuiles que Gaule (sic), ont este acheuez dimprimer en la || noble ville & cite de Paris le. xviii. iour du moys de May, lan || mil cinq cens trente & vng, Par Maistre Pierre Vidoue iprimeur, || & libraire iure, Pour honnestes per=sonnes Poncet le Preux, et || Galiot du pre libraires iurez de luniuersite dudiç lieu. || M. D. XXXI. ||.* (Suit le huitain de l'édition de 1488).

Étienne de Laigue, seigneur de Beauvais, naturaliste et diplomate français, né en Berry, mourut en 1537 : il fut gentilhomme ordinaire de François I.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét.
de Laigue.

PARIS, J. Petit.

1537.

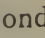
☞ Les Cōmentaires de Jules || Cefar. ||
☞ De la guerre Ciuile. Fueillet premier. ||
☞ De la guerre Alexandrine. Fueillet .xl. ||
☞ De la guerre Daffrique. Fueillet .lii. ||
☞ De la guerre Despaigne. Fueillet .lxx. ||
Tranſlatez par noble homme Eſtienne de
Laigue dict || Beauuoys. || ☞ Des batailles
et conqueſtz faictz par Cefar au pays || de
Gaule. || Tranſlatez par feu de bonne me-
moire || Robert gaguin general de lordre ||
de la ſaincte Trinite. || ☞ Auec les pro-
traictz et deſcriptions des lieux / fortz /
pontz / || machines ⁊ autres choſes dont eſt
faict mētion es preſens || Commentaires. ||
Ensemble les noms des lieux / villes et
peuples || du pays de Gaule. ||

☞ Mil. D. xxxvii. || ☞ On les vend a
Paris en la rue ſainct Jacques a lenſeigne ||
de la fleur de lys dor. ||. (*Titre en rouge et
noir, car. goth.*).


In-fol., 10 ff. lim., sans chiff., sign. ā ii - ē iii [ē iiiii],
et lxxvi. ff. chiff. pour les commentaires traduits par

Ét. de Laigue. Vient ensuite le *de bello gallico*, traduit par Gaguin comprenant lxxxii ff. chiff. avec pagination spéciale. Car. goth., notes margin.

A très peu de chose près, cette édition est absolument conforme à celle de Paris, Pierre Vidoue pour P. Le Preux et G. Du Pré, 1531. Dans le premier traité, les 7 planches intitulées *protraict* sont demeurées les mêmes; mais, il y a d'autre part trois planches nouvelles, à savoir : 1^o, au-dessus de l'épître à Philippe Chabot, une estampe représentant une classe; 2^o, au v^o du f. lim. [*avi.*], curieuse estampe représentant le roi au siège d'une ville; 3^o, au v^o du f. lxxvi., grande estampe représentant le roi Charles VIII à cheval, salué aux portes de Paris, à son retour du sacre. Cette planche a servi antérieurement à illustrer *Les Croniques de France*, publiées par Vérard en 1493 et a été reproduite par Claudin, *op. cit.*, t. II, p. 454.

Second volume. Au-dessus du f. 1 :  *Les Cōmentaires ⁊ briefues || Descriptions de Jules Cesar / sur le faict des batailles et conquestes de || Gaule / translatez de latin en vulgaire Francoys / par frere Robert Ga=||guin docteur en decret....* (Suit estampe : une classe).

Édition conforme à celle de 1531; au début de chaque livre et chapitre, majuscule ornée; pas de planches.

Au bas du f. lxxxii, le huitain; puis, la souscription :  *Ce present œuure des Cōmentaires de Jules Cesar tant des guer=||res ciuiles que Gaule a este acheue dimprimer en la noble ville ⁊ cite || de Paris le. xxiiii. iour du mois de Juillet Lan mil cinq cēs .xxxvii. ||*
Au v^o, marque typographique de Jean Petit.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et d'Ét.
de Laigue.

PARIS, A. et C. Les Angeliers.

1539.

Les Cō||mentaires de Iv=||les Cefar trāf-
latez par noble hō=||me Eftiēne de Laigue
diēt Beau||uoys, nouvellement reueuz & ||
corrigez. || ◐ Auec les protraictz & descri=||
ptiōs des lieux, fortz, pontz, ma||chines &
autres chofes dont est || faiēt mention es
prefens Com=||mentaires. ||

◐ On les vend a Paris en la grād || falle
du Palays au premier & || fecond pillier
deuant la Chap=||pelle de meffieurs par Ar-
noul || & Charles les Angeliers freres. ||
1539.||. (*Titre dans un encadrement. Au bas,
les initiales C L dans un écusson*).

In-160, car. rom, fort beau; en deux volumes que
nous décrirons séparément.

PREMIER VOLUME. 30 ff. lim. non chiff. et 228 ff.
chiff., dont le dern. est bl.

Les ff. lim. comprennent : le titre; un dixain
Sagon aux || Lecteurs.||; l'épître d'Ét. de Laigue à
Philippe Chabot; des tables détaillées *se rapportant
aux deux volumes*; une page bl.; six planches ou
protraict(s) avec explications détaillées comme dans

Gand : bibl. univ.

Göttingue : bibl. univ.

Lille : bibl. comm..

l'édition de Paris, 1531; la table des noms des lieux, villes et peuples de la Gaule; 1 feuillet blanc. Vient ensuite, ff. chiff. 1-227, le corps de l'ouvrage, comprenant les commentaires traduits par É. de Laigue, édition conforme à celle de Paris, 1531. Le dern. f. est bl.

SECOND VOLUME. Titre : *Les cō||mentaires Et || briefues Descriptions de Iules || Cesar, sur le fait des batailles & || conquestes de Gaule, trāslatez || de latin en vulgaire François, || par frere Robert Gaguin do=|| leur en decret. A treschrestien || & tresexcellent prince, Charles || huytiesme de ce nom roy de || France. ||*

¶ *On les vend a Paris en la grāt || salle du palays au premier pil=||lier par Arnoult & Charles || les Angeliers freres. || 1358 (sic). ||* Encadrement comme ci-dessus. Dans certains exemplaires (Gand : b. univ.; Göttingue : b. univ.), le titre a été refait et la faute typographique corrigée : 1539.

In-16°, 242 ff. ch., car. rom., notes marg.

Les ff. 46, 55, 82, 151, 198, 239, 241, sont marqués par erreur 48. 25, 28, 511, 168, 237, 219. Les fautes d'impression, de même que d'autres (chiffres renversés, lettres mal placées, etc.) se retrouvent dans les exemplaires datés 1358 (*sic*) et 1539. Édition conforme à celle de 1531.

Au bas du f. 242, r°, le huitain et la souscription :
 ¶ *Imprime a Paris pour Arnoul & Charles || les Angeliers freres tenant leur bouti=||que en la grant salle du Palais au || premier pillier & second pil=||lier deuant la Chappel=||le de messieurs les || Presidens. || ¶ Fin des Commentaires de Iules Cesar. ||* Le v° est bl.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et Ét.
de Laigue.

PARIS, Ant. Bonnemère pour Jean Petit et
Galiot Du Pré. 1539.

Les Commen||taires de Ivles Cesar. ||
De la guerre Ciuile. Fueillet premier. ||
— — Alexandrine. — .xl. ||
— — Daffricque. — .lii. ||
— — Despaigne. — .lxx. ||

Translatez par noble homme Estienne de ||
Laigue dict Beauuois. || Des batailles & con-
questz faiçtz par Ce=||far au pays de Gaule. ||
Translatez par feu de bonne memoire Ro-
bert || gaguin general de lordre de la saincte
Trinite. || Auec les protraictez (*sic*) & descrip-
tions des lieux, || fortz, pontz, machines
& autres choses dont || est faiçt mention
es presens Commentaires. || Ensemble les
noms des lieux, villes & || peuples du pays
de Gaule. ||

Mil. D. xxxix. || On les vend a Paris en
la rue sainct Iaques a || lenseigne de la fleur
de lys, par Iehan petit. ||

Recueil des commentaires de César en deux

Paris : bibl. Ste-Geneviève.

volumes in-8^o, conforme à l'édition de Paris, 1531.
Pet. caract. rom., fort beau.

Le premier volume comprend 8 ff. lim., sans ch., pour le titre, l'épître à Ph. Chabot et les tables; plus ccxi ff. ch. pour le traité d'Ét. de Laigue.

Second volume : même titre. Au-dessus du titre :
La Table du second volume. ||

Au bas du titre : *On les vend au Palais, en la boutique* || *de Galiot du pre.* ||

Ce volume comprend d'abord 22 ff. lim. sans chiff. pour le titre, bl. au v^o, la table, les *protraictz*, etc. (avec planches), et la table des noms. Vient ensuite le corps de l'ouvrage comprenant ccxxii ff. chiffrés : sous-titre, prologue de Rob. Gaguin et commentaire de la guerre de Gaule.

Au bas du dern. f. v^o, le huitain et la souscription : *Ce present oeuvre des Commentaires de* || *Iules Cesar tant des guerres Civiles que* || *Gaule a este acheue*
dimprimer en la no=||ble ville & cite de Paris par
anthoine bō||nemere le. iiii. iour du moys de May
Lan || *mil cinq cens. xxxix.* ||

CÆSAR (C.-Julius), trad. de R. Gaguin et Ét.
de Laigue).

PARIS, Ant. Bonnemère pour Guill. Le
Bret. 1541.

Les Commen||taires de Ivles Cesar. ||
De la guerre Ciuile. Fueil. premier. ||
De la guerre Alexandrine. Fueil. xl. ||
De la guerre Daffricque. Fueil. lii. ||
De la guerre Despaigne. Fueil. lxx. ||
Tranflatez par noble homme Estienne de ||
Laigue dict Beauuois. || Des batailles &
conquestz faiçtz par Cesar || au pays de
Gaule. || Tranflatez par feu de bonne me-
moire Robert || Gaguin general de lordre de
la faincte Trinite. || Auec les pourtraictz &
descriptions des lieux, || fortz, pontz, ma-
chines & autres chofes dont est || faiçt men-
tion es presens Commentaires. || Ensemble
les noms des lieux, villes & peu-||ples du
pays de Gaule. ||

M. D. XLI. || On les vend a Paris au clos
Bruneau a lenfeigne || de la corne de Cerf
par Guillaume le bret. ||

In-8^o, 2 volumes, avec pagination spéciale, que
nous décrirons séparément.

Gand : bibl. univ.

Troyes : bibl. ville.

PREMIER VOLUME : 20 ff. non chiff., 212 ff. chiff., dont le dern. est bl. ; 10 ff. non chiff. pour la table du second volume.

Les ff. lim. comprennent : le titre, l'épître à Philippe Chabot, la table du premier volume, les *portraictz* (sept planches avec texte explicatif), la table des noms de lieux, etc. Les 211 ff. ch. renferment les commentaires traduits par Ét. de Laigue. Viennent ensuite le f. blanc et les 10 ff. n. ch. pour la table du second volume.

F. [āāi] : titre spécial ; même titre que ci-dessus, avec de très légères modifications ; bl. au v^o.

Ff. āāii - āāvi : table du second volume.

SECOND VOLUME. Titre : *Les Commen||taires Et Briefves De=||scriptions de Iules Cesar, sur le faiçt des batailles || & conquestes de Gaule, trāslatez de latin en vul=||gaire Frācoys, par frere Robert Gaguin docteur || en decret : & ministre general des freres de la sain||de Trinite, & redemption des prisonniers chre=||stiens, A treschrestien & tresexcellent prince, || Charles huytiesme de ce nom roy de France. || Cy commence le liure did les Commen=||taires de Iules Cesar sur le faiçt des || batailles de Gaule, lequel con=||tient huyt liures, chascun || liure diuise en plu=||sieurs Cha||pitres, pour || plus facilement congnoi||stre le cōtenu desdictz Commentaires. ||* (Figure sur bois : un scribe).

212 ff. chiff. et 1 f. bl.

Titre, prologue et corps de l'ouvrage, texte conforme à celui de l'édition de Paris, 1531.

Au v^o du f. ccxii. : le huitain et la souscription : *Ce present oeuvre des commentaires de || Iules Cesar tant des guerres Civiles que || Gaule a este acheue dimprimer en la no=||ble ville & cite de Paris Par Anthoine || bonnemere Lan mil cinq cens. XLI. ||*

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin et Ét.
de Laigue.

LYON, J. de Tournes.

1545.

Commen-||taires de Iv-||les Cesar, De ||
La Gverre || De Gav-||le. || Traduiçtz par
feu Robert Gaguin. || Reueuz & verifiez fur
les vrays exem||plaires Latins, par Antoine
du || Moulin, Mafconnois. || (*Marque typo-
graphique n^o 187 de Silvestre : le compas*).

A Lyon, || par Iean de Tournes. ||
M. D. XLV. ||

In-16^o, 2 volumes que nous décrirons séparément.

PREMIER VOLUME : 24 ff. lim. non chiff., 504 pages
chiff. et 2 cartes; car. rom., not. margin. Les
ff. lim. comprennent : le titre, bl. au v^o; l'épître
dédicatoire d'Antoine Du Moulin, à Philippe de Pise,
de Lyon, le 15 octobre 1545; la table du premier
volume; les *pourtraictz* (cinq planches, deux cartes
et les explications); la table des noms de lieux, etc.
Le v^o du dern. f. lim. est bl.

Dans son épître, Du Moulin insiste sur les diffé-
rences qu'il y a entre sa traduction et celle de
Gaguin. Non qu'il veuille blâmer et accuser ce
dernier des imperfections de son œuvre : *par ce, que
ie ne suis seur que ce soit sa || faulte : mais croiroys
bien quelle viēdroit || dailleurs, cōme daucuns impri-*

Breslau : bibl. univ. (Litt. Rom. III, 96).

meurs, ou || *correc-teurs mal diligens, & indignes de* ||
leur art tant honorable : attēdu que par || *les mains* ||
de plusieurs cest œuvre ha tant || *de fois passé, quelle* ||
ne peult que nen soit || *souillée & contaminée...*

Pp. 1-503 : prologue à Charles VIII et corps de l'ouvrage, suivi du huitain.

Au v^o de la p. 504, marque typographique.

Les corrections de Du Moulin à l'œuvre de R. Gaguin sont fort discrètes.

SECOND VOLUME. Titre : *Commentai-||res de Ivles ||*
*Cesar, || * ||*

De la guerre { *Ciuile, Liures III.*
Alexandrine, I.
d'Afrique, I.
d'Es-faigne, I.

Traduiēz par noble homme, Estienne || de Laigue, diē
Beauuois. || Reueuz & verifiez sur les vrayz exem-||
plaires Latins, par Anthoine du Mou||lin Masconnois. ||
Tome II. || A Lyon, || Par Jean de Tournes. || 1545. ||.
4 ff. lim. non ch., 496 pp. ch., car. rom., notes
margin.

Les ff. lim. comprennent le titre, la table du second volume. Le reste contient, sans plus, le corps de l'ouvrage.

Cartier et Chenevière, *Antoine Du Moulin*, 1896,
p. 31, n^o 8.

CÆSAR (C.-Julius), trad. de Rob. Gaguin et Ét.
de Laigue.

LYON, Jean de Tournes.

1555.

Commentai-||res de Ivles || Cesar, De
La || Gverre De || Gavle. || * || Traduits
par feu Robert Gaguin || Reuuz & verifiez
fus les vrays exē||plaires Latins, par An-
toine du || Moulin, Mafconnois. ||

A Lyon, || Par Ian de Tournes. || 1555. ||

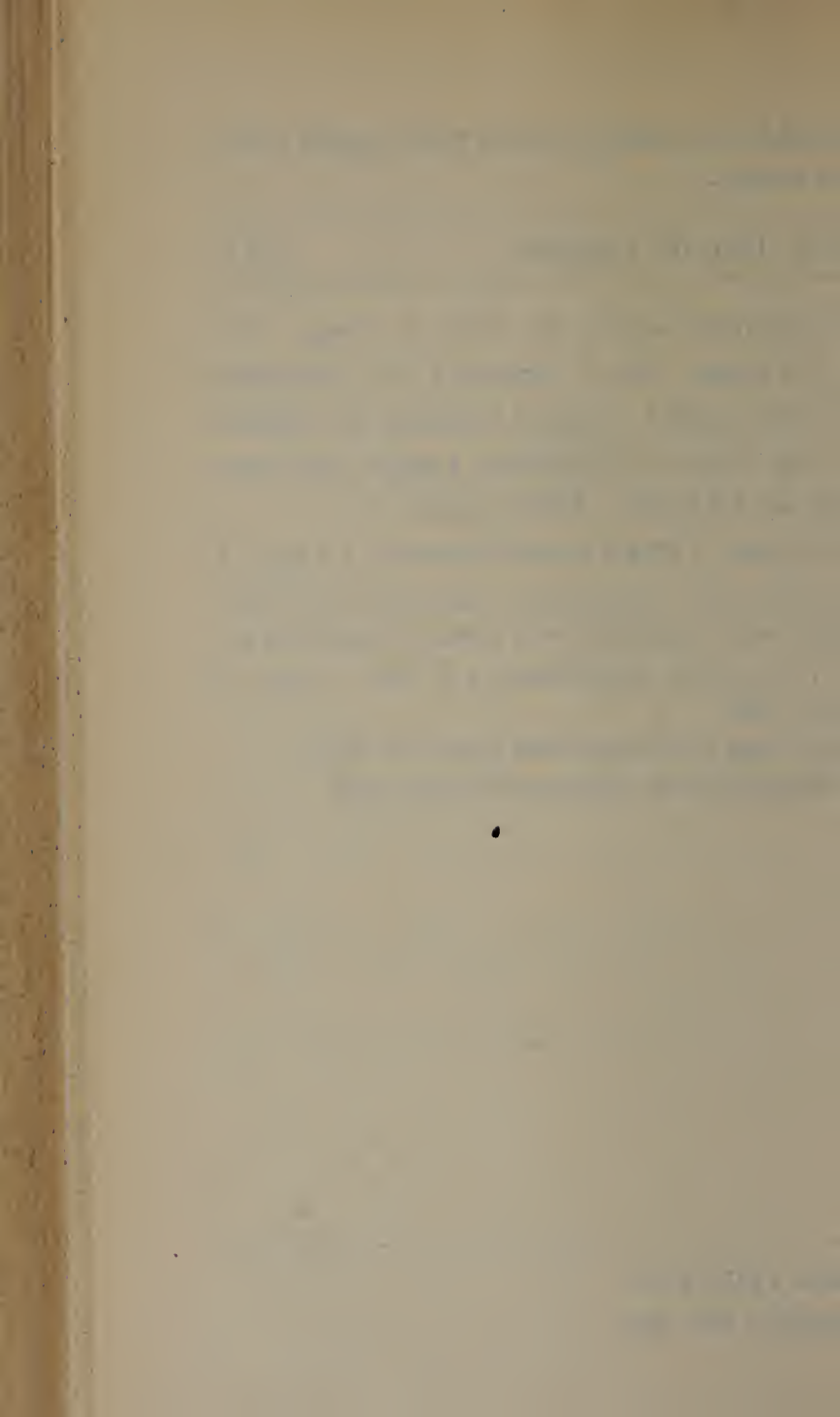
In-16°, 2 vol. : le premier comprenant 24 ff. lim.
n. chiff. avec 5 planches et 2 cartes et 503 (504) pp.
chiff.; le second comprenant 4 ff. lim. n. ch. et
496 pp. chiff.

Titre dans un encadrement gravé sur bois.

Réimpression de l'édition de Lyon, 1545.

Gand : bibl. univ.

Munich : bibl. roy.



CAPELLA (Martianus).

LEIDEN, Chr. Van Raphelengen. 1599.

Martiani || Minei Felicis || Capellæ ||
Carthaginiensis || Viri proconsularis || Saty-
ricon, || in quo || De nuptiis Philologiæ &
Mercurij libri duo, || & || De septem artibus
liberalibus libri singulares. || Omnes, &
emendati, & Notis, siue Febrvis || Hvg.
Grotii illustrati. ||



Ex Officinâ Plantinianâ, || Apvd Christo-
phorum Raphelengivm, || Academiæ Lug-
duno-Bat. Typographum. || clō. Io. ic. ||

Pet. in-8°, 12 ff. lim. + 336 pp. + 43 ff. impr.
Car. ital. pour la prose, rom. pour la dédicace et

Amsterdam : bibl. univ.

Bruxelles : bibl. r. (Hulthem. 12870).

Leiden : bibl. univ.

les vers. Variantes en pet. ital. en marge de l'édition.
Vo du titre bl.

F. 2^{ro} dédicace : *Excellentissimo Domino D. || Henrico || Borbonio || Principi Condæo, || primo Franciæ Principi, primoque Pari. ||*. Commence par le mot de Platon sur le bonheur des républiques gouvernées par des amis des lettres et de la philosophie. Le jeune auteur, après avoir mentionné une foule de souverains lettrés et philosophes, Denys le Tyran, Hiéron de Syracuse, César et Auguste, passe à l'éloge du jeune Condé, chez qui l'amour et le respect de ses précepteurs donnent tant d'espoir au monde chrétien. Grotius a en effet pu voir cette merveille dans le voyage qu'il a fait en France [en 1598] avec les envoyés néerlandais Justin de Nassau et Jean Oldenbarneveld : *vidimus nos ipsi cum Galliam vestram in comitatu Nobilissimorum Amplissimorumq. Belgij Legator. Iustini Nassavij, & Iohannis Oldenbarneveldij peragraremus, in te, & ingenium supra ætalem, & eruditionem supra fidem*. L'agréable souvenir de l'enfant princier (Henri de Bourbon était né le 1^{er} septembre 1588) a été rafraîchi par un portrait : *tua effigies, quam hoc in libello vides obumbratam, cuius mihi copia facta est ab eruditissimo viro IOSEPHO TEXERA, fidelissimo virtutum tuarum inspectore, & laudatore : tuo, inquam. & Illustriissimæ matris Confessore, Consiliario & inter Eleemosynarios vestros primario*.

Le portrait du jeune Condé ne se trouve pas dans les exemplaires des universités d'Amsterdam ni de

Leiden; H.-C. Rogge (*Hug. Grotii operum descriptio bibliographica*, Hagæ Comitum 1883, p. 60) le mentionne : « *Effigies Henr. Borbonii æt. X a J. de Gheyn* ».

Le même bibliographe signale, *ibid.*, dans la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam un exemplaire contenant des annotations de G.-J. Vossius et un portrait de H. Grotius à l'âge de quinze ans par J. de Gheyn.

Van Hulthem (*Bibl. Hulth.*, Gand 1836, n° 12870), remarquait : « C'est encore jusqu'ici la meilleure édition de Martianus Capella; elle est devenue rare et chère, surtout lorsqu'on y trouve, comme dans cet exemplaire, le portrait de Grotius âgé de 15 ans, très-bien gravé par Jacq. de Gheyn, et celui du jeune prince de Bourbon, à qui l'ouvrage est dédié. Ces deux portraits manquent souvent ».

Ce livre a été coté 7 fr. 50 dans le cat. Claudin, Paris, mars 1894, n° 30818.

Dans un exemplaire de l'édition de Martianus Capella offert au moine *Texera* (mentionné dans la dédicace), le jeune Grotius avait inscrit une poésie adressée à ce personnage, et qui a été mentionnée par ROGGE, p. 49.

La dédicace résume ce qui est offert à Henri de Bourbon [f. 6 v°] : *opusculum Martiani Capellæ, in quo cùm ex professo septem liberalium artium κυκλοπαιδεία docetur, tum extra ordinem Philosophiæ & venerândæ antiquitatis flosculi asperguntur. In libris duobus primis naturalis sciëntiæ (quam veteres Numinum*

vanorum figmentis adumbrârūt) secreta φιλολογίας, quaedam specie depromūtur. 1) La grammaire source de toutes disciplines, 2) la logique et 3) la rhétorique; la mathématique : 4) la géométrie à laquelle se rattache la géographie, 5) l'arithmétique, 6) l'astronomie et 7) la musique, voilà les sept arts libéraux auxquels on réduisait autrefois tout savoir, et pour lesquels on lisait Martianus Capella à l'exclusion de tous autres. Le jeune éditeur a reçu un manuscrit de son père, et il a été encouragé par J. Scaliger, lumière de l'Université de Leiden.

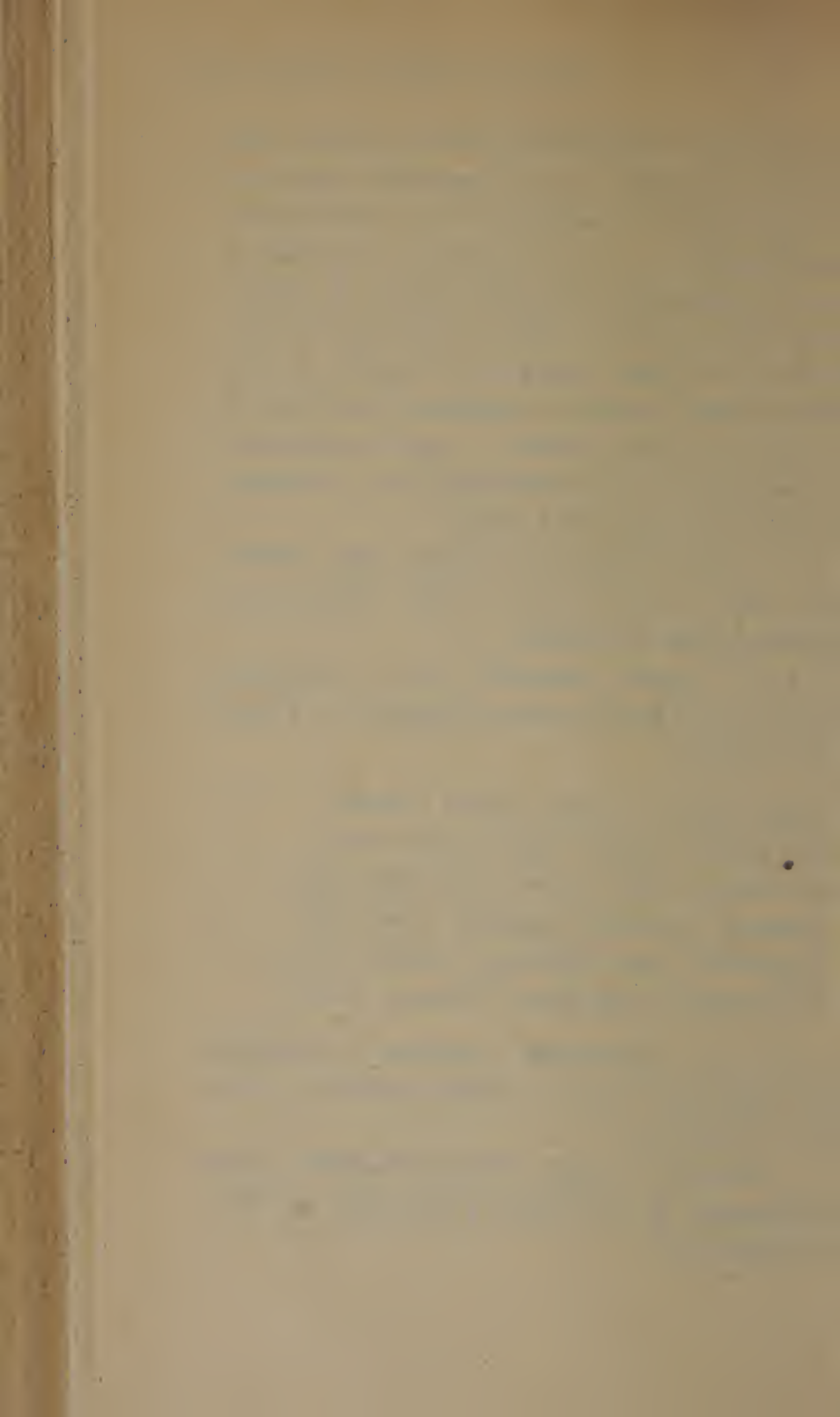
F. 11 v^o, date et signature : *Scripti Lugd. Batav. IV. Cal. An^o || cId. Id. Ic. || Tuæ Excellentie || deuotissimus || Hvg. De Groot ||.*

F. 12 r^o : *Iosephi Scaligeri || In || Martianum Capellam || Ab || Hugone Grotio castigatum. ||.* Poème latin de 16 vers :

Hvgo foboles Grotius optimi parentis
 Qui limina nōdum tetigit puberis æui,
 Sed mente fenili teneros præuenit annos,
 Magnum meditans, auspiciis noluit illis
 Præludere, quæ vesticipum postulat ætas,
 Sed maluit à grandibus inchoare cæptis.

Au v^o, *In || Martianum Capellam || Doctissimi Iuuenis || Hvg. Grotii. ||.* Poème latin de 14 vers signé *F. Tiliobroga.*

P. 1 : *Martiani || Minei Felicis || Capellæ || Afri Carthaginensis, || De Nuptiis || Philologiæ et Mercurii, || Liber I. ||*



Après 8 distiques en car. rom. commence la prose en car. ital., interrompue p. 9 par les vers de Phœbus Apollon, p. 10 par ceux de Mercure.

P. 24, l. II.

P. 48, l. III.

P. 305 : la suscription en haut de la page est *DE NVPT. PHILOL. LIB. IX* (tandis qu'il est encore *DE NVPT. PHILOL. LIB. VIII* à la p. 303). Le livre IX, qui ne porte pas de titre et qu'aucune rubrique n'annonce, commence en réalité par cet épisode allégorique (p. 304) : *Postquam hæc Latoïus dixit, Iupiter Harmonien veni-||re, quam suggestum est, Mercurialium solam superesse, præ-||cepit...*

Pp. 308-312 : vers latins en car. rom.

P. 314 : *Quid sit officium Musica. ||*

P. 315 : *De Tropis. || ...*

P. 336 : *FINIS.*

Dans la partie qui suit, f. 1^{ro}, *Amice Lector, ||* (f. 1^{ro} - f. 3^{ro}, car. rom.) l'éditeur donne des explications sur son œuvre et ses notes, et fait allusion à son âge : il était dans sa quatorzième année quand il prépara ce livre, enfin publié en 1599. Hugo Grotius étant né le 10 avril 1583, ce travail philologique l'aurait donc occupé en 1596, antérieurement à ses thèses de physique et de logique qui se ressentent de la terminologie des sept arts libéraux. Joseph-Juste Scaliger qui a été son maître et l'a aidé dans ce travail, occupait depuis 1593 à l'Université de Leiden la chaire de Juste-Lipse. Le jeune éditeur dit au lecteur : *AVCTOREM tibi*

damus bonum, (& || quis neget?) & multo quàm antehàc ||
 meliorem... || Habebis in illo, præter septem libe-||
 raliū, uti appellant, artium rudimenta, adumbra-||
 tam fabulis Poëticis Platoniam, Pythagoræamque ||
 Philosophiam, veterumq̄. religionum insigne com-||pen-
 dium. [f. 1 r^o]. Après avoir expliqué les difficultés
 de l'édition, il donne les détails suivans sur l'édition
 de Vulcanius et sur les mss. utilisés (1 v^o) : *Hisce*
incom-||modis nonnullam medelam tulit vir de literis
Lati-||nis, Græcisq̄e optimè meritis Bon. Vulcanius,
qui || cum aliquot in locis ex Manuscriptorum fide
resti-||tuit, nonnullas etiam Glossarum interpretationes ||
adiicit, aliqua etiam de suo addidit. Et utinam sanè ||
vir optimus temporis breuitate, nudinisq̄e instan-||
tibus non fuisset opp̄ressus, neque alij immeritum || hac
de causa criminarentur, neque nos hunc labo-||rem
aggredi coacti fuiffemus. Nos ei successimus, vfi ante
omnia ipsius Vulcanij editione, quam in || omnibus
fermè, ut reliquis longè emendatiorem in || Textu nostro
secuti fuimus. Veicetino prætererè Co-||dice, quem ab
Illustriff. viro Ios. Scaligero accepi-||mus, impresso
antè annos centum, anno nempe à || salute nostra
 c10. cccc. xcix. *Lugdumensi etiam || libro anni*
 c10. 10. xxxii. *Basileano quoque anni ||*
 c10. 10. xcii. *Qui iterum mutatâ fronte prodiit ||*
Praetereâ Manuscripto, quem || à patre meo habeo, cuius
tempus ignoramus... Il a eu en outre des extraits
 des frères Tiliobroga, et un ms. conservé, dit-il,
 à la bibliothèque de Leiden.

Quant à ses notes, il y a cité divers auteurs pour compléter Capaella : Apulée, Strabon, Euclide, Vitruve, Boèce, etc.

En terminant, outre l'excuse de sa jeunesse et des difficultés typographiques, il dit qu'il va passer à des études plus graves de jurisprudence.

F. 3 vo : *Errata in* || *Febrvis.* || (f. 3 vo - f. 4 vo).

Sur le f. qui suit, coté A, titre :

Hugeiani Grotii || *Febrva* || *In* || *Satyricon,* || *Martiani* || *Capellae.* ||.

A² ro : répétition du titre des *Februa*, dont le texte va jusqu'à E⁷ vo.

E⁷ vo : *Finis* ||. Suit 1 f. bl.

Les annotations de Grotius ont été recueillies par la philologie moderne : elles figurent dans l'édition U. F. Kopp : *Martiani Minei Felicis Capellæ, Afri Carthaginiensis, de nuptiis Philologiæ et Mercurii et de septem artibus liberalibus libri novem. Ad codicum manuscriptorum fidem cum notis Bon. Vulcanii, Hug. Grotii, Casp. Barthii, Cl. Salmasii, H. J. Arntzenii, Corn. Vonckii, P. Bondami, L. Walthardi, Jo. Ad. Goezii, Henr. Surii, Marc. Meibomii aliorumque partim integris partim selectis et commentario perpetuo edidit Ulricus Fridericus Kopp, Hesus Cassellanus. Francoforti ad Mænum M DCCC XXXVI. Prostat apud Franciscum Varrentrap, xx + 836 p. in-4°.*

CELSUS (Aurelius Cornelius).

LEYDE, Officine plantinienne (François
Raphelengius). 1592.

Avrelii || Cornelii Celsi || De || Re Medica ||
Libri Octo. || Accessere || In primis eiusdem,
Hieremiæ Thriveri || Brachelii commentarij
doctissimi : || In reliquos verò septem, Bald-
vini Ronssei || Gandensis, Reipub. Goudanæ
medici || Enarrationes. ||



Lvgdvni Batavorvm, || Ex Officina Planti-
niana, || Apud Franciscum Raphelengium. ||
CIO IO . XCII. ||

Pet. in-4° 12 ff. non chiffrés, signés [*] *2 - ***3
[***4]. 752 pp chiffrées. signées A-BBb3' [BBb4] et
8 ff. non chiffrés, signés CCc - DDd3 [DDd4]. pour

Bruxelles, Bibl. royale.
Dublin, Bibl. Trinity College
Florence, Bibl. nat.
Gand, Bibl. univ.
Leyde, Bibl. univ.
Londres, British Museum.
Oxford, Bibl. Bodléienne.
Paris, Bibl. Arsenal.
Tournai, Bibl. ville,

l'Index et les *Errata*; le v^o du dernier f. est blanc. Car. rom. Les *enarrationes* sont imprimées sur deux colonnes en petit texte italique.

Les liminaires contiennent :

F. [*]: Titre. Au v^o, le quatrain suivant en l'honneur de Celse :

*Hippocrati quantum debet Cos infula parua,
Pergama tantundem docte Galene tibi,
Sed tamen ambobus quantum sua patria debet,
Tantum, Corneli, maxima Roma tibi.*

Ff. * 2 r^o - ** 2 v^o : Epître dédicatoire de Ronsse : *Nobilissimis, amplissimis, prvdentissimisqve Bataviæ Ordinibvs*, datée de Gouda, *ex Museo nostro*, 1592.

Ff. ** 3 r^o - [**4] v^o : Lettre de J. Heurnius à B. Ronsse, datée de Leyde, *ex hoc lycæo Bataviensi Leida*, 16 juillet 1591.

Ff. *** r^o et v^o : Avis de Ronsse au lecteur, annonçant qu'il donne, pour le premier livre du *De re medica* de Celse, le commentaire de Jérémie Thriverus.

F. *** 2 r^o : *In Bald. Ronssei Gandensis Cornelivm Celsvm Epigramma Ad Lectorem*, pièce de 14 vers signée : *Bon. Vulcanij*.

F. *** 2 v^o : *De C. V. Baldvini Ronssei In Cornelivm Celsvm Enarrationibvs Carmen* (8 vers), par *Vibrandus Dominicus, legum apud Duacenses professor*.

F. *** 3 r^o : *In Baldvini Ronssei Novos In Celsvm Commentarios* (14 vers), par *Henricus Iunius Goudanus*,

Ff. *** 3 v^o - [***4] r^o : *In Novvm Celsvm D. Baldvini Ronssei Gandensis Gaudanorum archiatri* (50 vers) par *Gualterus Verdoefius Medic*.

F [*** 4] v^o : *Elenchvs Avctorvm, quorum auctoritatibus auctor vtitur.*

Outre les huit livres du *De re medica*, cette édition contient les deux lettres de Celse adressées à Julius Callistus et à Pullius Natalis

COPYE by translaet ... 29 novembre 1599.

[BRUXELLES, Rutger Velpius]. [1599].

Incipit : Copey By Translaet. || De Eertz-
hertogen. || (L)Ieve ende ghetrouvve, Alfoo
vvy || ten ernstighen versuecke ons ghedaen ||
by eenige stedē, gecaufeert ophet groot ||
interest vande Ghemeente, ende om || sekere
goede respecten, hebben geresol || ueert, ende
goet geuonden alnoch te tollereren, ende ||
toe te laeten de Dobbel Ducaten van Spai-
gnien met || tvvee hoofden, ten pryse van
seuen Rinsguldēs ende || thien stuyuers,...

2 ff. format in-4^o; car. rom., récl.

F. [1] : lettre : datée de Bruxelles, 29 novembre
1599.

F. [2] r^o : marque de Rutger Velpius ; blanc au v^o.

(Voir page suivante).

Lettre portant à 7 florins $\frac{1}{2}$ le cours des doubles
ducats d'Espagne évalués à 7 florins par l'ordonnance
du 16 novembre 1599.

BRANTS, p. 7, expédition pour le comté de Hainaut.



COPIE...

12 avril 1606,
publié à Mons, le 24 avril 1606.

[MONS, Charles Michel].

[1606].

(*Titre de départ*) : Copie. || A Mon Coufin le
Duc d'Arfchot, Prince de || Chimay, Cheua-
lier de l'Ordre, Ec. Grand || Bailly de Hayn-
nau, & noz Chers & Fe-||aulx les gens de
nostre Confeil a Mons. || Les Archidvcqz. ||
(M) On Covsin, Chers Et Feavlx, || Nous
entendons a nostre tref-grand || regret que
nonobstant toutes prohi- || bitions, noz pays se
rempliffent de || toutes especes d'or & d'argent
for- || gees ès lieux occupez de noz enne- ||mys
& rebelles...

Format in-4^o, 2 ff. sign. A ; car. rom., récl.

F. [1] : ordonnance : donné à Bruxelles, le 12 avril
1606. A la fin : *Publié a Mons le 24^e. d'April 1606. ||*
Bourgeois. ||

H. ROUSSELLE, *Ann. de l'Impr. à Mons*, n^o 92.

Texte dans BRANTS, p. 54.

ANVERS, Jérôme Verdussen.

1620.

Carte Ov Liste || Contenance le prix de
 chacun Marcq, Once, || Estrelin, & Aes poids
 de Troyes de toutes les especes d'or & ||
 d'argent deffendues, legieres, ou trop vfées,
 & moyennant ce declarées || pour billon,
 comme les Maistres des monnoies & Chan-
 geurs ser- || mentez font tenuz d'en payer pour
 iceulx, selon l'Ordonnance || de leurs Altezes
 Sereniff. faicte par les Maistres gene- || raulx
 des Monnoies au mois d'Octobre 1619. ||
 Avec les figures des mesmes monnoyes. ||
 (*Armes des Archiducs, couronnées et entourées
 du collier de la Toison d'or ; grav. sur bois*).

En Anvers, || Chez Hierofme Verdussen,
 Imprimeur des monnoyes de leurs Altezes ||
 Sereniff. nos Princes fouuerains, demeurant
 en la rue dicte Cam- || merstrate, à l'enseigne
 du Lion rouge 1620. Avec Grâce & Priuilege. ||

In-4^o, 76 ff. sign. [A] - A 2 - T 2 - [T 4] ; car. rom.,
 figg. sur bois.

F. [1] : titre ; blanc au v^o. — F. [2] r^o : introduction.
 — Ff. [2] v^o - [76] v^o : figures et évaluations.

Liste générale des monnaies mises au billon.

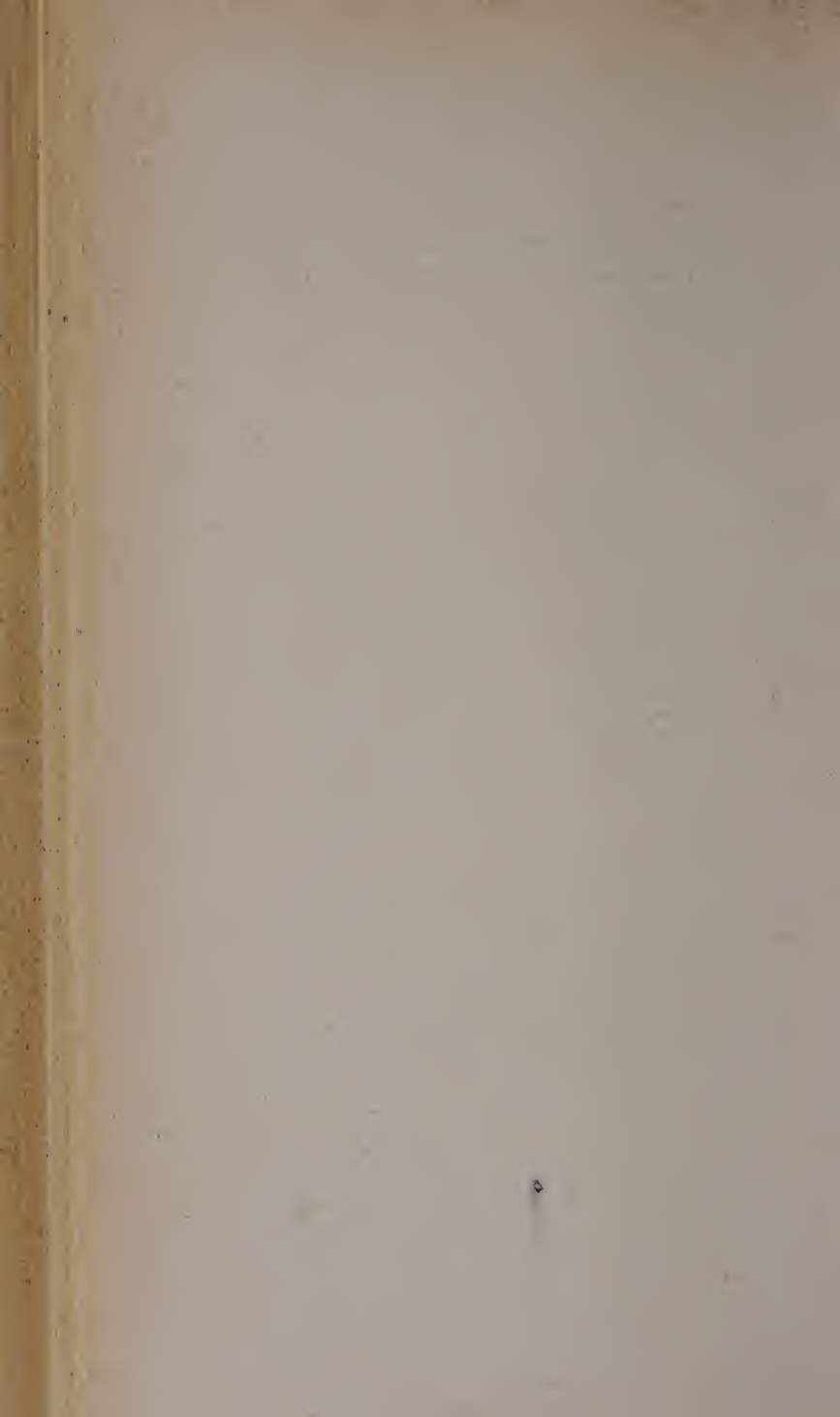
BRANTS n'a pas donné ces évaluations.

Caerte Oft Lyste || Inhoudende den prijs
 van elck Marck / Once / Engell= || schen /
 ende Aes Troys gewicht / van alle de specien
 van gout || oft siluer zijnde verboden / te
 licht / oft te seer versleten / ende || ouerfulcx
 gehouden voor billoen / gelic daer vooren ge= ||
 houden zijn te betalen de Munt-meesters
 ende ghe= || sworen Wiffelaers / naer aduenant
 d'ordinancie || van hunne Hoocheden /
 gemaect by de gene= || rale Meesters vande
 munten in de maent || van October 1619.
 met de figuren van || de voorz. penninghen. ||
(Armes des Archiducs, couronnées et entourées du collier de la Toison d'or ; grav. sur bois).

T' Antwerpen, || By Hieronymus Verdussen/
 drucker vande mun- || te van hunne door-
 luchtighe Hoocheden / onse Souueraine ||
 Princen / woonende inde Camerstrate / inden
 rooden Leeuw. || 1620. Met Gratie ende Pri-
 uilegie. ||

In-4^o, 76 ff. sign. [A] - A 2 - T 2 - [T 4]; car.
goth., figg. sur bois.

F. [1] : titre : blanc au v^o. — F. [2] r^o : introduction
... *ghemaectt ende van nieuws ghestelt by de Generale
meefters || vande munten / inde maendt Octobris fefthien-
hondert ende || neghentien.* || — Ff. [2] v^o - [76] v^o :
figures et évaluations.



ANVERS, Jérôme Verdussen.

1621.

Caerte Oft Lyste || Inhoudende den prijs
 vanelck Marck / Once / Enghel- || schen /
 ende Aes Troys gewicht / van alle de specien
 van gout || oft filuer zijnde verboden / te
 licht / oft te seer verfleten / ende || ouerfulcx
 gehouden voor billoen / gelijk daer vooren
 ge= || houden zijn te betalen de Munt-
 meesters ende ghe- || fworen Wiffelaers / naer
 aduenant d'ordinancie || van hunne Hooche-
 den / gemaect by de gene= || rale Meesters
 vande munten in de maent || van Januario
 1621. met de figuren van || de voorfz. pen-
 ninghen. || (*Armes des Archiducs, couronnées
 et entourées du collier de la Toison d'or ;
 grav. sur bois*).

T' Antwerpen, || By Hieronymus Verdussen/
 drucker vande mun- || te van hunne door-
 luchtighe Hoocheden / onse Souueraine ||
 Princen / woonende inde Camerstrate /
 in den rooden leeuw. || 1621. || Met Gratie
 ende Priuilegie. ||

Anvers : arch. com. (Priv. Kamer, IV. 5).

Bruxelles : bibl. royale (VH. 24498).

» : bibl. M. V. Tourneur.

In 4^o, 80 ff., sign. [A] - A 2 - V 2 - [V 4] ; car. goth., figg. sur bois.

F. [1] r^o : titre ; blanc au v^o. — F. [2] r^o : bandeau typographique : *Caerte Oft Lyste* || ... *ghemaeckt ende van nieuws ghestelt by de Gene=* || *vale meesters vande munten* / *inde maendt Januario 1621.* || Suivent les figures. — F. [79] v^o : *Sommaire du Privilege.* ||, 2 octobre 1610. — Le f. [80] est blanc.

La Société de Numismatique possède un ex. présentant quelques légères variétés : sur l'adresse typographique : *Mun-* || *te* ; au bas du f. 79 r^o, le mot *Finis* manque ; etc.

Liste générale des monnaies billonnées.

CARTE ou liste...

mars 1627.

ANVERS, Jérôme Verdussen.

1627.

Carte Ov || Liste || Contenant le prix de chacun Marcq, Once, Estrelin & As, || poids de Troyes, de toutes les espèces d'or & d'argent deffendues, legieres, ou || trop vfeés, & moyennant ce declarées pour billon, comme les Maistres des || Monnoyes & Changeurs fermentéz sont tenuz d'en payer pour icelles, felon || 1 Ordonnance de sa Maiefté, faicte par les Generaulx des Monnoyes, au mois || de Mars 1627. avecq les figures desdictes especes. || (*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

En Anvers, || Chez Hierofme Verdussen, Imprimeur des Monnoyes de sa Maiefté, demeurant en la || ruë dicte Cammerstrate, à l'Enfeigne du Lion rouge, 1627. || Avec Grace & Priuilege. ||

In-8°, 144 ff., sign. [A] - A2 - S 5 - [S 8]; car. rom., figg. sur bois.

Bruxelles : arch. gén. (Bibl. 4371).

» : bibl. royale (VH. 24501).

F. [1] : titre ; blanc au v^o. — F. [2] r^o : *Carte Ou
Liste || (C) Ontenant la declaration du pris & valeur
intrinsecque || de chacune marcq, once, ...* — Ff. [2]
v^o - [144] v^o : figures des monnaies, avec indication
des valeurs. A la fin : *Finis*.

Tarif des monnaies billonnées.

ANVERS, Jérôme Verdussen.

1627.

Caerte Oft || Liiste || Inhoudende den prijs van elck Marck / Once / Engel= || schen / ende Aes Troys ghewicht / van alle de specien van goudt oft || silver zijnde verboden / te licht / oft te seer versleten / ende overfulcx ghe= || houden voor billoen / ghelijck daer voren ghehouden zijn te betalen de || Munt-meesters en̄ ghesworen Wiffelaers / naer advenant d'Ordinan= || te van sijne Majesteit / ghemaect by de Generale Meesters van de || Munten in de maendt van Meert 1627. met de figuren van de voor= || schreven penninghen. || (*Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

t' Antwerpen, || By Hieronymus Verdussen, Drucker van de Munte van sijne Majesteit / || woonende inde kammerstraet inden Roonden Leeuw. 1627. || Met Gratie ende Priuilegie. ||

Anvers : arch. comm. (Priv. Kamer, IV. 5).

» : musée Plantin.

Bruxelles : bibl. royale (VH. 25610).

In-8^o, 144 ff. sign. [A] - A2 - S 5 - [S 8] ; car. goth.,
figg. sur bois.

F. [1] : titre ; blanc au v^o. — F. [2] r^o : *Caerte Oft
Liiste || (I) Nhoudende de particuliere declaratie vanden
prijs || ende inwendighe weerde van het Marck / Once / ||
... — Ff. [2] v^o - [144] v^o : figures des monnaies, avec
indicatjon des valeurs. A la fin : *Finis*.*

GAND, Anne van den Steene.

1641.

(*Bandeau*). Copie || Ferdinand par la Grace
de Dieu || Infant d'Espagne, Lieutenant ||
Gouverneur & Capitaine ge- || neral des Pays-
bas & de Bour= || goingne, &c. || (C) Hiers &
bien amez, || Nous ayant esté faict di- || uers
rapports & plainctes de || ce que plusieurs
Marchands, || & aultres ... exercent vn vol &
briganda- || ge sur le peuple par vn traf- ||
ficq Illicite, & damnable des bonnes especes
d'or & || d'argent,...

In-4^o, 2 ff. sign. A ; car. rom., récl.

Ff. [1] - [2] : lettre, datée du Camp de Théroouanne, le
7 août 1641. — F. [2] v^o, au bas : *A Gand, Chez Anna
vanden Steene, Vefue de Michiel du || Lauray, demou-
rant au Pellican d'Or, 1641. ||*

Lettre de l'Infant Ferdinand, gouverneur général
des Pays-Bas, ordonnant de rechercher ceux qui
introduisent du billon.

Texte dans BRANTS, p. 180.

F. VAN DER HAEGHEN, *Bibl. gant.*, n^o 1117.

CONINCK (Den). Alsoo ons verthoont is
gheweest... 27 mars 1645.

[ANVERS, Jérôme Verdussen II]. [1645].

Incipit : Den Coninck || (A)Alsoo ons ver-
thoont is gheweest dat de || groote quantiteyt
van het billoen van || Vranckrijck / te weten de
quart d'escus / || Testoenen en Francken / alles
valsch in || ghewichte inde Provinciën van on-
se on: || derdaenicheyt gebrocht / ...

10 pp. chiff. 1-10, sign. A - A 4 - [A 5] + 1 f. ;
car. goth., récl., figg. sur bois.

Pp. 1-10 : ordonnance : donné à Bruxelles, le 27
mars 1645. — Le f. final, blanc au v^o, porte au r^o un
extrait du privilège, en français, 31 août 1643.

CONINCK (Den). Alsoo ons verthoont is
gheweest... 27 mars 1645.

[ANVERS, Jérôme Verdussen II]. [1645].

(Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne; grav. sur bois).
Incipit : Den Coninck || (A)Alsoo ons verthoont
is gheweest dat de || groote quantiteyt van
het billoen van || Vranckrijck / te weten de
quart d'escus / || Testoenen en Francken /
alles valsch in || gewichte inde Provincien
van onse on: || derdaenicheyt ghebrocht /...

12 pp. chiff. I-II-[12], sign. A - A 4 - [A 6]; car.
goth., récl., figg. sur bois.

Ordonnance : donné à Bruxelles, le 27 mars 1645.

Impression identique à la précédente, mais mise
en pages différente ; le texte est précédé des armes
de Philippe IV, grav. sur bois ; p. 4 : cul-de-lampe ;
l'extrait du privilège occupe la p. [12], ou le v^o du
dernier f.

CONINCK (By den). Alsoo niet teghenstaende ... 17 décembre 1660.

BRUXELLES, Hubert Antoine-Velpius. 1660.

(Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne; grav. sur bois).
Incipit: By Den Coninck. || (A)Alsoo niet teghenstaende alle d'Ordonnantien by ons uytghegheven, ende brieven van onsen || t' weghen geschreven tot beter onderhoudinge ende uytwerckinghe van onsen Placcate op de || Munte, het selve evenwel wordt overtreden, ende verscheyde practycken ghebruyckt, om de || bevelen daer by ghedaen te frauderen,... Ghegheven in onse stadt van Bruffele || den 17. dagh van December in 't jaer ons Heeren 1660...

Au bas: Tot Brussel, || By Huybrecht Anthoon Velpius, Drucker van syne Majesteyt, woonende in den gulden Arent by 't Hof. 1660. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté; car. rom., initiale ornée.

CONINCK (By den). Alsoo wy onderricht
zijn... 5 août 1661.

BRUXELLES, Hubert Antoine-Velpius. [1661].

(Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois).
Incipit : By Den Coninck : || (A)Alsoo wy onderricht zyn dat groote quantiteyt van silvere Realen, ofte || lichte, valsche, ofte geschroide Matten indifferentelyck hunnen loop || hebben in dit ons Nederlandt, niet-tegenstaende die Placcaeten prohibitif, || ende namentlyck 'tghene van den Jaere 1652. ... Ghegheven || in onse Stadt van Bruffele, ... den 5. dach van || Augusti 1661....

Au bas : Tot Brvssel, || By Huybrecht Anthoon Velpius, Drucker van syne Majesteyt in den gulden Arent by 'thof. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom., initiale ornée.

CHARLES, par la grâce de Dieu...

18 février 1686 et 9 décembre 1687.

BRUXELLES, Jean Théodore Antoine-Velpius.

1687.

(Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois). Incipit :
(C) Charles par la grace de Dieu, Roy de Castille,... Comme Nous desirons de bene- ||
ficier le Commerce de nos Pays de pardeçà :
Nous avons,... déclaré & declarons, que les
Mattes pourront entrer en || ces Pays libre-
ment, & sans payement d'aucuns Droits de
Tonlieu, d'Entrée, Convoy, ou autres, par
nos Ports, & Bouches || de Mer, & point par
d'autres Voyes. || ... Donné en nôtre Ville
de Bruxelles le 18. de Février, l'An de Grace
1686....

Ordonnance autorisant l'entrée des mattes et lingots d'or et d'argent, et la sortie des monnaies fabriquées de ces matières.

Plus bas : Par le Roy || (E) STANT Informé, qu'à raison que par le Placcart du 18. de Février de l'an 1686. cy dessus Reim-

primé || à esté dit, à l'occasion de l'arivée de la flotte, & des galions des Indes en Espagne, que l'on pourra avecq || les Mattes entrées...
Donné en nostre ville de Bruxelles,... le 9. de Decembre l'An de Grace 1687...

Ordonnance précisant la portée de la précédente et déclarant que ceux-là seuls qui auront fait entrer des mattes et lingots pourront les faire sortir librement.

Au bas : A Bruxelles, chez Iean Theodor Antoine Velpius, Imprimeur de Sa Majesté, à l'Aigle d'or prés du Palais. 1687. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom., initiales ornées ; la 2^{de} partie est collée sur la première.

Ce placard a été réimprimé en 1715 à Bruxelles. par E. H. FRICX.

 BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1690.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). Copie || D'une Lettre du 2. d'Avril 1690. envoyée de par Son Excellence au Conseil Souverain || de Brabant, touchant l'eschillement provisionel des Monnoyes. || Don Francisco Antonio de Agurto, || Marquis de Gastañaga, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Lieutenant Gouverneur || & Capitaine General des Pays-Bas, &c. || (M) Essieurs Plusieurs conyde-rations particulieres || qui se rencontrent à l'occasion de la presente Guerre, nous obligeant de souffrir le cours des || Monnoyes estrangeres, au prix qu'elles sont cy-embas specifiées, qui sont d'un aloy & valeur || intrinsique inferieures à celles du Roy,...

Au bas : A Bruxelles, Chez Eugene Henry Fricx, Imprimeur de Sa Majesté, 1690. ||

1 f. in-plano, composé de deux parties. Ordon-nance : donné à Bruxelles, le 2 avril 1690.

Cours des monnaies pour le temps de guerre.

Texte dans BRANTS, p. 274.

CAREL by der gratie Godts...

25 octobre 1692,
publié à Gand, le 5 novembre 1692.

GAND, Héritiers de Jean Van den Kerchove.
[1692].

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). (C) Arel by der gratie Godts, Koninck van Castilien,... De Magistraeten || onser principaelste Steden van herwaerts-over ons verthoont hebbende het merckelyck naer-deel het welcke onse goede Onder- || daenen lydent' federt eenighe daghen door het in-brenghen in dese Landen van eene groote menighte van Schellinghen ghesla- || ghen in de Vereenighde Provin- cien, ||

Au bas : Te Ghendt, ghedruckt by d'Hoirs van Ian vanden Kerchove, op d'Hooghpoorte. Met Privilegie. ||

1 f. in-plano. Ordonnance : donné à Bruxelles, le 25 octobre 1692 ; publié à Gand, le 5 novembre 1692.

Ordonnance diminuant le cours des escalins des Provinces-Unies.

F. VAN DER HAEGHEN, *Bibl. gant.*, n^o 12320.

CHARLES, par la grâce de Dieu...

28 mai 1696.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1696.

(*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*). Incipit : (C) HARLES par la grace de Dieu, Roy de Castille,... Ayant par Nostre Ordonnance du 2. d'Avril || 1690. donné cours & fixé l'évaluation de diverses Espèces de Monnoye d'Or sans y avoir compris celle des Gui- || nées d'Angleterre,... Donné en Nostre Ville de Bruxelles le vingt-huitiefme de May l'An de grace 1696....

Au bas : A Bruxelles, Chez Eugène Henry Fricx, Imprimeur de Sa Majesté. 1696. ||

1 f. in-plano, imprimé d'un seul côté ; car. rom. La 1^e lettre du texte est comprise dans une vignette sur bois : le roi Charles II en pied tenant de la main droite une épée haute et de la gauche un livre ouvert ; derrière lui, une table couverte d'un tapis à ses armes, sur laquelle sont posés la couronne et le sceptre.

Ordonnance autorisant et fixant le cours des guinées d'Angleterre.

Texte dans BRANTS, p. 279.

Copie || Uyt d'Ordonantie ende Placcaert || des Conincks van Spagnien, op || het stuck van Sijne Munten, || behelsende den prijs, ende het || ghewicht vande Goude ende Sil- || vere Specien, die voortaan al- || leenelijck fullen moghen ganck || hebben inde Landen van fij- || ne ghehoorsaemheyt. || (*Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne ; grav. sur bois*).

Brussel, Anno 1698. ||

Pet. in-4^o, 8 pp. chiff. ; car. rom. et ital., récl.

P. [1] : titre. — P. [2] : préambule de l'ordonnance. — Pp. 3-5 : liste des monnaies d'or. — Pp. 5-8 : liste des monnaies d'argent. — P. 8 : fin de l'ordonnance : donné à Bruxelles, le 9 janvier 1698.

Extrait des placards des 3 et 9 janvier 1698.

COPIA de Carta.

27 février 1645.

ANVERS, Jérôme Verdussen II.

1645.

(Armes de Philippe IV, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne). Copia De Carta Qve Escribe Sv Excelencia || a los Governadores, paraque manden obseruar el Placarte de la Moneda. ||

Plus bas : Copie De Lettre Escrite Par Son Excellen- || ce aux Chastelains & Gouverneurs affin de faire obseruer le Placart des Monnoyes. ||

Au bas : En Anvers, || Chez Hierosime Verdussen, Imprimeur des Monnoyes de la Majesté 1645. ||

1 f., car. ital. et rom.

Lettre du marquis de Castel Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, enjoignant de faire prêter le serment prescrit au placard du 1^{er} mai 1644.

CHARLES par la grace de Dieu...

18 novembre 1679.

BRUXELLES, Jean Théodore Antoine-Velpius.

1679.

(Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne). (C) Charles par la Grace de Dieu, Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, || ... Comme Nous desirons de beneficier la liberté, & l'entre-cours du commerce de nos Pays-de-pardeça, Nous avons... déclaré, & declarons, que les Mattes pourront entrer en ces Pays librement,... Donné en notre Ville de Bruxelles le 18. de Novembre l'An de Grace mil, six-cent, septante-nœuf...

Au bas : A Bruxelles, chez Iean Theodore Anthoine Velpius, Imprimeur de Sa Majesté. 1679. ||

1 f. in-plano ; car. rom.

Ordonnance autorisant la libre entrée aux Pays-Bas et la libre sortie des mattes, ainsi que des lingots importés des Indes, et permettant de les faire convertir en monnaies au coin du roi.

Texte dans BRANTS, p. 259.

CAREL by der gratien Godts...

25 octobre 1692.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx.

1692.

(Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne). (C)Arel by der gratien Godts, Koninck van Castilien, van Leon, van Arragon, || ... De Magistraeten onser principaelste Steden || van herwaerts-over ons verthoont hebbende het merckelijck naerdeel het welcke on'e goede Onderdaenen leyden t' sedert || eenighe daghen door het in-brenghen in dese Landen van eene groote menighite van Schellinghen gheslaghen in de Ver- || eenighde Provincie, ... Ghegheven in onse Stadt Bruffel den 25. October van 't jaer ons Heeren 1692...

Au bas : 'Tot Brussel, by Eugenius Henricus Fricx, Drucker van Syne Majesteit 1692. ||

1 f. in-plano ; car. rom.

Impression bruxelloise du placard du 25 octobre 1692. Voir fiche C 789.

CONINCK (By den). Zijnde onderricht...

5 novembre 1696.

BRUXELLES, Eugène-Henri Fricx. 1696.

(Armes de Charles II, couronnées, entourées du collier de la Toison d'or et posées sur les bâtons de Bourgogne). By Den Coninck. || (Z)Ynde onderricht dat in de Landen onfer ge- || hoorfaemheydt gevonden vvorden menichte Specien van Goudt || geschroyt ende andersins te licht, ende dat die dagelijckx || vvorden gedebiteert; zynde van gelijcken onderricht, datter || dagelijckx vvorden uytgegeven veele Specien van Silver ge- || schroyt ende visibelijck te licht,... Gedaen tot Bruffel den 5. November 1696...

Au bas : Tot Brussel. By Eug. Henricus Fricx, Drucker van Syne Majesteyt. 1696. ||

1 f. in-plano ; car. rom.


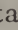
Édition flamande du placard du 5 novembre 1696.
Voir fiche R 137.

Calculacye oft || fommeringe vā allen
den gou || den ende zilueren geualueerde
penningen / || cours en ganck hebbende in
desen neder lan || den / Met veel additien
/ teghen thoogen || ende affetten vanden
ghelde. || Nootfakelick allen Coopliden en̄
den gemee || nen man / int wtgheuen en̄
ontfanghen van || diuerschen ghelde / en̄ oock
tot fommeringhe || van diuersche manieren
van coopmanfchap. || Al ist dat zij wel rekenen
connen / noch= || tans fullen zij bat verfekert
wefen / || vindende hier in de rekeninghe ||
accorderende. En̄ is gemaect || in ponden /
fcellinghen en̄ || penninghen vlaems. || De
menighe misrekenent hem en̄ is seer ontruft ||
Dat met cleynen cost mach worden ghe-
bluft. ||

☞ Geprint Thantwerpen by Jan Roelans /
gefwo || ren librarier by de K. M. toegelaten /
voortstaende || op onfer lieuer vrouwen
kerchhof onder den toren. || Met gratie ende
preuilegie / ghegeuen tot Brueffel || Int Jaer

M. D. xlvij / den. xxvij Augusti. || onder-
teekent Facuwez. ||

Pet. in-4^o, 24 ff. sign. [A] - A. ij - E. ij. (pour F. ij.)
- [F 4] ; car. goth.

F. [1] : titre. — Ff. [1] v^o-[3] :  *Een verclaringhe
hoemen dese reke= || ninghe ghebruycken sal. ||* — Ff.
[4] - [21] : tables. — Ff. [22] - [24] r^o :  *La declara-
tion & maniere pour || oeuvrer de ceste compte. ||*, tra-
duction française du texte du début. — F. [24] v^o :
blanc.

Tables de réduction des valeurs monétaires en livres, sous et gros de Flandre, c'est-à-dire en livres de 240 gros monnaie de Flandre. Les tables contiennent les valeurs depuis la mite de Flandre jusqu'à celle de 8 florins 11 patards (cours du grand réal d'Autriche). Elles sont précédées et suivies d'une note indiquant la manière de s'en servir.

Exemples : une pièce ayant cours à 26 patards, tel le piètre de Louvain, se réduit en livres de gros à 4 sous 4 gros, soit $(4 \times 12) + 4 = 52$ gros ; une pièce valant 4 florins 5 patards $\frac{1}{2}$, tel le noble à la rose, se réduit en 14 sous 3 gros, soit $(14 \times 12) + 3 = 171$ gros.

Pour l'intelligence de ces évaluations, rappelons que la livre de compte se divise toujours en 20 sous et le sou en 12 deniers. C'est la valeur du denier, ou unité, qui conditionne la valeur de la livre ; la livre dont le denier est un gros est donc une livre de 240 gros. Quant au patard, sa valeur est de 2 gros, tandis que le florin vaut 20 patards.

MARCEL HOC.

JEAN DE CHOKIER DE SURLËT

(1571-1656).

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm : ||
 In quo || Principvm, Consiliariorvm, Avli-
 corvm || institutio propriè continetur. || Vna-
 cum || Exemplis omnis Aevi : quibus infertæ
 Notæ, siue etiam || Monita ; quæ singula
 singulis Aphorismis || non minus venustè,
 quam opportunè respondent. || Diuisus in
 Libros sex. || Auctore Ioanne A Chokier ||
 Patricio Leodien. I. V. Doctore. || Adiun-
 guntur Eiusdem Notæ, siue Dissertationes ||
 In Onosandri Strategicvm || ad Disciplinam
 militarem spectantes. || (*Marque : écu coupé
 à une aigle et à un griffon, dans un cartouche,
 sommé des armes pontificales et tenu par
 deux femmes, l'une tenant un livre et une épée,
 l'autre casquée et tenant une lance ; au bas,
 Cvm Privilegio ; grav. sur cuivre*).

Romæ, Apud Bartholomæum Zannettum.
 M. DC. X. || Superiorvm Permissv. ||

Grd. in-8°, 14 ff. sign. [a] - a4 - [a8] - b - b3 - [b6] +
 484 pp. chiff., sign. A - Z4 - [Z8] - Aa - Hh2 + 10 ff.
 sign. Hh3 - [Hh8] - Ii - [Ii4] + 8 ff. sign. [a] - a2 -

[a8] + 204 pp. chiff., sign. [A] - A2 - [N6] + 6 ff. sign. [N7] - [N8] - O - [O4] ; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg., lettrines.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : privilège du pape Paul V, 1^{er} décembre 1610 ; au v^o : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [3] - [4] : dédicace de l'auteur au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [5] - [8] r^o : *Avctoris Praefatio*, || *Continens eius institutum, operis methodum*, || & *diclorum quorundam rationem*. || — Ff. [8] v^o - [12] r^o : *Librorum*, || *Et Capitum* || *Index*. ||, cul-de-lampe. — F. [12] v^o : *Avctorum*, *Et Quidem* || *Clasficorum*, *quibus his in scriptis* || *vfi sumus*, *Elenchus*. || — F. [13] r^o : *Mediae*, *Et Nostrae* || *ætatis Scriptores*. || ; au v^o : *Graeci*. || — F. [14] : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-64 : *Ioannis* || *A Chokier* || *I. V. D.* || *Thesavri Politicorum* || *Aphorismorum* || *Liber Primus*. || Pp. 65-201 : livre II ; pp. 202-275 : livre III ; pp. 276-300 : livre IV ; pp. 301-408 : livre V ; pp. 409-484 : livre VI. A la fin : *Finis*. || *Laus Deo, qui dedit velle, & dedit perficere. Qualia ea* || *cumq. sint, iudicio Ecclesiae Catholicæ Romanæ*, || *in cuius sinu adhuc educatus sum, & porrò* || *viuere, & emori cupio, lubens* || *submitto*. || — Ff. [1] - [8] : *Index* || *Revm Memorabilium* || *In Hoc Thesavro* || *Politicorum Aphorismorum* || *Contentarum*. ||, 2 col., cul-de-lampe. — F. [9] : *Errata, & omiſſa*. ||... *Emendanda in Græcis*. ||... *Ad Typographos*. || — F. [10] : *Regestum*. ||... vignette : dans un cartouche, trois lances, et au bas : *Romæ*, || *Imprimebat Bartholomæus Zannettus*. || *M. DC. X.* || *Superiorum Permissu*. ||

F. [1] : *Onosandri* || *Strategicus*, || *sive* || *De Impera-*

toris Institutione : || *Notis, siue Dissertationibus* || *Iohannis A Chokier* || *Patricij Leodiensis J. V. Doctōris,* || *illuſtratus.* || *Additæ In Extremo Operis* || *Varianteſ* *Lectiones ex Codd. di-* || *uerſorum M. SS. de-* || *promptæ.* || ; bl. au v^o. — F. [2] : *Benevolo Lectori.* ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [3] - [6] r^o : épître dédicatoire au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [6] v^o : blanc. — Ff. [7] - [8] : *Elenchus Capitum* || *Strategici.* || — Pp. 1-174 : ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. || *Onosandri* || *Strategicus,* || *Sive* || *De Imperatoris Institutione.* || *Interprete Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, siue Dissertationibus Ioannis A Chokier* || *illuſtratus.* || Le Strategicus d'Onosandre ; texte grec avec traduction latine en regard, divisé en chapitres suivis des notes de J. de Chokier. — Pp. 175-186 : *Variæ Lectiones* || *Tribus Onosandri Manvss.* || *Codd. Collatis Excerptæ.* — Pp. 187-190 : *Varietas Lectionum* || *ex Cod. Federici Morelli.* || — Pp. 191-204 : *M. Aemilii Porti,* || *Francisci Porti Cr.* || F. || *In Onosandri Strategi-* || *cum,* *dum typis mandaretur,* || *Breves, & αυτοχεδιασικαί,* *non tamen inutiles,* || *obſervationes, ...* — Ff. [1] - [6] r^o : *Index Rerum,* || *Quæ In Hoc Opere Strategico* || *Contentuntur.* || — F. [6] v^o : *Corrigenda.* || ... *Regestum.* || ... et au bas : *Romæ, Imprimebat Bartholomæus Zan-nettus.* || M. DC. X. || *Superiorum Permissu.* ||

Recueil de préceptes pour la formation et le gouvernement d'un bon prince, traitant en outre des qualités requises des conseillers et des ministres.

L'ouvrage comprend 95 chapitres répartis en 6 livres. Chacun des chapitres contient de nombreuses citations et est suivi d'exemples tirés de l'histoire ancienne, médiévale et moderne.

L'auteur a laissé de côté intentionnellement tout ce qui a trait à la formation militaire. Il fait suivre son traité du *Strategicus* d'Onosandre. Il en publie le texte grec avec traduction latine de Nicolas Rigault, et commente les différents chapitres de ce livre. L'édition est suivie de leçons tirées de plusieurs manuscrits.

Le traité d'Onosandre, 1610, est parfois présenté séparément. On lui a composé un titre en assemblant une partie du f. I et une partie du f. précédent qui contient le *Regestum* suivi de l'adresse typographique. (Liège : bibl. centrale).

En marge du poème inséré dans *Monetæ antiquæ... consideratio*, Liège, 1649, f. 5 r^o, on lit : *Libri sex Polit. primo dicati Paulo V. P. Max. Anno 1609.*

Sur les éditions du *Thesaurus*, voir de THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 153-154.

Jean de Chokier naquit à Liège, le 14 janvier 1571. Après 1635, il ajoute à son nom, dans ses ouvrages imprimés, celui de Surlet. (Voir de VILLENFAGNE, *Mélanges*, Liège, 1810, pp. 227-228, et *Biogr. nat.*, t. IV, col. 91, note 1).

Après avoir étudié à l'Université de Louvain, où il eut Juste Lipse pour maître, il prit à Orléans le grade de docteur *utriusque juris*. La première édition de son *Thesaurus politicorum aphorismorum* parut en 1610 à Rome, où l'auteur séjourna pendant au moins deux ans. Nommé vicaire général du diocèse de Liège, le 21 novembre 1622, il exerça ces importantes fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 19 août 1656. Depuis 1632, il était en outre abbé séculier de

Saint-Hadelin à Visé ; les princes-évêques lui confèrent d'autre part le titre de conseiller.

En plus de ses propres ouvrages, Jean de Chokier a donné une 2^e édition du *Tractatus de iurisdictione ordinarii in exemptos* (Cologne, 1629) de son frère Érasme (1569-1625), augmentée de notes laissées par ce dernier.

Une bonne notice a été consacrée à notre auteur par U. CAPITAINE, dans la *Biographie Nationale*, t. IV, Bruxelles, 1873, col. 85-91, avec indications bibliographiques. Voir aussi : J. F. von SCHULTE, *Die Gesch. der Quellen u. Literatur des Canonischen Rechts*, Stuttgart, t. III, 1880, pp. 693-694 ; L. VANDRIKEN, dans *Bull. Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de Liège*, t. III, 1883, pp. III-III2.

MARCEL HOC.

CHOKIER de SURLËT (Jean de).

ROME, Barthélemy Zannettus.

1611.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm : ||
In quo || Principvm, Consiliariorvm, Avlicorvm ||
institutio propriè continetur. || Vna
cum || Exemplis omnis Aevi : quibus insertæ
Notæ, siue etiam || Monita ; quæ singula singulis
Aphorismis || non minus venustè, quam
opportunè respondent. || Diuisus in Libros
sex. || Auctore Ioanne A Chokier || Patricio
Leodien. I. V. Doctore. || Adiunguntur
Eiusdem Notæ, siue Dissertationes || In
Onosandri Strategicvm || ad Disciplinam
militarem spectantes. || (*Marque grav. sur
cuivre*).

Romæ, Apud Bartholomæum Zannettum.
M. DC. XI. || Superiorvm Permissv. ||

C'est l'édition de Rome, 1610, avec le millésime 1611 à la souscription. La réclame *bel-* manque au bas de la p. 1 du traité d'Onosandre. Ce traité porte encore la date 1610 (ex. de la Bibl. nat. de Rome).

Cologne : bibl. univ.

Dublin : Trinity College.

Oxford : bibl. Bodl.

Rome : bibl. nat. (14. 4. D. 5).

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm, ||
 In Qvo || Principvm, Consilia- || riorvm,
 Avlicorvm Insti- || tio proprie continetur. ||
 Vna cum || Exemplis Omnis Ævi : Qvibvs
 Insertæ Notæ, Sive || etiam Monita ; quæ
 fingula fingulis Aphorismis non minus venuste,
 || quam opportune respondent. || Diuifus in
 Libros sex. || Avctore || Ioanne A Chokier
 Pa- || tritio Leodienf. I. V. Doctore. || Adiun-
 guntur eiusdem Notæ, fiue Differtationes ||
 In Onosandri Strategicvm || ad Disciplinam
 militarem fpectantes. || Editio Ivxta Roma-
 nam Secvnda. || (*Marque : Jupiter*).

Mogvntiae || Sumptibus Ioannis Theobaldj
 Schönvvetteri. || Anno M. DC. XIII. ||

In-4^o, 10 ff. sign. [*]-*2 - *3-[*4] - ** - **3 - [**4] -
 *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa -
 Xx3 - [Xx4] + 4 ff. sign. Yy - Yy3 - [Yy4] + 4 ff.
 sign.. []?([] -)?(2 -)?(3 - [])?(4) + 56 ff. sign. A - O3 -

Chartres : bibl. ville.

Cologne : bibl. univ.

Douai : bibl. mun.

Dublin : Trinity College.

Leyde : bibl. univ.

Liège : bibl. centrale (1280).

» : bibl. univ. (VIII. 45. 7 B).

Lund : bibl. univ.

Lyon : bibl. ville.

Madrid : bibl. nat.

Oxford : bibl. Bodl.

[O4] et chiff. 1-105 ; car. rom., et ital., récl., titres courants, notes marg., bandeaux.

F. [1] : titre ; au v^o : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r^o : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v^o : dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : *Auctoris Præfatio continens Eius || Institutum, Operis Metho- || dum, Et Dictorum Quorundam rationem.* || — Ff. [7] - [9] r^o : *Librorum Et Capitulum Index.* || — Ff. [9] v^o - [10] r^o : *Auctorum, Et Quorundam Classicorum, Quibus His || In Scriptis Vsi Sumus.* || — F. [10] v^o : lettre de Juste Lipse à l'auteur, l'engageant à éditer cet ouvrage, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-48 : *Ioannis A Chokier || I. V. Doct. || Thesauri Politicorum Aphorismorum || Liber Primus.* || — Pp. 49-148 : livre II. — Pp. 149-201 : livre III. — Pp. 202-219 : livre IV. — Pp. 220-297 : livre V. — Pp. 297-352 : livre VI. — Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage. On lit, p. 303, à la suite du chap. I : *Huc infer cap. II & III. in calce libri posita*, et p. 346 : *[Cum Lector benivole, certas ob causas editio hæc maturanda esset, casuq̄ || fortuito exemplar, ex quo illam denuo typis mandari curavimus, perierit, aliter facere nequimus, quam quod duo hæc capita Lib. VI. || Pag. 103. (pour 303) omissa, huc poneremus ; quæ casus improvisi habita ratione eò || referre suoque loco inferere ne graueris, etiam atque etiam rogamus.]* — Suit, ff. Yy - [Yy4] : *Index Rerum Memorabilium In Hoc Thesauri Politicorum || Aphorismorum Contentarum.* ||, 2 col.

F. [1] : *Onosandri || Strategicus, || sive || De Imperato-*

ris Institutione : || *Notis, siue Dissertationibus* || *Joannis A Chokier Patricii* || *Leodiensis J. V. Doctoris*, || *illustratus*. || *Additæ In Extremo Operis Variantes* || *Lectiones ex Codd. diuerforum M. SS.* || *depromptæ*. || ; bl. au v^o. — F. [2] r^o : *Benevoli Lectori*. ||, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [2] v^o - [3] : épître de l'auteur au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] : *Elenchvs Capitvm* || *Strategici*. ||

Pp. 1-92: ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. || *Onosandri* || *Strategicus*, || *Sive* || *De Imperatoris Institutione*. || *Interprete* || *Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, siue Dissertationibus* || *Ioannis A Chokier* || *illustratus*. || ; textes grec et latin en regard. P. 92 : *Finis Strategici*. || — Pp. 93-98 : *Variæ Lectiones* || *Tribus Onosandri* || *Manvss. Codd. Collatis* || *Excerptæ*. ||, 2 col. — Pp. 98-99 : *Varietas Lectio-* || *num Ex. Cod. Federi-* || *ci Morelli*. ||, 2 col. — Pp. 100-105 : *M. Æmilii Porti*, || *Francisci Por-* || *ti Cr. F.* || *In Onosandri Strategi-* || *cum, dum typis mandaretur* ||, 2 col. — Suit, ff. O v^o - [O4] : *Index Rerum*, || *Quæ In Hoc Opere* || *Strategico Continentur*. || ... *Finis*. ||, 2 col. Le dernier f. est blanc au v^o.

2^e édition, conforme pour le texte à l'édition de Rome, 1610.

Thesavrvs || Politicorvm || Aphorismorvm, ||
 In quo || Principvm, Consiliariorvm, || Avli-
 corvm Institutio Pro- || prie continetur : ||
 Vna Cvm || Exemplis Omnis Ævi : Qvibus
 Insertæ Notæ, Sive || etiam Monita ; quæ
 singula singulis Aphorismis non minus venuste,
 quam || opportune respondent. || Diuisus in
 Libros sex. || Avctore || Ioanne A Chokier
 Patritio || Leodienf. I. V. Doctore. || Adiun-
 guntur eiusdem Notæ, siue Differtationes || In
 Onosandri Strategicvm Disci- || plinam mili-
 tarem spectantes. || Editio Ivxta Romanam
 Tertia, || Cui nouiter accefferunt Libri 3. de
 Republica bene administranda & reformanda,
 quibus || tota Politicæ ratio noua & succincta
 methodo ingenue eiusdem praxi applicatur,
 item || illustrium Disquisitionum Politicarum
 Liber vnus plerasque controuersias eiusdem
 do- || ctrinæ explicans. || Cum priuilegio &
 permissione superiorum. || (*Fleuron*).

Mogvntiæ, || Sumptibus Ioannis Theobaldi
 Schönvvetteri. || M. DC. XV. ||

Cambridge : bibl. univ.

Douai : bibl. mun.

Liège : bibl. centrale (coll. de Theux).

Lund : bibl. univ.

Madrid : bibl. nat.

Mayence : bibl. ville.

Rome : bibl. nat.

In-4^o, 10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - ***2 + 352 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Xx3 - [Xx4] + 4 ff. sign. Yy - [Yy4]; 4 ff. sign. []?([] -)?(2 - [])?(4) + 106 pp. chiff. 1-105 et 3 ff. sign. a - [04]. Suivent 4 ff. sign. []?([] -)?(2 - [])?(4) + 222 pp. chiff + 1 f., sign. A - [Z4] - Aa - [Ee4]; car. rom. et ital., récl., titres courants, bandeaux.

F. [1] : titre ; au v^o : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r^o : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v^o : dédicace à Ernest de Bavière, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : *Avctoris Præfa- || tio ...* — Ff. [7] - [9] r^o : *Librorum Et Ca- || pitum Index. ||* — Ff. [9] v^o - [10] r^o : *Avctorum, ... Elenchvs. ||* — F. [10] v^o : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-352 : le *Thesaurus politicorum aphorismorum* : pp. 1-48 : livre I ; pp. 49-148 : livre II ; pp. 149-201 : livre III ; pp. 202-219 : livre IV ; pp. 220-297 : livre V ; pp. 297-352 : livre VI. Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage. Suit : *Index Rerum Memorabilium || ...*, 2 col.

Vient ensuite le *Strategicus* d'Onosandre.

F. [1] : titre : *Onosandri || Strategicus, || siue || De Imperatoris || Institutione : || ...* ; bl. au v^o. — F. [2] r^o : *Benevolo Lectori. ||*, Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [2] v^o - [3] : épître au cardinal Scipion Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] : *Elenchvs Capitum || Strategici. ||* — Pp. 1-92 : le *Strategicus*, textes grec et latin en regard. — Pp. 93-98 : *Variæ Lectiones || ...* — Pp. 98-99 : *Varietas Le- || ctionum Ex Cod. Fede- || rici Morelli. ||* — Pp. 100-105 : *M. Æmilii Porti, || Francisci Porti Cr. F. || In Ono-*

landri Strategicum, || *dum typis mandaretur*, || — Suit : *Index Rerum*, ... ; le dernier f. est bl. au v^o.

A la suite de l'ex. de la bibl. centrale de Liège se trouve l'*Epimetron* annoncé au titre général, mais imprimé à Francfort, aux frais de J.-Th. Schönwetter, par la veuve de M. Becker.

F.[I], bl. au v^o : titre :

Epimetron || Sive || Avctarivm || Thesavri
Apho-|| rismorvm Politi- || corvm, || Hoc est, ||
Qvæstionvm Politicarvm, || feu, de Adminif-
trandæ Reipublicæ || ratione, || Libri Tres. ||
Qvibus Omnis Politicæ Ratio || Nova Et
Svccincta Methodo, Ingenvæ || eiusdem praxi
accomodatur, & Quæstiones || pleræque
intricatissimæ expli- || cantur. || Cum Elencho
locupleti. || (*Fleuron*).

Francofvrti, || Typis viduæ Matthiæ Bec-
keri, Impensis Ioannis Theo- || baldi Schön-
wetteri. || Anno M. DC. XV. ||

Ff. [2] - [4] : *Exegesis Capitvm* || — Pp. 1-29 :
De Republica || *Institvenda Et* || *Emendanda* || *Liber*
Primvs. || ; pp. 30-61 : livre II ; pp. 62-77 : livre III.
— Pp. 78-222 : *Disquisitionvm* || *Politicarvm* || *Capvt I*, ||
et les 16 chap. suivants. — P. 222 : *Finis coronat*
opus. || (*fleuron*). — Le f. [Ee4] est blanc.

3^e édition. Le texte du *Thesaurus* est d'un tirage différent de celui de l'édition de 1613.

Le *De Republica* qui forme l'*Epimetron* est attribué à Paul Busius. (Voir de THEUX, *Bibliogr. liégeoise*, col. 154).

Thesavrus || Politicorum Apho || rismorum, ||
 In quo || Principum, Consiliario- || rum,
 Aulicorum Institv- || tio proprie continetur :
 || Vna Cum || Exemplis Omnis Ævi : Quibus
 Insertæ || Notæ, siue etiam Monita ; quæ
 singula singulis Aphorismis non || minus
 venuste, quam opportune respondent. ||
 Diuisus in Libros sex. || Auctore || Ioanne A
 Chokier Patritio Leo- || diens. I. V. Doctore. ||
 Adiunguntur eiusdem Notæ, siue Differta-
 tiones || In Onosandri Strategicum Discipli- ||
 nam militarem spectantes. || Editio iuxta
 Romanam quarta auctior & correctior ac
 secundum censuram Ca || tholicam cum per-
 missionem & Priuilegio superiorum prodit ||
 Mogvntiæ, || Impensis Ioannis Godofridi
 Schönvvetteri. Anno 1619. ||

In-4^o, 10 ff. sign. [*] - *2 - ** - [**4] - *** - ***2 +
 352 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Xx3 - [Xx4]
 + 4 ff. sign. Yy - Yy3 - [Yy4]; 4 ff. sign. []?() -)?(2 -
 []?(4) + 160 pp. chiff., sign. A - V3 - [V4] ; car. rom.
 et ital., récl., letrines, titres courants, notes marg.,
 bandeaux.

Bâle : bibl. univ.

Leyde : bibl. univ. (296 B. 16)

Liège : bibl. centrale (coll. de Theux).

Mayence : bibl. ville.

Paris : bibl. S^{te} Genev.

F. [1] : titre, dans un frontispice : un porche aux deux côtés duquel se trouve un soldat casqué ; au-dessus, dans un cartouche, allégorie de l'Empire ; au bas, dans un cartouche, Jupiter porté par l'aigle ; grav. sur cuivre ; au v^o : imprimatur, Rome, 28 août 1610. — Ff. [2] - [3] r^o : dédicace au pape Paul V, Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v^o : dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, Rome, 4 septembre 1610. || — Ff. [4] - [6] : *Avctoris Præfatio*... — Ff. [7] - [9] r^o : *Librorum Et Capitulum Index*. || — Ff. [9] v^o - [10] r^o : *Avctorum, Et Qui dem Classicorum, Quibus His In Scriptis Vsi Sumus, Elechs.* || — F. [10] v^o : lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai 1605.

Pp. 1-352 : le *Thesaurus politicorum aphorismorum* : liv. I (pp. 1-48) ; liv. II (pp. 49-148) ; liv. III (pp. 149-201) ; liv. IV (pp. 202-219) ; liv. V (pp. 220-297) ; liv. VI (pp. 297-352). Les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin de l'ouvrage ; une note, p. 344 (pour 346), explique ce déplacement : [*Cum Lector beniuole, certas ob causas editio hæc maturanda esset, ca/unque || fortuito exemplar, ex quo illam denuo typis mandari curauimus, perierit, || aliter facere nequiuimus, quam quod duo hæc capita Lib. VI. Pag. 103. [pour 303] || omi/ssa, huc poneremus ; quæ casus improuisi habita ratione eo referre suo- || que loco inserere ne graueris, etiam atque etiam rogamus.*] || Suivent 4 ff. : *Index Rerum Memorabilium* || ..., 2 col.

Vient ensuite un auctarium :

F. [1] : titre dans un frontispice comme ci-dessus : *Epimetron || Sive || Avctarium || Thesavri Aphoris- || morum Politi- || corum, Hoc est, || Quaestionum Politica-*

*rum Sev, De Administrandæ Rei- || publicæ ratione, ||
 Libri Tres. || Quibus Omnis Politica || Ratio Nova Et
 Succincta Metho || do, Ingentæ Eiusdem Praxi Accom-
 mo- || datur, & Quæstiones pleræque intricatissi- || mæ
 explicantur. || Cum Elencho locupleti. || Mogvntiæ, ||
 Impensis Ioannis Godofridi Schönwveteri. Anno 1619. ||;*
 bl. au v^o. — Ff. [2] - [4] : *Exegesis Capitvm ||...*

Pp. 1-21 : *De Republica In- || stitvenda Et Emen- ||
 danda || Liber Primvs. ||* — Pp. 21-43 : *Liber Secvndvs. ||*
 — Pp. 43-54 : *Liber Tertivs. ||* — Pp. 55-61 : *Disqvi-
 sitionvm || Politicarvm || Capvt. I. ||* Suivent, pp. 61-
 160, les 16 autres chapitres. — P. 160 : *Finis coronat
 opus. ||*

L'ex. de l'univ. de Leyde et celui de la bibl. centrale
 de Liège ne contiennent pas le *Strategicus* d'Ono-
 sandre annoncé par le titre général. Ils sont suivis,
 dans la même reliure, de 640 pp., en 2 col., contenant
 6 livres *De statu politico seu civili*, avec index de 18 ff.

4^e édition.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

[COLOGNE], J. Kinckius. 1625.

FRANCFORT, aux frais d'E. Emmelius. 1619.

Thesavrus || Politicorum || Aphorismorum, ||
In Quo || Principum, Consiliariorum, || Aulicorum
institutio propriè continetur : || Una
cum Exemplis omnis ævi : || Quibus Insertæ
Notæ, Sive Etiam || Monita ; quæ singula
singulis Aphorismis non minus venustè, quam ||
opportunè respondent. || Divisus in Libros
Sex. || Auctore || Ioanne à Chokier Patritio
Leodiens. || I. V. Doctore. || Adiunguntur
eiusdem Notæ, siue Differtationes || In Ono-
sandri Strategicum, Disciplinam Militarem ||
spectantes, Itemq. Apologeticus contra An-
dream Heidemannum Northufanum || Cher-
ruscum, qui mala fide Aphorismos hosce
Politicos Germanicè || interpretatus est. ||
Editio iuxta Romanam vltima auctior &
correctior. ||

(*Marque typographique : grande licorne
tenant un écusson au monogramme de J.
Kinckius ; grav. sur bois*).

Anvers : musée Plantin (B 2132).

Leyde : bibl. Thysius (1340).

Apud Ioannem Kinckivm sub Monocerote. ||
Anno M. DC. XXV. ||

In-4^o, 12 pp. chiff., sign. [A] - A2 - [A4] - B - B2 ;
10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - ***2 +
352 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Xx3 - [Xx4]
+ 4 ff. sign. Yy - [Yy4] ; 4 ff. sign. []? ([] -)? (2 -
[]? (4) + 160 pp. chiff., sign. A - V3 - [V4] ; 4 ff. sign.
[]? ([] -)? (2 - (?)3 - []? (4) + 106 pp. chiff. 1-105, sign.
a - n3 - (n4) - o + 3 ff. sign. o2 - o3 - [o4] ; car. rom.
et ital., récl., titres courants, notes marg., lettrines.

P. [1] : titre. — P. [2] : blanche. — Pp. 3-12 :
bandeau, *Specimen Candoris || Heidemanni || Id est ||*
Detectio Eius Malæ Fidei Et Calumniarum || non
paucarum è plurimis quas interpretationi Germanicæ
sex Librorum The- || sauri Politicorum Aphorismorum
Ioannis à Chokier Canonici || & Vicarij Leodiensis,
inseruit. || ... Finis. ||, fleuron.

F. [1] : titre, dans un frontispice (un portique :
au sommet la Justice, accostée de deux anges, tenant
l'un un sceptre et un globe, l'autre un casque et une
couronne ; aux deux côtés, la Vérité et la Liberté ;
au bas, deux personnages tenant un livre ouvert
sur les genoux et discutant, C. Keller fc. Anno 1609.) :
Thesaurus || Politicorum || Aphorismorum, || In quo ||
Principum, Consilia- || riorum, Avlicorum Insti- || tutio
proprie continetur : || Vna Cum || Exemplis Omnis
Ævi : Quibus Insertæ || Notæ, siue etiam Monita ;
quæ singula singulis Aphorismis non || minus venuste,
quam opportune respondent. || Divisus in Libros sex. ||
Auctore || Ioanne A Chokier Patritio Leo- || diensj.
I. V. Doctore. || Adiunguntur eiusdem Notæ, siue

Dijfertationes || *In Onosandri Strategicum Discipuli-* ||
nam militarem spectantes. || *Editio iuxta Romanam*
quarta auctior & correctior ac secundum censuram
Catho- || *licam cum permissiōe & Privilegio superio-*
rum prodit || *Frankfurti,* || *Impensis Egenolphi*
Emmelij. Anno M. DC. XIX. ||

F. [1] v^o : *Imprimatur*, Rome, 28 août 1610. —
 Ff. [2] - [3] r^o : bandeau, dédicace au pape Paul V,
 Rome, 4 septembre 1610. — F. [3] v^o : bandeau,
 dédicace à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège,
 Rome, 4 septembre 1610. — Ff. [4] - [6] : bandeau,
Avctoris Præfa- || *tio ...* — Ff. [7] - [9] r^o : bandeau,
Librorum Et Ca- || *pitum Index.* || — Ff. [9] v^o - [10] r^o :
 bandeau, *Avctorum, Et Qvi-* || *dem Classicorum, Quibus*
 || *His In Scriptis Vsi Sumus,* || *Elechvs.* — F. [10] v^o :
 lettre de Juste Lipse à l'auteur, Louvain, 11 mai
 1605. — Pp. 1-352 : corps du *Thesaurus*, en six livres ;
 les chap. II et III du livre VI sont placés à la fin ;
 deux notes, pp. 303 et 344 (pour 346) indiquent ce
 déplacement ; le mot *Finis* se lit donc à la p. 345.
 — Suivent 4 ff. contenant : bandeau, *Index Rerum*
Memorabilium || ... *Finis.* ||, 2 col.

F. [1] : titre, dans un frontispice comme ci-dessus :
Epimetron || *Sive* || *Avctarium* || *Thesavri Aphoris-* ||
morum Politi- || *corum,* || *Hoc est,* || *Quæstionum Politi-*
carum || *Sev, De Administrandæ Rei-* || *publicæ ratione,* ||
Libri Tres. || *Quibus Omnis Politicæ* || *Ratio Nova Et*
Succincta Metho- || *do, Ingenuæ Eiusdem Praxi*
Accommo- || *datur, & Quæstiones pleræque intricatissi-* ||
mæ explicantur. || *Cum Elencho locupletiti.* || *Frankfurti,*
 || *Impensis Egenolphi Emmelii.* || *Anno M. DC. XIX.* || ;
 bl. au v^o.

Ff. [2]-[3] : bandeau, *Exegesis Capitum* || ... —
 Pp. 1-21 : bandeau, *De Republica In-* || *stitvenda Et*
Emen- || *danda* || *Liber Primvs.* ||; pp. 21-43 : bandeau,
Liber Secvndvs. ||; pp. 43-54 : bandeau, *Liber Tertivs.*
 || ... fleuron. — Pp. 55-160 : bandeau, *Disquisitionvm* ||
Politicarvm || *Capvt. I.* ||, puis les chap. II à XVII.
 A la fin : *Finis coronat opus.* ||

F. [1] : titre : *Onosandri* || *Strategicvs.* || *sive* || *De*
Imperatoris || *Institutione* : || *Notis, sive Disserta-*
tionibus || *Ioannis A Chokier Patricii Leo-* || *dienfis*
I. V. Doctoris, illustratus. || *Additæ In Extremo*
Operis || *variantes Lectiones ex Codd. diuersorum* ||
M. SS. depromptæ. || ; bl. au v^o. — F. [2] r^o : bandeau,
Benevolo Lectori. ||, Rome, 4 septembre 1610. —
 Ff. [2] v^o - [3] : épître dédicatoire au cardinal Scipion
 Borghèse, Rome, 4 septembre 1610. — F. [4] :
Elenchvs Capitvm || *Strategici.* ||

Pp. 1-92 : bandeau, ΟΝΟΣΑΝΔΡΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΙΚΟΣ. ||
Onosandri || *Strategicvs,* || *Sive* || *De Imperatoris Insti-*
ttione. || *Interprete* || *Nicolao Rigaltio P.* || *Notis, sive*
Dissertationibus || *Ioannis a Chokier illustratus.* ||
 Texte grec, avec traduction latine en regard, divisé
 en chapitres suivis des notes de J. de Chokier. —
 Pp. 93-98 : bandeau, *Variæ Lectiones* || *Tribus Onosan-*
dri Manvss. || *Codd. Collatis Excerptæ.* || — Pp. 98-99 :
 bandeau, *Varietas Lectionvm* || *Ex Cod. Federici Mo-*
relli. || — Pp. 100-105 : bandeau, *M. Æmilii Porti,*
Fran- || *cisci Porti Cr. F.* || *In Onosandri Strategicvm* ||
dum typis mandaretur, || ... *obseruationes,* ... Suit :
 bandeau, *Index Rervm, Quæ In* || *Hoc Opere Strate-*
gico || *Continentvr.* || — Le dernier f. est blanc au v^o.

Le titre général de cette édition porte l'indication

apud Ioannem Kinckivm (Cologne), 1625; cependant le *Thesaurus* et l'*Epimetron* ont été imprimés aux frais d'E. Emmelius, de Francfort, en 1619. Le tirage de ces impressions de Francfort est identique à celui de Mayence, 1619; de même, le tirage du *Strategicus* est conforme à l'édition de Mayence, 1615.

Dans l'ex. du Musée Plantin-Moretus, à Anvers, la souscription du titre général est rognée et plusieurs ff. font défaut. On trouve dans cet ex. : 1. le *Specimen candoris Heidemanni*; 2. le *Thesaurus politicorum aphorismorum* (manque le 1^{er} cahier, signé *); 3. le *Strategicus* d'Onosandre; 4. l'*Epimetron* (manque le 1^{er} cahier, signé)?().

Le *Specimen candoris Heidemanni*, qui se trouve en tête de cette édition, est une riposte de Jean de Chokier à la traduction allemande de son *Thesaurus* imprimée à Nuremberg (l'épître dédicatoire de Heidemann est datée du 12 mars 1624) sous le titre : *Theſaurus Politicus*; || *Oder* || *Schäßkammer* || *Politischer Apho-* || *rismorum* ... (Voir fiche C 807). Cette traduction, entreprise et publiée sans son avis, déplut vivement à Jean de Chokier, qui la dénomme « pestifera versio ». Il critique amèrement la mauvaise foi du traducteur et lui reproche des omissions et des ajoutés qui dénaturent sa propre pensée et constituent de véritables calomnies : « Sed nescio quis Deus malè mihi aduocatus, vt Poëtæ verbis vtar, hominem alius à me religione è Northusio excitauit, qui eundem foetum meum, tantum non primogenitum non quâ ornaram latia veste, sed germanâ sua, multis de suo additis, non paucis de meo truncatis, pluribus non ex fide redditis, multimodis foedauit,

foedatum per orbem transmifit.... Te igitur cōpello
Heidemanne, quis tibi auctor fuit, vt tu alienus ab
orthodoxa fide, orthodoxi librū in vulgare tuam
traduceres?...»

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*,
col. 83 et 154, dit, d'après Vandermeer, que cette
réponse parut en brochure à Liège, 1625, in-4^o.

Thesavrvs || Politicorvm Aphorismorvm ||
 Repetitæ Lectionis, || Divisvs In Tres Partes: ||
 Quarum Prima, || Principvm, Consiliariorvm,
 Avlicorvm, || Legatorvm institutio propriè
 continetur. || Ad Serenissimum Principem
 Ferdinandvm, Vtriusque Bauariæ || Ducem,
 Principem Electorem Coloniensem, Episco-
 pum & Principem || Leodiensem, Pader-
 bornensem, & Monasteriensem, Comitem ||
 Palatinum Rheni, &c. || Secunda Pars || Notas
 complectitur in Onosandri Strategicvm, || siue
 de Imperatoris Institvtione, ad discipli- || nam
 Militarem spectantes. || Tertia || Vtrique
 conueniens de Legationibvs. || Ad Serenissi-
 mum Principem Maximilianvm Henricvm, ||
 Vtriusque Bauariæ Ducem, Archiepiscopatus,
 & Electoratus Colonienfis, || Episcopatus
 Hildesheimensis, & Bergtesgadensis Electum ||
 & confirmatum Coadiutorem, &c. || Avctore ||
 Ioanne A Chokier De Svrlet, Canonico ac
 Vicario || Generali Leodiensi, ac eidem
 Serenissimo Episcopo Principi Leodiensi, ||
 Vtriusque Bauariæ Duci à Consilijs arcanis. ||

Anvers : bibl. ville.

Bruxelles : bibl. royale (III 73841 B).

Cambridge : bibl. univ.

Cologne : bibl. univ.

Gand : bibl. univ. (A 5821).

Liège : bibl. centrale (1395).

» : bibl. univ. (VIII. 45. 7).

Maestricht : bibl. com.

Cvm || Indice gemino : vno Capivm, altero Rervm || locupletissimo. || Ac Priuilegio Cæsareo, ac Regio. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Typographum. 1643. || Sub signo Paradisi Terrestris. Superiorum permiffu. || Cum Gratia & Priuilegio Suæ Celfitudinis. ||

Grd. in-4^o, 2 ff. non sign. + 6 ff. sign. * - *3 - [*4] - ** - **2 + 412 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Zz3 - [Zz4] - Aaa - Eee3 - [Eee4] - Fff - Fff2 + 4 ff. sign. a - a2 - [a4] + 166 pp. chiff. 1-165, sign. A - X3 + 9 ff. sign. [X4] - Y - Z3 - [Z4]; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg.

F. [1]: titre frontispice : grav. sur cuivre par *Hustin* : deux piliers au-dessus desquels deux lions tiennent l'écusson de Ferdinand de Bavière ; au pied des piliers, la Justice et Mars ; à l'intérieur, titre et souscription. — F. [2]: titre comme ci-dessus; bl. au v^o. — Entre ce f. et le suivant est intercalée une gravure sur cuivre représentant, dans un médaillon, Jean de Chokier à l'âge de 73 ans, assis devant une table sur laquelle se trouve un volume ouvert ; l'auteur pose la main gauche sur ce volume, et de la droite tient la plume ; derrière lui, à gauche, des livres, à droite une tenture ; au-dessus du médaillon, écusson à ses armes tenu par deux anges.

Suivent 6 ff. Ff. [1] - [2] v^o : dédicace à Ferdinand de Bavière, Liège, 27 mars 1643. — F. [2] v^o : *Breuis Congratulatorij* || S^{mi} D. N. Vrbani VIII. || Pontificis Maximi, || ... Ad ... D. Ferdinandum Archiepiscopum ||

Ac Principem Electorem Coloniensem, &c. || de Confirmatione Coadiutoricæ cum futura Successione in || Archiepiscopatu Coloniensi. ||, Rome, 13 décembre 1642. — Ff. [3] - [4] v^o : *Auctoris Præscriptio, || Continens eius institutum, operis methodum & diclorum || quorundam rationem. ||* — F. [4] v^o : *Reverend^o Admodum, || ... D. Ioanni A Chokier || De Surlet. || ... Politicorum Aphorismorum Thesaurario || Liberalissimo. || Ode tricolos tetrastrophos. ||*, par le P. Barth. d'Astroy, du couvent des Récollets de Liège. — Ff. [5] - [6] : *Librorum, Et Caputum || Index ||*.

Pp. 1-412 : les six livres du *Thesaurus politicorum aphorismorum*. Texte et commentaire remaniés.

Suivent 4 ff. F. [1] : *Pars II. || Continens || Notas, Sive Disquisitiones || Militares, || In || Onosandri Strategicum, Sive De || Imperatoris Institutione, || Cum Exemplis Et Documentis. || Auctore || Ioanne A Chokier De Surlet, || ...* — Ff. [1] r^o - [2] v^o : dédicace à Maximilien-Henri de Bavière, Liège, 27 mars 1643. — F. [2] v^o : *Congratulatorium Breue || S^{mi}. D. N. Urbani Papæ VIII. || Ad ... || D. Maximilianum Henricum || Coadiutorem Coloniensem, || super suæ Coadiutoricæ Confirmatione. ||*, Rome, 13 décembre 1642. — F. [3] r^o : bandeau ; *Præscriptio || Ad Lectorem. ||* ; cul-de-lampe. — F. [3] v^o : *Præfatio Onosandri. ||* — F. [4] : bandeau : *Elenchus Caputum Strategici. ||*

P. 1-87 : le *Strategicus* d'Onosandre, avec notes de J. de Chokier à la suite de chaque chapitre. Le texte est la version latine de Nicolas Rigault ; le commentaire a été remanié et augmenté. Le texte grec n'est plus donné.

Pp. 88-165 : *Pars III.* || *Politicorum*, || *Continens* || *Materiam Legationum.* || *Avctore Ioanne A Chokier de Svrlet*, ... — P. [166] : *Approbationes.* || de Léonard Stockis, 3 février 1643 ; de Renier Proenen, 3 février 1643 ; du P. Matthias Hauzeur, 5 février 1643. — Suit sur 8 ff., 2 col. : *Index Rerum* : || pour les trois parties de l'ouvrage. — Dernier f. : *Errata typographica.* || ; blanc au v^o. Texte du *Tractatus de Legato*, éd. de 1624, avec quelques légers remaniements.

Les ex. de l'Un. de Gand (A5821) et de l'Univ. de Liège (VIII. 45. 7) portent au bas du f. titre : *Sumptibus Ioannis Kinchij Bibliopolæ Colonienfis*, au lieu de *Cum Gratia & Priuilegio Suæ Celsitudinis* ; en outre, le f. titre, blanc au v^o dans l'ex. de Bruxelles, porte au v^o : *Privilegium Cæsareum.* ||, Ratisbonne, 10 septembre 1641, pour J. Kinckius.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 153.

Thesaurus || Politicorum Aphorismorum ||
 Repetitæ Lectionis, || Divisus In Tres
 Partes : || Quarum Prima, || Principum, Con-
 siliariorum, Avlicorum, Legatorum || institu-
 tio propriè continetur. || Secunda Pars || Notas
 Complectitur In Onosandri Strategicum ||
 Sive de Imperatoris Institvzione, Ad || disci-
 plinam Militarem spectantes. || Tertia ||
 Vtrique conueniens de Legationibus sepa-
 ratim. || Auctore || R.^mo Nob. D. Ioanne A
 Chokier De Svrlet, Ecclesiæ || Cathedralis
 Leodiensis Canonico, ac Serenissimi || Fer-
 dinandi Episcopi Principis Leodiensis vtrius-
 que Bauariæ Ducis || Vicario Generali &c.
 eiusdemque à consilijs arcanis, Abbateque ||
 Secularis Ecclesiæ Oppidi Vifetens. || Cum
 Indice gemino : vno Capitum, altero Rerum
 locupletissimo. || (*Marque : licorne dans un
 cartouche accosté de deux anges*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem An-
 tonium Kinchium sub Monocerote. || Anno

M. DC. XLIX. || Cum Gratia & Priuileg.
Cæf. Maieft. Generali. ||

In-4^o, 20 ff. sign. [*] - *3 - [*4] - ** - [**4] - (?)₁ - (?) (?) (?)₃ - [(?) (?) (?)₄] + 568 pp. chiff., sign. A - Z₃ - [Z₄] - Aa - Zz₃ - [Zz₄] - Aaa - Zzz₃ - [Zzz₄] - Aaaa - Bbbb₃ - [Bbbb₄]; 158 pp. chiff., sign. A - V₃ - [V₄] + 1 f.; 4 ff. sign. [*] - *2 - [*4] + 114 pp. chiff. [1] - 2 - 113 - [114], sign. A - P + 3 ff. sign. P₂ - [P₄]; car. rom. et ital., récl., titres courants, notes marg., letrines, culs-de-lampe.

F. [1]: dans un frontispice gravé, portant dans la partie supérieure les armes de l'auteur et au bas son portrait, titre: *Thesaurus || Politicorum Aphorismorum || repetitæ leclionis, || in quo || Principum, Consiliariorum, || Aulicorum Legatorum, || institutio. || in Onofandri Strategicum Notæ Auctore || R^{mo} Nob. Ioanne à Chokier || De Surlet, || Canonico Cated. ac Vicario Leodiensi, Abbati || Eccl: Viset: Ser^{mi} Elec: Colon: Confil: || Cum Indice gemino, capitum, et rerum || Editio Vltima Auctior || Coloniae Apud Ioan Anton. Kinchium Cum Priuil. SC. M. Generali. ||* —

F. [1] v^o: *Privilegium Cæsareum*, 10 septembre 1641.

— F[2]: titre comme ci-dessus; bl. au v^o. — Ff. [3] - [6]: *Auctoris Præscriptio, || Continens eius institutum, operis methodum || & diclorum quorundam rationem. ||*

— Ff. [6] r^o - [8] v^o: *Librorum, Et Capitum || Index || Thefauri Politicorum Aphorismorum. ||*, 2 col. —

F. [8] v^o: textes des Proverbes, de la Sagesse et de Sénèque. — Ff. [9] - [19]: *Index Rerum || ... du Strategicus*, 2 col. — F. [20]: approbations, 3 février 1643; au v^o: *Errata Typographica, Thesauri Politicorum Aphorismorum. ||*

Pp. 1-79 : *Ioannis à Chokier || De Surlet, || ... Thesauri Politicorum || Aphorismorum || Liber Primus. ||* ; pp. 80-238 : livre II ; pp. 239-330 : livre III ; pp. 331-360 : livre IV ; pp. 361-480 : livre V ; pp. 481-568 : livre VI.

2^e PARTIE. P. [1] : titre : *Pars II. || Continens || Notas, Sive Disquisitiones Militares, || In || Onosandri Strategicum, || Sive de, || Imperatoris Institutione, Cum || Exemplis Et Documentis. || Auclore || Joanne à Chokier De Surlet, || ... — P. 2 : Præscriptio Ad || Lectorem. || — Pp. 3-5 : Præfatio || Onosandri. || — Pp. 6-8 : *Elenchus Capitulum Strategici. ||*, 2 col. — Pp. 9-158 : *Joannis A Chokier || Notæ || In Onosandri Strategicum :* ||, texte latin, suivi de notes. — Suit 1 f. blanc.*

3^e PARTIE. F. [1] : titre : *Pars Tertia || Politicorum || Continens || Materiam Legationum || Auclore || Ioanne A Chokier || De Surlet, ... Uti tempora Pacis & Belli, quorum ad usque executi sumus || partes, suis interdum opus habent Legationibus, sic tertiam hanc, Divis benevolentibus, aggredimur || de Legato, sed brevi & succincla methodo, crebrisque omnis ævi || monitis & exemplis illustrata. ||* (Marque typographique, comme sous le titre général). *Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem Antonium Kinchium sub Monocerote. || Anno M. DC. XLIX. || Cum Gratia & Privileg. Cæf. Maieft. Generali. — Ff. [1] v^o- [2] r^o : lettre de J. A. Kinckius à l'auteur, Cologne, 20 mars 1649. — Ff. [2] v^o - [3] r^o : *Elenchus Capitulum. || Huius Partis III. || — Ff. [3] v^o - [] :* pièce de vers sur les écrits de Jean de Chokier, signée P. M. D.*

Augu/linianus [1649]. — Pp. [1] - 113 : *Ioannis A Chokier* || ... *Tractatus de Legato*. || — Suit : *Index Rerum* || *Maxime Notabilium*. ||, 2 col. Le dernier f. porte : *Errata Typographica*. || ; bl. au v^o.

Mêmes textes que dans l'édition de 1643. Le corps de la *pars tertia* est du tirage de l'édition isolée du *De Legato*, Cologne, 1624.

Thesavrvs || Politicorvm Aphorismorvm ||
 In Qvo || Principvm, Consiliariorvm, Avli-
 corvm, Legatorvm || institutio in Onofandri
 Strategicum siue de Imperatoris Institutione, ||
 ad disciplinam Militarem spectantes. || Acce-
 dvnt Seorsim || Facis Historiarvm || Centvriæ
 Dvæ, || Qvarvm Prima Continet Mores
 Diversarvm Gentivm, || altera Ritus sacros,
 ad intelligentiam cùm profanarum, tum
 sacrarum Histo- || riarum, illarumque Stu-
 diosis apprimè utilis. || Avctore || R.^{mo} Nob.
 D. Ioanne A Chokier De Surlet, Canonico ||
 Cathedralis Ecclesiæ ac Vicario Leodiensi,
 Ser.^{mi} Electoris Colonienfis Consiliario, ||
 Abbati Seculari Ecclesiæ Visetensis. || Cvm
 Indice gemino : vno Capivm, altero Rervm
 locupletissimo. || (*Marque typographique : la
 licorne dans un cartouche accosté de deux
 anges ; au-dessous, deux écussons ; grav. sur
 cuivre*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem An-
 tonivm Kinchivm sub Monocerote. || Anno

M. DC. LIII. || Cum Gratia & Priuileg. Cæf.
Maieft. Generali. ||

' Nous ne connaissons de cette édition que le titre. Dans l'ex. de la Bibl. nat. de Madrid (3 / 48833), ce titre est suivi de l'ouvrage *Facis historiarum centuriæ duæ* (Cologne, 1653), qui en forme seulement la 3^e partie. Le volume porte au dos *T. II* ; le tome I manque à la Bibl. nat. de Madrid.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, V^o et héritiers de J.-A. Kinckius.

1687.

Thesaurus || Politicorum Aphorismorum, ||
In Quo || Principvm, Consiliariorvm, Avli-
corvm, Lega- || torum institutio, in Onofandri
Strategicum five de Imperatoris || Institu-
tione, ad disciplinam Militarem spectantes. ||
Accedunt Seorsim || Facis Historiarum || Cen-
turiæ Duæ, || Quarum Prima Continet Mores
Diversarum Gen- || tium, altera Ritus sacros,
ad intelligentiam cùm profanarum, tùm
sa- || crarum Historiarum, illarumque studiosis
apprimè utilis. || Avctore || Reverend.^{mo}
Nob. D. Joanne A Chokier De Surlet, ||
Canonico Cathedralis Ecclesiæ ac Vicario
Leodiensi, Serenissimi Electoris || Colonienfis
Confiliario, Abbati sæculari Ecclesiæ Vife-
tensis. || Cum Indice gemino : uno Capitem,
Rerum altero. || (*Marque de Kinckius, à la
licorne ; grav. sur bois*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Viduæ &
Hæredum Joannis Antonii Kinchii. || Anno
M. DC. LXXXVII. ||

Bruxelles : bibl. royale (VH. 4826).

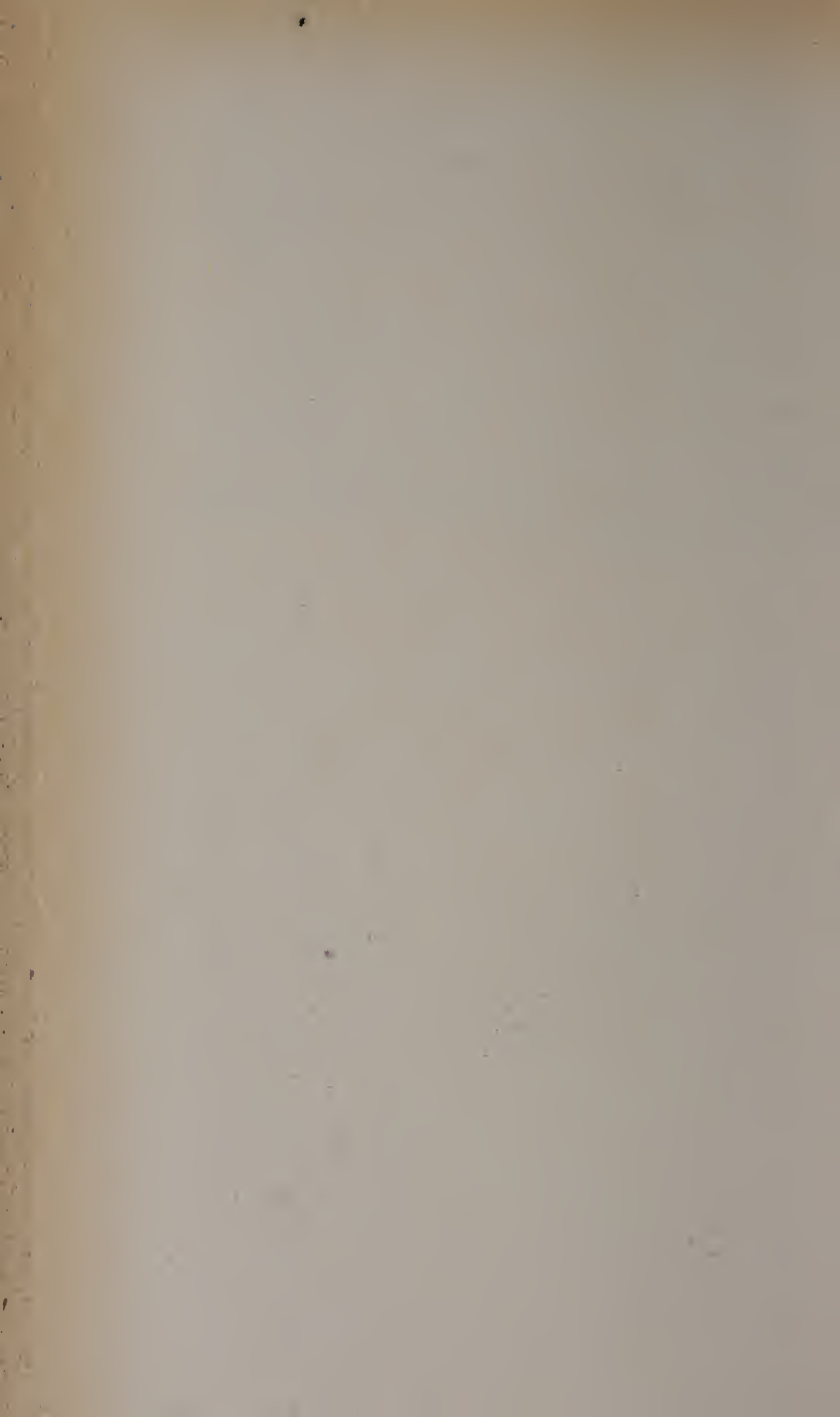
Strasbourg : bibl. nat. et univ. (G. 100816).

In-4^o, 19 ff. (?) sign. [*] - *2 - [*4] - ** - **3 - [**4] - (*)₁ - (*)₃ - [(*)₄] - (*) (*) - (*) (*)₃ - [(*) (*)₄] - (*) (*) (*) - (*) (*) (*)₃ + 568 pp. chiff., sign. A - Z₃ - [Z₄] - Aa - Zz₃ - [Zz₄] - Aaa - Zzz₃ - [Zzz₄] - Aaaa - Bbbb₃ - [Bbbb₄] + 158 pp. chiff., sign. A - V₃ - [V₄] + 1 f.; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg. Dans l'ex. de la bibl. de Strasbourg, les ff. (*)₁ - (*) (*) (*)₃ sont placés à la fin du volume et suivis d'un f. blanc (= (*) (*) (*)₄).

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : bandeau ; épître dédicatoire de la veuve et des héritiers de J.-A. Kinckius à Jean Willem, baron de Nesselrode, chanoine capitulaire de la cathédrale de Münster, Cologne, 17 mars 1687. — Ff. [3] - [6] r^o : *Authoris Præscriptio*, || *Continens ejus in titulum, operis methodum & diclorum quorundam rationem*. || — Ff. [6] - [8] v^o : *Librorum Et Caputum* || *Index* || *Thefauri Politicorum Aphorismorum*. || — Ff. [9] - [19] : bandeau ; *Index Rerum* || *In quo notes litteram B. secundam Operis partem*, || *nempè Notas in Onofandri Strategicum* || *designare* ; à la fin : cul-de-lampe. Cet index semble ne pas être relié à sa place.

Pp. 1-79 : bandeau ; *Joannis à Chokier* || *De Surlet*, || ... *Thesauri Politicorum* || *Aphorismorum Liber Primus* — Pp. 80-238 : *Joannis à Chokier* || *De Surlet*, || ... *Thesauri Politicorum* || *Aphorismorum* || *Liber Secundus*. || — Pp. 239-330 : ... *Liber Tertius*. || — Pp. 331-360 : ... *Liber Quartus*. || — Pp. 361-480 : ... *Liber Quintus*. || — Pp. 481-568 : ... *Liber Sextus*. || P. 568 : *Finis Primæ Partis*. || *Ad Majorem Dei Gloriam*. || ; cul-de-lampe. Texte et commentaire comme dans l'édition de 1643.

P. [1] : titre de la 2^e partie : *Pars II.* || *Continens* || *Notas, Sive, Dis-* || *quisitiones Militares,* || *In* || *Onosandri Strategicum,* || *Sive de* || *Imperatoris Institutione, Cum* || *Exemplis Et Documentis.* || *Auctore* || *Joanne à Chokier De Svrlet,* || *Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico ac* || *Vicario Generali.* || — P. 2 : bandeau ; *Præscriptio Ad* || *Lectorem.* || — Pp. 3-5 : bandeau ; *Præfatio.* || *Onosandri.* || ; cul-de-lampe. — Pp. 6-8 : bandeau ; *Elenchus* || *Capitum Strategici.* || , sur 2 col., car. ital. ; cul-de-lampe. — Pp. 9-158 : bandeau ; *Joannis A Chokier,* || *Notæ* || *In Onosandri Strategicum,* || ... *Finis Strategici, ac Notarum.* || ; cul-de-lampe. Suit 1 f. blanc. Texte latin et commentaire comme dans l'édition de 1643.



CHOKIER de SURLET (Jean de), trad. A. Heidemann.

NUREMBERG, Simon Halbmayer. [1624].

Thefaurus Politicus ; || Oder / || Schaß-
kammer || Politischer Apho- || rismorum oder
|| Lehrsprüche : || Darinnen eygendlich eine
Vnterwei- || fung begriffen ; || Was Fürsten
vnd Herren / fowol auch dero || Râthe vnd
Hof-Officirer in jhrem Regiments= || Stande
vnd Ampt in acht zu nemen haben :
|| ☞ Sampt ☞ || Angeheffteten Exempeln vnd
Geschichten / so sich von an= || beginn der Welt
her in ebenmäßigen Sachen hin vnd wider
zugetra= || gen : Auch allerhand darzu
dienstlichen nußbaren Erinnerungen. Welche
bey= || derseits dergestalt einverleibt vnd
hinzugefügt sind / daß sie mit den Aphorismis,
so= || wol in anmutiger als geschicklicher
Ordnung vnd Cor- || respondentz überein
treffen. || Anfänglich in Lateinischer Sprach
zusammen getragen / von || Johanne à Chokier
Patritio Leodiensi J. U. D. || Jeso aber
verdeutschet durch || Andream Heidemannum
Northufanum Cheruscum. ||

Cologne : bibl. univ.

Liège : bibl. centrale (1281).

Nürnberg/ || Gedruckt vnd verlegt durch
Simon Halbmayern.||

In-4^o, 12 ff. sign. [] () - (ij -) (v - [] (8) -) () (-) () (ij - [] () (4) + 860 pp. chiff. + 6 ff. sign. A - Ziiij - [Z4] Aa - Zziij - [Zz4] - Aaa - Zzziiij - [Zzz4] - Aaaa - Zzzziij - [Zzzz4] - Aaaaa - Rrrrrriij - [Rrrrr4] ; car. goth., récl., titres courants, notes marginales, lettrines.

F. [1] : titre, car. rom. et goth., impr. noire et rouge ; bl. au v^o. — Ff. [2] - [7] r^o : épître dédicatoire de A. Heidemann à Erdmann-Auguste et Georg-Albrecht, margraves de Brandebourg, Culmbach, 12 mars 1624. — Ff. [7] v^o - [12] r^o : *Regiſter über die hierin. ||nen begrieffene Bücher vnd || Capitel. ||* — F. [12] v^o : *Verzeichniß der Autorum, auß deren Schriften diß || Buch zuſammen getragen. ||*

Pp. 1-860 : corps de l'ouvrage, divisé en six livres : I (pp. 1-112) ; II (pp. 113-368) ; III (pp. 369-498) ; IV (pp. 499-542) ; V (pp. 543-738) ; VI (pp. 739-860).



Suit, ff. sign. Qqqqqiiij - Rrrrrriij : *Regiſter etlicher ſonders || denckwürdigen Sachen | ſo in dieſem || Buch hin vnnd wider zu fin- || den ſind | rc. ||* Le dernier f. porte au r^o la marque de Simon Halbmayer (aigle tenant de la serre droite un livre ouvert et perché sur un globe terrestre, celui-ci posé sur une tête d'ange ailée).

Cette traduction allemande du *Thesaurus* déplut vivement à Jean de Chokier, qui s'en plaignit dans une riposte intitulée *Specimen candoris Heidemanni.* (Voir fiche C 802).

CHOKIER de SURLÉT (Jean de), trad. A.
Heidemann.

NUREMBERG, Jérémie Duemler.

1652.

Theſaurus Politicus ; || Oder / || Schatz-
kammer || Politifcher Apho- || rismorum oder
Lehr- || ſprüche : || Darinnen eigentlich eine
Unterwei- || fung begrieffen ; || Was Fürſten
und Herren / ſowol auch dero || Rähte und
Hof-Officirer in ihrem Regiments- || Stande
und Ampt in acht zunemen haben : || 
Sampt  || Angeheffteten Exempeln und
Geſchichten / ſo ſich von An- || beginn der
Welt her in ebenmäßigen Sachen hin und
wider zugetra- || gen : Auch allerhand darzu
dienſtlichen nußbaren Erinnerungen. Welche
bender- || feits dergeltalt einverleibt und
hinzugefügt ſind / daß ſie mit den Apho-
riſmis, ſo- || wol in anmutiger als geſchik-
licher Ordnung und Cor- || respondentz
überein treffen. || Anfänglich in Lateiniſcher
Sprach zuſammen getragen / von || Johanne à
Chokier Patritio Leodiienſi J. U. D. || Jeßo
aber nach dem neulichſt gedruckten Latei-
niſchen Exemplar verteuſchet || Durch ||

Andream Heidemannum Northufanum Cheruscum. ||

Nürnberg / || Zum andernmal gedruckt und verlegt bey Jeremia Dümmler / || Anno MDCLII. ||

In-4^o, 8 ff. sign. []() -)(ij - [](4) -)()(- []() (4) + 860 pp. chiff. + 6 ff., sign. A - Z₃ - [Z₄] - Aa - Zz₃ - [Zz₄] - Aaa - Zzz₃ - [Zzz₄] - Aaaa - Zzzz₃ - [Zzzz₄] - Aaaaa - Rrrrr ij - [Rrrrr 4] ; car. goth., récl., titres courants, notes marg.

F. [1] : titre ; impr. noire et rouge ; bl. au v^o. — Ff. [2] - [8] r^o : *Register...* — F. [8] v^o : *Verzeichniß der Autorum, ...*

Pp. 1-860 : corps de l'ouvrage, divisé en six livres. Suit : *Regi er etlicher fonders || denckwürdigen Sachen / ...*

Le dernier f. porte au r^o la marque : Pégase debout sur un globe terrestre, AD ASTRA VOLANDUM. Sous la marque : *Nürnberg / Bey Jeremia Dümmler / || Anno 1652. ||* ; bl. au v^o.

Les critiques amères formulées par J. de Chokier contre la version allemande de son *Thesaurus* ne réussirent pas à prévenir une seconde édition de cette traduction

Tractatus || De Permutatationibus || Beneficiorum, || In Partes Tres, || Et Centum Prope Quaestiones diuinas. || Quae eximia cum breuitate, tum perspicuitate enodantur, non paucisq; S. Congregationis Concilij Trident. resolutionibus, neque non Rotae Romanae decisionibus || illustrantur. || Auctore || Ioanne A Chokier, Patricio Leodien. || I. V. Doctore, &c. || Accefferunt Indices duo, vnus Caputum siue Argumentorum, || alter rerum maximè insignium. || (*Fleuron*).

Leodii, || Excudebat Leonardus Streel Typog. iur. || M. D. C. XVI. ||

In-8°, 12 ff. non chiff., sign. [*] - *2 - [*8] - ** - [**4] ; 260 pp. chiff., sign. A - R2 ; 22 ff. non chiff., sign. R3 - [T8] ; réclam., car. rom., et ital., chiffres à la marge, titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [5] r° : épître dédicatoire à Eitel Frédéric, prévôt des églises métropolitaines de Cologne et de Magdebourg, 11 mai 1616. — Ff. [5] v° - [6] r° : *Lectori*. || — Ff. [6] v° - [7] v° : 3 pièces de vers, l'une adressée à J. de Chokier, les deux autres sur le présent ouvrage ; à la suite

Liège : bibl. centrale (C 420).

» : bibl. univ. (XII. 45. 26).

Lyon : bibl. mun.

Rome : bibl. nat.

Upsala : bibl. univ.

de la troisième, *L. Stockis S. Th. Licent.* — Ff. [8] - [12] : *Elenchus || Quæstionum*, ...

Pp. 1-102 : *Ioannis A Chokier Leo- || diensis, I. V. Doctoris || Tractatus || de Permuta- || tionibus Bene- || ficiorum.* ||, 1^{re} partie. — Pp. 103-176 : *Pars Secunda, || In qua tractatur de quibus benefi- || ciis iniri possit permutatio : item || de causa, de que modo permuta- || tionis.* || — Pp. 177-260 : *Pars Tertia. || Quæ continet Impedimenta quæ || obstant permutationi, & quæ- || dam Miscellanea.* || — P. 260 : approbation de Jean Chapeaville.

Suivent 22 ff. Ff. [1] - [20] : bandeau, *Index || Rerum Memorabi- || bilium* (sic) *Quæ In Hoc Trac- || tatu de Permutationibus || beneficiorum con- || tinentur.* — F. [21] : *Errata Et Omissa.* || — Ff. [21] v^o et [22] : blancs.

Traité sur les mutations des bénéfices ecclésiastiques, divisé en trois parties : quelles personnes peuvent changer les bénéfices ; quels bénéfices peuvent être changés ; les empêchements aux mutations. L'auteur appuie son exposé sur les résolutions du Concile de Trente et les décisions du tribunal de la Rote.

De THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 63.

Syntagma || Repetitæ Editionis || De ||
 Commvtationibus || Beneficiorvm, || In Qvo
 Qvicquid Argumentvm || hoc concernens
 offerri, vel in contro- || uersiam adduci potest,
 facili ac || perspicua methodo continetur. ||
 Diuisus in tres Partes, quarum argumenta
 mox || ab Epistola liminari proponuntur. ||
 Avctore || Ioanne à Chokier, Ecclesiæ Ca- ||
 thedralis Leodiensis Canonico, ac Vi- || cario
 in Spiritualibus generali. || Cum Indice
 gemino, vno Caputum, altero rerum || maximè
 notabilium. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Hæredes Gvilielmi Hovii. ||
 M. DC. XXXII. || Cum Gratia & Priuilegio
 Suæ Celsitudinis. ||

In-8°, 12 ff. non chiff., sign. [C] - C² - [C]8 - [C]C -
 [C]C⁴; 320 pp. chiff. 1-319, sign. A - [S8] - [T6];
 20 ff. non chiff., sign. [T7] - [T8] - V - [X8] - Y - Y²;
 réclam., car. rom. et ital., titre courant, chiffres à la
 marge.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [4] r° : épître
 dédicatoire à François-Guillaume, comte de Warten-
 berg, évêque d'Osnabrück, 8 février 1632. — Pf.

[4] v^o - [6] v^o : 3 pièces de vers ; la première est signée *F. Melchior Dael* - || *hemius*, prieur du couvent des Augustins de Hasselt ; les deux autres se trouvent dans l'édition de 1616. — Ff. [7] - [12] : *Index Quæstionum* : || ...

Pp. 1-319 : corps de l'ouvrage, en trois parties. A la fin : approbation, *Kal. Fe-* || *bruarij*, 1632. || *Nicolaus De Rocovrt, Canonicus* || *S. Bartholomæi, & Examinator Syno-* || *dalis*.

Suit : *Index* || *Rerum Memorabilium*... ; à la fin : *Errata Et Omissa*. ||

Les pp. 1-259 et les 11 premières lignes de la p. 260 sont, intégralement, celles de l'édition de 1616. La suite est imprimée avec les mêmes caractères. La liste des *Errata* contient les fautes et omissions de l'édition précédente.

Texte de l'édition de 1616, augmenté à la 3^e partie, de 17 chapitres (XXVIII à XLIII).

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 106.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

ROME, F.-A. Galleri et J. San-Germano
Corvo. 1700.

Tractatus || De Commutationibus || Beneficiorum || Auctore || Ioanne A Chockier I. C. || Et Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico || ac Vicario Generali, || Et || De Beneficiorum Ecclesiasticorum, Et Officiorum Sæcularium Coadiutorii. || Auctore || Nicolao Remocampo I. C. || Leodiensi. || Editio Ultima Recentissimis || Sac. Rot. Rom. Decisionibus || Aucta || Accessit In Fine Tractatus || De Causis Consistorialibus || Et Opusculum ad Concordata Germaniæ Caroli Fælicis de Matta || Episcopi S. Seueri. || (*Vignette : buste de femme entre deux cornes d'abondance*).

Romæ, Anno Iubilæi M DCC, || Sumptibus Francisci Antonij Galleri, & Iosephi S. Germani || Corbi. || Superiorum Permissu. ||

Ord in-4°, 4 ff. sign. [†] - †2 - [†4] + 94 pp. chiff., sign. A - M2 - [M3] + 8 ff. sign. [M4] - N - N3 - [N6] ; 1 f. + 34 pp. chiff., sign. A - E + 3 ff. sign. E2 - [E4] ; 16 pp. chiff., sign. A - [A4] - B - B3 - [B4] + 2 ff. sign. [B5] - [B6] ; 46 pp. chiff. 1-45, sign.

vers : musée Plantin (B 512).

Louvain : bibl. univ. (G. B. 3072).

Paris : bibl. Arsenal.

A - [F3] + 6 ff. sign. [F4] - G - G3 - [G5] ; car. rom. et ital., 2 col., récl., letrines, titres courants.

F. [1] : titre, impr. en noir et en rouge ; au v^o : *Imprimatur*.

1. — Ff. 2-3 : *Index* || *Quæstionum* || ... F. [3] : vignette ; *Illustrissimo Domino* || *Et Patrono Nostro* || *Colendissimo* || *D. Philippo Antonio* || *Totti* || *Auditori Tyrronis Bononiæ.* ||, épître dédicatoire des éditeurs, Rome, 16 juin 1699. On y lit : *Cum plurimi Romanæ Curix Ivri/consulti doleant horum Tractatum, ex quibus hac in Vrbe quæstiones agitari sepe sæpius solent, exemplaria desiderari, ut iterum simul excuderentur curauimus.* — Pp. 1-94 : *Ioannis A Chokier* || *Leodiensis I. V. Doctoris* || *Tractatus* || *De permutationibus Beneficiorum.* || — Suit, sur 8 ff. : *Index* || *Rerum Notabilium* || *Quæ in hoc tractatu de permutationibus beneficio-* || *rum continentur.* ||

2. — F. [1] : *Elenchus* || *Capitum* || *In Tractatu* || *Nicolai Remocampii.* || — Pp. 1-34 : *Nicolai Remocampii* || *Ivrisconsulti Leod.* || *Sinopsis* || *De Beneficiorum Ecclesiasticorum,* || *Et Officiorum Sæcularium* || *Coadiutoriis* || — Suit, sur 3 ff. : *Index Rerum* || *Quæ in hoc Opere continentur.* ||

3. — Pp. 1-16 : le *De Concordatis* de Charles-Félix de Matta. — Suit, sur 2 ff. : *Index.* ||

4. — Pp. 1-45 : *Decisiones* || *Sacræ Rotæ Romanæ* || *Pertinentes Ad Tractatus De* || *Permutatione Beneficiorum* || *Ioannis Chokier,* || *Et* || *De Coadiutoriis* || *Nicolai Remocampi.* || — Suivent : *Index* || *Argumentorum.* || et *Index* || *Rerum Notabilium.* ||

L'ex. du Musée Plantin se termine ici. Celui de

l'Univ. de Louvain est suivi de l'ouvrage de Ch. F. de MATTA, *De Causis consistorialibus*, annoncé par le titre général. Cependant la composition et les caractères de cette édition diffèrent de ceux des opuscules décrits plus haut. Nous donnons ici la description de cette " annexe ,, :

Caroli Felicis || De Matta || Cremonensis ||
Episcopi Sancti Severi || Tractatus || De ||
Consistorialibus Causis || Cvm Additione ||
De facultate Clericorum in Ecclesiæ. || Sanc-
tissimo || Dei Matris Mariae || Semper Vir-
ginis. || Nomini || D. || (*Vignette*).

Romæ, Anno Iubilæi MDCC. || Sumptibus
Francisci Antonij Galleri, & Iosephi S. ||
Germani Corbi. || Superiorvm Permissv. ||

Grd in-4^o, 4 ff. non sign., + 184 pp. chiff., sign.
A - Z2 - [Z4] + 10 ff. sign. Aa - Ee - [Ee2] ; car.
rom., 2 col., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : offrande à la
Sainte Vierge. — F. [3] : dédicace au pape ; bl. au v^o.
— F. [4] : *Index Sectionvm* ||. — Pp. 1-160 : *Caroli
Felicis || De Matta || Episcopi Sancti Severi || De ||
Consistorialibus Causis.* || — Pp. 160-184 : *Additio || De
Redditibus Ecclesiæ.* || — Suit, sur 10 ff. : *Index || In
Opere Contentorum.* Au v^o du dernier f. : *Errata sic
corrigenda,* ||

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr.
liégeoise*, col. 188, où est décrite une édition de
l'ouvrage de N. de Remouchamps, Liège, 1651.

Tractatus || De Re || Nummaria || Prisci
Ævi, || Quae Collata Ad || æstimationem
mone- || tæ præsentis. || Ad || Historiæ cum
Profanæ, tum Sacræ intelligen- || tiam non
parum utilis. || Auctore. || Ioanne A Chokier,
Patricio || Leodien. || I. V. Doctor. [*sic*]
(*fleuron*).

Leodii, || Typis Christiani Ouvverx iun.
propè || S. Dionysium sub signo Patientiæ. ||
M. DC. XIX. ||

In-8°, 8 ff. non chiff., sign. § 2 - § 4 - [§ 8] ; 72 pp.
chiff., sign. A - D₄ - [D₈] - E - [E₄] ; récl., car. rom.,
titre courant, notes margin.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [5] r° : épître
dédicatoire à Arnold de Wachtendonck, doyen du
chapitre de Saint-Lambert à Liège, 28 octobre 1619.
Au bas, fleuron : armoiries avec les mots *Vni Deo*
honor || & gloria. — Ff. [5] v° - [8] r° : *Index Rerum*. ||
— F. [8] : *Index Capitvm*. ||

Pp. 1-72 : *Ioannis A Chokier || Tractatus || De Re*
Nummaria. ||, corps de l'ouvrage. P. 72 : *Præfens*
Tractatus de Re Nummaria || prisci ævi utiliter

Bâle : bibl. univ.

Bruxelles : bibl. royale (VH. 19959 et 9^e cl. VII. D 2 Chok).

Cambridge : bibl. univ.

Leyde : bibl. univ.

Liège : bibl. univ. (XX. 84. 11 et Rés. 201 A).

» : bibl. centrale (9.03).

Madrid : bibl. nat.

Oxford : bibl. Bodl.

Paris : bibl. S^{te} Genev.

Rome : bibl. nat.

imprimetur. 28. || *Octobris* 1619. || *P. Stevartius Vicarius* || *Leodiensis.* || Suivent 12 lignes d'*Errata.*

Traité de numismatique, contenant des considérations sur le sicle hébraïque, le talent, la mine, l'as et ses réductions, les monnaies grecques et romaines d'or et d'argent. On y trouve des évaluations de l'as et du sesterce en monnaies contemporaines. L'ouvrage est intéressant par les nombreux textes d'écrivains de l'Antiquité sur lesquels s'appuient les assertions de l'auteur.

Dans une pièce de vers, placée aux liminaires du *Syntagma de commutationibus beneficiorum*, 1632, du même auteur, Melchior Daelhem, prieur des Augustins de Hasselt, apprécie comme suit le livre de J. de Chokier :

*Vetera nepotum Romuli Numismata,
Æruginosis evoluta sordibus,
Nouisq; prompta sæculo nitoribus
Recreant tuentes ; & politorem suum
Splendore famæ nobilis felicitant.*

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 70, qui cite une édition de Cologne, Kinckius, 1620, 8°.

Monetæ Antiquæ || Diversarum Gentium || maximè Romanæ || Consideratio, || & ad nostram hodiernam || Reductio. || Opusculum || Ad || Historiarum intelligentiam pervtile. || Auctore || Ioanne A Chokier || De Surlet, || Canonico Ecclesiæ Cathedralis Leod. || Serenissimi || Ferdinandi || A Bavaria, || Episcopi Principis Leodiens. Vicario || in Spiritualibus Generali, necnon || Abbate Secularis Ecclesiæ || Vifetensis. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Leonardi Streel, Serenissimæ Suæ || Celsitudinis Typographi jurati. 1649. || Superiorum permisso. ||

In-8°, 8 ff. non chiff., sign. * - *₂ - *₄ - [*₈]; 88 pp. chiff., sign. A - E₅ - [E₈] - F - F₂ - [F₄]; réclam., car. rom. et ital., notes margin.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] : épître dédicatoire à Maximilien-Henri de Bavière. — F. [4] : *Auctor || Ad Benevolam || Lectorem.* || .. Huy, 16 février 1649. — Ff. [5] - [7] r° : pièce de 118 vers latins adressée à Jean de Chokier par le P. Melchior Daelhem et contenant un éloge de ses ouvrages, dont les titres sont indiqués dans la marge. Suivent :

Errata Typographica. || — Ff. [7] v^o - [8] r^o : *Indiculus* ||
Capitvm. || — F. [8] v^o : *Approbatio.* || ... *Datum Huj*
in nostro Monaste- || *rio PP. Augustinianorum hac*
30. || *Ianuarij,* 1649. || *Fr. Ægidivs Pierpont,* || ...

Pp. 1-81 : corps de l'ouvrage ; c'est, avec quelques
ajoutes, le texte du *Tractatus de re nummaria*, 1619. —

Pp. 82-88 : *Index* || *Rerum.* || ... *Finis.* ||

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise.*
col. 177-

Scholia || In || Primarias Pre- || ces Impera-
toris. || Ad Invictissimvm Avgvstissimvmqve
|| Romanorum Imperatorem || Ferdinandvm
II. || Nec non || Ser.^{mos} Ill.^{mosqz} Principes, ||
Iohannem Svichardvm || à Cronenburch,
Moguntinensem, || Lotharivm A Metternich, ||
Treuirenses, || Ferdinandvm Bavariæ Dvcem
&c. || Coloniensem ; || S. R. Imperii Electores ||
Ecclesiasticos, || Avctore || Iohanne à Chokier,
Cathedralis Ec- || clesiae Leodiensis Canonico. ||
(*Marque typographique : une licorne aux pieds
de la Justice*).

Coloniæ Agrippinæ || Apud Iohannem
Kinckivm sub Monocerote. || Anno M. DC.
XXI. ||

In-4^o, 4 ff. sign. [*] - *3 - [*4] + 60 ff. sign. A - P3 -
[P4] ; car. rom., et ital., récl., titre courant, notes
marg. Les pp. 1-109 [ff. A - O3 r^o] sont chiff.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — Ff. [2] - [3] r^o : bandeau ;

Anvers : musée Plantin.

Cambridge : bibl. univ.

Cologne : bibl. univ.

Douai : bibl. mun.

Liège : bibl. centrale (2209).

» : bibl. univ. (XII. 45. 9bis).

Lille : bibl. mun.

Oxford : bibl. Bodl.

Paris : bibl. Ars.

Rome : bibl. nat.

Strasbourg : bibl. univ.

Tongerloo : abb.

Upsala : bibl. univ.

dédicace à l'empereur Ferdinand II et aux électeurs archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, Liège, 3 janvier 1621; cul-de-lampe. — Ff. [3] v^o - [4] r^o : *Index Quæstionum*. || — F. [4] v^o : bandeau ; *Approbatio*. ||, par Henri Francken Sierstorpsius (probablement de Sier, actuellement dép. de Moresnet), 16 décembre 1620.

Pp. 1-6 : *Ioannis A || Chokier || Ecclesiæ Cathedra- || ls Leodiensis || Canonici || In || Indultum Primariarum Precum || Scholia. || Proëmium. ||* — Pp. 7-109 : *Sequitur textus || Indulti Prima- || riarum Precum In || Qvinqve Sectiones Divisus, Cum || Summarijs. ||* A la fin : *Lavs Aeterno Deo, Semperque Virgini || Mariae, Qvibus Vt Par Est, Haec Acce- || pta refero, quæ quoque tum saniori iudicio, tum Eccle- || siæ Catholicæ censuræ lubens || submitto. || Finis. ||* — Suit, ff. [O3] v^o - [P4] v^o : *Index Rerum. ||* A la fin : *Finis Indicis. ||* ; bandeau ; *Errores Typographici. ||*

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 219.

Scholia || In || Primarias Preces || Imperatoris, || In Quinque Sectiones diuisas : Ab Ipso Avthore Recognita, || Variis Rotæ Decifionibus ac diuerfis Pontificum & Imperatorum Constitutionibus, Cardinaliumque sacri Concilii || Tridentini Interpretum Declarationibus, iuxta || stylum & praxim præsentis temporis illustrata. || Accefferunt ad singulas Sectiones Argumenta & Summaria, || Indéxque Quæstionum & Materialiarum locupletiffimus. || Avthore || Joanne à Chokier De Svrlet, || Canonico & Vicario Generali Leodiensi, necnon || Abbate feculari Vifetenfi, &c. || Editio secunda & posthuma. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Viduæ Leonardi Streel, M. DC. LVIII. || Superiorum permiffu. ||

In-4^o, 8 ff. sign. [*1] - *2 - **3 - [**4] + 198 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Bb2 - [Bb4] + 10 ff. sign. Cc - Dd3 - [Dd4] - Ee - [Ee2] ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : dédicace à l'em-

Cambridge : bibl. univ.

Bruxelles : bibl. royale (III. 67801 A).

Liège : bibl. centrale (1291).

» : bibl. sém. (10 H. 8).

» : bibl. univ. (XII. 45. 9).

Lyon : bibl. mun.

Madrid : bibl. nat.

Rome : bibl. nat.

pereur et aux archevêques électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves. — F. [3] : bandeau ; *Ad Lectorem*. || ; cul-de-lampe. — Ff. [4] - [5] : *Innocentius Papa X.* || *Ad Perpetuam Rei Memoriam.* || *Zelo Domus Dei animum nostrum...* Rome, 26 novembre 1648 ; cul-de-lampe. — Ff. [6] - [7] r^o : *Admodum Reverendo* || *Amplissimoque Domino,* || *D. Joanni A Chokier* || *De Surlet,* || ... *Hoc Carmen omnium Doctissimarum eiusdem R. D. Lucubrationum Index,* || *Obferuantia ergo D. C. Q.* || *F. Bartholomæus D' Astroy*|| ; pièce de vers contenant l'éloge des ouvrages de J. de Chokier ; avec index dans la marge ; à la fin, cul-de-lampe :

Quàm benè (*Docte Senex*) Studijs melioribus ætas
Detrita, mundo profuit !

Edita quot per te præclara Volumina passim
Peritores lectitant !

Cùm Placuit *Regimen Ciuile* retexere & artem
Quam iure dicunt artium,

Bis ternis expressa Libris, Pauloq̄ dicata
Summo probata est Præfuli.

Atque iterùm formata typis iterumq̄ renascens
Est Ferdinando dedita.

Quas etenim partes Prudentia vindicat, vsquam
Te nemo docuit doccius. (1)

Militis atque Ducis munus disquisitis agendum
Notis feueris annotans. (2)

Mox *Legatorum* longè ardua munia dictas,
Suæq̄ *Spartæ* communes :

Artibus ergò tuis & belli & pacis alumnos.

Sago *Togâq̄* perfacis

(1) *Thesaurus politicorum aphorismorum.*

(2) *Onosandri strategicus.*

Debit illustri scriptum hoc illustre Patrono
Magnaque ferri Principi.
Henricus Bauarus quo *Principe Legia* gaudet
Sibi dicatum vindicat. (3)
Indeque *Romanæ* scrutans penetralia *Praxis*
Veterosque sensus illius,
Quidquid habere iuris *Sacra Cancellaria*, pandis
Sub Gregoriano nomine. (4)
Cæsareis demùm *Precibus* suffragia seruas
Doctique scriptis explicas
Quæ sua sunt sic *reddis Cæsaribusque Deoque*.
Æquis vtrimque partibus.
Sacris Principibus quibus *Electiva potestas*
Opus politum nuncupas. (5)
Mox veteres Nummos antiqua æruginè terfa
Nostro reponis sæculo
Quisvè vsus fuerit, valor aut præstantia quondam
Ceū ponderator æstimas. (6)
Succedit maior rebus maioribus ætas
Martemque iungis Palladi
Qua *Libertate* inconcussa *Ecclesia* gaudet
Te *vindicata* est *Vindice* (7)
De *Commutandis Sacris titulisque bonis*,
Syntagma clarum prodijit. (8)
Osnabrugensi Liber hic magnoque pioque
Est iure scriptus *Præfuli* ;
Cum tua *Cygnæas* imitantur tempora plumas
Annique sensim decidunt.
Sola quies mentis studium est, & voce sonora
Oloris instar concinens,

(3) *Tractatus de legato.*

(4) *Commentaria in regulas cancellariæ apostolicæ.*

(5) *Scholia in primarias preces imperatoris.*

(6) *Tractatus de re nummaria.*

(7) *Vindiciæ libertatis ecclesiasticæ*

(8) *Syntagma de commutationibus beneficiorum.*

Grandæuæ memoras *solatia Sancta Senectæ*
Ac *Ferdinando* consecras. (9)
Hinc tibi *Cælitibus* placet indulgere *Thefauris*
Manuque larga fundere ;
Vt doecas populos diuini munera doni
Et parta Christi sanguine
Quodvè habeat meritum, quas *Indulgentia* vires
Cuius legenti detegis ; (10)
Tranquillo tandem *Senecæ* tranquilla refundis
Æui fugacis otia. (11)
Nec tamen effœtos hostis contemneret annos
Refumis arma pristina :
Hæreticosque monens ad castra reducere tentas
Parcens cruento prælio. (12)
Sed cum pacificis furibunda rebellio verbis
Sæuo resistit impetu :
Tùm gladium stringens *Samuelem* conficis ictu
Et perduellem proteris.
Mox *facis Historicæ* collustrans lumine mundum
Trophæa clara fuscitas ; (14)
Hoc opus, *Illustri* placuit tibi figere meta
Maximiliano Principi
Cui feret acceptam (qua floret *Legia*) pacem
Bellique tristis terminum
Hoc etenim Rectore ratis quassata procellis
Et hausta penè fluctibus,
Post tempestates post mille pericula, tandem
Fido reducta est littori
En vitæ cursus laudabilis, en tibi palma
Non inuidendæ gloriæ.
Quam si pro meritis homines celebrare recusent,
Cælum coronis compleat.

(9) *Tractatus de senectute.*

(10) *Erotemata indulgentiarum.*

(11) *Senecæ de tranquillitate animi.*

(12) *Paraenesis ad hereticos.*

(13) *Apologeticus adversus S. Maresii librum.*

(14) *Facis historiarum centuriæ duæ.*

F. [7] v^o : *Approbationes* || *Theologorum.* || ; trois approbations de Henri Du Mont, Liège, 1^{er} octobre 1654 ; du P. Barth. d'Astroy, Liège, 24 août 1654 ; du P. Bonaventure Lantin, Liège, 17 septembre 1654. — F. [8] : *Index Quæstionum.* || ; sur 2 col., car. ital.

Pp. 1-12 : bandeau ; *Ioannis A Chokier* || *De Surllet,* || ... *In* || *Indultum Primariarum Precum* || *Scholia.* || *Proæmii Summarium.* || — Pp. 13-198 : *Sequitur Textus* || *Indulti Primariarum* || *Precum In Quinque* || *Sectiones Divisus Cum Summariis.* || A la fin : *Laus Æterno Deo, semperque Virgini Mariæ, quibus* || *ut par est, hæc accepta refero, quæ quoque tum saniori* || *iudicio, tum Ecclesiæ Catholicæ censuræ* || *lubens submitto.* || *Finis.* ||

Ff. [1] - [9], sign. Cc - Ee : *Index* || *Rerum Et Materiaram,* || *Quæ In Hoc* || *Tractatu Precum Primariarum* || *Scholijs Illustratarum continentur, Ordine Alphabetico* || *contextus.* || ; sur 2 col. A la fin : *Finis* || ; cul-de-lampe. — F. [10] : *Errata Sic Corrige.* || ... *Errata Jndicis* || ... *Finis.* ||

Édition avec sommaires plus étendus et additions.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise,* col. 219.

Scholia || In || Primarias || Preces Imperatoris. || Ad || Invictissimum Avgustissimumque Romano- || rvm Imperatorem || Ferdinandum II. || Nec non || Serenissimos Illvstrissimosque Principes, || Ioannem Swichardvm || A Cronenburch, Moguntinensem, || Lotharivm A Metternich, || Trevirensen, || Ferdinandvm Bavariae || Ducem &c. Coloniensem ; || S. R. Imperii Electores Ecclesiasticos. || Avctore || Ioanne à Chokier, Cathedralis Ecclesiae || Leodiensis Canonico. || Editio Secunda. || (*Fleuron*).

Coloniae Agrippinae, || Apud Joannem Wilhelmum Friessem. Anno 1674. ||

In-4^o, 4 ff. non sign. + 60 ff. sign. *A - P₃ - [P₄]* ; les ff. *A - O₃* sont paginés 1-109 ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. - Ff. [2] - [3] r^o : bandeau ; dédicace à l'empereur Ferdinand II et aux archevêques électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, Liège, 3 janvier 1621 ; cul-de-lampe. — Ff. [3] v^o - [4] r^o : *Index Quæstionvm*. || ... *Finis*. || — F. [4] v^o : bandeau ; *Approbatio*. ||, 16 décembre 1620.

Bruxelles : bibl. royale (III 67796A).

Cologne : bibl. univ.

Liège : bibl. sém. (13 H. 1).

» : bibl. univ. (XII. 63. 6).

Rome : bibl. nat.

Turin : bibl. nat.

Pp. 1-6 : *Joannis A || Schokier Ecclesiæ || Cathedralis Leodien- || sis Canonici || In || Indultum Primarium Precum || Scholia. || Proëmium. ||* — Pp. 7-109 : *Sequitur textus || Indulti Primariarum || Precum In Quinque Secti- || ones Divisus, Cum Summariis. ||*
A la fin : *Laus Æterno Deo, Semperque Virgini Mariæ, || Quibus Ut Par Est, Hæc Accepta || refero, quæ quoque tum saniori judicio, tum || Ecclesiæ Catholicæ censuræ lubens || submitto. || Finis. ||* — Suit, ff. [O3] v^o - [P4] v^o : *Index Rerum. ||*, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis Indicis. ||* ; cul-de-lampe.

Le titre porte l'indication : *editio secunda*. C'est la deuxième édition colonaise, mais la troisième après celle de Liège, 1658.

Cité par de THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 219.

Commentaria || In || Regvlas Can= || cellariæ
 Apostolicæ, || Sive In Glossemata Alphonsi ||
 Sotto, Gloffatoris nuncupati : || Avctore ||
 Ioanne A Chokier, Ecclesiae Ca- || thedralis
 Leodiensis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm
 Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ
 & Cancellariæ Romanæ studiosis vtilissimum. ||
 Ad S. D. N. Gregorivm XV. Pontificem ||
 Maximvm. || (*Buste du pape Grégoire XV en
 médaillon ; grav. sur cuivre*).

Coloniæ Agrippinæ || Sumptibus Ioannis
 Kinchii ad intersigne Monocerotis. || Anno
 M. DC. XXI. ||

In-4^o, 12 ff. sign. [(*)1] - (*)2 - (***)3 - [(***)4] +
 540 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Zz3 - [Zz4] -
 Aaa - Xxx3 - [Xxx4] + 30 ff. sign. A - G3 - [G4] - H -
 [H2] ; car. rom., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; blanc au v^o. — Ff. [2] - [6] : ban-
 deau ; dédicace au pape Grégoire XV, Liège, 14 mars

Anvers : bibl. com.

Bornhem : abb.

Bruxelles : bibl. royale (III 67801 A).

Cologre : bibl. univ.

Douai : bibl. mun.

La Haye : bibl. royale.

Liège : bibl. centrale (2209).

Lille : bibl. mun.

Oxford : bibl. Bodl.

Paris : bibl. S^{te} Genev.

Rome : bibl. nat.

Turin : bibl. nat.

Upsala : bibl. univ.

1621 ; cul-de-lampe. — Ff. [7] - [10] r^o : bandeau ; *Lectori.* || ; cul-de-lampe. — Ff. [10] v^o - [11] : bandeau ; *Syllabus Regularum.* || F. [12] r^o : *Approbatio.* ||, Liège, 17 mars 1621 ; bl. au v^o.

Pp. 1-540 : bandeau ; *Commentaria || Ioannis A Chokier || Ecclesiae Cathedralis || Leodiensis Canonici.* || *In || Regulas Cancellariae Apostolicae, siue in illarum antiquum || Glossographum Alphonsum Sotto.* || A la fin : *Finis Regularum Cancellariae Apostolicae, & Commentariorum Ioannis à Chokier ; quae S. Pontificis, ac Sacrosanctae Romanae Ecclesiae censuræ || subiiciuntur. || Iesu Christo Redemptori, Eiusque Pii- || simae Matri semper Virgini laus, honor & || gloria.* || ; cul-de-lampe. Corps de l'ouvrage ; le texte de chaque règle est suivi de la glose d'A. Sotto et du commentaire de J. de Chokier.

Ff. [1] - [29] : bandeau ; *Index Rerum || Et Verborum Digniorum || Tomo Toto Hoc Opere Contentorum Locupletissimus.* ||, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis.* || ; cul-de-lampe. — F. [30] r^o : *Errata, quae operarum typographiae, siue etiam Relectoris imperitia || commissa, sic corrigito.* || ; bl. au v^o.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1337, qui dit que « ce volume reparut en 1624 avec un nouveau titre. »

Commentaria || In || Regvlas || Cancellariæ ||
 Apostolicæ : || Sive In Glossemata Alphonsi ||
 Sotto, Gloffatoris nuncupati. || Avctore ||
 Ioanne A Chokier, Ecclesiæ || Cathedralis
 Leodienfis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm
 Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ,
 & Cancellariæ Romanæ studiosis utilissimum. ||
 Ad S. D. N. Gregorivm XV. || Pontificem
 Maximvm. || Editio Tertia. || (*Vignette sur
 cuivre aux armes pontificales*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Ioannis
 Wilhelmi Friessem junioris. || Anno M. DC.
 LXXIV. || Cum Privilegio Sacræ Cæsareæ
 Majestatis. ||

In-4^o, 8 ff. sign. [*] - *₂ - [*₄] - ** - **₂ - [**₄] +
 540 pp. chiff., sign. A - Z₃ - [Z₄] - Aa - Zz₃ - [Zz₄] -
 Aaa - Xxx₃ - [Xxx₄] + 28 ff. sign. A - G₃ - [G₄];
 car. rom., récl., titres courants.

F. [1] : titre, noir et rouge ; bl. au v^o. — Ff. [2] -
 [3] : bandeau ; dédicace au pape Grégoire XV, Liège,
 14 mars 1621. — Ff. [4] - [6] : bandeau ; *Lectori*. ||,
 à la fin, trois fleurons. — F. [7] r^o : bandeau ; *Privile-
 gium Cæsareum*. ||, pour J.-W. Friessem, Vienne,

Chartres : bibl. ville.

Cologne : bibl. univ.

Liège : bibl. centrale (2210).

• : bibl. sém. (10 H. 11).

• : bibl. univ. (XII. 63. 6).

Rome : bibl. nat.

3 avril 1674. — Ff. [7] v^o - [8] v^o : bandeau ; *Syllabus Regularum*. || — F. [8] v^o : *Approbatio*. ||, Liège, 17 mars 1621.

Pp. 1-540 : bandeau ; *Commentaria* || *Joannis A Chokier* || *Ecclesiae Cathedralis* || *Leodiensis Canonici*. || *In* || *Regulas Cancellariae Apostolicae, sive in illarum antiquum Glossographum Alphonsum Sotto*. || A la fin : *Finis Regularum Cancellariae Apostolicae, & Commentariorum Ioannis à Chokier ; quae S. Pontificis, ac Sacrosanctae Romanae Ecclesiae censuræ subijciuntur. || Iesu Christo Redemptori, Eiusque Filiae semper Virgini laus, honor & gloria.* || ; cul-de-lampe.

Ff. [1] - [28], sign. A - [G4] : *Index* || *Rerum Et Verborum* || *Digniorum Toto Hoc Opere* || *Contentorum Locupletissimus*. ||, sur 2 col., car. ital. A la fin : *Finis*. ||

Cité dans De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1337.

CHOKIER de SURIET (Jean de).

COLOGNE, J.-W. Friessem junior.

1675.

Commentaria || In || Regvlas || Cancellariæ ||
Apostolicæ : || Sive || In Glossemata Alphonsi ||
Sotto, Gloffatoris nuncupati. || Avctore ||
Ioanne A Chokier, Ecclesiæ || Cathedralis
Leodiensis Canonico. || Opvs Omnibvs Cvm
Ivris Canonici, Tvm Praxeos || beneficiariæ,
& Cancellariæ Romanæ studiosis utilissimum. ||
Ad S. D. N. Gregorivm XV. || Pontificem
Maximvm. || Editio Tertia. || (*Vignette sur
cuivre aux armes pontificales*).

Coloniæ Agrippinæ, || Sumptibus Ioannis
Wilhelmi Friessem junioris. || Anno M. DC.
LXXV. || Cum Privilegio Sacræ Cæfareæ
Majestatis. ||

In-4^o. 3 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - **2 - [**4] +
540 pp. chiff., sign. A - Z3 - [Z4] - Aa - Zz3 - [Zz4] -
Aaa - Xxx3 - [Xxx4] + 28 ff. sign. A - G3 - [G4] ;
car. rom., récl., titres courants.

Édition de Cologne, 1674, avec la date de 1675.

Cité dans De THEUX de MONYJARDIN, *Bibliogr.
liégeoise*, col. 1337.

Bruxelles : bibl. royale (III 67796 A).

Liège : bibl. sc̄m. (13. H. 1).

Lyon : bibl. mun.

Madrid : bibl. nat.

Rome : bibl. nat

Tractatus || De || Legato || Auctore ||
 Ioanne A Chokier, || Canonico Et Vicario ||
 Leodiensi. || Cum Indice gemino, vno Capi-
 tum, altero Rerum maximè notabilium. ||
 Ad Ser^{mum} Principem Electorem Colonien-
 sem, vtriusq̄ ; Bauariæ || Ducem, Episcopum
 ac Principem Leodiensem, &c. || (*Dans un
 cartouche, écu aux armes de Ferdinand de
 Bavière, posé sur une crosse et une épée en
 sautoir ; au-dessus, la devise du prince-évêque :*
 AVITA FIDE).

Coloniae Agrippinae, || Sumptibus Ioannis
 Kinkii ad interfigne Monocerotis. || Anno
 M. DC. XXIV. ||

In-4^o, 4 ff. sign. *2 + 60 ff. sign. A - P2 - [P4] ;
 car. rom., récl., titre courant, notes marginales ; les
 ff. A-P sont chiff. [1] - 113

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : bandeau ; dédi-
 cace à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège,

Anvers : musée Plantin.

Bornhem : abb.

Bruxelles : bibl. royale (III 11780 A).

Cambridge : bibl. univ.

Douai : bibl. mun.

Gand : bibl. univ. (Ju 460²).

Leyde : bibl. Thysius.

Liège : bibl. univ. (XIII. 85. 7).

Lyon : bibl. mun.

Madrid : bibl. nat.

Oxford : bibl. Bodl.

Paris : bibl. Ars. et S^{te} Gen.

Rome : bibl. nat.

Upsala : bibl. univ.

Liège, 14 août 1624. — F. [3] : *Index Capitulum*. || sur 2 col. ; à la fin, cul-de-lampe. — F. [4] r^o : *Approbatio*. ||, Liège, 24 août 1624 ; au v^o : sonnet à l'auteur :

*EQUITABLE Censeur, qui aués le pouuoir
Sur l'Ame, & sur le Corps, si jamais la puissance
De l'antique Romain s'est mise en euidence
A corriger les mœurs, & ranger au deuoir :
Vostre Esprit clair-voyant, qui vous monstre, &
[fait voir
Si tost que nous tombons en quelque deffaillance,
A vostre autorité ioinct vne grand' Prudence,
Pour radresser nos pas, & les deffauts preuoir.
Heureux sont les Escrets, qui du traict de sa lime
Reçoient le credit que le destin ne mine :
Plus heureux les Esprits guidés de ce flambeau,
Qui de belle Clarté fertilement abonde
Esbranchant ses rayons par la machine ronde,
Et qui sert icy bas de miracle nouveau.*

Suit une épigramme latine de 10 vers de Charles Jacquemin Originaire de Nancy en Lorraine.

Pp. [1] - 113 : *Ioannis A Chokier || Ecclesiæ Cathedralis || Leodien. Canonici || & Vicarij in Spiritu- libus generalis. || Tractatus de Legato. ||* Suit, ff. sign. P v^o - [P3] v^o : *Index Rerum || Maxime Notabilium. ||*, sur 2 col. — Dernier f. : *Errata Typographica. ||* ; cul-de-lampe ; bl. au v^o.

Traité du rôle des ambassadeurs, décrivant les qualités de prudence, d'éloquence, d'intégrité et de tempérance requises de ces envoyés, et exposant tous les détails de leur mission et la manière de s'en acquitter. Fréquentes citations d'auteurs anciens et nombreux exemples historiques.

Dans sa dédicace à Ferdinand de Bavière, J. de Chokier dit des ambassadeurs : *quorum munere ut in rebus humanis nullum est sanctius, ita vobis Principibus nullum est gratius, adeoque utilius esse potest. Legatus enim, negocia tum pacis, tum belli expedit, sacra prophanaque administrat, fœderibus Principes iungit, dissidia extinguit, pacem componit, & alia generis eiusdem in civili vita frequentissima.*

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1339.

Vindiciæ Libertatis || Ecclesiasticæ, ||
 Divisæ In Dvas Partes : || In quarum primâ
 ostenditur || Appellationes ab Ecclesiasticis
 Iudicibus in causis ciuilibus || inter Laicos
 motis, in Imperiali Camera non esse || inter-
 ponendas, nec ab ea recipiendas. || Alterâ
 scribitur || Contra impios Ecclesiæ Mastyges,
 illius bona, || ac iura vsurpantes. || Auctore ||
 Ioanne A Chokier, Ecclesiæ Cathedralis
 Leodiensis || Canonico, & Vicario in Spiri-
 tualibus Generali. || Cum Indice gemino, vno
 Caputum, altero rerum. || Ad Ser.^{mum} Prin-
 cipem Ferdinandum, Principem || Electorem
 Colonensem, vtriusque Bauariæ Ducem, ||
 Episcopum ac Principem Leodiensem, &c. ||
 (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Ioannem Tournay, Typogr.
 Iuratum, || Sub signo S. Augustini. 1630. ||
 Superiorum permisso. ||

In-4^o, 136 ff. sign. [a] - aiiij - [a4] - A - A2 - Z3 -
 [Z4] - Aa - Ee2 - [Ee4] - a - e3 - [e4] ; car. rom., récl.,

Anvers : musée Plantin (B
 1599).

Bâle : bibl. univ.

Bornhem : abb.

Bruxelles : bibl. royale (III
 677224).

Dorai : bibl. mun.

Gand : bibl. univ. (Ju 460).

La Haye : bibl. royale

Liège : bibl. centrale (2213).

Liège : bibl. sém. (10 H. 6
 et 23 K. 27).

» : bibl. univ. (XII. 63. 3).

Madrid : bibl. nat.

Oxford : bibl. Bodl.

Paris : bibl. Ars. et S^{te}

Genev.

Rome : bibl. nat.

Strasbourg : bibl. univ.

Zurich : bibl. centrale.

titre courant, chiffres dans la marge ; les ff. *A* - [Ee4] sont paginés 3-224.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — Ff. [2] - [4] r^o : bandeau ; dédicace à Ferdinand de Bavière, Liège, 29 août 1630. || — Ff. [4] v^o - [5] r^o : bandeau ; *Lectori Benevolo*. ||. — F. [5] r^o, chiff. 3 : *Approbatio*. ||, Liège, 26 août 1630 [163.]. — F. [5] v^o : *Ad Legiam Matrem indulgentissimam*. ||, 19 distiques ; au bas : *Accinebat L. De Vlierden I. C.* || — Ff. [6] - [7] r^o, chiff. 5-7 : bandeau ; *Index Capitum* || *partis primæ*. || — F. [7] v^o, chiff. 8 : *Partis Secundæ* || *Capitum Index*. || — Le f. [8], blanc, est coupé.

Pp. 9-162 : bandeau ; *Vindiciarum Libertatis* || *Ecclesiasticæ* || *Pars Prima*. ||, 33 chapitres. — Pp. 163-224 : bandeau ; *Vindiciarum Libertatis* || *Ecclesiasticæ*, || *Pars Secunda*. ||, 14 chapitres. — P. 224 : *Finis*. || — Suivent 20 ff. sign. *a* - [e4] : bandeau ; *Index Rerum Locorumque Huius* || *operis uberrimus, ita digestus ut labori lectoris avidioris* || *subleuando, materiam eandem duobus tribusue* || *locis tanquam proprijs sedibus positam* || *repræsentet*. ||, 2 col. — F. [19] v^o : *Finis Indicis*. || ; entre deux bandeaux : *Soli Deo sit gloria*. || *M. DC. XXX*. || ; cul-de-lampe. — Le dernier f. est blanc.

De THEUX de MONTJARDIN. *Bibliogr. liégeoise*, col. 98.

CONSTITUTIONS (Les) de l'Ordre de S.
Sépulchre, éd. par J. de Chokier.

LIÈGE, Jean Tournay.

1631.

Les Constitvtions || de L'Ordre || De S.
Sepvlchre. || Qui est de Chanoines & Chanoi-
neffes Regulieres ; || institué par S. Iacques
le Iuste, Apofte, & || premier Euesque de
Hierufalem. || Auec les points de la reforme
felon le sacré Concil || de Trente ; auancez par
le S.^{me} & R.^{me} Eues- || que & Prince de
Liege, & le S.^r Iean de || Chokier, Chanoine
de l'Eglise Cathedrale, || & Vicaire General. ||
(*Monogramme du Christ, formé des instru-
ments de la Passion : vignette sur bois*).

A Liege, || Chez Iean Tournay Imprimeur
Iuré, Proche l'Eglise de S. Denys, || à l'en-
seigne de S. Augustin, M. DC. XXXI. ||

In-4^o, 4 ff. sign. [A] - A2 - [A4] + 84 pp. chiff.,
sign. B - [L4] - M - M2 + 2 ff. sign. [M3] - [M4] ;
car. rom. et ital., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : *La Confirmation* ||
des presentes Constitutions. ||, texte de la bulle d'Ur-
bain VIII, 14 juillet 1624. — Ff. [3] - [4] r^o : bandeau,
Aux Devotes || *Chanoinesses* || *Religieuses* || *De S.*
Sepulchre. ||, épître de Jean de Chokier aux chanoi-

nesses, les invitant à bien observer ces constitutions, *Donné en nostre maison Claustralle, ce 15. || d'Auril 1631. ||*, fleuron. — F. [4] v^o : bandeau, *Sommaire De Ce Qui Est || contenu és presentes Constitutions. || ...* *Advertissement. ||*

Pp. 1-44 : bandeau, *Partie Premiere || des Offices Divins. ||* — Pp. 45-75 : bandeau, *Partie Seconde || Des Offices Conventuels. ||* — Pp. 76-84 : bandeau, *Partie Troisiesme || Des Coulpes : ||* — P. 84 : *Conclusion. ||*

Suivent 2 ff. F. [1] : deux approbations, l'une d'André van Bogaerde, recteur du Collège des Jésuites de Maestricht, 6 avril 1631 ; l'autre de Jean de Chokier, Liège, 22 avril 1622. — Ff. [1] v^o - [2] : bandeau, *Table Des Chapitres. ||*, fleuron. On a collé au dernier f. une feuille volante : *Fautes survenues en l'impression. ||*

Constitutions et règles de l'Ordre du Saint Sépulcre, publiées par Jean de Chokier.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise.*, col. 104.

Parænesis || Ad Hæreticos, || Et Alios ||
 Ecclesiæ Hostes, || Et Mastiges. || Avctore ||
 Ioanne A Chokier || Ecclesiæ Cathedralis
 Leodiensis Canonico, Ser.^{mi} Episcopi || Princi-
 pis Leodiensis Vicario in Spiritualibus ||
 Generali, eiusdemque Confiliario. || Contra
 omnium hostes pro salute communi vna com- ||
 munis debet esse vigilantia, ne de alicuius
 membri vul- || nere etiam alia possint membra
 corrumpi. *S. Leo Papa, || Serm. 5. de Ieiun.*
10. Mens. || (Fleuron).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem
 Kinkium Sub signo || Monocerotis. || M. DC.
 XXXVIII. ||

In-4^o, 8 ff. non chiff., sign. [a] a1j - [a4] - b - b2 - c -
 c2 ; 167 pp. chiff., sign. A - [Y2] ; 6 ff., sign. Z - Z2
 - [Z4] - Aa - Aa2 ; réclam., car. rom., notes margin.

F. [1] : titre : blanc au v^o. — Ff. [2] - [3] r^o : épître
 dédicatoire à Ferdinand de Bavière, prince-évêque
 de Liège, 28 août 1634. — Ff. [3] v^o - [4] v^o : *Lectori*
Benevolo. || — Ff. [5] - [6] : *Index Capitum.* || —
 F. [7] : pièce de vers, par le P. Melchior Daelhem. —

Anvers : bibl. com.

» : musée Plantin (B 597).

Bornhem : abb.

Dublin : Trinity College.

Liège : bibl. centrale (626 et 2213).

» : bibl. sém. (10 H. 10 et 3 N. 35).

» : bibl. univ. (X. 162. 4).

Madrid : bibl. nat.

Rome : bibl. nat.

Rouen : bibl. mun.

F. [8] r^o : approbations de Jean-Frédéric de Chokier, de Henri Silvius et de Thierry Fizen, toutes datées du 28 août 1634 ; le v^o est blanc.

Pp. 1-147: corps de l'ouvrage. Les pp. 145-147 sont chiff. 153-155. La p. [148] contient : *Errata Typographica*.

Pp. 149-167 : *Virgidemia* || *Ex Virgeto*, || *Sive* || *Monachomachia* || *Samvelis Maresii*, || *Tribuni Vapularis*, || *collecta*, & *ad eum missa*, || *Ab* | *Arsenio Honorio*. || Les pp. 165-167 sont chiff. 145-147 : la p. [168] est blanche. Selon De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, c. 1344-1345, " ce pseudonyme d'Honorius cache probablement un jésuite, soit Roberti, soit de la Beeck. " La contribution du P. Roberti ne paraît pas impossible au P. Sommervogel, qui ne connaît pas de P. de la Beeck. (*Biblioth. de la Compagnie de Jésus*, nouv. éd., Bruxelles, 1895, VI, col. 1904).

Les ff. sign. Z - Aa2 contiennent : *Index rerum notabilium*. ||, 2 col.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1344.

Apologeticvs, || Adversvs || Samvelis Ma-
resii || Oppidi Traiectensis || Ministri Librum,
|| cui Titulum fecit || Candela sub modio
posita per Clerum Romanum. || In quo dete-
guntur & confutantur nonnulli illius errores, ||
calumniæ, || iniuriæ, falsiloquia seditiosissima,
conuitia in Sedem Apostolicam, || ac Episco-
pum Principem Leodiensem, & vtrumque
Clerum, &c. || Auctore Ioanne A Chokier,
Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis || Canonico,
Ser^{mi} Episcopi Principis Leodien. Vicario
in Spiri- || tualibus Generali, eiusdemq̄ Con-
filiario. || Tantò magis debemus commemorare
vanitatem hæretico- || rum, quantò magis
quærimus salutem eorum. || S. Augustinus. ||
(*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel Typo-
graphum. 1635. || Superiorum permiffu. ||

In-4^o, 4 ff. sign. [1^o] - 1^o2 - [1^o4]; 124 pp.
chiff. 1.- 123., sign. A - P₃ - [P₄] - Q - [Q₂]; car. rom.
et ital., récl., notes marg.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — Ff. [2] - [3] r^o : épître

Dublin : Trinity coll.

Liège : bibl. centrale (coll. de Theux).

» : bibl. sén. (10 H. 6 et 10 H. 10)

» : bibl. univ. (9501).

Lyon : bibl. ville.

Maestricht : bibl. com.

Oxford : bibl. Bodl.

dédicatoire à Ferdinand de Bavière, Liège, 30 août 1635. — Ff. [3] v^o - [4] r^o : *Index Capitum*. || — F. [4] v^o : approbations de Pierre de Amore, prieur des Dominicains de Liège, 27 août 1635, et de Thierry Fizen, définiteur des Augustins de la Province belge, Liège, 27 août 1635.

P. 1 : *Samveli* || *Maresio* || *Vrbis Traiectinæ* || *Ministello*. ||, 4 versets du ps. 51. — Pp. 1-6 : *Præfatio Ad Lectorem*. || Suivent, pp. 6-123, les 30 chapitres de l'ouvrage. — P. 123 : *Finis*. ||, cul-de-lampe. — P. [124] : *Errores Corrigendi*. ||

L'ex. de la bibl. de l'Univ. de Liège porte, p. [124] : *Errores Corrigendi*. ||, celui de la bibl. centrale de Liège : *Errores Typographici*. ||

Dans l'ex. de Lyon, la date de 1635 a été transformée à l'encre en celle de 1636 (note de M. Joly, conservateur en chef des Bibl. et Arch. de la ville de Lyon).

Réponse au livre de Samuel Desmarets, ministre réformé de Maestricht : *Candela sub modio posita per clerum romanum*. Sur cet auteur, voir de THEUX, *Bibliogr. liégeoise*, col. 1344.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 117.

Tractatus || De || Senectvte. || In quo illius
 Elogia, Priuilegia, Commoda, siue etiam
 In- || commoda, & ea quæ Forum Iudiciale
 spectant, nec- || non quæ ad illius produ-
 cendæ compendiarium || rationem pertinent,
 explicantur. || Cvm || Duplici Indice : vno
 Caputum, Rerum altero. || Avctore || Ioanne
 A Chokier De Svrlet, || Ecclesiæ Cathedralis
 Leodiensis Caronico, ac Serenissimi || Epif-
 copi-Principis Leodiensis Vicario in Spiri-
 tualibus || Generali, &c. || Ad Serenissimum
 & Inclytum Dominum || Ferdinandvm, || Dei
 gratia Archiepiscopum, & Principem Electo-
 rem Colonienfem, || Episcopum Principem
 Leodien. vtriusque Bauariæ, Westphaliæ, ||
 Angariæ, & Bullonij Ducem, &c. || (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Sere-
 nissimæ Suæ Celsitudinis || Typog. juratum.
 1647. || Superiorum permiffu. ||

In-4^o, 6 ff. sign. [*] - *2 - ** - [**4] + 66 ff. sign.
 A - Q3 - [Q4] - R - [R2]; les ff. A - Q2 sont chiff.
 I-121; car. rom. et ital., récl., titres courants.

Bruxelles : bibl. royale (II. 86061 et III. 13292 A).

Cologne : bibl. univ.

Liège : bibl. sém. (10 H. 10).

» : bibl. univ. (5932 A).

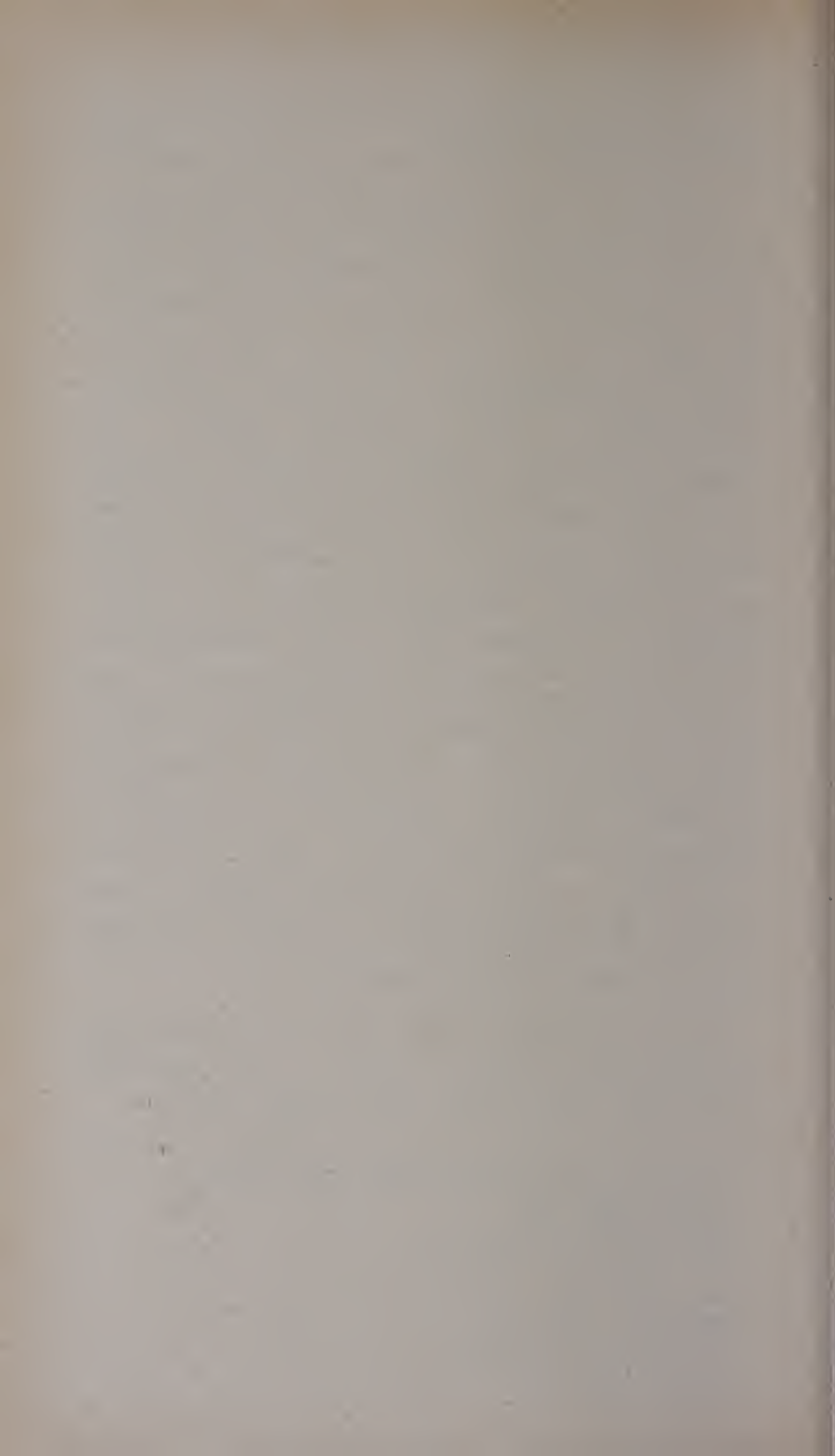
Lille : bibl. mun.

Maestricht : bibl. com.

Paris : bibl. S^{te} Geneviève.

Turin : bibl. nat.

Upsala : bibl. univ.



F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : bandeau ; dédicace à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, 31 août 1647. — F. [3] : bandeau ; *Lectori*. || — F. [4] r^o : *Approbationes*. || : 1. de Renier Proenen, licencié en théologie : ... *nihil continet, quod aut veræ Religioni repugnans sit, aut bonis moribus contrarium*... 22 août 1647 ; 2. de Jean Gaen, docteur en médecine : *ego... legi tertiam partem opusculi... istiusque partis contenta Regulis Medicorum conformem esse, & lectu dignam testor*, Liège, 25 août 1647 ; 3. de Philippe Rolantius, docteur en médecine : ... *qua parte tangit Medicorum doctrinam, nihil ab eâ alienum est, sed illorum præceptis consona sunt*... Liège, 28 août 1647. — F. [4] v^o : épigramme de 12 distiques latins du P. Barth. d'Astroy, du couvent des Récollets de Liège, à l'auteur. — Ff. [5] - [6] : *Index Capitum || Tractatus De Senectute ||...*

Pp. 1-121 : *Tractatus || De || Senectute*. || Suit, ff. Q2 v^o - [R2] r^o : *Index || Rerum Memorabilium*. || — F. [R2] r^o : *Errata* | ; bl. au v^o.

Cet ouvrage, émaillé de citations, est divisé en trois parties. La première (22 chapitres) décrit la vieillesse et examine la situation des vieillards relativement à certaines questions de droit : témoignage en justice, mise à la torture, autorisation de contracter mariage, etc. La deuxième (14 chapitres) contient l'éloge de la vieillesse et l'examen des avantages et des inconvénients de cet âge. La troisième partie est une suite de onze règles d'hygiène concernant le régime alimentaire des vieillards, leur sommeil, les maladies auxquelles ils sont exposés et les remèdes à celles-ci.

Cette dernière partie du traité de Jean de Chokier a été revue par deux médecins, R. Proenen et Ph. Rolant, dont les attestations sont reproduites aux liminaires.

A l'époque de la publication de ce livre, l'auteur était âgé de soixante-seize ans.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 167.

Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ. ||
 Quarum prima continet Mores diuerfarum
 Gen- || tium, altera Ritus sacros, ad intelli-
 gentiam || cùm profanarum, tùm sacrarum
 Histo- || riarum, illarumque Studiosis apprimè
 || vtilis. || Avctore || Ioanne A Chokier De
 Svrlet, || Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis
 Canonico, ac Serenissimi Episcopi || Principis
 Leodiensis Vicario Generali, necnon Abbate
 Sæculari || Ecclesiæ Collegiatæ S. Hadelini
 Oppidi Vifetensis, &c || Cum gemino Indice,
 Capitum primo, || Rerum altero. || Ad Sere-
 nissimvm Principem || Maximilianvm Hen-
 ricvm, || Ecclesiarum Colonienfis, Leodiensis,
 Hildesheimensis, Berch- || tefgadenfis Electum
 & Confirmatum Coadiutorem, &c. || Comitem
 Palatinum Rheni, Vtriusque Bâuariæ || Du-
 cem, &c. (*Fleuron*).

Leodii, || Apud Leonardvm Streel, Sere-
 nissimæ Suae Celsitudinis Typogra- || phum
 iuratum. 1650. || Superiorum permiffu. ||

Anvers : bibl. ville.

Gand : bibl. univ.

Liège : bibl. centrale (7370).

» : bibl. sém. (16 E. 19).

» : bibl. univ (XX. 74. 2 et 4842 C).

Madrid : bibl. nat

Paris : bibl. Ars. et S^{te} Genev.

Grd. in-4^o, 10 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] - *** - [***2] + 168 pp. chiff., sign. A - X3 - [X4] + 164 pp. chiff., sign. A - A3 - [A4] - Bb - Vv3 - [Vv4] - Xx - [Xx2] ; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] : bandeau ; dédicace à Maximilien-Henri de Bavière, prince-évêque de Liège. — F. [3] r^o : bandeau ; *Lectori || Benevolo.* ||, Liège, 29 août 1650 ; au bas : *Approbatio.* ||, par le P. Barth. d'Astroy, gardien du couvent des Récollets de Liège, 28 août 1650. — F. [3] v^o : portrait de l'auteur en médaillon, à l'âge de 79 ans ; J. de Chokier est assis de trois-quarts devant une table sur laquelle est placé un volume (cahier) ; la main gauche est posée sur le volume ; de la main droite l'écrivain tient une plume qu'il va tremper dans un encrier ; derrière lui, à gauche quelques livres, à droite une tenture. Le médaillon est surmonté d'un écu aux armes de J. de Chokier tenu par deux anges. Grav. sur cuivre. — F. [4] : bandeau ; *Illustri Viro, || D. Ioanni A Chokier || De Surlet, ||... Historiarum Face Orbem illustranti, & ignorantia tenebras, || suo fulgore propulsanti S. D. ||* ; pièce de 12 distiques, signée F. B. D. (F. Barth. d'Astroy). — Ff. [4] v^o - [6] v^o : *Index Capitvm || Centuriæ Primæ.* || — Ff. [6] v^o - [9] r^o : *Index Capitvm || Partis Secundæ.* || — Ff. [9] v^o - [10] : blancs.

Pp. 1-168 : *Ioannis A || Chokier De Surlet, || Canonici, ac Vicarij Generalis Leodiensis || Facis Historiarvm, || Sive antiquorum Rituum cum Profanorum, || tum Sacrorum, Centuria Prima.* || A la fin : bandeau et cul-de-lampe. — P. [1] : bandeau ; *Pars Secunda ||*

Facis Historiarum. || Ad Lectorem. || — P. [2] :
 blanche. — Pp. 3-155 : *Ioannis A || Chokier De*
Svrlet, || Canonici, ac Vicarij Generalis Leodiensis ||
Facis Historiarum, || Siue Obferuationum Antiqua-
rum || Centuria Secvnda. || A la fin : Finis. || Laus Deo,
qui dedit hæc velle, & dedit perficere. || — Pp. 156-164 :
Index Rerum Quæ Duabus || Centurijs huius Operis
continentur, in quo littera a prio- || rem, b posteriorem
Centuriam designat. ||, sur 2 col., car. ital. — A la fin :
Finis. ||; cul-de-lampe. Puis : bandeau ; *Index*
Erratorum. ||

Cet ouvrage est une sorte de précis des institutions privées et religieuses des Anciens. La première partie décrit en cent chapitres les mœurs et les coutumes ; la seconde traite, également en cent chapitres, des rites sacrés. D'innombrables citations dénotent une vaste lecture et une érudition très étendue. Le livre contient des « réflexions piquantes sur quantité d'objets qui excitent la curiosité ». (de BECDELIEVRE, *Biogr. liégeoise*, t. I, 1836, p. 434).

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibliogr. liégeoise*, col. 183.



Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ, ||
 Qvarvm Prima Continet Mores || diuerfarum
 Gentium, altera Ritus sacros, ad intelligen-
 tiam || cùm profanarum, tùm sacrarum
 Historiarum, || illarumque Studiosis apprimè
 vtilis. || Avctore || Reverend.^{mo} Nob. Ioanne
 A Chokier De Svrlet, || Ecclesiæ Cathedralis
 Leodiensis Canonico, Ac || Sereniffimi Episcopi
 Principis Leodiensis Vicario Generali, necnon
 Abbate || Sæculari, Ecclesiæ Collegiatæ S.
 Hadelini Oppidi Vifetenfis, &c, || Cum gemino
 Indice, Caputum primo, Rerum altero. ||
*(Marque typographique : licorne dans un
 cartouche, accosté de deux anges tenant chacun
 un flambeau ; sous la licorne, monogramme ; au
 bas, deux écussons ; légende : In Manibus
 Dei Sortes Meæ. . grav. sur cuivre).*

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Ioannem
 Antonivm Kinchivm sub Monocerote. ||
 Anno M. DC. LIII. || Cum Gratia & Priuileg.
 Cæf. Maieft. Generali. ||

Cologne : bibl. univ.

Lund : bibl. univ.

Lyon : bibl. mun.

Rome : bibl. nat. (10. 5. J. 3).

Strasbourg : bibl. univ.

Turin : bibl. nat.

Upsala : bibl. univ.

In-4^o, 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] + 37^o pp. chiff., sign. A - [Z4] - Aa - [Z24] - Aaa + 7 ff. sign. Aaa2 - [Aaa4] - Bbb - [Bbb4]; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg., erreurs de pagination.

F. [1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] r^o : bandeau, *Lectori || Benevolo. ||*, Liège, 29 août 1650. — Ff. [2] v^o - [4] : bandeau, *Index Capitvm || Centuriæ Primæ. ||* — Ff. [5] - [7] : bandeau, *Index Capitvm || Partis Secundæ. ||* — F. [8] r^o : bandeau, *Approbatio. ||*, par le P. Barth. d'Astroy, Liège, 28 août 1650. — F. [8] v^o : bandeau, *Illustri Viro || D. Ioanni A Chokier || De Svrlet, ||... pièce de vers comme dans l'édition de 1650, signée F. B. D.*

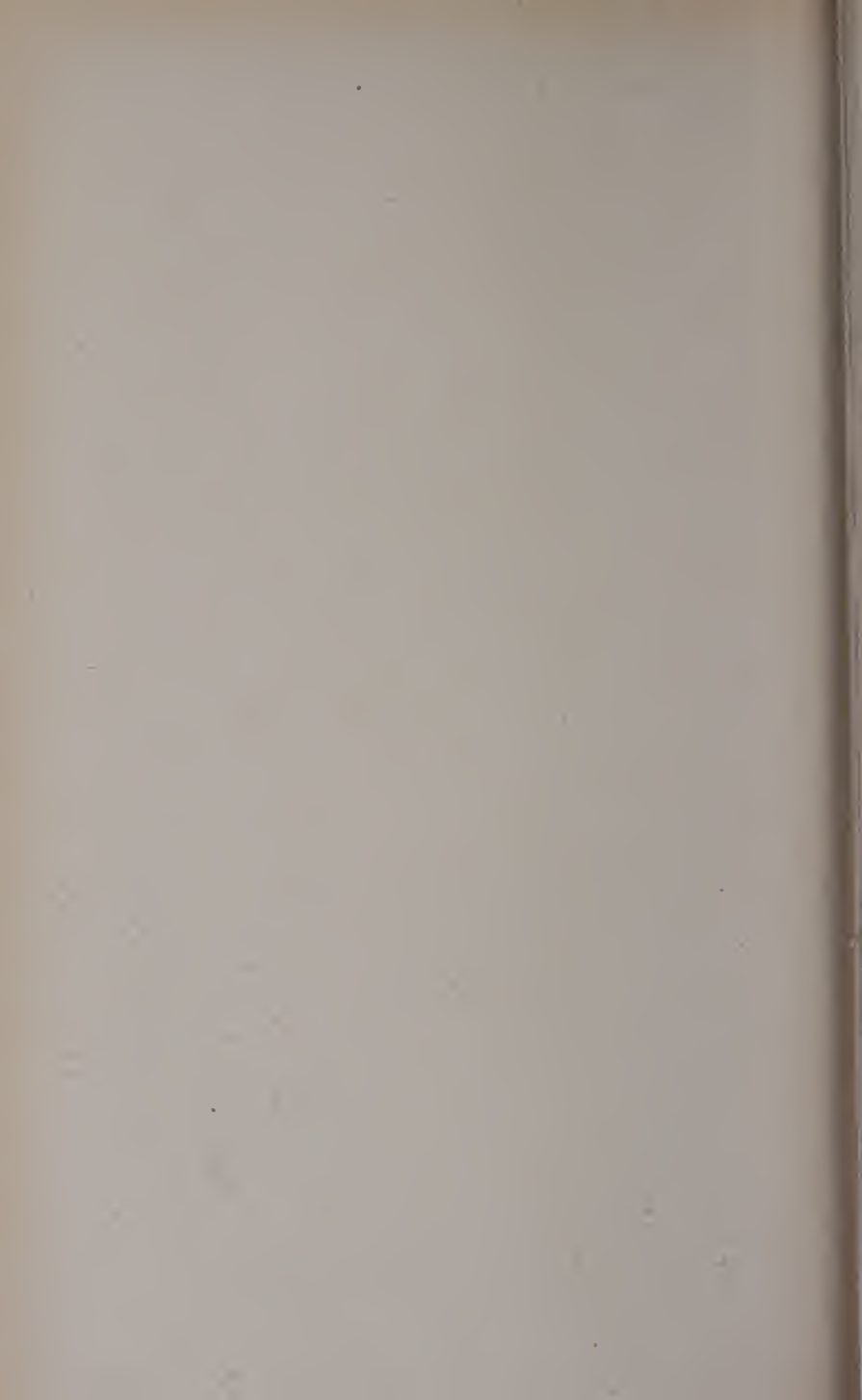
Pp. 1-190 : *Ioannis A Chokier || De Svrlet, ||... Facis Historiarvm, || ... Centuria Prima. ||* — P. 191 : bandeau, *Pars Secvnda || Facis Historiarvm. || Ad Lectorem. ||* — Pp. 192-370 : bandeau, *Ioannis A Chokier || De Svrlet, || ... Facis Historiarvm, || .. Centuria Secvnda. ||* A la fin : *Finis. || Laus Deo, qui dedit hæc velle, & dedit perficere. ||* — Suivent 6 ff. contenant : *Index Rervm Quæ Duabus || Centurijs huius Operis continentur, ... à la fin : Finis. ||* et fleuron, et 1 f. blanc.

Texte conforme à celui de l'édition de 1650.

Fait suite au *Thesaurus politicorum aphorismorum*, Cologne, 1653. Le titre général de cette édition porte : *Accedunt seorsim Facis historiarum centuriæ duæ.* Dans le vol. 348833 de la Bibl. nat. de Madrid on trouve après un titre général du *Thesaurus* et de ses suites, Cologne 1653, la *Fax historiarvm*. Ce dernier ouvrage est précédé d'un titre : *Facis || Historiarvm ||*

J. de CHOKIER, facis historiarum centuriæ duæ, 1653.

Centuriæ Duæ. ||... Pars Tertia. ||, sans souscription
et d'une lettre de l'imprimeur J.-A. Kinck à Jean de
Chokier.



Facis || Historiarvm || Centvriæ Dvæ ||
 Quarum Prima Continet || Mores Diversarum
 Gentium, || Altera || Ritus Sacros : || Ad intelli-
 gentiam cùm profanarum, tum sacra- || rum
 Historiarum, || illarúmque Studiosis || apprimè
 utilis. || Auctore || Joanne A Chokier De Svrlet,
 || Ecclesiæ Cathedralis Leodiensis Canonico,
 ac Ser.^{mi} Episcopi || Principis Leod. Vicario
 Generali, necnon Abbate Sæculari || Ecclesiæ
 Colleg. S. Hadelini Oppidi Vifetenfis. || Cum
 Gemino Indice : || Capitum primo, Rerum
 altero. || Eðitio Altera. || (*Grand fleuron*).

Leodii, || Apud Guilielmum Henricum
 Streel, Serenissimæ Suæ || Celsitudinis Typo-
 graphum. M. DC. LXII. || Superiorum
 Permissu. ||

Grd in-4°, 10 ff. + 168 pp. chiff. + 164 pp. chiff.,
 car. rom. et ital., récl., titre courant, notes margi-
 nales.

A part le titre, cette édition est faite du tirage de
 l'édition de Liège, 1650, avec les mêmes errata. Au
 devant se trouve un f. contenant le faux-titre :
Facis || Historiarvm || Centvriæ || Dvæ. || Le f. [10],
 blanc, manque dans l'ex. de la bibl. de Lyon.

Lyon : bibl. ville (107831).

Nantes : bibl. publique.

Paris : bibl. Arsenal.

Rouen : bibl. ville.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

COLOGNE, Veuve et héritiers de J.-A.
Kinckius. 1687.

Facis || Historiarum || Centuriæ Duæ. ||
Qvarvm Prima Continet Mores || diversarum
Gentium, altera Ritus sacros, ad intelligenti-
|| am cum profanarum, tum sacrarum Histo-
riarum, || illarumque Studiosis apprimè utilis. ||
Auctore || Reverend.mo Nob. Joanne A
Chokier De Surlet, || Ecclesiæ Cathedralis
Leodiensis Canonico, Ac || Serenissimi Epif-
copi Principis Leodiensis Vicario Generali,
nec non Abbate || Sæculari, Ecclesiæ Colle-
giatæ S. Hadelini Oppidi Vifetenfis, &c. ||
Cum gemino Indice, Caputum primo, Retrum
(sic) altero. || (*Marque typographique : licorne
dans un cartouche, accosté de deux anges
tenant un flambeau ; sous la licorne, mono-
gramme ; légende : In manibus Dei sortes
meæ ; grav. sur bois*).

Coloniæ Agrippinæ, || Apud Viduam &
Hæredes Joannis Antonii Kinchii. || Anno
M. DC. LXXXVII. ||

Oxford : bibl. Bodl.

Rome : bibl. nat. (10. 5. I. 1).

In-4^o, 8 ff. sign. [*] - *2 - [*4] - ** - [**4] + 37^o pp. chiff., sign. A - [Z4] - Aa - [Zz4] - Aaa + 7 ff. sign. Aaa2 - [Aaa4] - Bbb - [Bbb4]; car. rom. et ital., récl., titre courant, notes marg.

F.[1] : titre ; bl. au v^o. — F. [2] r^o : bandeau, *Lectori* || *Benevolæ*. ||, Liège, 29 août 1650. — Ff. [2] v^o - [4] : bandeau, *Index Capitum* || *Centuriæ Primæ*. || — Ff. [5] - [7] : bandeau, *Index Capitum* || *Partis Secundæ*. || — F. [8] r^o : bandeau, *Approbatio*. ||, Liège, 28 août 1650. — F. [8] v^o : pièce de 12 distiques, par le P. B. d'Astroy.

Suivent le corps de l'ouvrage et l'*Index rerum* comme dans l'édition de 1653.

A part le premier cahier, qui a été composé à nouveau, cette édition est faite du tirage de 1653, avec les mêmes erreurs de pagination.

Fait suite au *Thesaurus politicorum aphorismorum*, Cologne, 1687, édition dont le titre général annonce : *Accedunt seorsim Facis Historiarum centuriæ duæ*.

CHOKIER de SURLET (Jean de).

LIÈGE, Léonard Streel.

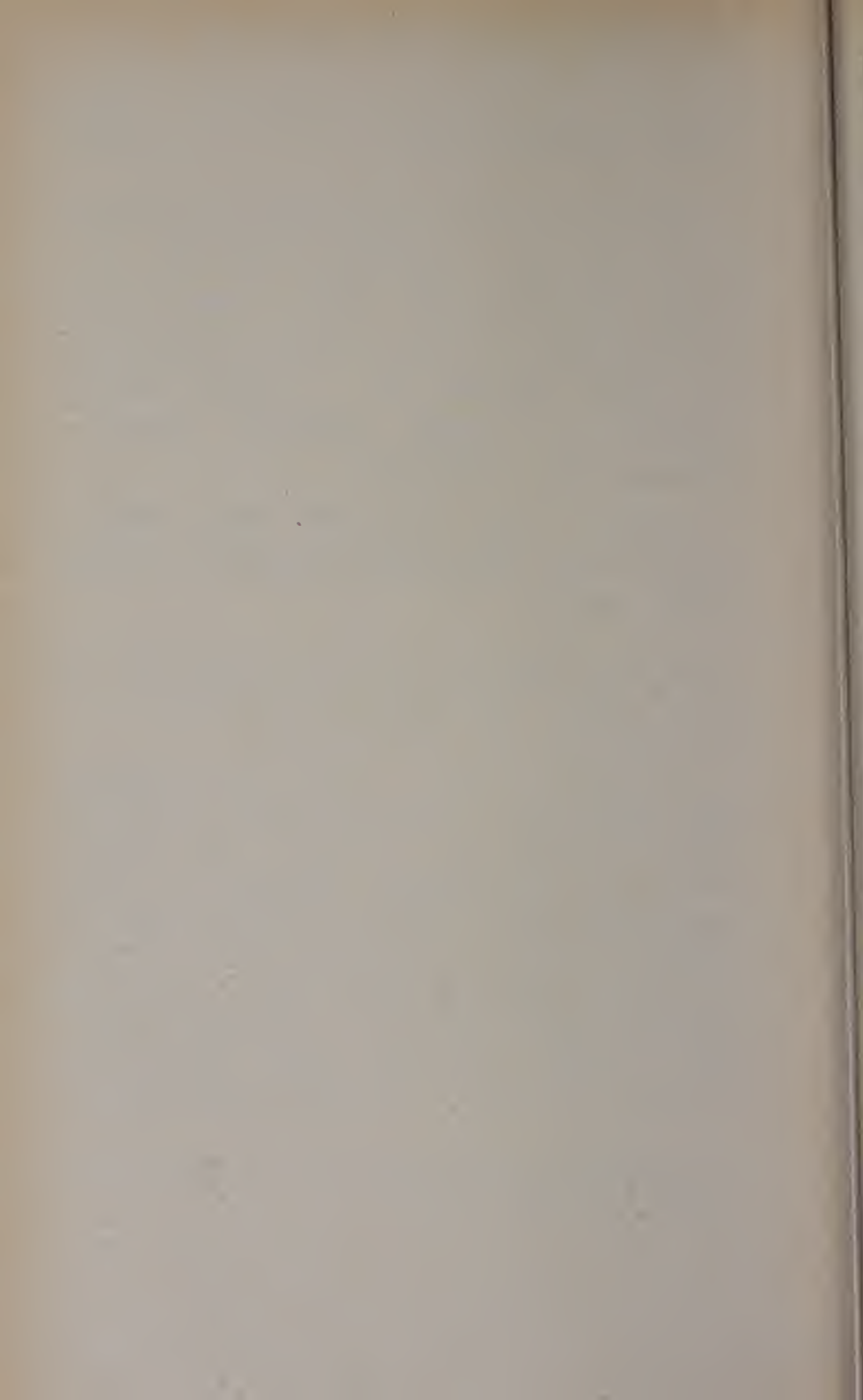
1651.

Iubilæorum || Et || Indulgentiarum || Explanatio. || In qua breuiffimâ methodo tolluntur difficultates & dubia, || quæ in illis exoriri possunt. || Avctore || Ioanne A Chokier || De Svrlet, Canonico ac || Vicario Generali Leodiensi, || Ecclesiæ Vifetensis Abbate || Seculari, &c. || (*Fleuron*).

Leodii, || Typis Leonardi Streel, Sere- || nissimæ Suæ Celsitudinis Leodiens. || Typog. jurati. 1651. ||

In-12°, 4 ff. sign. [*] - *2 - [*4] + 76 pp. chiff. 1-75 et 6 ff. sign. A - C6 - [C12] - D - D4 - [D8] + 1 f. : car. rom. et ital., récl., titre courant.

F. [1] : titre ; bl. au v°. — Ff. [2] - [3] r° : bandeau, épître dédicatoire à Maximilien-Henri de Bavière, Liège, 1^{er} janvier 1651. — Ff. [3] v° - [4] : bandeau, *Lectori, Ac || Venerabilibus Curionibus a - || lijsque curam animarum ge- || rentibus in Ciuitate & Diœ- || cesi Leodiensi Ioannes à || Chokier De Svrlet, ... Salutem in ⁱDomino. ||*, Liège, 1^{er} janvier 1651. — Pp. 1-75 : *Ioannis A Chokier || De Svrlet, ... Explanatio Iubilæorum, & Indul- || gentiarum. ||* Suit : *Index Huius || Tractatus. ||* A la fin, 1 f., bl. au v° : approbation du



P. Valère de Sainte Euphrosyne, prieur des Carmes déchaussés de Liège, 24 décembre 1650.

De THEUX de MONTJARDIN, *Bibl. liégeoise*, col. 187, qui cite (col. 87) du même auteur : *Evotemata materiam indulgentiarum et jubilei concernentia*, 1626, in-12°.

JEAN DE CHOKIER DE SURLET

(1571-1656).

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

1.

Senecae de tranquillitate animi. (Ed. J. de Chokier).

Liège, L. Streel, 1607. In-8°.

Id. Liège, L. Streel, 1653. In-8°.

2.

Thesaurus politicorum aphorismorum. Rome, B. Zannettus 1610. In-8°.

Id. Rome, B. Zannettus, 1611. In-8°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1613. In-4°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1615. In-4°.

Id. Mayence, J.-Th. Schoenwetter, 1619. In-4°.

Id. Cologne, J. Kinckius, 1625. In-4°.

Id. Liège, L. Streel, 1643. In-4°.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1649. In-4°.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1653. In-4°.

Id. Cologne, Vve et Héritiers de J.-A. Kinckius, 1687. In-4°.

Thesaurus politicus oder Schatzkammer, trad. A. Heidemann. Nuremberg, S. Halbmayr, [1624]. In-4°.

Id., trad. A. Heidemann. Nuremberg, J. Duemler, 1652. In-4°.

3.

- Tractatus de permutationibus beneficiorum.* Liège,
L. Streel, 1616. In-8^o.
- Syntagma de commutationibus beneficiorum.* Liège,
Héritiers de J. Hovius, 1632. In-8^o.
- Tractatus de commutationibus beneficiorum.* Rome,
F.-A. Galleri et San-Germano Corvo, 1700.
In-4^o.

4.

- Tractatus de re nummaria.* Liège, C. Ouwerx, 1619.
In-8^o,
- **Id.* Cologne, J. Kinckius, 1620. In-8^o. (Cité par de
Theux, col. 70.)
- Monetæ antiquæ consideratio.* Liège, L. Streel, 1649.
In-8^o.

5.

- Scholia in primarias preces imperatoris.* Cologne, J.
Kinckius, 1621. In-4^o.
- Id.* Liège, Vve L. Streel, 1658. In-4^o.
- Id.* Cologne, J.-W. Friessem, 1674. In-4^o.

6.

- Commentaria in regulas Cancellariae apostolicae.*
Cologne, J. Kinckius, 1621. In-4^o.
- Id.* Cologne, J.-W. Friessem junior, 1674. In-4^o.
- Id.* Cologne, J.-W. Friessem junior, 1675. In-4^o.

7.

- Tractatus de legato.* Cologne, J. Kinckius, 1624. In-4^o.

8.

Vindiciae libertatis ecclesiasticae. Liège, J. Tournay, 1630. In-4^o.

9.

Les constitutions de l'Ordre de S. Sépulchre. (Ed. J. de Chokier). Liège, J. Tournay, 1631. In-4^o.

10.

Paraenesis ad haereticos. Cologne, J. Kinckius, 1634. In-4^o.

11.

Apologeticus adversus S. Maresii librum... Liège, L. Streel, 1635. In-4^o.

12.

**Anchora debitorum.* Liège, 1642. In-8^o. (Cité par de Theux, col. 151.)

13.

Tractatus de senectute. Liège, L. Streel, 1647. In-4^o.

14.

Facis historiarum centuriae duae. Liège, L. Streel, 1650. In-4^o.

Id. Cologne, J.-A. Kinckius, 1653. In-4^o.

Id. Liège, G.-H. Streel, 1662. In-4^o.

Id. Cologne, Vve et héritiers de J.-A. Kinckius 1687. In-4^o.

15.

**Erotemata materiam indulgentiarum et jubilei concernentia.* Liège, 1626. In-12^o. (Cité par de Theux, col. 87.)

Iubilaeorum et indulgentiarum explanatio. Liège, L. Streel, 1651. In-12^o.

LAURENTIUS CAMPESTER

PAR

ALPHONSE ROERSCH.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Martin
Rotarius. Octob. 1551.

Dialogi || Ethici Sive || Morales, || Ex quibus
adolescētia non || solum literas discat, sed ||
& morum vitæq̄ ; for || mandæ rationem, ||
autore || Lavrentio Campestri || Diestēsi. ||

Lovānii || Apud Martinum Rotarium Biblio-
polam Iuratum. || An. 1551. Men. Octob. ||

Cum Privilegio C.M. || Signatum à Ph. de
Lens. ||

Petit in-8°, 44 ff. n. ch., sign. [A] Aij — Fij [Fiv],
car. ital., titre, rubriques et arguments en romains,
titre courant, notes marg., réclames.

F. [A] : titre ; bl. au v°. — Ff. Aij — Aij v°,
épître dédicatoire : *Eximio || Vtriusque || Ivris Licen-*
tiato || D. Magist. Ioanni Sexagio, || Laurentius Cam-
pester || Diestēsis. || Datée : *Lo- || uanij ex ædibus tuis*
Calendis Martijs. Anno reparatæ salu || tis millesimo
quingentesimo quinquagesimo. ||

Campester, qui a commencé ses études sur les
conseils et sous la direction de son concitoyen Nicolas
Clénard, est très pénétré de la valeur éducative des
humanités. Il s'est toujours appliqué tout particuliè-
rement à la lecture des moralistes de l'antiquité. Il
a composé ces dialogues à l'intention de ses élèves,

Bruxelles : b. roy. II (55821).

Munich : Staatsbibl.

avec l'espoir de les voir devenir meilleurs et plus pieux.

Il souhaite que d'autres écrivains, mieux doués que lui et disposant de plus de loisir, fassent plus et mieux. Sexagius, qui lui a confié l'éducation de ses enfants, a droit à la reconnaissance de tous : il a édifié, à grands frais, à Louvain, près de l'église Saint-Quentin, une école où, sous un savant maître, les enfants seront élevés dans le culte des lettres et des vertus chrétiennes.

Voici, à titre d'exemple, quelques extraits de la dédicace : ... *Atque haud scio, an ullus sit uerior literarum fru- || ctus, quam si nos ita pios efficiant, ut inde, seu docendo seu || scribendo, studiosam iuuentutem, unicam Reipub. spem, pro || uiribus ad honesta prouehamus. Quo pietatis exemplo iuuan || dique studio prouocatus & ipse, ne uitā silentio trāsire, neu || quantulumcunque Domini talentū neglectui habere uidear || operæprecium me facturū credidi, si licet, semipaganus, ac || uelut anser strepens inter olores, aliquo saltem numero cen || seri, & uel postremas in hoc iuuantium albo sortiri mediter. || Ante complures igitur annos, ut eruditißimi præceptoris ac || conterranei, fœlicis memoriæ Nicolai Clenardi, consilio fre || tus, bonarum literarum studia bonis auibus auspicarer, cum || eos maxime scriptores utraque manu uersandos existima= || rem, qui moribus & uitæ formandæ conducerent, ex usu || quotidianæ lectionis, ethicos aliquot eiusdem farinæ dialo= || gos, discipulis meis ludere uerius quam scribere cœpi ...*

... *Hos itaque dialogos iam olim cum blattis & tineis ||*

ancipiti Marte congressos, populi os iudiciumq. formidan || tes, peneq; nunc scombris ac thuri desponsos, simulac erudi || tis aliquot, iisque non levis censuræ uiris probari, tanquam || frugiferos pubi studiosæ futuros animaduertiissem, protinus || ad limam reuocaui, iusloq; auctario locupletatos, sub excel || lentißimi nominis tui auspicijs in lucem emittere decreui. || ... Quinetiam eo iustus hunc libellum, quales quales no || stræ sæturæ primitias, nomini tuo dicandum censui, quod tua || joboles, ad capiendum ingenij cultum mihi concredita, iamq; || huiuscemodi disciplinæ matura, suo quodã iure id postulare || uideatur. Vt interim non dicam, generosam istam uere- || que heroicam animi tui pietatem, uel hoc nomine dignam || esse cui Cicero- nes Liuiiq; desudent, nedum nostra craßior || Minerua gratuletur, quod hic ludum literarium, rem ma- || xime & utilem Reipub. & necessariam, apud diuum Qin || tinum non exiguis sumptibus extruxisti, ubi tenella pubes || sub erudito præceptore, cum literis, tum moribus Christo || dignis institueretur ...

La dédicace est suivie d'un avis au lecteur. On y lit que les dialogues ne seront prononcés que par deux interlocuteurs: ... *duos tan- || tum colloquentes introducere libuit, || Philomathen uidelicet ac Polyhisto || rem: illum, quippe discendi cupidum, || studiosæ percontantem: hunc, utpote || multifscium, promptè respondentem. ||* Viennent ensuite cinq lignes d'errata.

Jean Sexagius ou van Tsestich (1495-1558), à qui est dédié le présent volume, fut avocat au Conseil de Brabant. De son mariage avec Elisabeth Boisot, il eut dix-huit enfants ; dont les deux aînés furent :

Didier (1531-1585), chancelier de Brabant, et Antoine (c. 1535-1585), avocat au Grand-Conseil de Malines. (Voir Biogr. Nat., t. XXV, 1932, col. 809 et suiv.).

Ff. A iiiij — [F iiiij] r^o : corps de l'ouvrage. Recueil de vingt-deux dialogues, d'une lecture facile et agréable, sur des questions de morale pratique et courante. Les dialogues 14 (*Qualem se gerat adolescens coram honoratioribus ...*) et 16 (*Ante omnia diligendum esse Deum ...*) ont déjà paru antérieurement, sans la mention et à l'insu de l'auteur. Le texte est émaillé de locutions proverbiales et de citations tirées des auteurs classiques et de l'Écriture Sainte. Parmi les écrivains auxquels Campester emprunte, on remarque : Homère, Hésiode, Platon, Aristote, Isocrate, Ésope, Épictète, Plaute, Térence, Horace, Virgile, Ovide, Perse, Martial, Cicéron, Sénèque et Aulu-Gelle.

Chaque dialogue est précédé, en guise de titre, d'un résumé ou argument. Par exemple : ¶ *Cuiusmodi studiorum scopus legendiq; || ratio. Et quomodo tandem transacto || die ad quietem se quisq; componat. || Dialogus Primus. ||*

Au bas du f. [Fiiiij r^o] : *Admissum per D. Petrum Curtium pastorem || diui Petri Louaniñ. (sic) die quinta Martij. || Anno. M. D. L. || Typ. Reyneri Velpij Dieffensis. ||* Le v^o du dern. f. est bl.

Première édition des *Dialogi*. C'est par erreur que Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 388, signale une édition de Louvain, Rutger Rescius, 1550. Cet imprimeur était, d'ailleurs, mort à Louvain, le 2 octobre 1545.

Sur Laur. Campester ou Van de Velde, de Diest, voir : Sweertius, *Athenae*, 1628, p. 511. — Valère André, *Bibl. belg.*, 2^e éd., 1643, p. 620. — Foppens, *Bibl. belg.*, 1739, p. 805. — Paquot, *Memoires*, éd. in-fol., 1765, t. I, p. 388.

La présente description et celles qui vont suivre renferment tous les renseignements biographiques que nous avons pu tirer des œuvres de Campester. Ajoutons-y qu'au dire des auteurs que nous venons de citer, celui-ci aurait ouvert, au début de sa carrière, dans sa ville natale un collège d'humanités. (Il s'agit, sans doute, du collège fondé dans l'*Over-Straat* par Nicolas Esschius, curé du béguinage et dit *Persoons-Kollegie*). Plus tard, ayant perdu sa femme, notre personnage aurait quitté Diest et aurait accepté d'enseigner à Louvain, chez les chanoines de Saint-Augustin, à l'abbaye de Sainte-Gertrude.

Les mêmes biographes attribuent à l'auteur qui fait l'objet de la présente notice l'opuscule suivant :

Oratio laudatoria pro Francisco Valesio Rege Francorum Christianissimo ... per L. Campestrum (sic) *Canonicum regularem Pres.* In-4^o, s. l. (Lyon ?), s. n., s. a., 30 p. ch. (*Scribebat L. Campester Germanogallus anno 1538, Nonis Augusti, apud Rionam Aruernicæ domi suæ*). Dédié à Anne de Montmorency, comtesse de France, *ex Riona Aruernorum, anno 1538, Idibus Nouembribus*. (Bruxelles : b. roy. II 53767 4^o. — Munich : Staatsb. — Venise : b. San Marco. — Vienne : Nationalbibl.)

Un examen approfondi de ce discours, fort intéressant et fort curieux, nous a laissé la conviction que

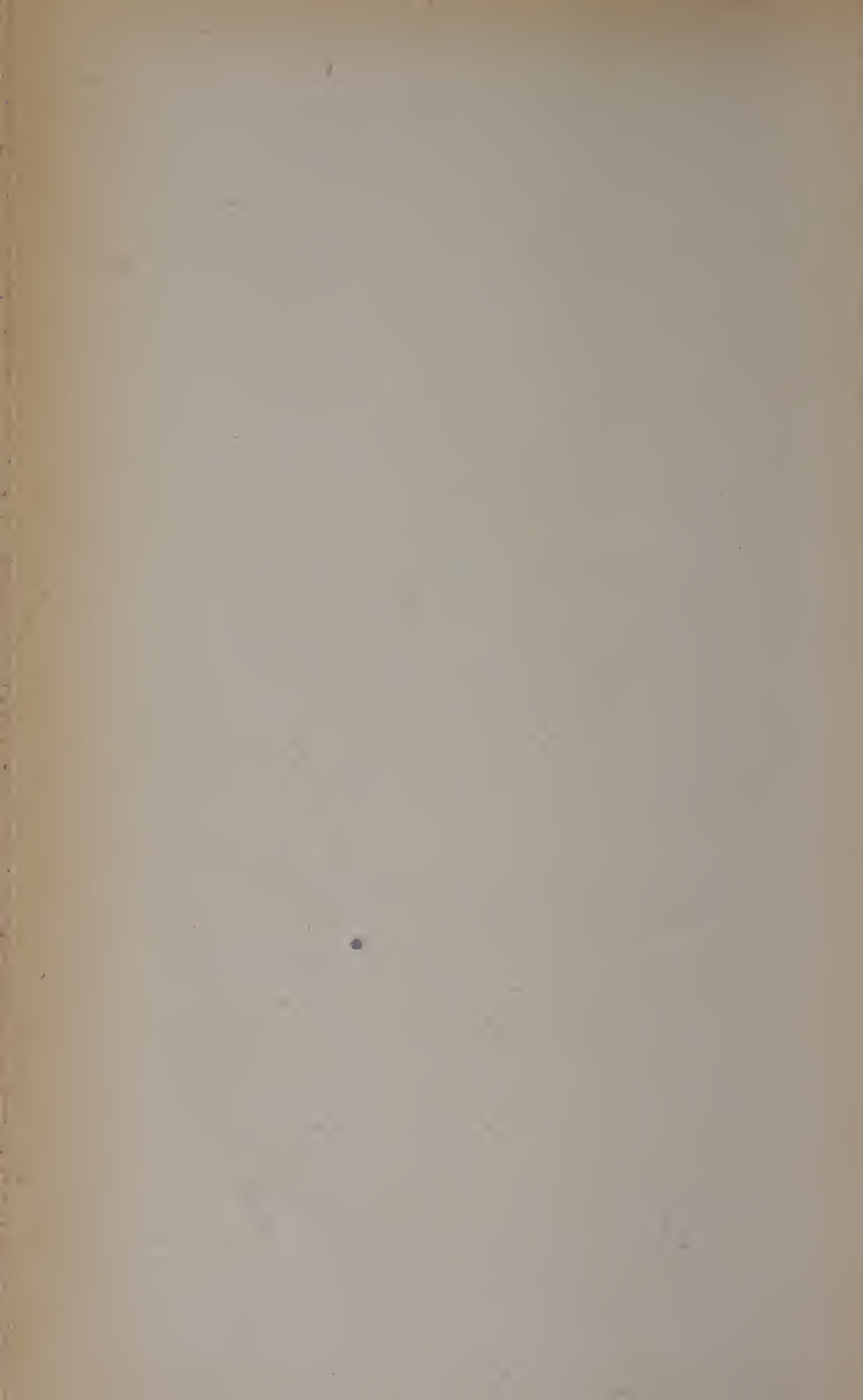
son auteur ne peut être identifié avec notre Laur. Campester.

Il s'agit d'un personnage plus ancien, qui vécut à Paris et à Riom, et qui, indépendamment de l'*Oratio* citée, écrivit aussi un *Clypeus trililiatus de regni Francorum gloria*, un traité en trois livres de *rebus Gallicis* et quelques autres volumes analogues. D'après une note que nous a obligeamment fournie M. Joly, conservateur en chef des Bibliothèques de la Ville de Lyon, on trouve également une épître dédicatoire de *Frater Lambertus Campester Theologus Simphoriano Camperio patrilitio Lugdunensi medico insigni*, en tête de : *Homilie doctorum ecclesiastic. in euangelia dominicalia*, Lyon, Jean Crespin, 1525, 2 tomes en un vol., in-4^o.

Si notre Laurentius Campester n'écrivit pas l'*Oratio laudatoria*, on peut lui attribuer par contre avec certitude, ainsi que le font Sweertius, Valère André, Foppens et Paquot, l'ouvrage suivant : *Syntaxeos propædeumata exemplis ethicis instructa*, Louvain, Rutg. Velpius, 1555. In-8^o ou in-12^o. Nous n'avons jamais rencontré cet ouvrage, auquel notre auteur fait, d'ailleurs, allusion dans l'épître dédicatoire de son *Sophronismus*.

Nous ignorons la date de la naissance et celle de la mort de Laurentius Campester, de Diest.

ALPHONSE ROERSCH.



CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reyn. Velpius pour Martin
Rotarius. Janvier 1552.

Dialogi || Èthici Sive || Morales. || Ex quibus
adolescencia non solum || literas discat, sed
& mo- || rum vitæq; forman- || de (*sic*) ratio-
nem, || autore || Lavrentio Cam- || pestri
Diestensi. ||

Secunda æditio, ab ipso autore || recognita,
& nous aliquot || Dialogis aucta. ||

Lovanii || Apud Martinum Rotarium biblio-
polam iuratum. || Anno. 1552. Men. Ian. ||
Cvm Privilegio || Signatum à Ph. de Lens. ||

Petit in-8°, 75 ff. ch. et 1 f. bl., sign. [A] Aij —
Kij [Kiv], titre courant, réclames, car. ital. L'épître
dédicatoire, les rubriques et les arguments sont en rom.
Notes marg. ; les termes grecs sont traduits en latin
en marge.

F. [I] r° : titre. — Ff. [I] v° — 4 : épître dédicatoire à Jean Sexagius et avis au lecteur.

Ff. 5-75 r° : corps de l'ouvrage. F. 75 v° : *Errata*. Au
bas : *Admissum per D. Petrum Cur- || tium pastorem*
diui Petri || Louanieñ. die quinta || Martij. Anno ||
M. D. L. || Lovanii || Typ. Reyneri Velpij Diestensis. ||

Seconde édition des *Dialogi* de Campester. Le texte

Bruxelles : b. roy. (VH 23825).

Munich : Staatsb.

Paris : b. nat. (R 30525-26).

de certains dialogues a été augmenté, notamment celui des dialogues 1, 14, 15, 17, 19. De plus, il y a ici quatre dialogues nouveaux : ¶ *Quosdam iniuria laceſſitos, ira tam ¶ præcipites agi, ſuiq; diſſimiles red. ¶ di, vt nihil penſi, nihil moderati habeant ...* (23). — ¶ *Iracundiam recte inſaniam vocari ...* (24). — ¶ *Quandoquidem corpus homini ¶ ſit mortale, caducum, fragile, ...* (25). — ¶ *Diuina poeſi, doctaq; ſacundia nihil ¶ quidem ſplēdidius ...* (26).

De-ci de-là, le texte de la première édition a été corrigé. Exemple : Éd. de 1551, f. F.v^o : *duo Ciceronis præcepta*. — Éd. de 1552, f. 49 v^o : *duo Platonis præcepta*. Cette leçon se retrouve dans toutes les éditions subséquentes.

CAMPESTER (Laurentius).

ANVERS, Jean Verwithaghen.

1554.

Dialogi Ethici || Sive Morales : || Ex quibus
adolescentia non solum literas || discat, sed
& morum vitæque formandæ || rationem :
Nuperrime recogniti, aucti, & || in tres libros
commodè diuisi. || Authore Laurentio Cam- ||
pestri Diestensi. || Tertia Æditio. ||

Mutua defensio tutissima.



Antverpiæ. || Excudebat Ioannes Ver-
withaghen. || Anno. M. D. LIIII. ||

Lyon : b. ville (8° n° 346195).

Troyes : b. ville

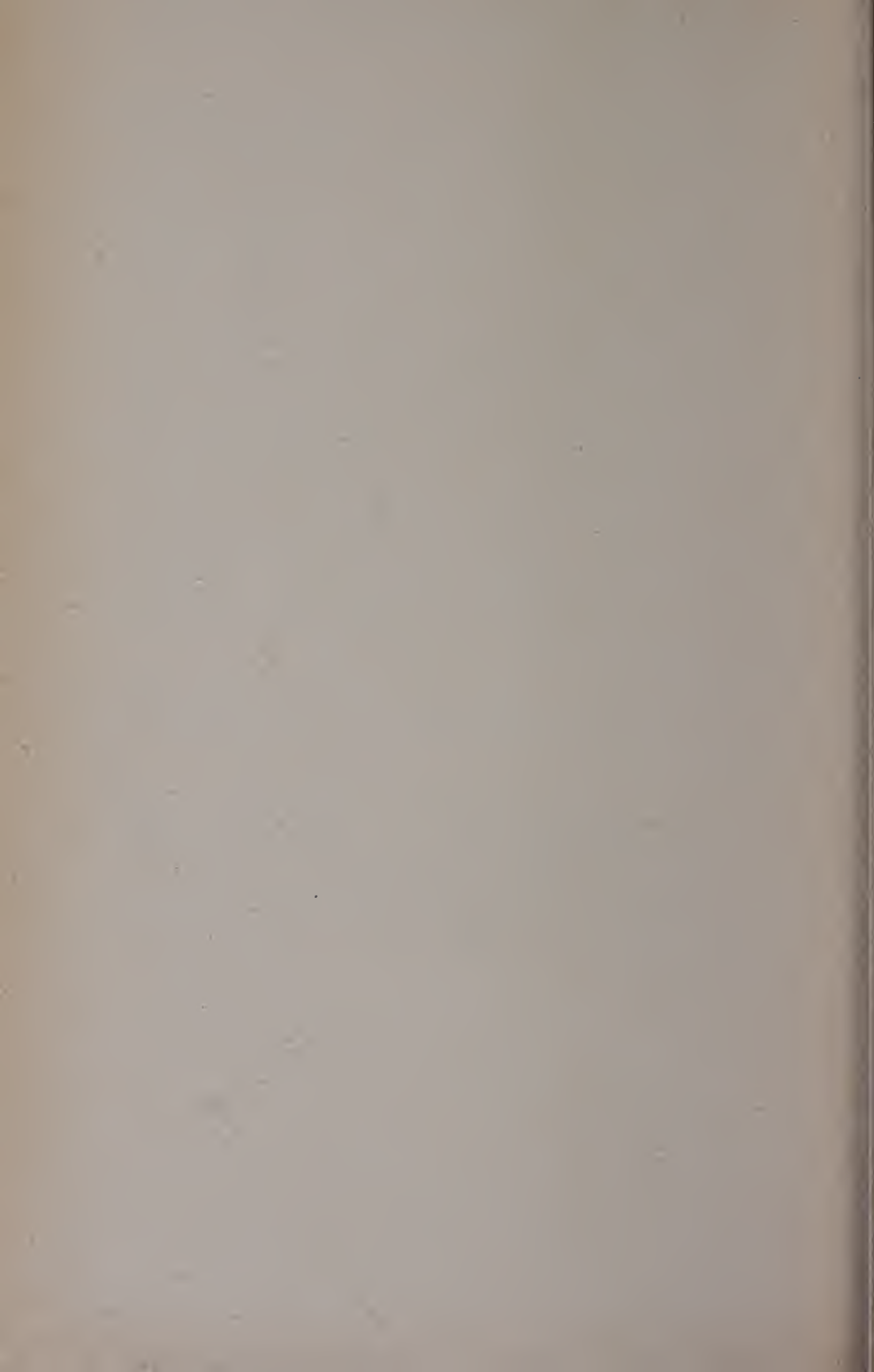
In-8^o, 74 ff. ch., sign. [A] Aij — K [Kij], titre courant, réclames. Car. ital.; les rubriques, titres et arguments en rom.; notes marginales. Les citations grecques sont trad. en latin en marge. Le v^o du f. 74 est bl.

F. [1]: titre, bl. au v^o. — Ff. 2-4, l'épître dédicatoire à Jean Sexagius et l'avis au lecteur, imprimés en rom.

Ff. 5-74 r^o: corps de l'ouvrage. Troisième édition des *Dialogi* de L. Campester. La matière apparaît ici répartie pour la première fois en trois livres: livre I, ff. 5-26; livre II, ff. 27-46 r^o; livre III, ff. 46 v^o — 74 r^o. Le premier livre comprend les dialogues 1 à 13 des précédentes éditions; le second les dialogues 14 à 22. Le troisième livre renferme les dialogues nouveaux de l'édition de 1552, plus deux dialogues inédits: ¶ *Nō tanti referre quid passim fiat, quàm || quid fieri deceat ...* (dial. 5) et ¶ *Qui fiat, ut (autore Plauto) tunc de- || mum sua quisq; bona intelligat, cum quæ || in potestate habuerit, amisit ...* (dial. 6). Dans ces trois livres, les dialogues sont numérotés respectivement: 1 à 13; 1 à 9; 1 à 6.

Pour le reste, le texte est, d'une façon générale, conforme à celui de l'édition de 1552. L'impression est soignée.

Notons cette variante dans la dédicace: *Sexagia, hoc est, tua so- || boles ...* (f. 4 r^o). Les éditions précédentes portent tout simplement: *tua soboles*. La nouvelle leçon se retrouve dans toutes les éditions postérieures.



CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Jean Waen.

1554.

Dialogi Ethici || Sive Morales : || Ex
quibus adolescentia non solum literas ||
discat, sed & morum vitæque formandæ ||
rationem : Nuperrime recogniti, aucti, & ||
in tres libros commodè diuisi. || Authore
Laurentio Cam- || pestri Diestensi. || Tertia
Æditio. ||

Lovanii. || In ædibus Ioannis VVaen. ||
Anno M. D. LIIII. ||

In-8^o, 74 ff. ch., sign. [A] Aij — K [Kij], titre
courant, réclames. Car. ital. ; les rubriques, titres et
arguments en rom. ; notes marg.

Cette édition est, en tout point, conforme à celle
d'Anvers, Jean Verwithagen, 1554. La seule dif férence
est la suivante : le v^o du titre, qui est blanc dans l'éd.
d'Anvers, porte ici le privilège en faveur de J. Waen,
signé P. De Lens, Bruxelles, 15 décembre 1553.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Ex
quibus adolescentia non solum || literas
discat, sed & morum, vitæq; || formandæ
rationem : Nuperrimè || recogniti, aucti, &
in tres libros || commodè diuisi. || Avthore ||
Laurentio Campestri || Diestenfi. || Liber
Primvs. ||

Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Typog.
Iurat. || Sub Castro Angelico. || 1564. ||

Petit in-8°, 40 ff. n. ch. (le dernier blanc), sign. [A]
Aij — Eiiij [Evij], réclames, titre courant. Car. ital. ;
la dédicace, les rubriques et les arguments sont en
romains.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. Aij — [Aiv] : épître
dédicatoire à Jean Sexagius et avis au lecteur.

Ff. [Av] — [Evij] : corps de l'ouvrage, comprenant
les treize dialogues du premier livre des *Dialogi* de
Campester. Le texte est conforme à celui de l'édition
d'Anvers, J. Verwithaghen, 1554 ; seulement, cette
fois, chaque livre est publié séparément. Les notes
marginales ont disparu. L'impression est très soignée.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Avthore ||
Laurentio Campestri || Dieftenfi. || Liber
Secvndvs. ||



Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Ty-
pog. Iurat. || Sub castro Angelico. || 1565. ||

Petit in-8^o, 32 ff. n. ch., sign. [a] aij — diij [d viij],
réclames, titre courant. Car. ital., les rubriques et les
arguments sont en rom.

Cambrai : b. ville.

Louvain : b. un. (G A 3319).

Paris : b. mazarine.

F. [a] : titre ; le v^o est bl. — Ff. aij — [dviij] : corps de l'ouvrage, comprenant les neuf dialogues du second livre des *Dialogi*. Texte conforme à celui de l'édition d'Anvers, 1554, sans les notes marg.

F. [dviiij], bl. au r^o ; au v^o, même marque typographique que celle qui figure sur le titre.

Dialogi || Ethici Sive || Morales : || Avthore ||
Laurentio Campestri || Diestensi. || Liber Ter-
tius. ||



Lovanii, || Apud Rutgerum Velpium Typog.
Iurat. || Sub castro Angelico. || 1565. ||

Petit in-8°, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aaij — Eeij —
[Eevij], réclames, titre courant. Car. ital. ; les titres,
les rubriques et les arguments sont en rom.

F. [Aa] r^o : titre. — Ff. [Aa] v^o — [Eevij] r^o : corps

Cambrai : b. ville.

Louvain : b. un. (GA 3319).

Paris : b. mazarine.

de l'ouvrage, comprenant les six dialogues du troisième livre des *Dialogi*. Texte conforme à celui de l'édition d'Anvers, 1554, sans les notes marg.

Au v^o du dern f., même marque typographique que sur le titre.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger
Velpius. 1571.

Dialogi || Ethici || siue Morales. || Ex Qvi-
bvs Adolescentia || Non Solvm Literas
Discat, || sed & morum, vitæque formandæ
ratio- || nem : nuperrimè recogniti, aucti, ||
& in tres libros com- || modè diuisi. || Avthore ||
Laurentio Campestri Diestenfi. || Liber Pri-
mvs. || (*Fleuron*).

Louanij, || Excudebat Reynerus Velpius
Typ. Iur. || Expensis Rutgeri Velpij, || 1571. ||
Sub Castro Angelico. ||

In-8°, 40 ff. n. ch., sign. [A] A ij — E iij — [E viij],
réclames, titre courant. Titre dans un encadrement ;
car. rom. Le v° du dern. f. porte un fleuron.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. Aij — [Aiv] r° : épître
dédicatoire et avis au lecteur. Le v° du f. [Aiv] est bl.

Ff. [Av] — [E viij] r° : corps de l'ouvrage, com-
prenant les treize dialogues du premier livre des
Dialogi de Campester. Édition conforme à celle que
Velpius donna à Louvain en 1564.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour
Rutger Velpius.

1571.

Dialogi || Ethici || siue Morales. || Ex Quibus
Adolescentia || Non Solum Literas Discat, ||
sed & morum, vitæque formandæ ratio- ||
nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in
tres libros com- || modè diuisi. || Authore ||
Laurentio Campestri Diestensi. || Liber Secun-
dus. || (*Fleuron*).

Louanij, || Excudebat Reynerus Velpius
Typ. Iur. || Expensis Rutgeri Velpij, || 1571. ||
Sub Castro Angelico. ||

In-8°, 32 ff. n. ch., sign. [A] A2 — Diiij [Dviiij],
réclames, titre courant, car. rom. Titre dans un enca-
drement.

F. [A] : titre, bl. au v°. — Ff. A 2 — [D vij] : corps de
l'ouvrage. Le f. [Dviiij] porte, au recto et au verso, la
marque typographique n° 1 de R. Velpius de Louvain.
Édition conforme à celle que R. Velpius donna du
second livre des *Dialogi* en 1565.

Munich : Staatsbibl. (Ph. Pr. 193 b).

Vienne : National-bibl. (71. Aa. 138).

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius.

1571.

Dialogi || Ethici || siue Morales. || Ex Quibus
Adolescentia || Non Solum Literas Discat, ||
sed & morum, vitæque formandæ ratio- ||
nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres
libros com- || modè diuisi. || Avthore || Lauren-
tio Campestri Diestensi. || Liber Tertius. ||
(*Fleuron*).

Louanij, || Apud Rutgerum Velpium Typ.
Iur. || 1571. || Sub Castro Angelica. (*sic*) ||

In-8°, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aa ij — Ee [Ee viij],
réclames, titre courant, car. rom. Titre dans un enca-
drement.

F. [Aa] r°, titre. — Ff. [Aa] v° — [Ee viij] r°: corps
de l'ouvrage. Au v° du dern. f., la marque typogra-
phique n° 1 de R. Velpius de Louvain.

Édition conforme à celle que Velpius donna du
troisième livre des *Dialogi* en 1565.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger
Velpius. 1576.

Dialogi || Ethici. || siue Morales. || Ex Quibus
Adolescen- || tia Non Solum Literas || discat,
sed & morum, vitæque formandæ || rationem :
nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres libros
com- || mode diuisi. || Authore. || Laurentio
Campestri Diestensi. || Liber Primus. || (*Fleu-
ron*).

Louanij || Excudebat Reynerus Velpius.
Typ. Iur. || Expensis Rutgeri Velpij. || 1576. ||
Sub Castro Angelico. ||

In-8°, 36 ff. n. ch., sign. [A] A2 — E3 [E4], réclames.
Titre dans un encadrement ; car. rom. ; les arguments
en ital. ; titre courant ; pas de notes marg. Le dern.
f. est bl.

Ff. [A] — [A3] : titre, dédicace à Jean Sexagius
et avis au lecteur ; fleuron.

Ff. A 4 — E 3 : corps de l'ouvrage, premier livre
des *Dialogi* de Campester. Conforme à l'édition
de Louvain, 1564.

CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Rutger
Velpius. 1577.

Dialogi || Ethici || siue morales. || Ex Quibus
Adolescentia || Non solum Literas Discat, ||
sed & morum, vitæque formandæ ratio- ||
nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in tres
libros com- || modè diuisi. || Avthore || Laurentio
Campestri Diestensi. || Liber Secundus. ||
(*Fleuron*). ||

Louanij || Excudebat Reynerus Velpius
Typ. Iur. || Expensis Rutgeri Velpij. || 1577. ||
Sub Castro Angelico. ||

In-8°, 30 ff. n. ch., sign. [A] A2 — D5 [D8]. Titre dans un encadrement ; car. rom., titre courant, réclames.

F [A] : titre, bl. au v°. — Ff. A2 — [D7] : corps de l'ouvrage, second livre des *Dialogi* de Campester, édition conforme à celle de Louvain, 1565. Au r° du f. [D8], une gravure sur bois, représentant la colombe descendant sur la Vierge, les saintes femmes, les apôtres et les disciples du Christ. Le v° est bl.

CAMPES I'ER (Laurentius).

LOUVAIN, Rutger Velpius.

1577.

Dialogi || Ethici || siue morales. || Ex Quibus
Adolescentia || Non Solum Litteras Discat, ||
sed & morum, vitæque formandæ ratio- ||
nem : nuperrimè recogniti, aucti, || & in
tres libros com- || modè diuisi. || Avthore ||
Laurentio Campestri Diestensi. || Liber Ter-
tius. || (*Fleuron*).

Louanij. || Apud Rutgerum Velpium Typ.
Iur. || 1577. || Sub Castro Angelico. ||

In-8^o, 40 ff. n. ch., sign. [Aa] Aa ij — Ee iiij [Eeviiij].
Titre dans un encadrement ; car. rom., titre courant,
réclames.

F. [Aa] r^o : titre. Au v^o du f. [Aa] et jusqu'au r^o
du dern. f. inclus : corps de l'ouvrage, troisième livre
des *Dialogi* de Campester ; édition conforme à celle
de Louvain, 1565.

Au v^o du dern. f., la marque typographique de
R. Velpius, de Louvain, n^o 1.



CAMPESTER (Laurentius).

LOUVAIN, Reynerus Velpius pour Jean Waen.
15 février 1557.

☛ Sophronismus. || Avtore || Laurentio
Campestre || Dyftenfi. ||

☛

Lovanii || Sub Castro Angelico apud Ioan-
nem Vvaen || Bibliop. Iurat. || 1557. || Cum
Priuilegio Regio || ad 4. Annos. ||

In-8°, 36 ff. n. ch., sign. [A] Aij — Eij — [Eiv],
car. ital., réclames, titre courant.

F. [A] r° : titre ; bl. au v°.

Ff. Aij — Aiiij, épître dédicatoire : ☛ *Laurentius ||
Campester Dystensis || Francisco Paulo, insigni apud ||
Mechliniē. erudiendæ iu- || uentutis artificii, || S. D. P. ||* ;
datée de Louvain, 1^{er} janvier 1557. L'auteur explique
dans quelles circonstances il a été appelé à composer
le présent ouvrage. Un de ses anciens élèves, un de
ses amis, l'a supplié de l'aider de ses conseils, de ses
lumières : ce jeune homme, un jeune prêtre, a mené
une vie dissipée. Il a eu, après la mort de ses parents,
une jeunesse tourmentée. Il voudrait mener une exis-
tence toute de devoir, de dignité et de piété. Cam-
pester a fait droit à sa prière. Il a décidé de lui écrire :
... *Sed ecce dum studiosius argumenti fvl || uulam*

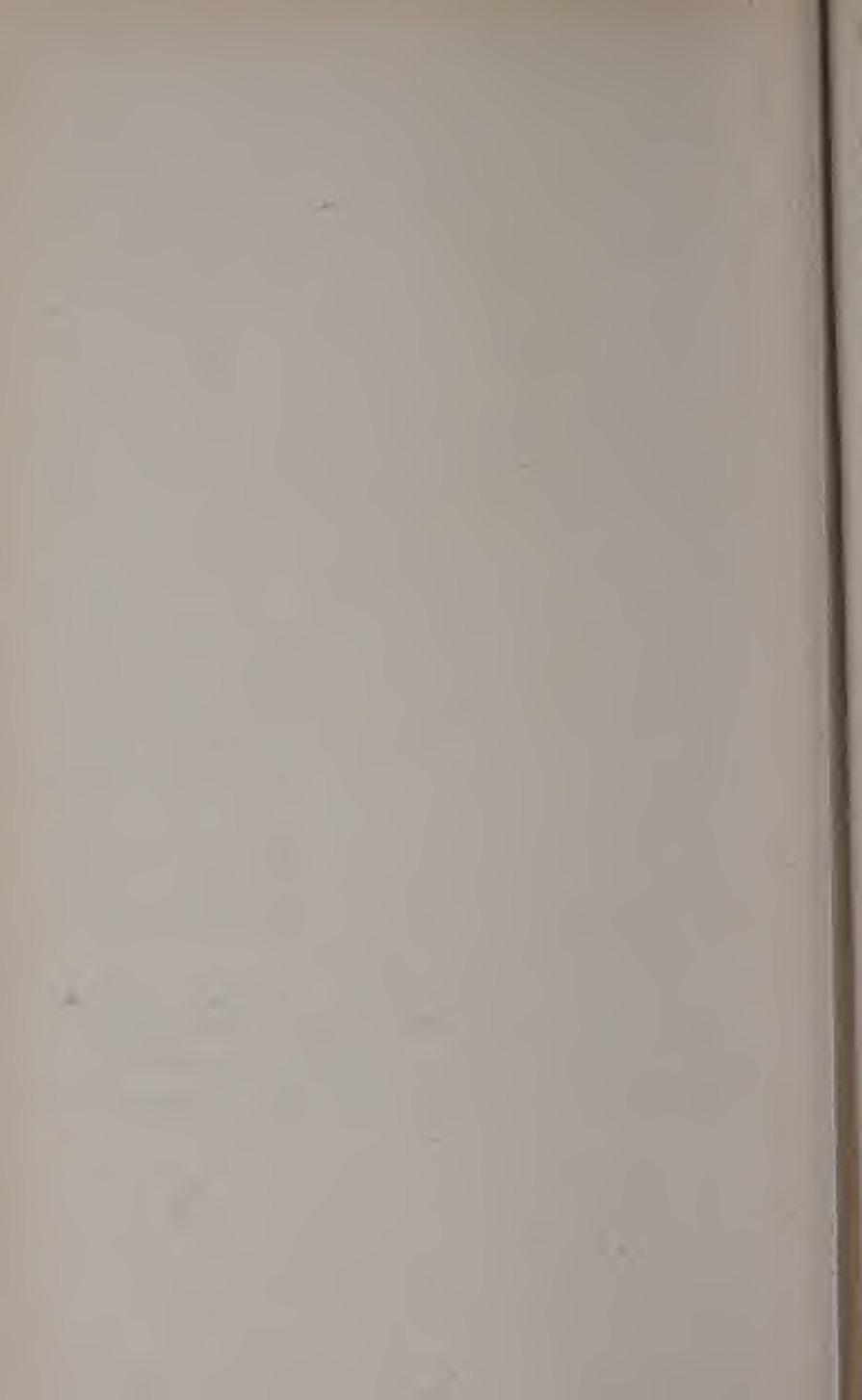
congero, dum copiosius opelle ru || dimenta pono,
denique plusculum sug- || gerenti memoriæ dum frena
remitto, di || mensi modulum finemque (præter opi- ||
nionem) longè prætergressus, in iustum || libelli corpus
mihi videor excessisse, mi- || nus fortasse vel de indus-
tria præstiturus : || ut nunq̄ equè ac perferam, qd̄ ||
venustissimè Comicus ait : Haud parum || interessse, ex
animone omnia, ut fert na- || tura, facias, an de industria.
Certè non || alio casu tam Dialogi nostri iam pridem, ||
ceu tenebras situmq̄ ; pertesi, quàm Syn- || taxeos Pro-
pædeumata nuper editionis || aleam subierunt ...

Dédier le présent ouvrage à celui pour qui il a été
composé serait indiscret. Campester le dédiera donc
à son excellent ami, François Paulius, un prêtre d'une
vertu reconnue, dont il fait le plus vif éloge : ... tu
vnus è multis, || quoquò me verterim, occurristi, quem ||
præ cæteris non modò sacerdotè ut nul- || la sinistra
famæ suspicione maculatum, || sic omnibus virtutū
numeris exornatū, || sed & huiusmodi philosophiæ
cumpri- || mis amantem, & mutuò nascentis inter ||
nos amicitiae studiosum esse cognoue- || rim. Quoties
enim recordor amicorū, || quos mihi quantulacunque
literarum || professio conciliauit (recordor autem ||
tum sæpe, tum libenter) toties vnica tui || memoria
sic afficior, ut euestigiò cum || Na sone concinam illud : ||

Ante oculos meos præsto est tua semper imago :

Et videor vultus mente videre tuos.

... Næ tu || luculentissimū eruditionis antiquæ,
syn- || ceræ, ut humanitatis appellationē ade- || ptæ,
sic ab ea nunq̄ seiunctæ, specimē ex- || hibes, hoc ipso
nimirū tui plusquā niuei || candoris argumento decla-



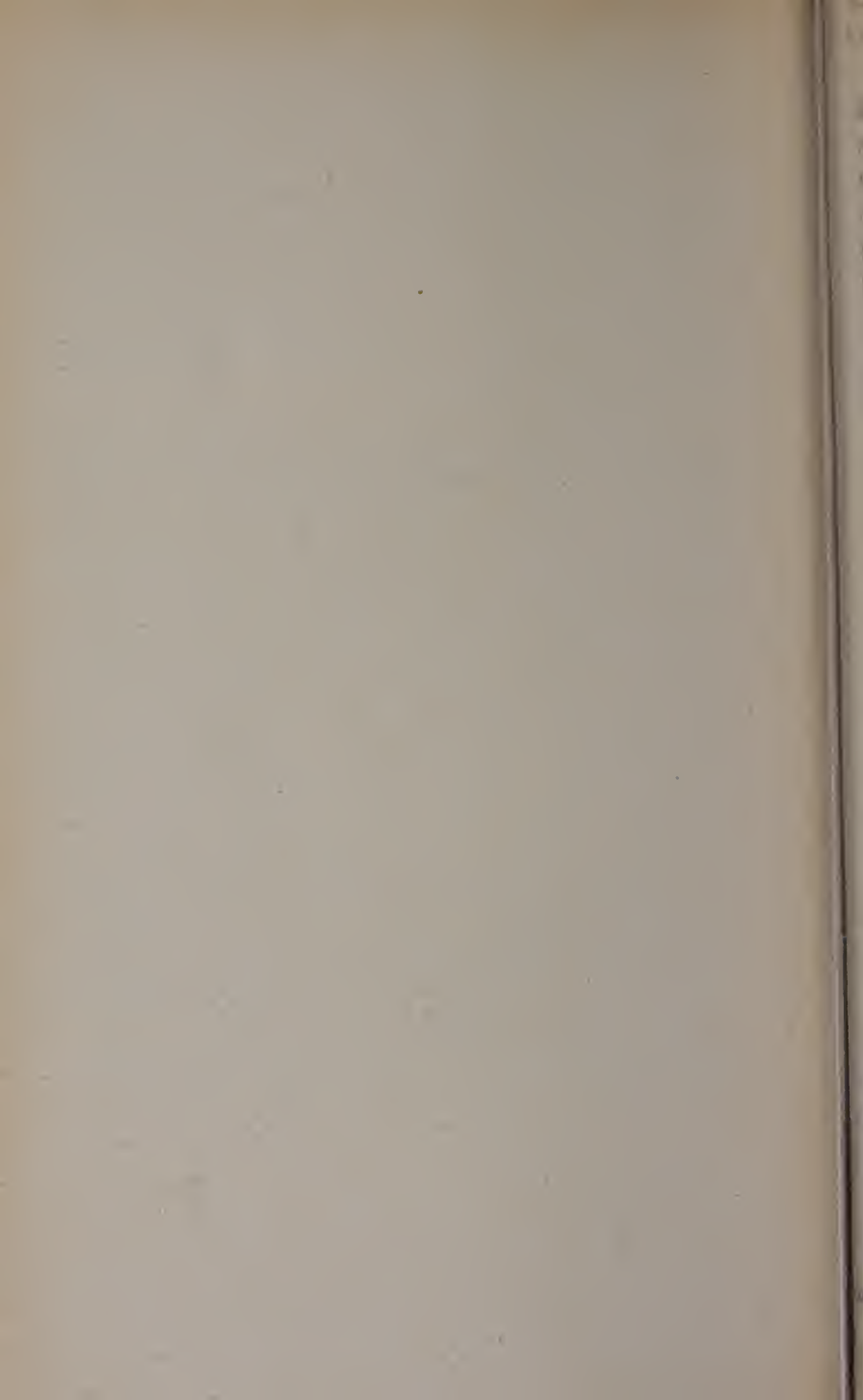
rās, germanā || eruditionem atq; humanitatem stabili ||
quodam fœdere, nexuq; ceu coniugio || colligari ...

Campester termine par ces mots :

... Do- || nec igitur nunc ratio studiorum, nunc ||
hyemis inclementia coeliue rigor, nunc || etiā corpusculi
valetudo prohibet, quo- || minus optatissimo conspectu,
mutuaq; || consuetudine læti fruamur, hunc libellū, ||
qualecunque Laurentij tui simul μνημό || συνον, simul
amoris ac obseruanticæ pi- || gnus hilariter accipito, &
(quod summa || cum laude facis) creditam fidei tuæ iu- ||
uētutem optimis cum literis, tum mori- || bus fœliciter
excolere pergito. Vale. || ...

François Paulius, dont il est ici question, semble bien pouvoir être identifié avec François Hoverius (Houwers, de Houwere), de Malines, qui, dès 1522, apparaît en qualité de recteur de la Grande-École, sise au Marché aux Laines à Malines. Ami et condisciple de Nicolas Clénard qui lui écrivit plusieurs lettres et qui lui dédia en 1530 ses *Meditationes in linguam graecam*, Hoverius fut proclamé licencié ès-arts en 1515 ; il était prêtre en 1520. Il voyagea en Italie et en Espagne à partir de 1531 et rentra à Malines en 1537. Jean Second lui a adressé deux courtes pièces (*J. Secundi opera*, éd. de Levde, 1631, p. 106-107). Sur Hoverius, voir : Edm. Steenackers, *La Grande École à Malines*, extrait du Bull. du Cercle archéol. de Malines, t. XXVI, 1921, p. 31 et suiv. — H. de Vocht, *Monumenta hum. lovaniensia*, Louvain, 1934, p. 413. — V. Chauvin et A. Roersch, *Étude sur Nicolas Clénard*, Bruxelles, 1902, p. 181.

Ff. Aiiiij v^o — [Av] : ¶ *Opusculi* || *Argumentum.* ||



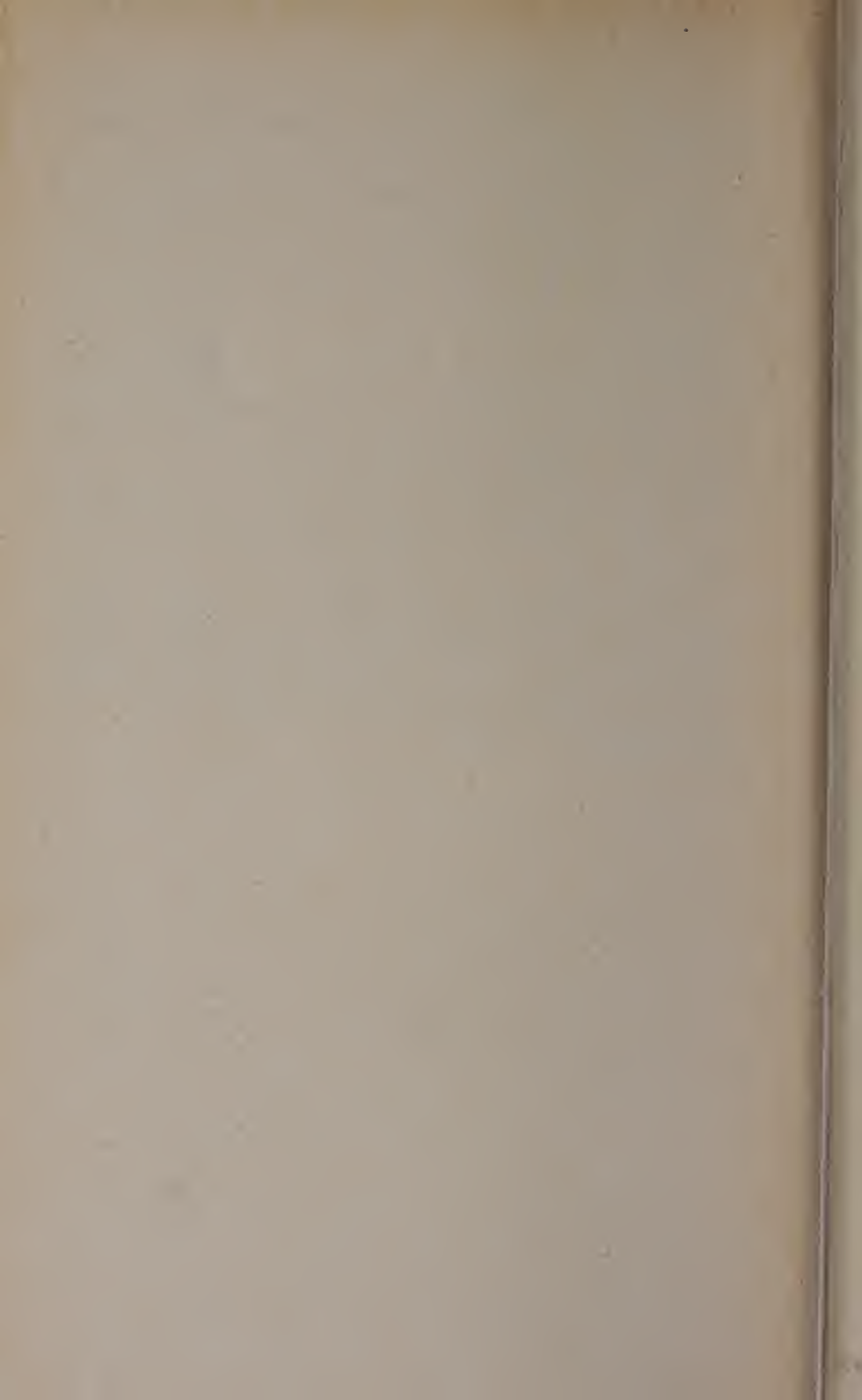
L'auteur expose à nouveau comment il a été amené à écrire ce traité.

Ff. [Avi] — [Eiij] : corps de l'ouvrage. Véritable dissertation, claire et facile, farcie de réminiscences et de citations des Livres saints, des Pères, et des auteurs de l'antiquité. L'auteur ne développe que des considérations très générales sur la nécessité des tentations, l'utilité de la lecture des Livres saints, la haute dignité du prêtre, l'efficacité de l'exemple, etc.

Campester est un vétéran de l'enseignement : *Tantum non importunè || flagitas, amiciſſime. N. ut o tio || literario, quod emeritus iam, || & quaſi rudè donatus, altiſſi || mum, Dei munere, ſum confe- || cutus, aliquid ſucciſui temporis ſubtraham ...*

A la fin : *Lovanii, || Typis Reyneri Velpij Dyſteñ. || An. 1557. || 15. Feb. ||* Le dern f. est bl.

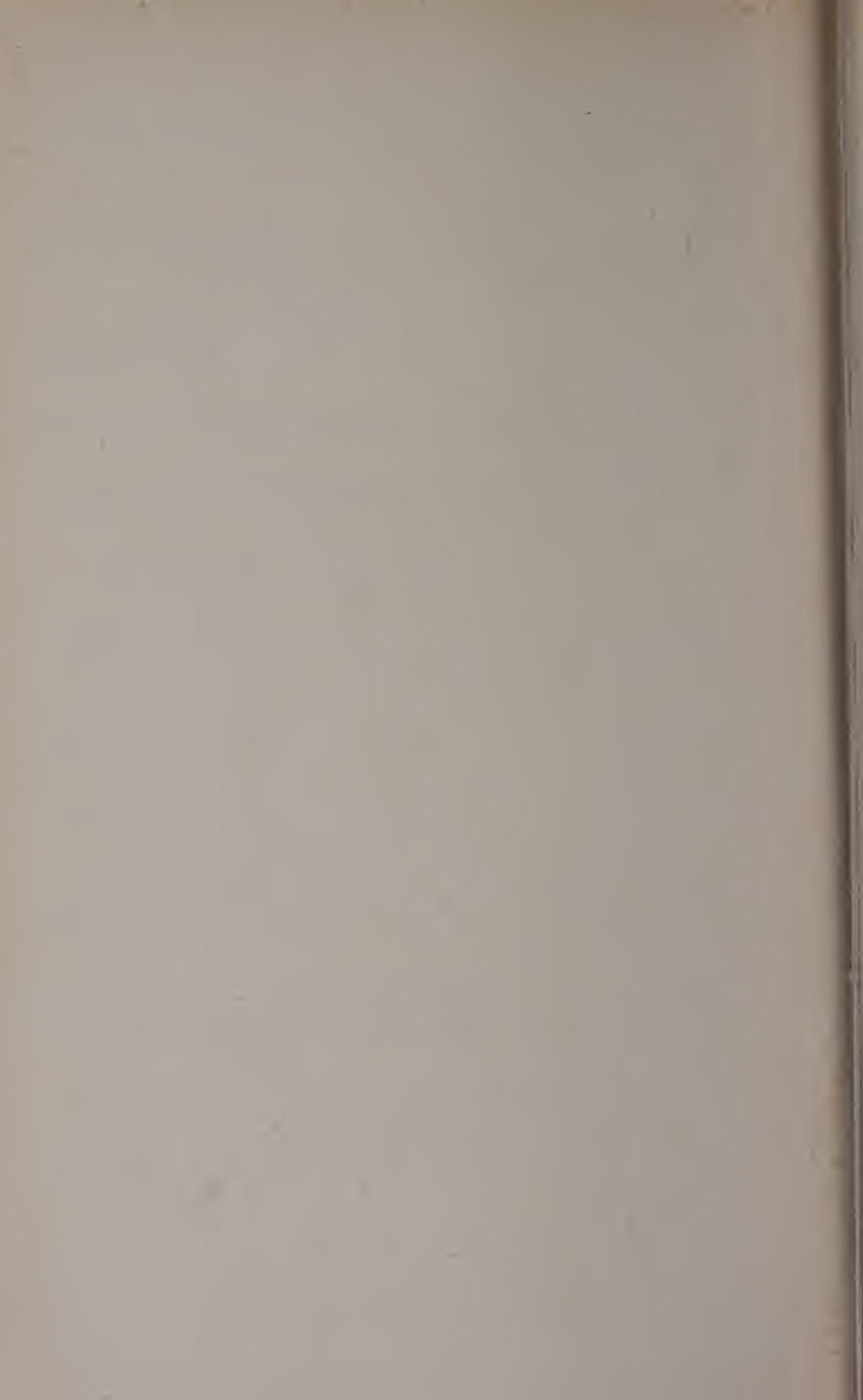
Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 388, signale des éditions du *Sophronismus*, de Louvain, Rutger Velpius, 1555 et 1577 : nous ne croyons pas à l'existence de la première et celle de la seconde nous semble très sujette à caution.

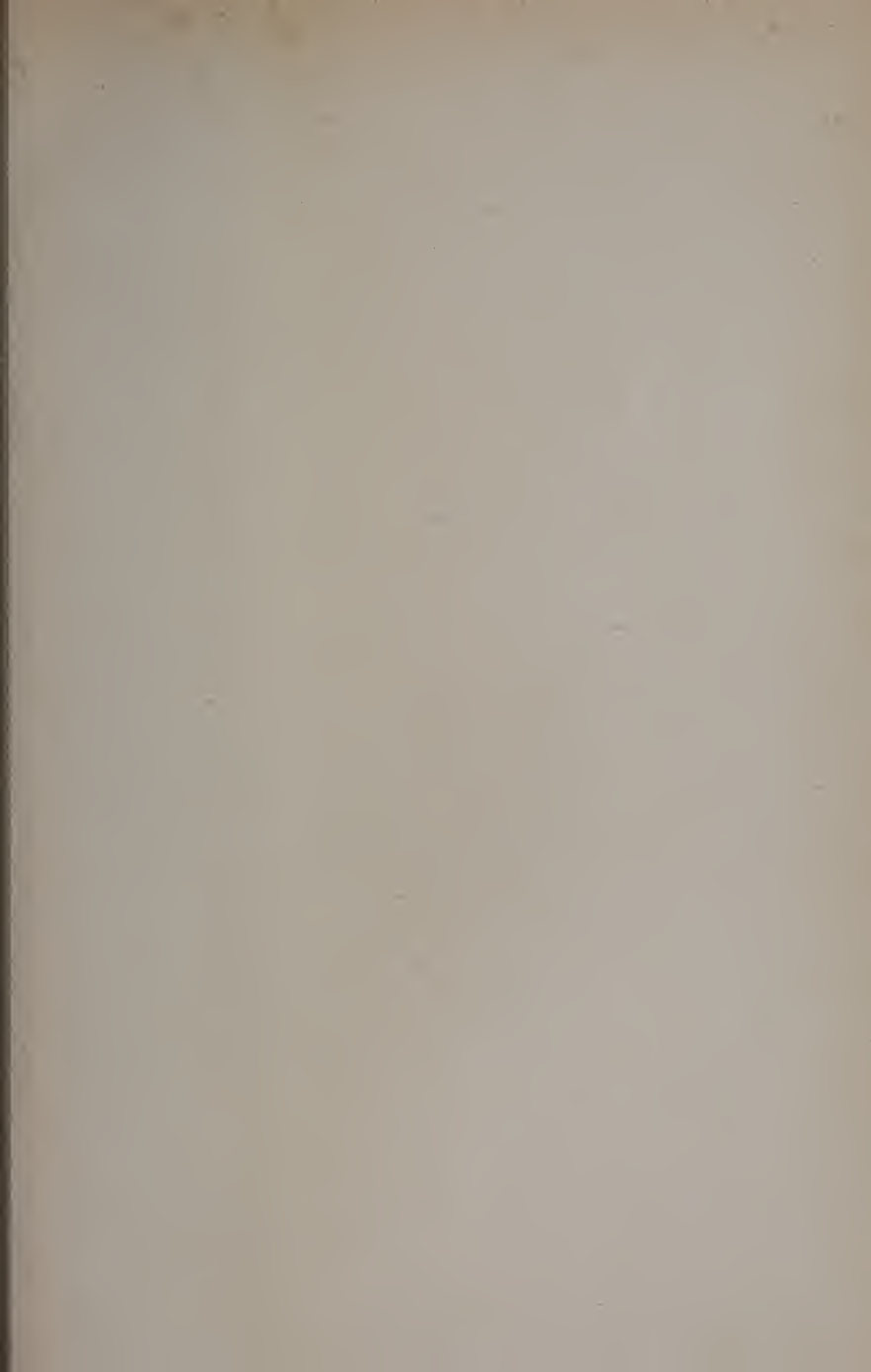


LAURENTIUS CAMPESTER.

LISTE SOMMAIRE DE SES ŒUVRES.

1. Dialogi ethici sive morales. Lovanii, Mart. Rotarius, typis Reyneri Velpii, 1551. In-8°.
Id. *Secunda æditio*. Id., ibid., 1552. In-8°.
Id. *Tertia æditio*. Antverpiæ, Joann. Verwithaghen, 1554. In-8°.
Id. *Tertia æditio*. Lovanii, in aedib. Joann. Waem, 1554. In-8°.
Id. *Liber primus*. Lovanii, apud Rutgerum Velpium, 1564. In-8°.
Id. *Liber secundus*. Id., ibid., 1565. In-8°.
Id. *Liber tertius*. Id., ibid., 1565. In-8°.
Id. *Liber primus*. Lovanii, Reynerus Velpius, expensis Rutgeri Velpii, 1571. In-8°.
Id. *Liber secundus*. Id., ibid., 1571. In-8°.
Id. *Liber tertius*. Lovanii, apud Rutgerum Velpium, 1571. In-8°.
Id. *Liber primus*. Lovanii, Reynerus Velpius, expensis Rutgeri Velpii, 1576. In-8°.
Id. *Liber secundus*. Id., ibid., 1577. In-8°.
Id. *Liber tertius*. Lovanii, apud Rutgerum Velpium, 1577. In-8°.
2. * Syntaxeos propædeumata, exemplis ethicis instructa. Lovanii, Rutger. Velpius, 1555. In-8°.
3. Sophronismus. Lovanii, ap. Ioann. Waem, typis Reyneri Velpii, 1557. In-8°.







GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01359 9127

